
3 3433 00605669 5









# COURS D'HISTOIRE

DES

# ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

# COURS D'HISTOIRE

DES

# ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES
GRECQUE ET ROMAINE.

44

TOME QUARANTE-QUATRIÈME.

## HISTOIRE DU XVIII SIÈCLE.

TOME HUITIÈME.

PARIS,
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
LIBRAIRIE-GIDE, rue Saint-Marc, n° 23.
BERLIN,
DUNCKER ET HUMBLOT.

1834.

## SUITE DE LA DEUXIÈME PARTIE

# DU LIVRE VIII.

## SUITE DU CHAPITRE XXI.

### *Histoire d'Italie.*

### VIII. *Grand duché de Toscane* [1].

VIII. TOSCANE.

Cosme III, -1723.

Le grand-duc *Cosme III*, qui régnait à Florence depuis 1670, croyait avoir, en cas de mort de son fils et de sa fille, veuve de l'électeur Palatin, assuré sa succession au duc de Modène, et préparé ainsi la réunion future des possessions des maisons de Médicis et d'Este. Il vécut assez long-temps pour voir qu'il s'était fait illusion, puisque dès l'année 1718, la France et l'Angleterre adjugèrent à don Carlos, infant d'Espagne, la succession de la Toscane, après l'extinction des mâles de la famille des Médicis, et que l'empereur, par son accession à la quadruple-alliance, confirma cet arrangement, à condition que l'infant posséderait le grand-duché comme fief de l'Empire. Ce fut principalement contre cette espèce de dépendance imposée à sa patrie, que Cosme III protesta comme contre une innovation injuste et une véritable usurpation. Il fit mine de vouloir s'opposer

La Toscane est adjugée à don Carlos.

[1] Suite du vol. XXXII, p. 41.

par la force à l'introduction de 6000 Suisses dans les places de son grand-duché, qui avait été convenue entre les puissances, pour assurer les droits de don Carlos.

*Jean-Gaston, 1723-1737.*

Au milieu des chagrins que ces négociations causèrent à Cosme III, ce prince mourut le 31 octobre 1723, âgé de quatre-vingt-un ans, quelques jours après avoir remis les rênes du gouvernement à son fils, *Jean-Gaston*, qui, étant parvenu lui-même à l'âge de cinquante-trois ans, ne s'en chargea qu'à regret, parce qu'il aimait l'inaction dans laquelle il avait passé les plus belles années de sa vie. Il chassa les moines, les Turcs et les Juifs convertis qui avaient vécu à la cour et aux frais de son père, diminua les charges du peuple, et résolut de passer le reste de ses jours dans une société gaie et agréable, abandonnant le soin des affaires à ses ministres, se réservant seulement qu'on le tînt au courant de tout ce qui concernait sa sûreté et la succession éventuelle. La cour de Florence devint alors une des plus brillantes de l'Europe. Yolande-Béatrix de Bavière, veuve de Ferdinand, fils aîné de Cosme III, l'anima surtout par sa présence et par les dames qu'elle y attira [1].

Discussion sur les alleux de la maison de Médicis.

On agita la question de la succession allodiale de Médicis. Le dix-huitième siècle a banni la dernière trace de probité de la politique des cabinets; néanmoins on n'était pas encore parvenu au point de

[1] Elle avait à sa cour Bernardino Perfetti de Soane, célèbre improvisateur, qui, en 1724, fut couronné à Rome, le premier poète depuis Pétrarque auquel cet honneur fut accordé.

vouloir contester la propriété des alleux de Médicis à l'héritière naturelle de cette maison, c'est-à-dire à l'électrice, sœur des grands-ducs. Mais en quoi consistaient les alleux? Il ne pouvait pas y avoir de doute à l'égard du riche mobilier, des joyaux, des antiquités, des tableaux et des statues, anciennes propriétés des Médicis ou acquisitions faites par les grands-ducs, ni sur tout ce qui était compris dans le fidéicommis fondé par Clément VII. Indépendamment de tous ces biens, il paraissait juste de comprendre dans la succession allodiale toutes les épargnes des grands-ducs, tout ce que le commerce et des confiscations légales leur avaient rapporté, ainsi que les améliorations faites dans les forteresses, dans les ports de mer, dans les palais et l'artillerie. On comprenait aussi dans les améliorations les fiefs acquis par les Médicis et incorporés au grand-duché, principalement ceux de la Lunigiane et nommément Pontrémoli qui avait été acquis à titre héréditaire [1]. Il était certain qu'en admettant que quelqu'un eût le droit de disposer du grand-duché de Toscane, cette disposition ne pouvait avoir pour objet que le fief ou le gouvernement de la Toscane qui avait été conféré aux Médicis, et non la fortune ou le patrimoine de cette famille. On sent bien qu'il devait s'élever de grandes difficultés, lorsqu'on exigerait que l'Espagne payât tous ces alleux, sur lesquels l'investiture impériale ne pouvait donner le moindre droit à don Carlos.

Jean-Gaston, s'étant convaincu de l'impossibilité

[1] Voy. vol. XXXII, p. 13.

d'exclure don Carlos de la succession, fit une proposition par laquelle il espérait sauver au moins l'indépendance de la Toscane. Si l'électrice, sa sœur, lui survivait, elle devait lui succéder conformément au sénatus-consulte de 1713 [1], et de manière que le grand-duché resterait libre de tout lien féodal; le sénat proclamerait l'infant héritier présomptif de l'électrice: les sujets et les troupes lui prêteraient le serment de fidélité; l'électrice recevrait l'infant en Toscane et lui abandonnerait Sienne en toute souveraineté: elle s'arrangerait avec lui pour lui assurer la succession allodiale. Cette proposition fut rejetée, parce que la reine d'Espagne ne vit pas de sûreté pour son fils, si les forteresses de la Toscane n'étaient occupées par 6,000 Suisses ou Espagnols.

Nous avons vu [2] comment, à la suite de plusieurs négociations embrouillées, le traité de Séville, conclu le 9 novembre 1729, à l'insu de l'empereur, accorda à l'Espagne le droit d'introduire 6,000 hommes à Livourne, Porto-Ferraio, Parme et Plaisance, et comment, par le traité de Vienne du 16 mars et un avis de la diète du 13 juillet 1731, l'empereur et l'Empire consentirent à cette mesure de sûreté.

Pacte de famille de 1731 entre Jean-Gaston et don Carlos.

Ainsi, le sort de la Toscane parut décidé, et Jean-Gaston qui, depuis quelque temps, s'était retiré dans la solitude de sa chambre, parce qu'il était dégoûté des plaisirs de la société, cessa toute résistance et conclut, le 25 juillet 1731 à Florence, avec son futur successeur, un pacte de famille aux conditions

[1] Voy. vol. XXXII, p. 40. [2] Voy. vol. XXXVII, p. 117.

suivantes : L'infant don Carlos ou ses fils, par ordre de primogéniture, où, à leur défaut, l'aîné de ses frères utérins, succéderont au grand-duc Jean-Gaston. Le sénat de Florence enregistrera ce pacte de famille, et en jurera l'observation. Les fonds publics, les dettes et les revenus assignés pour leur remboursement, seront laissés dans l'état où ils se trouvent, et l'ordre militaire de S.-Étienne sera conservé. La constitution de la Toscane, les droits de la ville de Florence comme résidence, ceux de toutes les autres villes seront également maintenus. Les bénéfices et évêchés ne seront conférés qu'à des nationaux. Le commerce de la Toscane sera favorisé en Espagne. Le grand-duc sera regardé comme un prince indépendant; sa souveraineté sera respectée; lui et ses ministres seront traités à la cour de Madrid, comme l'était le duc de Savoie avant qu'il eût pris le titre de roi. Le grand-duc et l'électrice laisseront, à leur mort, à l'infant, la Toscane avec tous les fiefs, alleux et droits de patronage. Tous les meubles de la maison de Médicis, y compris ceux qui se trouvent hors du grand-duché, et les biens provenant de la grande-duchesse Victoire (mère de Cosme III), resteront la propriété du grand-duc, dont il pourra librement disposer par donation entre-vifs, et pour cause de mort : on excepte seulement l'artillerie et tout ce qui appartient au service militaire et à la marine. Tous les capitaux avancés par la maison de Médicis à d'autres puissances, et notamment à l'Espagne, deviendront la propriété de l'infant. Si l'électrice survit

au grand-duc, elle jouira du titre et des honneurs de grande-duchesse, et sa cour sera entretenue aux frais de l'état. Si, à l'époqne du décès du grand-duc, l'infant n'était pas en Toscane, l'électrice se chargerait de la régence jusqu'à ce qu'il fût arrivé, et qu'il eût atteint l'âge de 18 ans. Parvenu à la majorité, l'infant sera appelé à toutes les affaires du gouvernement, et assistera à tous les conseils : la régente disposera en son nom de tous les emplois. La France, la Grande-Bretagne et la république des Provinces-Unies, seront garantes de ce traité.

Ce traité était, en plusieurs points, contraire à celui de Vienne : l'empereur le rejeta comme ayant été conclu à son insu, Philippe V comme ne stipulant pas l'introduction des garnisons. On fixa à Jean-Gaston un terme péremptoire pour accéder au traité de Vienne ; à cette condition, le traité de Florence serait ratifié pour valoir comme simple pacte de famille, et autant que ses conditions ne seraient pas en opposition avec les traités. Jean-Gaston se vit ainsi obligé à signer son accession, le 31 décembre 1731. Il fut aussitôt nommé tuteur de l'infant.

Jean-Gaston accède au traité de Vienne, 1731.

Dès le mois d'octobre, une flotte espagnole-anglaise avait porté en Toscane les troupes espagnoles qui prirent tranquillement possession des forteresses dans la proportion de deux tiers d'Espagnols et d'un tiers de Toscans, et prêtèrent serment à Jean-Gaston. Le 17 décembre, don Carlos, âgé alors de seize ans, arriva à Livourne, et le 9 mars 1732, il fit son entrée à Florence, où il fut reçu avec de grandes

Des troupes espagnoles occupent la Toscane.

Arrivée de don Carlos en Toscane.

démonstrations d'amitié; le 24 juin, jour où, tous les ans, les vassaux du grand-duc paraissent à cheval devant leur seigneur direct, pour déposer à ses pieds des présens, emblême de leur sujétion, et prêter le serment de vasselage, l'infant déclaré prince héréditaire ou grand-prince, reçut ce serment pour le grand-duc et pour lui-même comme successeur futur.

Cette solennité devint la cause d'une nouvelle brouillerie. La cour impériale y vit une tentative de l'infant de se soustraire à la dépendance féodale dans laquelle, selon les traités, il devait un jour posséder le grand-duché. Le conseil aulique, en sa qualité de cour féodale de l'Empire, adressa un rescrit à Jean-Gaston, un décret au sénat de Florence, et des lettres patentes aux sujets de la Toscane, déclarant nulle la prestation du serment, et annonçant que l'empereur, en exécution des traités, enverrait, immédiatement après le décès du grand-duc, un commissaire qui, au nom du seigneur suzerain, déclarerait l'infant grand-duc, et lui ferait prêter le serment de fidélité. Le sénat de Florence refusa d'ouvrir le décret qui lui fut remis. Au commencement du mois d'octobre 1732, l'infant qui s'était fait aimer à Florence, se rendit à Parme pour prendre possession de cet état que les traités lui avaient également adjugé. Don Carlos quitte Florence.

Une nouvelle guerre entre l'empereur et l'Espagne se prépara, en 1733, et le duc de Montemar, avec 30,000 Espagnols, arriva en Toscane. Le 24 février 1734, l'infant don Carlos, duc de Parme et de Plaisance, se mit à la tête de l'armée qui s'était concen- La Toscane est destinée au duc de Lorraine, 1735.

trée près d'Arezzo, et la guerre commença. Elle fut terminée par les préliminaires de Vienne du 3 octobre 1735. Ils changèrent la destinée de la Toscane, en stipulant qu'après la mort de Jean-Gaston, le duc de Lorraine succéderait dans ce grand-duché, et que, pour lui assurer cette succession, 6,000 Autrichiens occuperaient les forteresses de la Toscane. Le préliminaire ne parlait pas de la succession allodiale qui devint l'objet d'une négociation particulière. Le comte de Khevenhüller qui, à cette époque, commandait l'armée impériale en Lombardie, ne pouvait occuper la Toscane, parce que les troupes du roi d'Espagne qui n'avait pas encore accédé aux préliminaires, s'y étaient retirées, mais il fit entrer les siennes dans les légations pour se tenir prêt à prendre possession de la Toscane au moment où il en recevrait l'ordre. Le duc de Montemar qui commandait l'armée espagnole, s'étant embarqué le 9 janvier 1737, à Livourne, avec le reste de ses troupes, le général autrichien, Wachtendonck, prit alors possession, au nom du successeur futur, de Livourne, Sienne, Pise et Porto-Ferraio. Ses troupes prêtèrent le serment de fidélité à Jean-Gaston dont les soldats montèrent, dès ce moment, la garde conjointement avec les Allemands.

Les Autrichiens prennent possession de la Toscane, 1737.

Il restait cependant deux questions à résoudre. Le duc de Lorraine possédait son duché comme fief de l'Empire, mais le traité de Nuremberg de 1543[1] avait accordé à la maison de Lorraine des prérogatives qui l'élevaient au-dessus des autres vassaux de l'Empire. Le

[1] Voy. vol. XV, p. 155.

duc devait posséder la Toscane à titre de fief de l'Empire. Pour l'indemniser des priviléges dont avait joui la Lorraine, l'empereur lui accorda les prérogatives les plus étendues qu'il pût donner à un prince d'Italie, nommément tous ceux dont jouissait la maison de Savoie. Ainsi la première difficulté était écartée. Mais il s'en présenta une autre: François-Etienne devait recevoir la Toscane à titre d'indemnité pour son ancien patrimoine, et il s'en fallait beaucoup qu'il trouvât son compte à cet échange, si les biens allodiaux de la maison de Médicis n'y étaient compris. Il regardait tous ces biens domaniaux et patrimoniaux comme hypothéqués pour la sûreté des dettes de la Toscane qui en surpassaient le prix. Le roi d'Espagne au contraire et le nouveau roi des Deux-Siciles prétendaient qu'en renonçant à la succession du grand-duché de Toscane, ce dernier n'avait pas abandonné tous les autres avantages que le pacte de famille de 1731 lui avait assurés; en conséquence, il réclamait les fiefs et alleux de la maison de Médicis, acquis depuis l'érection du grand-duché.

On négociait encore sur cette question, lorsque Jean-Gaston succomba, le 9 juillet 1737, à ses infirmités et à ses chagrins, étant âgé de 66 ans. Malgré les vices de son administration, malgré l'indolence à laquelle il s'était abandonné, et le pouvoir qu'il avait laissé prendre à un favori indigne, le vil ministre de ses plaisirs secrets, Julien Dami, son valet-de-chambre, Jean-Gaston était regretté à cause de sa bonté naturelle, de sa justice et de sa libéralité, mais aussi

Mort de Jean-Gaston, 1737, et son caractère.

parce que sa mort donnait à la nation un souverain étranger, qui peut-être traiterait la Toscane en province, et probablement n'y résiderait pas.

Extinction de la maison de Médicis.

Avec Jean-Gaston l'illustre famille de Médicis s'éteignit dans les mâles, et il n'en resta d'autre rejeton que l'électrice Palatine douairière, sœur du dernier grand-duc. Le prince de Craon, ministre du duc de Lorraine à Florence, prit tranquillement possession du pays, au nom de son maître, et *François-Étienne*, âgé de vingt-neuf ans, fut proclamé grand-duc. Il était marié depuis un an à l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur Charles VI et son héritière. Le prince de Craon et les autres ministres du nouveau grand-duc traitèrent la sœur de Jean-Gaston, l'héritière des biens allodiaux de la maison de Médicis, avec tant d'égards, que, pour montrer sa satisfaction, elle chargea le marquis de Bartolomai, ministre du dernier grand-duc à Vienne, de conclure avec François-Étienne une convention par laquelle la question laissée indécise à la mort de son frère, fut résolue d'une manière très-avantageuse pour le nouveau grand-duc. Par cette convention, qui fut signée le 31 octobre 1737, l'électrice lui céda tous les alleux de sa famille, situés en Toscane et ailleurs, nommément tous les meubles, effets, antiquités, galeries, tableaux, ouvrages de sculpture, bibliothèques, joyaux et autres objets précieux, contre une pension de 40,000 écus de Florence, y compris le rapport des alleux situés hors de la Toscane, et qui était estimé à 27,000 écus. Elle se réserva un appartement convenablement meublé au

François-Étienne de Lorraine, grand-duc de Toscane, 1737-1765.

Convention de Vienne de 1737 sur les alleux de la maison de Médicis.

palais Pitti, avec tout ce qui appartenait à une maison montée, comme équipage, service d'argent, linge, cuisine, et une campagne à son choix, avec une garde à pied et à cheval. Le grand-duc la nomma régente pendant son absence, et lui témoigna tous les égards dus à une mère. Elle mourut en 1743, et, par son testament, institua le grand-duc son légataire universel.

Pour voir le pays qui lui coûtait le sacrifice de son antique patrimoine, et pour montrer à ses sujets leur nouvelle souveraine, qui était dans la fleur de la jeunesse et de la beauté [1], le grand-duc, accompagné de l'archiduchesse, son épouse, arriva, le 20 janvier 1739, à Florence. Il parcourut le pays, et témoigna un grand plaisir à voir les belles villes qu'il renferme. Il y établit une sage administration, publia plusieurs lois et réglemens, et nomma gouverneur un Lorrain, le comte de Richecourt. Les Toscans eurent le chagrin de voir leur souverain quitter son grand-duché, après un séjour de trois mois, pour s'en retourner en Allemagne, où des intérêts bien importans exigeaient sa présence.

Traité de paix et d'amitié avec la Porte, 1747.

Le grand-duc ayant reçu la couronne impériale, envoya Henri-Christophe de Penkler, en qualité d'internonce, à Constantinople, pour annoncer, selon l'usage, cet événement, et pour négocier un traité d'amitié, de paix perpétuelle et de commerce entre la

[1] Nous avons vu, vol. XXXVII, p. 184, que ce voyage avait aussi pour but de masquer la disgrâce dont le grand-duc avait été frappé à Vienne après la malheureuse campagne d'Hongrie de 1738.

Porte et le grand-duché. Dans cette négociation, il se présenta une difficulté d'une nature particulière. Dans les pouvoirs expédiés à l'internonce, le nouvel empereur se nommait entre autres roi de Jérusalem, titre que la maison de Lorraine était en possession de prendre. La Porte, dont le titre est fort emphatique, ne connaît pourtant pas l'usage européen de se donner celui de pays qu'on ne possède pas. Le reis-effendi fut donc extrêmement surpris d'apprendre qu'outre le grand-seigneur, il existait encore un roi de Jérusalem. Il ignorait que le roi des Deux-Siciles se donnait également ce titre, parce que, dans les pouvoirs que don Carlos avait donnés, en 1740, au chevalier Finochietti, on avait prudemment supprimé le titre de Jérusalem. Rien ne put engager le ministre de la Porte à recevoir les pleins pouvoirs de l'internonce, qui fut obligé d'en faire venir d'autres, ce que l'historien ottoman Isi raconte comme un grand triomphe du divan sur les prétentions autrichiennes. Cette difficulté se trouvant écartée, il s'en présenta une autre. Le reis-effendi venait d'apprendre que François était chef de l'ordre de S.-Étienne, qui, comme celui de Malte, professait une inimitié perpétuelle pour les Musulmans; il demanda en conséquence comment il pouvait être conclu un traité d'amitié entre la Porte et le souverain de cet ordre. L'internonce détruisit cette objection, en demandant comment la Porte pouvait en général vivre en paix avec une puissance chrétienne quelconque, puisque le Koran ordonnait de tuer tous ceux qui ne professeraient pas l'islam. Enfin

le reis-effendi protesta contre les expressions de paix perpétuelle que Penkler voulait faire insérer dans le traité. Il finit par les admettre, de manière cependant que, dans l'instrument turc, il ajouta ces mots : autant que la loi le permet [1].

Ce traité de paix *perpétuelle*, de bonne amitié et de libre commerce, fut signé le 25 mai 1747. Il est dit, à l'art. 1er, qu'il a été conclu en faveur des sujets des deux empereurs, et que, sous le nom de sujets de sa sacrée M. I. R., sont entendus principalement le grand-duché de Toscane, avec les ports et les îles qui y appartiennent, ainsi que les négocians de Hambourg et de Lubeck, pourvus de patentes impériales. Toute marchandise sera librement introduite en Turquie, si elle n'est pas en général prohibée, contre un droit d'entrée de trois pour cent, en espèces ou en marchandises. Les sujets de l'empereur seront traités comme une des nations les plus favorisées.

Acte de succession de 1763; la Toscane devient secondogeniture autrichienne.

Conformément aux stipulations du traité de Hubertsbourg, François-Étienne signa, en 1763, un acte, en vertu duquel il fut convenu que de toute sa succession future le seul comté de Falkenstein avec la voix de margrave de Nomeny qui y était attachée,

[1] M. de Hammer reproche à l'auteur de l'Histoire des traités de paix de n'avoir pas connu cette négociation et ce traité, quoique l'ouvrage d'Isi fût imprimé depuis long-temps *en turc*. M. de Hammer aurait pu donner quelque apparence de raison à ce reproche injuste, si lui-même avait connu le code de législation toscane, où le traité se trouve en langue italienne, vol. III, p. 26. Ce n'est que d'après cet ouvrage que nous pouvons parler de ce traité un peu moins superficiellement que M. de Hammer lui-même.

passerait à Joseph, son fils aîné, héritier de la monarchie autrichienne, à laquelle le grand-duché ne pourrait jamais être réuni, ce pays étant destiné à former éternellement une *secondogéniture* de cette maison.

*Léopold*, 1765-1790.

Ce fut en vertu de cet acte de succession que François-Étienne, mort le 18 août 1765, eut pour successeur, dans le grand-duché de Toscane, *Léopold* son second fils, né en 1747.

Réformes ecclésiastiques.

Le grand-duc Léopold a exécuté, depuis 1775 jusqu'en 1790, dans la Toscane les mêmes réformes ecclésiastiques que son frère aîné, Joseph, tenta vainement de faire dans la monarchie autrichienne depuis 1780.

Il supprima, en 1775, l'immunité du paiement des impositions dont les biens ecclésiastiques avaient joui jusqu'alors, et fixa l'âge avant lequel les monastères ne pourraient recevoir de novices. En 1776, il abolit tous les ermites n'habitant pas des ermitages privilégiés, et défendit à tous de mendier. Bientôt après, il fit faire le dénombrement de tous les religieux des deux sexes, les obligea de s'occuper de l'instruction publique; les astreignit à l'observation de leurs règles, et rendit leurs supérieurs responsables pour les désordres qui se commettaient dans les couvens. Dans toutes ces réformes le grand-duc eut un soutien dans un prélat éclairé, mais très-imprudent, Scipion Ricci, évêque de Pistoie et de Prato qui, dans son zèle, confondait les superstitions avec des pratiques religieuses, au moins fort innocentes. Il fit enlever un grand nom-

bre de crucifix, objets de la vénération des fidèles auxquels ils servaient de stations. A son instigation, le grand-duc changeait les rits, réformait l'enseignement, et bouleversait la discipline. Le 3 juin 1781, l'évêque publia une instruction pastorale contre la dévotion au sacré cœur que le pape avait approuvée. Il répandit les ouvrages des jansénistes dans un pays où les disputes du Port-Royal n'avaient pas pénétré.

Rien ne fit une sensation plus désagréable à Rome que deux circulaires que le grand-duc rédigea lui-même, et qu'il publia le 2 août 1785 et le 26 janvier 1786. Elles étaient de vraies instructions pastorales pour les trois archevêques et les quinze évêques du pays. La première leur ordonnait de réunir, au moins tous les deux ans, leur clergé en forme de synode pour délibérer sur les objets qui leur seraient indiqués; ces objets sont exprimés en cinquante-sept articles dans la seconde circulaire. Les évêques devaient s'occuper avant tout de rédiger de meilleurs livres de prières, en supprimer les légendes jugées superstitieuses; ils devaient ensuite examiner s'il ne serait pas convenable de se servir de la langue vulgaire dans l'administration des sacremens. Comme la réintégration des évêques dans leur autorité primitive dont la cour de Rome les a dépouillés (telles sont les expressions de la circulaire) formera un des objets les plus importans des délibérations, les synodes feront connaître quels sont les cas de dispenses réservées au pape par empiétement sur le pouvoir épiscopal. Toutes les personnes qui se vouent à l'état ecclésiastique, devront faire des

Circulaire de 1785.

études régulières dans les séminaires, aux universités et dans les couvens, d'après une seule et même méthode que les évêques auront prescrite : tous doivent se conformer à la doctrine de S. Augustin. Le grand duc recommande beaucoup aux collateurs de ne donner les bénéfices ecclésiastiques qu'à des candidats qui s'en seront montrés dignes par des examens rigoureux. Toutes les chapelles privées, tous les oratoires existant dans des maisons particulières, dans les villes, furent supprimés ; à la campagne, on toléra seulement celles qui n'étaient pas à la proximité d'églises paroissiales. La circulaire recommande ensuite au clergé la pureté des mœurs, et lui rappelle son devoir d'enseigner la morale à la jeunesse. Elle invite les évêques à passer en revue les saintes reliques et les images miraculeuses, et à faire enlever toutes celles dont l'authenticité était douteuse. Elle ordonne la suppression des fêtes superflues; enjoint aux curés de prononcer fréquemment devant le peuple des sermons de morale et de le prémunir contre la pratique de dévotions superstitieuses. Elle leur recommande la lecture des ouvrages de Quesnel. Le clergé régulier doit être subordonné au clergé séculier, et assister celui-ci dans ses fonctions quand il en est requis, mais ne pas prendre de dispenses du pape.

Synode de Pistoïa, 1786.

En vertu de cette circulaire et d'une invitation qu'il disait avoir reçues du pape, Scipion Ricci tint, au mois de septembre 1786, le fameux synode de Pistoïa. Il s'y présenta plus de deux cents prêtres. Cette assemblée adhéra à la doctrine de saint Augustin sur la

prédestination pour la grâce, et fit divers canons doctrinaux, accepta les quatre propositions de l'Église gallicane et les douze articles du cardinal de Noailles. Elle approuva toutes les réformes faites par le grand-duc et l'évêque de Pistoïa, et invita le premier à ordonner la tenue d'un concile national :

Parmi les décisions données par le synode de Pistoïa, nous remarquons les thèses suivantes.

L'Église n'est pas autorisée à introduire de nouveaux dogmes ; elle ne peut que maintenir dans leur pureté les vérités que J.-C. a révélées à ses apôtres ; ses décrets ne sont infaillibles qu'autant qu'ils sont conformes à la Sainte-Écriture et à la tradition authentique ; elle ne peut employer la force pour faire observer ses décrets.

Dans un synode diocésain, les curés sont égaux à leur évêque, et décident avec lui en matière de foi.

Aucune église ne renfermera dorénavant plus d'un seul autel. On n'y admettra pas de tableau représentant la Sainte-Trinité; aucune image qu'on y placera ne sera l'objet d'une plus grande vénération que les autres.

Le service divin se fera en langue vulgaire et à haute voix.

Tout chrétien est obligé de lire les Saintes-Écritures.

Les écrits de Quesnel renferment beaucoup de vérités.

L'indulgence n'est que l'absolution des pénitences ecclésiastiques.

L'existence d'un trésor surérogatoire des mérites de J.-C., est une invention des scolastiques.

La réserve des cas de conscience doit être abolie.

L'excommunication n'a qu'un simple effet extérieur.

Les princes ont le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans de mariage.

Le serment qu'on fait prêter aux évêques avant leur consécration, sera supprimé.

Pour répondre au vœu exprimé par le synode (sans doute d'accord avec la cour), le grand-duc appela à Florence les archevêques et évêques du pays, avec leurs conseillers et canonistes, pour préparer, dans une réunion préliminaire, la convocation d'un concile national. Depuis le 23 avril jusqu'au 5 juin 1787, il fut tenu dix-neuf séances. Quoique la majorité des prélats se prononçât dans le sens des décrets de Pistoïa, il se manifesta cependant une opposition puissante qui pouvait s'appuyer du mécontentement du peuple en général, et de tous les zélés catholiques, appelés, dans le langage du temps, les fanatiques. Le sage Léopold renonça au projet de tenir un concile national. Il eut bientôt après une preuve de la fermentation qui régnait parmi le peuple, lorsqu'un ordre donné par l'évêque Ricci, d'enlever de l'église de Prato une relique, dont l'authenticité était douteuse, excita une émeute.

Pie VI fit examiner par une congrégation les décrets du synode de Pistoïa. On y trouva beaucoup de doctrines dangereuses. Le souverain Pontife, plutôt que de condamner Ricci, aurait préféré en obtenir une

rétractation. Il suspendit pendant huit ans la sentence; enfin, le 28 août 1795, époque où tous les souverains avaient pu se convaincre du danger des innovations, il lança la bulle *Auctorem fidei*, qui condamne cinq propositions du synode comme hérétiques, et soixante-dix comme schismatiques, erronnées, scandaleuses, calomnieuses et malicieuses.

Plaçons ici le jugement qu'a porté sur cette bulle un des plus grands théologiens protestans, un prélat dont la pieuse simplicité et l'air vénérable ont inspiré du respect à une cour licencieuse, lorsque vers la fin de 1807, il se présenta aux Tuileries comme député du royaume de Westphalie. Nous parlons de feu Philippe Henke, abbé de Königslutter [1]. Après avoir critiqué, conformément aux principes du parti auquel il appartenait, plusieurs dispositions de la bulle, Henke ajoute ces mots: « Pie VI, à la fin du dix-huitième siècle, tient le même langage qui, au commencement de ce siècle, avait été celui de Clément XI, et le caractère de l'époque où nous vivons nous donne la conviction que ce langage sera encore celui du dix-neuvième. Nous sommes bien éloignés de taxer, pour cela, la cour de Rome d'une vaine arrogance. Ce que Pie VI

[1] Königslutter est une des quatre abbayes de la principauté de Wolfenbüttel, qui, à l'époque de la réformation, ont été sécularisées en faveur des Protestans, sans être réunies au domaine des princes. C'était primitivement une abbaye de femmes; l'empereur Lothaire II (en allemand Luther) la changea en abbaye de Bénédictins. Elle est toujours donnée à un ecclésiastique distingué du duché de Brunswick.

énonce, ce sont des principes, des opinions, et des prétentions que l'Église catholique avoue, approuve et respecte, quoique peut-être ce corps renferme des membres instruits, ou professant des idées *libérales*, qui ne s'accordent pas avec la bulle, quand même toutes les cours la blâmeraient »[1].

Quoique la suite dépasse notre cadre, nous croyons devoir placer ici ce que nous trouvons, au sujet de Ricci, dans la Biographie universelle. « En 1799, la Toscane fut occupée momentanément par les Français. Lorsqu'ils eurent été obligés de se retirer, le peuple poursuivit ceux qui passaient pour leur avoir été favorables. Ricci fut mis en prison, et s'y trouva confondu avec des criminels: mais l'archevêque et le sénat de Florence se réunirent pour le délivrer; et, la fureur du peuple étant un peu calmée, on le transféra, le 8 août 1799, dans le couvent des Dominicains de S.-Marc. Dès le 1er de ce mois, le prélat, à la sollicitation de l'archevêque, avait signé une formule de rétractation, qui fut envoyée au pape. Pie VI était alors captif à Valence, et touchait au terme de sa carrière. On ne sait si la lettre de Ricci lui parvint, mais la rétractation de celui-ci fut, depuis, jugée insuffisante. Après six semaines environ de séjour dans le couvent des Dominicains, où il fut traité avec beaucoup d'égards, il put se retirer à la campagne, et l'on ouvrit de nouvelles négociations pour l'amener à faire une rétractation plus expresse. Ayant

[1] HENKE : *Archiv zur N. Kirchen-Geschichte*, Band III, St. 1, III. 1.

appris l'élection de Pie VII, il lui envoya la lettre qu'il avait écrite à son prédécesseur. Quand le pontife passa par Florence, en 1804, Ricci témoigna le désir de se réconcilier avec le Saint-Siége. Au retour du pape, s'étant abouché avec le prélat Fenaia, il signa, le 9 mai 1805, une formule d'adhésion entière, tant aux bulles contre le jansénisme, qu'à la bulle *Auctorem fidei*. Le pape le reçut avec bonté, l'embrassa, et Ricci lui écrivit de nouveau, à Rome, pour ratifier ce qu'il avait fait à Florence. Nous devons croire qu'il persévéra dans ces sentimens, jusqu'à sa mort, arrivée le 27 janvier 1810. »

Les plans de réforme de Léopold ne se bornaient pas à l'Église, ils s'étendirent sur toutes les branches du gouvernement, et l'on peut dire que de tous les réformateurs politiques du dix-huitième siècle, le seul peut-être dont l'ouvrage subsiste encore, a été le grand-duc Léopold. La raison de cette stabilité est la solidité des fondations sur lesquelles l'édifice de la régénération de la Toscane a été construit. Si l'enthousiasme généreux de la jeunesse a inspiré au fils de François-Étienne de Lorraine et de Marie-Thérèse, l'idée de créer sur le sol de l'ancienne république de Florence le modèle d'une monarchie bien organisée, c'est la raison mûre de l'âge viril qui a réalisé ce projet. Léopold ne pensait pas que les erreurs commises en législation et en administration publiques, pour être antiques et invétérées, doivent être conservées quand on est parvenu à les reconnaître injustes et nuisibles; il pensait qu'il n'est pas dans

l'intérêt d'un monarque de laisser végéter son peuple dans l'ignorance, pour mieux le soumettre au pouvoir arbitraire; la sûreté de l'état, d'après lui, reposait sur les progrès de la civilisation, mais il était aussi convaincu que l'amélioration des lois et des formes du gouvernement ne doit pas partir du peuple; qu'un prince sage et éclairé doit opérer ces changemens sans attendre qu'on les réclame, mais aussi sans souffrir qu'un autre que lui-même, y prenne part; enfin, qu'une réforme bienfaisante s'exécutera bien mieux, bien plus promptement et plus paisiblement dans un état monarchique, et sous la conduite d'un chef unique, qu'avec le concours du peuple dans telle forme de république que ce puisse être. L'expérience a prouvé qu'il avait raison de penser qu'une régénération qui ne respecte pas la sainteté de la propriété et l'inviolabilité des pactes, ne peut avoir aucune stabilité.

Compte rendu par Léopold en 1798.

En développant ainsi les motifs de la conduite de Léopold, nous ne suivons pas l'exemple de ces historiens qui, pour rendre raison des événemens, ont recours à leur imagination pour deviner des causes qu'ensuite ils nous donnent pour des réalités. Les principes qui ont guidé le réformateur de la Toscane, nous ont été dévoilés par lui-même. Il les a énoncés dans une conversation que, parvenu au trône impérial, en 1790, il eut avec un homme de lettres très-digne de foi; et celui-ci les a consignés dans un ouvrage que nous allons faire connaître : c'est la traduction allemande du Compte-rendu, rédigé par

le grand-duc lui-même ou sous sa direction immédiate, et qui porte le titre de *Governo della Toscana sotto il regno di Leopoldo II*. Ce livre était sous presse, lorsque le monarque chargea M. Crome, professeur à Giessen, de le traduire en allemand, pour le faire connaître à la nation germanique qui venait de le choisir pour chef. La conversation qu'il eut alors avec ce savant, devait lui tenir lieu d'instruction pour son travail.

Dans l'introduction de ce livre, l'auguste auteur nous apprend les motifs qui l'ont déterminé à le publier. « S. M., dit-il, est intimement convaincue que le plus sûr moyen de gagner la confiance du peuple en son gouvernement, est de faire connaître à tous les citoyens de l'état, les vues et les motifs qui ont provoqué les ordonnances et institutions émanées de l'autorité souveraine, à mesure que les circonstances et les besoins du gouvernement les rendent nécessaires, et de les instruire également sans aucune réserve et de la manière la plus claire, de l'emploi des revenus publics. S. M. sait que le mystère dans lequel on enveloppe quelquefois l'administration, inspire de la méfiance contre les mesures du gouvernement, et présente sous un faux jour les intentions du prince et de ses agens.

« Ces considérations ont engagé S. M. à porter à la connaissance du public non-seulement la situation des finances du grand-duché de Toscane, depuis le moment où elle monta sur le trône jusqu'à l'année 1789, mais aussi les principales ordonnances et dispositions qui concernent l'administration de la *justice*

tant civile que criminelle, les *fabriques* et le *commerce*, les *arts*, l'*agriculture*, en un mot, les différentes sources du bien public. Le but du monarque, en ordonnant cette publication, est de dévoiler à tous ses sujets toscans la pureté de ses intentions qui ont constamment tendu à contribuer de toutes ses forces à assurer le bien-être croissant de l'État, et à améliorer les finances sans augmenter les charges du peuple.

Analyse de l'ouvrage del Governo.

C'est en nous conformant à cette distribution des matières que nous allons indiquer brièvement les plus importantes des réformes de Léopold.

1. Justice civile.

1. Dans aucun pays peut-être, il ne régnait plus d'abus dans l'administration de la *justice civile* qu'en Toscane : ils provenaient de la constitution de l'ancienne république, formée par l'agrégation successive d'une foule de petites corporations dont chacune avait ses priviléges et un for particulier. Les souverains de la maison de Médicis avaient laissé subsister un ordre de choses dans lequel les citoyens trouvaient quelque consolation de la perte de leur liberté; mais on sentira à quelle confusion, à quelles chicanes cette multiplicité de magistrature devait donner lieu, lorsque nous aurons nommé celles que le grand-duc jugea inutiles. Comme il possédait le trône à un autre titre que les Médicis, il pouvait se croire autorisé à supprimer des tribunaux provenant du temps de la république, mais qui n'étaient plus d'aucune utilité pour le peuple et ne faisaient qu'entraver la marche de la justice. En opérant cette révolution grande et salutaire, Léopold agit sans précipi-

tation; toutes les suppressions dont nous allons parler se firent successivement dans l'espace de vingt-et-un ans, et alors seulement que le grand-duc se vit en état de composer de juges habiles et intègres les tribunaux qu'il laissait subsister et dont il allait agrandir les ressorts en faisant disparaître les fors privilégiés.

L'ancien *conseil des deux cents* subsistait comme une ombre de la république. Composé des chefs des familles plébéiennes de Florence, il s'assemblait six fois par an pour choisir dans son sein, mais par la voie du sort, les juges et chefs des villes de provinces dont les places étaient devenues vacantes dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Cette manière de nommer aux emplois était monstrueuse dans une monarchie; cependant Léopold ne l'abolit que la dix-septième année de son règne. Suppression du conseil des deux cents.

La *magistrature des conservateurs des lois*, chargés de surveiller les juges et officiers des villes, et la charge *du conservateur*, for privilégié de tous les magistrats, avocats, docteurs-ès-lois, procureurs, notaires, ainsi que pour quelques causes privilégiées, furent supprimées, et le tribunal *della consulta* qui prononçait en affaires de grâce, et dans les causes réservées à la décision du souverain, fut remplacé par un seul conseiller du grand-duc, sous le titre de *consultor legalis*. Suppression des fors privilégiés.

Furent également supprimés les tribunaux privilégiés pour les causes concernant les droits régaliens du grand-duc;

Ceux qui, indépendans de toute cour supérieure,

prononçaient dans les différends entre communaut
ou corporations, provinces et états, jouissant de c
privilége, et enfin entre des personnes qui cumulaien
les fonctions de représentans de communautés et d
juges. Ainsi disparurent le tribunal pour le sel, et l
chambre grand-ducale avec les neuf tribunaux qui e
dépendaient, savoir ceux des affaires de douanes, d
rétributions perçues sur les contrats, ceux de la farin
de la tenue des livres domaniaux, l'office des fers
celui du fiscal, le tribunal de la loterie, ceux d
la monnaie, des postes, enfin des chasses et pêches;

Les tribunaux particuliers de la dîme, de la vieill
banque, du lombard et des capitaines des ville
On enleva aux employés des douanes, la connais
sance des délits de fraude pour les soumettre au
juges ordinaires. La cour des droits régaliens d
grand-duc, celle de l'ordre de S.-Étienne, la *Pratic
segreta* devant laquelle étaient portés les différend
entre diverses autorités et cours de justice, ainsi qu
les appels pour causes féodales, furent supprimés; d
même que

Les offices de l'auditeur de la Chambre, les tri
bunaux particuliers de deux hôpitaux de Florence
de la fabrique du dôme (*opera del duomo ossia d
Santa-Maria del Fiore*), qui servait en même temp
de dépôt pour des testamens passés devant notaire
et pour les registres de baptêmes de la ville de Flo
rence. Tous ces tribunaux particuliers qui encom
braient la marche de la justice sans produire aucu
avantage aux justiciables, disparurent.

Les jurandes des arts et métiers avec les tribunaux qui y appartiennent, furent abolies; l'exercice des arts mécaniques devint libre, l'inspection de cette branche de l'industrie fut attribuée à une chambre de commerce nouvellement érigée. Cette opération produisit en Toscane les plus heureux résultats; circonstance que nous remarquons exprès parce que parmi les pays où cette mesure a été imitée, il s'en trouve où elle a été moins bienfaisante, peut-être à cause de quelques inconvéniens qui tiennent aux localités et qu'il serait intéressant d'approfondir.

Suppression des jurandes.

Par lettres circulaires de 1778, ainsi dans une forme moins solennelle, le grand-duc dépouilla les tribunaux épiscopaux de toute juridiction en affaires civiles; par une autre du 19 février 1787, il abolit le tribunal de l'inquisition, et par une ordonnance du 20 septembre 1788, celui de la nonciature pontificale.

Suppression de l'inquisition et de la nonciature.

Par le moyen de ces suppressions, le grand-duc fit tarir la source d'une foule de chicanes, d'injustices et de prévarications. En réduisant le nombre prodigieux de juges, il se ménagea la possibilité de choisir pour les tribunaux conservés, des magistrats éclairés et intègres. Mais à quoi auraient servi toutes ces mesures, si on avait maitenu la marche tortueuse de la justice que d'anciens usages avaient consacrée? Léopold porta la hache à la racine du mal, en publiant un nouveau réglement de procédure civile, et en faisant une nouvelle division territoriale du grand-duché en vicariats et podesteries.

Nouveau réglement pour la procédure.

Projet d'un code civil.

Pour couronner l'œuvre de la réformation de la justice civile, il fallait un nouveau code de lois. Une ordonnance du 10 juin 1787, chargea Joseph Vernaccini, auditeur de la rote de Florence et plusieurs autres jurisconsultes qui lui furent adjoints, de la rédaction d'un code. Vernaccini étant mort, le consulteur Michel Ciani le remplaça. Sous le successeur de Léopold, un célèbre jurisconsulte, Jean-Marie Lampredi, professeur à Pise, fut mis à la tête de la commission de législation; il mourut en 1793. Bientôt après, le monstre de la révolution française soufflant son haleine sur la Toscane, mit un terme aux travaux de la commission.

II. Justice criminelle.

II. Ce qui est dit dans la section du Compte-rendu de Léopold, laquelle traite de la justice criminelle, est si important, même dans ce qu'elle renferme peut-être d'erroné, que nous croyons devoir le placer ici, en y faisant seulement de légers retranchemens.

« Comme les tribunaux civils exerçaient une juridiction mixte, la réformation qu'ils avaient subie corrigeait, en même temps, plusieurs parties de la juridiction criminelle; néanmoins, il restait beaucoup d'abus à déraciner dans cette partie. Il était devenu urgent d'adoucir la trop grande rigueur des anciennes lois et la dureté de la procédure, fruit des principes sanguinaires qui avaient pris vogue dans la dernière époque désastreuse de l'empire romain, ainsi que du système féodal du moyen-âge et de l'ignorance barbare des écrivains. Comme ce n'était que par une longue expérience qu'on pouvait apprendre à connaître

les moyens de combiner les devoirs de l'humanité avec le maintien de la tranquillité publique et de la sûreté personnelle, on résolut de commencer par des réglemens préliminaires, afin de juger, par l'effet qu'ils produiraient, ce qu'on pouvait espérer d'une réforme générale.

« Les tribunaux chargés de prononcer sur la culpabilité ou l'innocence des accusés furent les premiers l'objet de la sollicitude du souverain : les institutions propres à former des magistrats probes et éclairés et d'habiles avocats fixèrent ensuite son attention. L'égalité de la justice pour toutes les classes de ses sujets, moyennant l'abolition des priviléges, des exemptions et des faveurs accordées au rang, fut son troisième point de vue. On supprima ensuite dans la juridiction criminelle toute espèce de taxe et d'émolumens qui alimentent l'injustice et la partialité, et on abolit, pour la plupart des cas, la confiscation des biens. On détermina le nombre des employés chargés de l'exécution de la justice, et on les dépouilla de tout pouvoir arbitraire. On adoucit le sort des prisonniers et les dispositions des lois relatives à la torture et à l'estrapade ; enfin, la peine de mort fut abolie. »

« Il ne fallait pas une longue série d'années pour acquérir la conviction que, pour prévenir les crimes, un excès de sévérité est inutile dans une nation civilisée, et qu'il existe des moyens bien plus efficaces pour diminuer le nombre des crimes. Des punitions modérées, mais exécutées avec promptitude et sans rémission, combinées d'ailleurs avec une surveillance exacte Nouveau code criminel.

tendant à prévenir plutôt les crimes qu'à trouver des coupables, conduisirent à ce but. Muni de cette expérience, on put promulguer un nouveau code criminel. »

[illegible]

« Cédant à son penchant pour la clémence et la modération, S. M. déclara la peine de mort définitivement abolie, dans la persuasion que la terreur qu'inspirent les exécutions ne produit qu'un effet momentané, et que souvent elle se change en pitié; que, par conséquent, c'est une erreur que d'y voir dans une nation bonne et douce un moyen qui puisse servir à effrayer. »

« On remplaça cette peine par celle de la prison ou de travaux forcés et publics. Ce genre de punition n'offre pas un exemple de terreur pour un instant; mais l'aspect de la misère que souffre un être banni de la société humaine, privé à jamais de la liberté, et condamné à indemniser, pour ainsi dire, par un travail pénible la société à laquelle il a fait injure, est bien fait pour inspirer l'horreur du crime. »

Abolition de la torture et de la peine de mort.

Le grand-duc développe ensuite les motifs qui l'ont engagé à abolir la torture et la confiscation des biens dans tous les cas. Nous les passons sous silence, comme lieux communs connus à tous nos écoliers législateurs, quoiqu'il soit probable que s'il y a encore quelque révolution en Europe [1], le parti vainqueur ne se souviendra pas des maximes qui réprouvent la confiscation des biens.

Abolition du crime de haute trahison.

« Pour bannir tout abus de pouvoir, continue le

[1] Écrit en 1827.

législateur de la Toscane, pour extirper tout prétexte de tyrannies et de vexations, S. M., bien élevée au-dessus de toute considération personnelle, bannit à jamais de la législation criminelle jusqu'au nom de haute-trahison auquel on a donné une extension trop grande et tout-à-fait arbitraire, au point que ce crime, qui ne peut être commis qu'immédiatement contre le prince ou l'État, a été appliqué à des délits d'un ordre inférieur, souvent même à des actions indifférentes. »

« C'est un grand mal que l'abus du serment dans les procédures criminelles : c'est une méthode vicieuse que de placer un prévenu dans l'alternative de s'accuser lui-même ou de se parjurer. S. M. ordonna que l'on n'aurait recours au serment que pour constater la vérité des témoignages rendus contre l'accusé. » Suppression des sermens abusifs.

« Comme trop d'exemples ont prouvé que le secret qu'on assure aux dénonciateurs et l'impunité des fausses dénonciations ont eu les plus funestes conséquences pour l'innocence, il fut ordonné qu'en affaires criminelles, tout procès serait précédé d'une accusation formelle et publique, dont l'auteur se serait rendu responsable et garant. » Suppression de la dénonciation secrète.

« Pour assurer la tranquillité des citoyens et préserver l'innocence des piéges, on supprima ce qu'on appelait procès de la chambre, dans lesquels l'accusé n'était pas admis à la défense. Il fut pris des mesures pour épargner à un accusé, peut-être innocent, le désagrément d'une longue captivité. Les preuves privilégiées, c'est-à-dire, les dépositions de témoins officiels furent abolies comme abusives. »

Abolition de la contumace.

« Un autre usage adopté depuis des temps imme moriaux, fut également aboli, c'est celui de condan ner, comme convaincu, le contumace, qui, que quefois, ne s'était soustrait au jugement que p manque de courage. »

Indemnisation des innocens.

« Ne voulant pas s'enrichir des amendes pécunia res imposées aux délinquans, S. M. ordonna que l'a gent qui, à ce titre, revenait au fisc, fût versé da une caisse particulière, pour être employé à indemn ser les individus qui avaient été injustement impliqu dans un procès criminel, ou seulement emprisonné ainsi que tous ceux qui, ayant éprouvé une perte p suite d'un délit, n'avaient pu être dédommagés par l fortune insuffisante de l'auteur. »

« Ce fut ainsi, dit Léopold, que les devoirs de l'a fection paternelle furent mis en harmonie avec la *sév* rité qu'exige la justice : tout crime était réprimé p une punition convenable et proportionnée, et le cou pable perdait tout espoir d'obtenir sa grâce ou d'ach ter l'impunité en composant avec la partie lésée. »

3. Industrie, arts, manufactures, commerce.

III. Les progrès de l'*industrie*, le perfectionneme des *arts* et des *manufactures*, l'activité du *commer* furent à un haut degré les objets des soins paterne de Léopold. Son Compte-rendu rapporte, sous cett rubrique, les améliorations suivantes :

1. La liberté de l'entrée et de la sortie des mar chandises, ainsi que de leur circulation dans l'inté rieur;

2. La liberté des vendeurs de fixer le prix de leur marchandises. En renonçant à une foule de droit

sous différens noms qu'il percevait auparavant, le gouvernement fit un grand sacrifice ;

3. L'abolition de la division de la Toscane en une foule de petits territoires ayant chacun ses douanes particulières. Cette division tenait à l'histoire du grand-duché qui, comme nous l'avons vu, est né de l'agrégation successive de plusieurs républiques, seigneuries et fiefs isolés [1]. Par suite de l'introduction d'un tarif unique de douanes, sinon la Toscane entière, mais au moins ce qu'on appelle le *territoire réuni*, ne forme plus qu'un seul corps d'état. Les districts qui, à cause de leur situation géographique, ne purent y être compris, sont la Lunigiana, le district de Pietra Santa, Barga ou la Garfagnane et Portoferraio, tous situés hors de la ligne des douanes. Ces pays furent entièrement exemptés de tout droit d'importation, mais, en revanche, traités comme étrangers à la Toscane ;

4. La construction de nouvelles chaussées, telles que la route qui, de Pistoïa, conduit, à travers l'Apennin, à la frontière du Modenois ; la chaussée de Serravalle aux frontières de Lucques, celle de Pise à Livourne ; la route Lauretana, qui fait la communication de Sienne et Val di Chiana avec l'État ecclésiastique, et plusieurs autres ;

5. La construction de canaux navigables : nous reviendrons sur cet objet ;

6. La fondation de lazarets et l'agrandissement de

[1] Pise, Sienne, Montepulciano, Arezzo, Poppi, Pistoïa, Pontremoli, Volterra, et plusieurs autres.

ceux qui existaient déjà, nommément au port de Livourne;

7. L'abolition absolue, mais successive de tous les fidéicommis, sauf les droits de tous les individus vivans;

8. L'interdiction de toute acquisition par la mainmorte, tant à titre onéreux que par donation ou testament, sauf les legs faits à des institutions pieuses pour des objets dont l'utilité serait reconnue;

9. L'abolition des droits de préférence et de retrait pour cause de parenté ou de voisinage (*jus protimisios et retractus propter consanguinitatem et vicinitatem*), comme entravant la vente des biens-fonds;

10. La conclusion de différens traités de commerce, tels que celui du 18 décembre 1775 avec les pays héréditaires de la maison d'Autriche, celui qui fut conclu avec le duc de Modène, et les stipulations de la paix avec l'empereur de Maroc;

11. La suppression des corporations et des colléges, et la révocation d'une foule d'ordonnances et de statuts qui mettaient des entraves à l'exercice des arts mécaniques et à l'établissement de manufactures, ainsi que l'abolition des charges et impôts qui pesaient sur l'industrie;

12. L'encouragement par des priviléges, des avances et des dons, accordé aux indigènes et aux étrangers pour l'établissement de manufactures, principalement en laine et soierie.

IV. Agriculture.

IV. Léopold a été le vrai créateur de l'*agriculture* de la Toscane, qui, avant lui, était dans un état pi-

toyable. Plusieurs réglemens sur le commerce et les arts que nous venons d'indiquer, tendaient en même temps à l'encouragement de l'agriculture, en favorisant le débit des productions de la terre. Léopold ne s'en contenta pas : il combla de faveurs la classe utile des laboureurs; il supprima toute espèce d'entraves qui gênaient la vente des produits du sol, toute espèce de corvées et de servitude.

Desséchement de la Maremme de Sienne.

Le voyageur qui traverse la Toscane ne peut qu'admirer les créations de Léopold. Des provinces anciennement couvertes de marais qui exhalaient jadis des vapeurs méphitiques, présentent l'aspect de campagnes riantes coupées par des canaux où coule une eau limpide. La *Maremme de Sienne*, district d'une surface de cent douze milles carrés géographiques, dont Grossetto est le chef-lieu, n'était habitée que par 31,360 âmes. On y appela, par de grands priviléges, des colons étrangers, et le fisc fit des sacrifices considérables pour procurer des cultivateurs à cette vaste contrée. Mais ces dépenses ne suffisaient pas : il fallut mettre fin aux inondations perpétuelles auxquelles la contrée était exposée et qui la rendaient très-malsaine. On tira une digue le long de l'Ombrone; on donna une plus grande profondeur au canal della Molle pour y faire couler les eaux des marais voisins et particulièrement celles du lac Bernard. Dans la même vue, on creusa trois autres canaux, dits della Molletta, Salice et Fosso Martello, et on tira un canal principal de l'Ombrone par le milieu du lac Bernard, afin de procurer aux environs de Grossetto de l'eau

potable pour les hommes et les bestiaux, et un moyen de transport pour les fruits de la terre. Le desséchement de la Maremme ne réussit pas aussi complétement qu'on l'avait espéré, parce que les hommes que le grand-duc employa pour ce travail manquaient des connaissances ou de l'expérience nécessaire.

Fertilisation du Val di Chiana.

Ses soins furent couronnés d'un plein succès dans la province de Val di Chiana. Les travaux qu'il y fit exécuter, avaient été projetés par l'ingénieur Parelli. Il fallut commencer par détruire le pilier qui supportait les deux arches du pont d'Arezzo, et remplacer ce pont par un nouveau d'une seule arche. On isola ensuite du canal principal les deux rivières de Lotà et de Vignone qui y conduisaient trop de limon. Après cela, on creusa le canal del Passo alla Quercia, par lequel les lacs de Chiusi et de Montepulciano furent réunis; le canal delle Chiarine fut destiné à procurer un écoulement aux eaux de Montepulciano. L'ordre de St.-Etienne qui possède de riches domaines dans cette province, fit construire un aqueduc souterrain qui passa sous la rivière de Firenna, et a pour destination d'accélérer le cours du canal de Fuga. Par suite d'un traité de limites qui, en 1780, fut conclu avec l'État ecclésiastique relativement aux territoires de Chiusi et de Citta della Pieve, on traça une digue pour régler le cours des ruisseaux qui vont, les uns, en Toscane, les autres dans l'État ecclésiastique, et pour forcer la Tresa de se diriger dans le Val di Chiana, afin d'exhausser le terrain par le limon qu'elle dépose.

Après avoir gagné ainsi sur la nature le terrain fécond de la vallée, Léopold y fit bâtir à ses frais un grand nombre de maisons où il plaça des colons.

Il donna ensuite ses soins à la capitainerie de Pietrasanta, une des provinces non réunies ; par le moyen du limon que charient les rivières de Saravezza et Baucetoio, il fit exhausser les parties basses de la vallée.

Le desséchement de la vallée de Bientina ne put être complétement effectué, soit parce qu'il aurait exposé d'autres districts à des inondations, soit parce qu'il exigeait des frais considérables et le concours de la république de Lucques.

Le Val de Nievola doit pour ainsi dire son existence ou sa forme actuelle aux travaux par lesquels la Gusciana, l'unique écoulement du lac Fuccechio, fut élargie et rendue plus profonde. Cette opération devint extrêmement coûteuse par la perte des droits régaliens que le grand-duc fut obligé de sacrifier : elle lui coûta près d'un million de lire.

On doit compter parmi les bienfaits que l'agriculture de la Toscane doit à Léopold et à l'ordre de St.-Etienne, les essais multipliés de culture que l'un ou l'autre fit faire dans leurs domaines, et l'amélioration qu'ils y introduisirent dans l'économie rurale; leur exemple opéra une révolution que des réglemens de police n'auraient pu produire.

V. Les changemens que Léopold fit dans les *finances* peuvent se réduire à deux objets : 1°. il abolit la ferme générale des impôts, et 2°. il renonça à V. Finances.

plusieurs droits régaliens ou au moins à ce qui les rendait surtout onéreux aux sujets. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les districts séparés de Lunigiana, Pietra-Santa, Barga et Portoferraio furent exemptés de tout droit de douane. Le grand-duc supprima, dans tous ses états, le droit régalien du sel ou l'obligation de chaque famille d'acheter annuellement une certaine quantité de sel à laquelle sa consommation était taxée. Il renonça au monopole du tabac, rendant la culture et la fabrication parfaitement libres; il permit la vente du tabac indigène et étranger; il est vrai que les vendeurs étaient assujétis à un impôt, mais cette taxe fut si modique qu'elle laissa, dans les revenus de l'État, un déficit de 400,000 lire. Léopold renonça au monopole de l'eau-de-vie; abolit, dans quelques provinces, et modéra dans les autres, le droit sur les contrats, et renonça au droit exclusif de forger et de vendre du fer. Le droit du timbre fut réduit, la perception du droit de moûture qui était une véritable capitation, et celle de l'accise (octroi) sur la viande, furent organisées d'une manière moins onéreuse pour les contribuables. Le grand-duc abandonna son droit de propriété des trésors, des mines de cuivre, des pierres précieuses, du marbre et des antiquités trouvés sous terre.

Malgré cette diminution des revenus de l'État, le grand-duc Léopold, grâce à un mode de perception plus économique, les augmenta de 1,237,969 lire par an, paya, dans l'espace de vingt-quatre ans, près de soixante-sept millions de dettes, employa trente mil-

lions aux améliorations dont nous avons parlé, et laissa à son successeur un trésor de 5,214,149 lire. La totalité des revenus se montait à 9,199,121 lire par an.

VI. Aucuns des grands-ducs de la maison de Médicis, ni le premier de celle de Lorraine n'avait pensé à diminuer le fardeau des *dettes de l'État* qui, à l'avénement de Léopold, se montaient à la somme de 91,376,530 lire de Toscane. Cette masse était fondée sur trois établissemens ou banques existant à Florence sous les noms de Magona Vecchia, Monte-de-Pietà et Monte Commune. La première administrait les fonds originairement destinés à l'exploitation des forges dont le produit était employé à servir les intérêts des capitaux dont ce fonds se composait. Léopold ayant successivement remboursé ces capitaux, la Magona Vecchia fut fermée. Le Mont-de-Piété éprouva un changement : son fonds, formé par le dépôt des capitaux des particuliers, avait été employé au profit de l'État qui en payait les intérêts par le moyen de taxes établies pour cela. Léopold ayant remboursé les capitaux, le Mont-de-Piété fut rendu à sa destination primitive qui était celle d'un lombard, et son administration fut soumise à la ville de Florence. VI. Dettes publiques.

Ainsi, tous les fonds publics ou tous les capitaux que l'État devait encore, étaient ceux qui étaient fondés sur le Mont-Commun. Ils se montaient à 87,589,775 lire. C'est là la dette dont le remboursement devint une des principales occupations de Léopold. Il offrit aux créanciers le choix ou d'accepter le remboursement ou de consentir à ce que les intérêts,

qui étaient payés sur le pied de dix ou même de quinze pour cent, fussent réduits à trois pour cent. La plupart des créanciers se soumirent à cette diminution, et il ne fut remboursé que 3,017,167 lire. Pour diminuer la somme d'argent qui, à titre d'intérêts, sortait annuellement du pays, on dénonça, en 1780, tous les capitaux appartenant à des étrangers; ils se montaient à 10,176,320 lire. Pour procurer à l'État les fonds nécessaires à ce remboursement, le grand-duc donna la dot de son épouse, l'infante Louise, fille de Charles III, roi d'Espagne, ainsi que des capitaux personnels qu'il avait à la banque de Vienne, et y employa le produit de la vente d'une partie des domaines de la couronne, des communes et de l'ordre de St.-Étienne; ces corporations prirent, moyennant ces versemens, la place des créanciers étrangers.

Comme la dette de l'État se composait d'une infinité d'obligations pour petites sommes qui causaient beaucoup de frais d'administration, Léopold racheta 14,537 de ces obligations : il y employa la totalité de sa fortune paternelle et maternelle qui était placée à la banque de Vienne. C'était un nouveau sacrifice, car la banque de Vienne payait un intérêt supérieur aux trois pour cent qu'on payait en Toscane.

Enfin, au mois de mars 1788, Léopold prit une grande mesure afin de diminuer subitement de près des trois quarts la dette publique. En prenant pour base la contribution que les propriétaires payaient pour le remboursement de la dette, contribution qui, dans la Toscane réunie, se montait à 1,982,722 lire, on répartit

une valeur de 56,649,200 lire sur toutes les propriétés, et on exigea que les propriétaires payassent, dans l'espace de trois mois, leur contingent de cette somme dans la proportion de 100 lire pour chaque 3 ½ qu'ils contribuaient aux 1,982,722, moyennant quoi, ils se rachetaient à jamais non-seulement de la contribution, mais aussi du paiement de la dîme. Il est évident que cet arrangement fut utile aux propriétaires, supposé qu'ils pussent se procurer l'argent requis pour cela; ce qui leur fut très-facile, parce que les capitalistes auxquels on allait rembourser les cinquante-six millions, ne demandaient pas mieux que de placer cet argent contre hypothèque sur les biens-fonds ainsi libérés. L'opération eut le plus grand succès, et, vers la fin de 1789, la dette de l'État se trouva réduite à 20,764,254.

VII. Police, maisons d'éducation, hôpitaux.

VII. Nous passons sous silence l'organisation nouvelle que Léopold donna à la police de la capitale du grand-duché, ainsi que la construction d'une maison de correction. Convaincu que le meilleur moyen de diminuer les occupations de la police, était de donner une bonne éducation publique à la jeunesse, il ouvrit, dans toutes les villes du grand-duché, des écoles, et changea plusieurs couvens en maisons d'éducation. Il dépensa, pour les institutions consacrées à l'éducation des filles à Florence, 375,547 lire, et, dans le reste du grand-duché, la somme de 713,661. Les maisons destinées à recueillir les pauvres orphelins et les enfans trouvés, furent agrandies; les hôpitaux reçurent une organisation admirable. Léopold dépensa pour ces trois sortes d'établissemens, plus de 2,600,000 lire.

Peu content des soins qu'il avait pris pour la santé de ses sujets, en desséchant des marais, il voulut que les marchés publics fussent placés sous une surveillance sévère, afin d'empêcher la vente de denrées insalubres et malfaisantes; il défendit d'enterrer les morts dans les églises et dans l'intérieur des villes et des villages, fit mettre en bon état les établissemens d'eaux thermales, et y fit bâtir des maisons de santé pour des malades de toutes conditions. Les lazarets de Livourne furent agrandis et reçurent une autre organisation. Pour la sûreté des côtes, il les fit garnir de forts et de garnisons, et créa une petite marine à l'entretien de laquelle il consacra une somme annuelle de 490,000 lire.

VIII et IX. Pensions et appointemens.

Aux sections VIII et IX, l'auguste auteur du Compte rendu à son peuple, craignant qu'on ne trouve exagéré l'état des pensions et des appointemens qui figuraient dans les dépenses, s'en excuse par des motifs qui tenaient aux circonstances et localités, et n'ont pas d'intérêt pour nous.

X. Affaires religieuses.

X. La masse des biens ecclésiastiques en Toscane, quelque considérable qu'elle fût, ne suffisait pas pour donner une existence honorable aux ministres de la religion, parce que ces biens étaient trop inégalement répartis. Les curés des campagnes vivaient dans la pauvreté et l'avilissement, incapables d'instruire leurs ouailles, parce qu'aucun ecclésiastique un peu instruit lui-même, ne daignait accepter une cure si misérable.

Pour remédier à ce mal, sans recourir à de nou-

velles impositions, Léopold résolut de changer la destination de plusieurs fonds ecclésiastiques, dont les revenus avaient été jusqu'alors employés d'une manière peu utile, quelquefois même contraire à l'esprit de la religion. L'administration de ces nouveaux fonds fut confiée à des conseillers laïcs, et les intérêts servirent à augmenter la portion congrue des pauvres curés. Par ce moyen, le gouvernement put supprimer la dîme ecclésiastique et tout le casuel que les communes payaient aux curés.

Léopold ordonna ensuite de réunir au fonds ecclésiastique tous les bénéfices sans cure d'âmes. Ainsi on diminua le nombre des ecclésiastiques, et ceux dont la conservation fut jugée nécessaire, furent dotés d'une manière convenable.

Pour diminuer le nombre des ecclésiastiques, Léopold supprima aussi plusieurs couvens, et mit des bornes, par des réglemens, à la réception des novices.

XI. Administration des communes.

XI. Avant Léopold, l'administration des communes du grand-duché dépendait du département nommé les Neuf de Florence. Léopold le supprima, et accorda à toutes les communes la faculté de faire administrer leurs affaires économiques d'une manière indépendante du gouvernement, sauf leur responsabilité. Il ordonna la vente des biens communaux ou leur division en petits lots qu'on aliéna à titre d'emphytéose, afin que les plus pauvres pussent profiter de l'occasion pour devenir propriétaires.

XII. Embellissemens des villes et châteaux.

XII. Dans la dernière section du Compte rendu, il est question des embellissemens que les villes du

grand-duché doivent à Léopold. Ceux qu'il fit faire dans ses palais et maisons de campagne à Florence, dans la Villa Imperiale et dans les villa de Poggio à Caiano, de Castello, Petraia et Quercia, absorbèrent la somme de 7,231,644 lire.

« Enfin, c'est ainsi que se termine le Compte-rendu : S. M., pendant toute la durée de son règne, non-seulement a regardé comme un devoir sacré de secourir efficacement, aux frais de son trésor, des sujets devenus malheureux par des accidens, mais elle a aussi sauvé des provinces entières qui avaient été frappées par des calamités extraordinaires, et secouru le grand-duché dans les années de disette. Elle a eu la satisfaction de voir ses sujets déchargés de beaucoup d'impositions, les finances délivrées d'une grande masse de dettes, ses domaines agrandis par l'acquisition de plusieurs fiefs, et la population considérablement augmentée. »

Léopold ayant, le 20 février 1790, succédé à son frère Joseph dans la monarchie autrichienne, abandonna, conformément à l'acte de succession de 1763, le grand-duché de Toscane à *Ferdinand III*, son second fils, qui, sous diverses vicissitudes, régna jusqu'en 1824. Il fut tour-à-tour grand-duc de Toscane, électeur de Salzbourg, grand-duc de Wurzbourg, et enfin de nouveau grand-duc de Toscane. Il fonda les ordres de St.-Joseph et de la Croix blanche, et fut un prince extrêmement instruit et d'une sagesse éprouvée par le malheur.

## IX. *République de St.-Marin*[1].

IX. RÉPUBLIQUE DE S.-MARIN.

Révolution de 1739.

L'heureuse république de St.-Marin ne fournit pas beaucoup de matériaux à l'histoire ; cependant elle fut, en 1739, le théâtre d'une révolution.

L'esprit remuant du cardinal Alberoni ne pouvant plus, depuis sa retraite d'Espagne, troubler le monde, s'occupa à bouleverser la plus petite des républiques : il réussit à mettre la désunion entre les citoyens de St.-Marin. Nommé par le pape légat de Ravenne, il accueillit quelques intrigans, qui vinrent lui dire que le mécontentement régnait à St.-Marin, et que les habitans, las de leur gouvernement oligarchique, préféraient se soumettre à la souveraineté du saint-père. Clément XII, à qui le crédule cardinal communiqua le désir prétendu de ce petit peuple, l'autorisa à se rendre sur les limites de la république, à y attendre ceux qui voudraient se soumettre au saint-siége, et si c'était la majeure et la plus saine partie de la population, à dresser un acte authentique de leur déclaration et à aller prendre possession de la ville, avec faculté d'en régler le gouvernement et de confirmer les priviléges des habitans.

Alberoni exécuta cette mission non avec la prudence d'un vieil homme d'État, mais avec la passion d'un révolutionnaire. S'étant mis à la tête d'une troupe armée, il commença par prendre possession de la ville, y appela, pour le 25 octobre 1739, les représentans

[1] Suite du vol. XXXII, p. 1.

de tous les bourgs, et en exigea le serment de fidélité. Le plus grand nombre le prêta : quelques-uns s'enfuirent après avoir protesté contre la violence. Le cardinal organisa un nouveau gouvernement.

Clément XII ne tarda pas d'apprendre les circonstances de cette soumission prétendue spontanée. Il envoya sur les lieux Enrico Enriquez, gouverneur de Macerata, pour informer de la conduite du cardinal. Ce commissaire cassa et annula tout ce qu'Alberoni avait fait, et rétablit l'ancien ordre de choses. Le pape confirma toutes les opérations de son commissaire : ce fut le dernier acte de son règne.

X. SOUVERAINS PONTIFES.

## X. *Souverains Pontifes* [1].

*Clément XI*, -1721.

Différend pour la monarchie sicilienne.

*Clément XI* occupait le siége apostolique depuis 1700. Ce pontife eut, en 1715, un démêlé avec Victor-Amédée, roi de Sicile. Nicolas-Marie Tedeschi, évêque de Lipari, y donna lieu, en se plaignant, avec raison ou à tort, d'une violation des immunités ecclésiastiques qu'il avait éprouvée, et pour laquelle il excommunia les chefs municipaux de la ville de Palerme. Le tribunal de la monarchie sicilienne ayant cassé la procédure de l'évêque, celui-ci excommunia ce tribunal même, interdit son diocèse et se sauva à Rome. Le tribunal entama alors une procédure contre lui, tandis que Clément XI le prit sous sa protection et prononça l'interdit contre cinq diocèses de la Sicile. C'était, de sa part, une violation manifeste du

[1] Suite du vol. XXXII, p. 99.

privilége de la monarchie sicilienne [1]. Victor-Amédée n'était pas homme à supporter que ses droits fussent enfreints. Usant de la prérogative dont tous ses devanciers avaient joui, il défendit d'obéir aux ordres venus de Rome, et punit sévèrement les récalcitrans. Près de 3,000 ecclésiastiques ou autres personnes, soit volontairement, soit par force, quittèrent l'île et se réfugièrent à Rome. Le pape dépensa plus de 60,000 scudi pour venir à leur secours. Les rois d'Espagne et de France soutinrent Victor-Amédée. Malgré leurs représentations, Clément XI abolit le tribunal de la monarchie sicilienne, non en termes exprès, mais de fait, en révoquant tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux rois de Sicile. Clément XI ne vit pas la fin de cette brouillerie.

Le danger où l'île de Corfou se trouvait en 1716 [2], effraya beaucoup le pape. Il engagea les rois de Portugal et d'Espagne, le grand-duc de Toscane et la république de Gênes, d'envoyer des escadres au secours des Vénitiens, ou à renforcer les siennes. Il imposa une contribution au clergé d'Italie, et tout l'argent que purent fournir la chambre apostolique et les plus riches parmi les cardinaux, fut envoyé à Venise. Les principales espérances du pape étaient cependant fondées sur le concours de l'empereur; mais Charles VI, dont la sécurité comme roi d'Hongrie et roi de Sicile, était compromise par les progrès des Turcs, balançait de se brouiller avec eux, dans la crainte que l'Espagne, avec laquelle il n'avait pas encore fait la

Guerre des Turcs.

[1] Voy. vol. IV, p. 142. [2] Voy. vol. XXXII, p. 207.

paix, ne profitât de cette opportunité pour attaquer ses états d'Italie. Clément XI s'interposa auprès du roi catholique, qui lui donna une promesse solennelle qu'il n'attaquerait pas l'empereur pendant la guerre de Turquie. L'alliance avec Venise, du 15 mai 1716 [1], en fut la conséquence.

Brouillerie avec la cour d'Espagne.

Pendant que les armées impériales étaient occupées en Hongrie, la flotte espagnole attaqua à l'improviste la Sardaigne, au mois d'août 1717. L'arrestation de Molines à Milan fournit un prétexte à cet acte d'hostilité, qui était en même temps un acte de mauvaise foi que l'opinion publique mit sur le compte du cardinal Alberoni. Il compromit le pape envers la cour de Vienne, qui l'accusait d'avoir agi à son égard avec une grande légèreté. Clément XI ne pardonna jamais à Alberoni de l'avoir exposé à ce reproche. Il persécuta ce cardinal après sa chute, et exigea de la république de Gênes de lui livrer ce grand coupable, auquel il voulait faire faire le procès. La cour de Vienne avait d'autant plus de raison de se plaindre du pape qu'il avait accordé des décimes à Philippe V pour l'armement de cette même flotte qui venait de s'emparer de la Sardaigne, tandis qu'on la disait destinée contre les Turcs. La cour fut défendue au nonce apostolique à Vienne; celui qui résidait à Naples reçut l'ordre de quitter le royaume dans les vingt-quatre heures; le vice-roi mit le séquestre sur les bénéfices et revenus dont les prélats romains jouissaient dans le royaume.

L'embarras que cette brouillerie et l'affaire de la

[1] Voy. vol. XXXII, p. 205.

bulle *Unigenitus* donnaient au pape, fut encore augmenté par la mésintelligence qui éclata entre lui et Philippe V. Ce monarque se trouvant offensé de ce que Clément XI refusait les bulles à Alberoni, auquel il avait conféré l'archevêché de Séville, rompit tout commerce avec le nonce Aldrovandi, rappela tous les Espagnols qui étaient à Rome, et défendit tout envoi d'argent à la dataric [1].

Clément XI avait publié, en 1705, la bulle *Vineam Domini sabaoth*, et, en 1713, celle d'*Unigenitus*, qui jouent un si grand rôle dans l'histoire du jansénisme, et, en 1715, celle d'*Ex illa die* dans l'affaire des missions de la Chine. Il en a été question au livre précédent [2]. Il a bien mérité de l'étude de la littérature orientale, en faisant acheter de nombreux manuscrits arabes, syriaques et coptes par divers émissaires, et principalement par un Maronite syrien, le savant Joseph-Simon Assemanni, qui en a publié une description sous le titre de *Bibliotheca orientalis Clementino-vaticana*, en quatre vol. in-folio. **Collection de manuscrits orientaux de la bibliothèque du Vatican.**

Clément XI, mort le 19 mars 1721, fut remplacé, le 8 mai suivant, par le cardinal Michel-Ange Conti, de la maison des ducs de Poli, qui acquit les suffrages du parti français, en prenant l'engagement d'élever à la pourpre l'abbé Dubois. Le cardinal Conti, vieux et plongé dans un assoupissement presque habituel, dont on connut la cause après sa mort [3], prit le nom d'*In-* ***Innocent XIII, 1721-1724.***

[1] Voy. vol. XXXIX, p. 100.

[2] Voy. Table, vol. XXXVI, *Bulles pontificales*.

[3] On découvrit qu'il avait la dure-mère adhérente au crâne.

*nocent XIII*. Il ne régna pas tout-à-fait trois ans, car il mourut le 7 mars 1724. Ce pontife termina la brouillerie de son devancier avec l'empereur, au sujet du royaume de Naples, en accordant à Charles VI l'investiture, et le dégageant de l'ancienne obligation qui interdisait aux rois de Sicile de porter la couronne impériale. Bientôt, cependant, il se brouilla de nouveau avec ce monarque, lorsque celui-ci accorda à l'infant don Carlos l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance, prétendus fiefs de l'Église.

*Benoît XIII.* 1724-1730.

Innocent XIII fut remplacé par un vieillard de soixante-seize ans, qui, zélé disciple de l'ordre de S.-Dominique, resta moine au milieu des grandeurs, Pierre-François Orsini, fils de Ferdinand, duc de Gravina, qui n'avait accepté le chapeau de cardinal et l'archevêché de Bénévent que par obéissance pour le général de son ordre. Ce fut le même chef qui lui ordonna d'accepter son élection comme pape, laquelle eut lieu le 29 mai 1724. Il prit le nom de *Benoît XIII*. Accoutumé à l'obéissance, il abandonna le gouvernement de l'Église au cardinal Nicolas Coscia, son favori, peu digne de cette confiance sous le rapport des talens et de la probité.

Caractère de Benoît XIII.

Jamais pape ne poussa plus loin l'humilité et l'horreur du faste que Benoît XIII. Dans les premiers temps, quand il sortait de son palais pour aller visiter les églises et les hôpitaux, ou pour prendre l'air, c'était sans garde et dans une voiture fermée. Sur les représentations des cardinaux, il consentit enfin à se faire accompagner d'un simple chapelain et de quel-

ques gardes. Dans son appartement on ne voyait ni meuble ni tapisserie; il ne renfermait que quelques chaises de paille, un crucifix et quelques images de carton. Souvent il allait dîner chez les Dominicains della Minerva, et prenait part à leur simple repas sans autre distinction que d'être assis seul à une table. Regardant toujours le général de cet ordre comme son supérieur, il lui baisait habituellement la main. Il ne voulut pas que les prêtres s'agenouillassent devant lui. Il vaquait à toutes les fonctions épiscopales et parochiales. Distribuer des aumônes, porter des consolations aux pauvres, était sa plus grande jouissance. Il détestait le népotisme jusqu'à refuser tout emploi au duc de Gravina, son neveu, qui aurait été plus propre à l'assister dans le gouvernement que tout autre de ses ministres.

Suppression du loto.

Si Benoît XIII fut un saint pontife, son administration de l'État ecclésiastique mérite moins d'éloges. L'excès auquel il poussa la libéralité, parce que, dans toute la force du terme, il ne connaissait pas la valeur de l'argent, la diminution des charges publiques qu'il ordonna par bonté, la suppression du loto de Gênes[1] qui avait été une grande ressource pour les finances de son prédécesseur, dérangèrent les siennes, et augmentèrent considérablement les dettes de la chambre apostolique. A son avénement, les revenus de cette

[1] Le loto de Gênes n'est autre chose que ce qu'en France on appelle la loterie, c'est-à-dire ce jeu où, sur quatre-vingt-dix numéros, il y en a cinq de gagnans. Les véritables loteries étaient anciennement nommées *blanques* en France.

chambre se montaient à 2,716,650 scudi, et les dépenses à 2,439,308, de manière qu'il y avait un excédant de 277,342 scudi. Quelque temps après, cet excédant se changea en un déficit annuel de 120,000.

Convention de 1724 au sujet de Comachio.

La ville de Comachio était toujours entre les mains de l'empereur auquel la paix de Bade l'avait laissée[1]; Benoît XIII eut la satisfaction d'y rentrer par suite d'une convention qui fut conclue à Rome, le 25 novembre 1724. Elle dit que Charles VI consent à se dessaisir de la ville, de manière cependant que, par cette restitution, il ne soit pas censé avoir reconnu quelque nouveau droit au siége apostolique, ni n'avoir voulu déroger en quelque chose aux droits de l'empereur et de l'Empire ou de la maison d'Este, qui au contraire restent saufs tant pour le possessoire que pour le pétitoire, et que l'acte ne puisse préjudicier à personne, en attendant qu'on sache à qui Comachio doit appartenir. En d'autres termes : Charles VI sortit de la possession de cette ville comme monarque autrichien, mais non comme chef de l'Empire.

En 1725, Benoît XIII célébra un jubilé, et tint, du 15 avril au 5 juin, un concile à la basilique de Latran, où il confirma la bulle *Unigenitus*, et fit plusieurs décrets concernant la discipline ecclésiastique.

Couronnement poétique.

A la même époque, on donna au peuple romain un spectacle dont il n'avait pas joui depuis les temps de Pétrarque. C'était celui d'un couronnement de poëte au Capitole par le sénateur et les conservateurs. Le successeur de Pétrarque fut un improvisateur, nommé

[1] Voy. vol. XXXII. p. 35.

Bernardino Perfetti de Soane. Tiraboschi, l'historien de la littérature italienne, nous en a laissé ignorer le mérite qui, d'après cela, ne doit pas avoir été fort grand; cependant Muratori qui nous a transmis le fait du couronnement, dit que les vers que le lauréat faisait avec une incroyable facilité, étaient pleins de *suc* et *plus que des phrases*.

Benoît XIII termina, le 25 octobre 1727 un différend qui, sous Clément XI, s'était élevé entre les cours de Rome et de Turin. Lorsque Félix V abdiqua la papauté que le concile de Bâle lui avait conférée, Nicolas V, par une bulle de 1451, lui promit, ou plutôt à son fils, le duc Louis de Savoie, que, sans son consentement, il ne serait disposé d'aucun évêché ni autre bénéfice dans les états de Savoie. Cette bulle donna lieu à de fréquentes contestations qui, sous Clément XI, prirent un caractère d'aigreur; beaucoup d'églises des états du roi de Sardaigne restèrent alors veuves. Benoît XIII remédia à ce désordre en concluant avec le roi un concordat ou plutôt en publiant, le 25 octobre et le 9 décembre 1727, un bref et une déclaration par lesquels le droit de patronage de Victor-Amédée sur toutes les églises et tous les bénéfices fut reconnu; mais le roi promit d'employer au bien de l'Église le revenu des bénéfices vacans. Par manière de tolérance (*in via tolerantiæ*), il fut accordé que les bulles et autres écrits émanés de Rome fussent, avant leur publication, *visés* par le roi, sans cependant que ce visa exprimât une approbation du contenu par la puissance séculière.

Concordat de 1727 avec la cour de Turin.

d'érudition que de véracité : il y avait attaqué, mais d'une manière décente et modérée, quelques thèses ultramontaines.

Benoît XIII mourut le 21 février 1730. Aussitôt le peuple de Rome se souleva contre le cardinal Coscia et ses amis, qu'on appelait la faction des Bénéventins, et pilla leurs maisons : le cardinal eut de la peine à sauver sa vie, et se réfugia à Naples.

Dans le conclave qui se réunit pour nommer le successeur de Benoît XIII, les factions se montrèrent avec plus de force que dans quelques-uns des précédens conclaves. Outre la faction impériale, et celles des Français et des Espagnols, on en vit une quatrième, qui était un phénomène nouveau, la faction de Savoie. Le cardinal Alexandre Albani en était le chef. Ses confrères Impériale, Ruffo, Corradini et Davia, que l'opinion publique jugeait dignes de la tiare (*papabile*), furent successivement écartés au moment où chacun d'eux était sur le point de se voir proclamé. La cour de Vienne exclut aussi, pendant quelque temps, le cardinal Laurent Corsini, Florentin, qui, pourtant, à la fin, réunit tous les suffrages, et fut élu le 12 juillet 1730. Il prit le nom de *Clément XII*.

*Clément XII*, 1730–1740. Quoique parvenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, ce pape jouissait de toutes ses facultés physiques et intellectuelles. Il s'était jusqu'alors tenu retiré des affaires. Son caractère était sans tache, et il était connu pour aimer les lettres et les arts. Il commença son règne par faire un acte de justice, en suspendant le car-

linal Coscia de toute voix active et passive au collége les cardinaux ainsi que des fonctions d'archevêque de Bénévent, et en instituant une congrégation, appelée *le Nonnullis*, pour juger ce cardinal et d'autres ministres de Benoît XIII, accusés de malversation. Peut-être Coscia aurait-il échappé à la procédure, s'il avait voulu se démettre de son archevêché, qui, aux yeux du pape, ne pouvait lui être laissé sans scandale. A l'exemple de Coscia, le cardinal Fini fut suspendu du droit de voter dans les congrégations. Procès du cardinal Coscia.

Il fut constaté que Coscia avait soustrait une somme de 200,000 scudi, qu'il reçut ordre de restituer à la Chambre apostolique. Comme, après son retour de Naples, le pape n'avait pas voulu le faire arrêter, le coupable eut toutes les facilités pour s'évader. Il en profita. Il partit, le 31 mars 1731, sous un travestissement, et alla, encore une fois, se mettre sous la protection du comte de Harrach, vice-roi impérial à Naples. Un monitoire de Clément XII, du 12 mai, menaça le cardinal de la perte de ses bénéfices, s'il ne revenait à Rome dans un court délai. Sous prétexte de maladie, il n'obéit qu'en 1732. Arrivé à Rome, il fut mis sous garde, et, enfin, une sentence du 9 mai 1733, le déclara convaincu de rapines, fraudes, extorsions, faux, et autres abus de la confiance du souverain; en conséquence, condamné à tenir prison, pendant dix ans, au château de St.-Ange, privé de tout bénéfice et pension, déclaré avoir encouru l'excommunication majeure, dépouillé de sa voix active et passive à un futur conclave; enfin, condamné à payer 100,000 ducats.

Le cardinal Coscia ne fut pas la seule créature d
Benoît XIII qui éprouva la sévérité de Clément XII
Le souverain pontife fit examiner la conduite de plu
sieurs personnes qui avaient abusé de la facilité d
son prédécesseur, et ordonna la punition des préva
ricateurs. L'un d'eux, l'abbé Romani, fut même en
voyé aux galères.

Renouvellement du différend avec la cour de Turin.

Sous Clément XII, le différend avec la cour de Tu
rin se renouvela. Le 8 janvier 1731, dans une allocu
tion faite aux cardinaux dans un consistoire secret
Clément annonça l'intention de rompre l'accord qu
Benoît XIII avait conclu avec Victor-Amédée. Il s'é
leva alors une controverse sur l'immunité ecclésiasti
que, sur la nomination aux bénéfices, sur l'étendu
de la juridiction des évêques, enfin sur les terres d
Costanza, Cortanzone, Cisterna et Matapia, sur les
quelles le roi exerçait la souveraineté, tandis que l
pape prétendait que c'étaient des fiefs de l'Église. Cet
controverse se prolongea jusqu'en 1742.

Affaire d'Avignon.

En 1732, le gouvernement français avait ordonn
de tirer un cordon militaire autour du territoire d'A
vignon, parce qu'il servait de refuge aux contreban
diers français qui introduisaient par fraude dans l
royaume une grande quantité de toiles peintes qu'o
fabriquait dans cette ville pontificale. Ce blocus,
prolongé jusqu'en 1733, mit les habitans d'Avigno
dans une grande détresse : pour les soulager, l
prélat Buondelmonte, vice-légat du pape, conclut
avec le gouvernement français, un arrangement qu
la cour de Rome refusa d'approuver, de manièr

qu'une extrême misère continua d'affliger Avignon.

Différend pour Parme et Plaisance.

Nous avons parlé du différend qui s'éleva entre le pape, le roi d'Espagne et son fils, don Carlos, au sujet des duchés de Parme et de Plaisance que, par un acte du mois de juillet 1732, Clément XII déclara dévolus au siége apostolique par l'extinction de la maison de Farnèse, qui les avait possédés comme fiefs pontificaux. Plus tard, il éclata un différend plus sérieux avec don Carlos, lorsque ce prince se fut emparé du royaume des Deux-Siciles. Par un arrangement conclu le 9 mai 1738, Clément reconnut l'infant roi des Deux-Siciles, et lui en donna l'investiture.

Différend avec la cour de Madrid.

Il eut d'autres différends avec la cour de Madrid, à cause des désordres que les troupes espagnoles commirent, lorsqu'en 1736, se rendant de Toscane à Naples, elles traversèrent une partie de l'État ecclésiastique. Elles se permirent de faire, à Rome même, des recrues par force; il en résulta, le 24 mars, un tumulte dans lequel plusieurs Espagnols furent tués. La cour de Madrid en demanda une satisfaction éclatante; mais l'affaire fut arrangée le 26 septembre 1737.

Avec Venise.

La franchise des quartiers que les sbires violèrent, en 1732, dans le palais de l'ambassadeur de Venise, donna lieu à une querelle avec la république, qui fut arrangée dès 1733.

Bulle de 1735 sur les sécularisations saxonnes.

Nous remarquons encore que, par une bulle de 1735, Clément confirma toutes les sécularisations et aliénations de fondations religieuses et de biens ecclésiastiques qui avaient eu lieu en Saxe depuis le temps

de Luther, à condition que les habitans rentrassent dans le giron de l'Église.

Acquisition du Musée Albani.

Clément XII mourut, le 6 février 1740, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans un état de décrépitude parfaite et de cécité absolue. Ce pontife a enrichi les musées publics de Rome de beaucoup d'antiquités classiques; il acheta, entre autres, pour 76,000 scudi, la belle collection de statues et bas-reliefs que le cardinal Alexandre Albani avait formée : elle fut placée au Capitole. La bibliothèque du Vatican fut enrichie, sous son pontificat, par les manuscrits orientaux que recueillit Joseph Assemanni. Il fit construire, par le chevalier Alexandre Galilei de Florence, la riche façade de la basilique de S.-Jean-de-Latran, la première église en rang de la chrétienté, ainsi qu'une chapelle dans la même église, qui passe pour la plus magnifique de Rome : ce pape y fut enterré.

*Benoît XIV. 1740-1758.*

Le conclave pour l'élection de son successeur fut fermé le 18 février 1740. La lutte entre les partis qui briguaient l'honneur de donner un pape à la chrétienté, le fit durer six mois entiers. Il s'y montra trois factions : celle de Corsini, à laquelle appartenaient les cardinaux français et espagnols; celle des Ursins, dite le *vieux collége*, et celle des *Zelanti*. Les Corsini voulaient faire tomber le choix sur le cardinal Pompée Aldrovandi de Bologne, prélat parfaitement initié dans les secrets de la politique; mais le camerlingue cardinal Annibal Albani, chef du parti des Zelanti, ne lui reconnaissant pas les qualités que doit posséder le chef de l'Église, s'opposa à son élection avec tant

de succès que, quoiqu'il eût déjà trente-trois voix, il ne put obtenir la trente-quatrième, qui lui était nécessaire pour avoir la majorité requise. Aldrovandi, voyant l'impossibilité de réussir pour lui-même, employa ses amis pour faire tomber le choix sur un autre Bolonais, soit Louis Gotti, soit Prosper Lambertini. Le 17 août, comme par inspiration d'en haut, tout le conclave proclama le cardinal Lambertini, prélat âgé de soixante-cinq ans, connu par ses ouvrages comme un grand canoniste [1]. On assure que quelques mots dits comme par hasard, influèrent sur la détermination des cardinaux. Les voyant fatigués de la durée du conclave, l'archevêque de Bologne (car Lambertini était revêtu de cette dignité), connu pour son humeur joviale, dit : voulez-vous un saint pape, nommez Gotti; un politique, prenez Aldrovandi; un bon homme, moi. Il prit le nom de *Benoît XIV*.

Ce pontife, savant, éclairé, élevé au-dessus des préjugés, d'un caractère doux et aimable, prudent et pacifique, s'est montré meilleur évêque et prince de l'Église que grand souverain, parce qu'il dédaignait et négligeait un peu les affaires du gouvernement. Il s'est fait aimer et estimer dans tous les pays de l'Europe. Les Jésuites seuls s'en sont plaints. Ils lui reprochèrent d'avoir montré, dans la contestation qu'ils eurent en Portugal, une partialité indigne du vicaire

[1] Sa principale production littéraire est intitulée : *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonisatione*, en 4 vol. in-fol., ouvrage riche en faits historiques et décisions des saintes congrégations.

apostolique, et dont, disaient-ils, ne devait pas être victime une société qui avait rendu tant de services à la religion et à la cour de Rome.

Arrangement du différend avec la cour de Turin, 1742.

L'esprit conciliateur de Benoît XIV se montra dans le soin qu'il se donna pour arranger le différend avec le roi de Sardaigne, qui existait depuis Clément XII. Il céda, en 1742, sur presque tous les points de la contestation, en conférant au roi de Sardaigne la dignité de vicaire apostolique perpétuel dans les quatre fiefs litigieux, à condition qu'il offrirait tous les ans, à la chambre apostolique, un calice d'or de la valeur de mille écus d'or. En 1749, il accorda à ce souverain la faculté de demander un don gratuit au haut clergé de ses états.

Arrangement du différend avec la cour de Lisbonne.

En 1740, Benoît XIV confirma une ordonnance que le roi de Portugal avait publiée en 1739, et qui statuait que dorénavant les biens des individus condamnés par l'inquisition seraient confisqués au profit de la chambre royale, et que les appels des jugemens de ce tribunal seraient portés au roi et non au pape. Il lui accorda aussi la collation de tous les évêchés et de toutes les abbayes de son royaume, et par une bulle *croisée*, il l'autorisa à lever sur son clergé une forte somme pour faire la guerre aux Grandes-Indes. Il a été question dans le chapitre consacré à l'histoire du Portugal, du titre de *Très-Fidèle* dont il décora les souverains de ce pays.

Affaire des cérémonies chinoises.

Nous avons conduit, dans le chapitre IX du livre précédent[1], l'histoire de la querelle relative aux cérémonies

[1] Voy. vol. XXXII, p. 93.

chinoises jusqu'à la publication de la bulle *Ex illa die* que Clément XI lança en 1715, et à laquelle les Jésuites n'obéirent pas en prétextant qu'elle leur avait été présentée sous le simple titre de *Præceptum*. Clément XI résolut alors d'étouffer la dispute en usant de modération et faisant quelques concessions; au mois de septembre 1720, il arriva à Macao un nouveau légat qu'il y avait envoyé dans ce but. C'était Charles-Ambroise Mezzabarba, patriarche titulaire d'Alexandrie. L'empereur de la Chine accorda à ce prélat une audience. Mais après être entré avec lui en discussion sur le droit du pape de se mêler des affaires intérieures de la Chine, il ne lui permit pas de publier la bulle dont il était porteur; ce qui paralysa sa mission. Cependant avant de repartir pour l'Europe, Mezzabarba publia une lettre patente pour faire les concessions suivantes: Il est permis aux chrétiens chinois de placer dans leurs maisons des tables en l'honneur de leurs ancêtres, pourvu qu'ils donnent une déclaration moyennant laquelle la vénération qu'ils témoignent aux morts, ne dégénérera pas en culte superstitieux; ils pourront observer, en l'honneur de ces morts, toutes sortes de pratiques et cérémonies innocentes. Ils peuvent rendre à Confucius une espèce de culte purement civil ou humain, brûler de l'encens, allumer des bougies, et placer des mets devant les tables sur lesquelles son nom est inscrit. Ils pourront, aux obsèques de leurs parens, également se servir d'encens et de cierges, pourvu que, par une déclaration écrite, cette action soit ex-

pliquée d'une manière orthodoxe. Il leur est loisibl
de se prosterner devant les tables de Confucius, e
devant les cercueils et les tables des morts. Le léga
ajouta à sa lettre la défense de la traduire dans l
langue du pays.

Innocent XIII qui occupait la chaire pontifical
au retour de Mezzabarba, fut très-mécontent de c
qui s'était passé, et exigea que les Jésuites prêtassen
obéissance absolue à la bulle de 1715, menaçan
l'ordre de punitions sévères si, au bout de trois ans,
ne fournissait la preuve de sa soumission.

Dans l'intervalle, la Chine fut le théâtre d'une ré
volution politique. L'empereur Kang-hi, qui aimait l
religion chrétienne, et surtout les Jésuites, parmi les
quels il avait trouvé des ministres et des conseillers
de savans astronomes et *calendoragraphes*, des mé
decins, d'habiles artilleurs, des horlogers, orfèvres
tourneurs et autres mécaniciens qui manquaient dan
son empire, mourut en 1722. Yong-tchin, son suc
cesseur, qui ne partageait pas ses sentimens, reçut d
plusieurs mandarins des plaintes contre l'ordre. L
tribunal des cérémonies auquel il les transmit pour en
connaître, décida que les prêtres qui se trouvaient à
la cour étaient gens fort utiles; mais que, dans les pro
vinces, la présence des Jésuites causait des troubles
En conséquence, l'empereur résolut que les mission
naires seraient tous enfermés dans deux villes. Ils fu
rent conduits à Peking ou à Canton : on leur enleva
plus de trois cents églises; plus de trois cent mille
chrétiens restèrent sans prêtre et sans instruction.

Comme la dispute ne put être étouffée, Clément XII ordonna, en 1734, que la chose fût encore une fois soumise à un examen rigoureux, non par le collége de la Propagande, mais par l'inquisition. Il mourut, avant que cette congrégation eût prononcé. Les sollicitations du P. Castorani, que, sous Clément XI déjà, nous avons connu comme un adversaire redoutable des Jésuites [1], arrachèrent à Benoît XIV la fameuse bulle *Ex quo singulari*, par laquelle révoquant toutes les concessions de Mezzabarba, il ordonna aux missionnaires d'exécuter strictement la bulle de Clément XI, et de s'abstenir de toute pratique superstitieuse. Les Jésuites ne sont pas nommés dans la bulle : les dispositions peu bienveillantes de Benoît XIV pour cet ordre se manifestèrent d'autant plus fortement par la dureté des expressions qu'il emploie pour les désigner.

Bulle : *Ex quo singulari.*

Le sage Kien-long, qui, en 1735, succéda à Yong-tchin, son père, et régna jusqu'en 1799, ne haïssait pas le christianisme ; néanmoins, l'arrivée de la bulle de Benoît XIV, en 1746, attira à ses adhérens une persécution sanglante, qui dura sept ans, et réduisit le nombre des fidèles à un troupeau peu considérable. La suppression de l'ordre des Jésuites ne détruisit pas entièrement les missions, mais les fit de plus en plus tomber en décadence. Les *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères*, dont, depuis 1699, il a successivement paru trente-deux volumes in-12, renferment des notices très-instructives sur les

[1] Voy. vol. XXXII, p. 94.

travaux des missionnaires et sur l'histoire des pays où ils se sont établis.

Dispute sur les cérémonies malabares.

Benoît XIV s'occupa aussi des moyens de terminer la dispute sur les cérémonies malabares. En 1734, Clément XII avait adouci le décret de Tournon [1], qui avait causé tant de mécontentement aux Jésuites. Ceux-ci et les Capucins se réconcilièrent en 1736, et la paix paraissait régner aux Indes; mais elle ne dura qu'un instant. En 1740, le P. Norbert (proprement Pierre Parisot), capucin lorrain, homme savant, actif et turbulent, qui, curé à Pondichéry, avait conçu une haine fanatique contre les Jésuites, arriva à Rome, porteur d'une longue liste de plaintes contre l'ordre et contre la faiblesse avec laquelle il tolérait les rites malabares. Encouragé par Benoît XIV, il rédigea un des ouvrages les plus forts qui aient été dirigés contre les disciples de Loyola. Il l'intitula : *Mémoires historiques sur les Missions des Indes Orientales*, en deux vol. in-4°, qui parurent en 1742 à Avignon. Ces mémoires, dictés par la passion, diffus et mal écrits, firent cependant une grande sensation, à cause des nombreuses pièces authentiques qu'ils renferment. La dernière édition qui a paru en 1766 à Lisbonne, a sept volumes : l'auteur s'y nomme l'abbé Platel; c'est le nom que ce capucin portait, depuis que le pape l'avait sécularisé.

Bulle : *Omnium sollicitudinum*, 1749.

Ce que Benoît XIV avait fait, en 1742, contre les Jésuites de la Chine, il le répéta, en 1744, contre ceux du Malabar. Sa bulle *Omnium sollicitudinum*

[1] Voy. vol. XXXII, p. 97.

interdit sans aucune exception toutes les cérémonies payennes. Le temps de la résistance était passé; les Jésuites se soumirent, mais leurs missions tombèrent en décadence, et avec elles le christianisme disparut presque entièrement dans les régions orientales du globe.

Affaire du patriarcat d'Aquilée.

Nous avons dit à une autre occasion [1] que pour remédier aux différends qui de temps en temps s'élevaient entre la république de Venise et le gouvernement autrichien au sujet de la juridiction ecclésiastique du patriarche d'Aquilée, il avait été convenu qu'on élèverait à cette dignité alternativement un sujet autrichien et un vénitien. Pour éluder cet arrangement, la seigneurie avait plusieurs fois empêché la nomination d'un successeur autrichien en engageant les patriarches vénitiens à se donner des coadjuteurs également vénitiens qui, à la mort du patriarche succédaient de droit, et sans qu'on procédât à une élection. En 1749, Marie-Thérèse se plaignit au pape de cette intrigue qui tournait au détriment de ses droits. Benoît XIV nomma alors un vicaire apostolique pour la partie de la province patriarcale qui était sous la souveraineté autrichieune; le patriarche qui s'appelait Delfino protesta contre cette diminution de son ressort et de son revenu, et la république y vit une lésion de ses droits de patronage. Elle retira, en 1750, son ambassadeur de Rome, et fit savoir à Carraccioli, nonce du pape, que sa présence à Venise n'était plus agréable à la seigneurie. Cette contesta-

Suppression du patriarcat d'Aquilée.

[1] Voy. vol. XLI, p. 243.

tion dans laquelle le cardinal Ange-Marie Querini, évêque de Bresse, se distingua par la franchise de ses représentations, fut terminée au mois de février 1751, par une transaction par laquelle il fut convenu qu'après la mort de Delfino, le patriarcat d'Aquilée serait divisé en deux archevêchés dont l'un siégerait à Görtz ou Gorice en Autriche, et l'autre à Udine dans la terre-ferme vénitienne.

Nouveau différend avec Venise.

Une nouvelle dispute avec la république fut provoquée par une loi du mois de septembre 1754, qui interdisait dans le territoire de la république l'exécution de toute bulle, bref, assignation venue de l'étranger, si ces pièces n'étaient munies d'une autorisation de la seigneurie. La loi déclarait nulle toute dispense accordée par un autre que le patriarche, tout bref ordonnant le changement d'un testament, toute bulle relative à l'abdication d'un bénéfice ou à la nomination d'un successeur.

Benoît XIV toujours modéré et conciliant, par un bref accompagné d'une espèce de lettre confidentielle, représenta à la république que le contenu de la loi qu'elle avait rendue, était contraire à la doctrine de l'Église, et destructif de l'autorité de son chef; il lui rappela qu'en affaires de mariage, il existait des empêchemens dont aucun évêque ne pouvait dispenser, et qu'il serait injuste de défendre aux moines dont les biens ne sont pas situés exclusivement sur le territoire de Venise, de solliciter des dispenses à Rome. La république ne céda pas; cette dispute fut la seule que Bénoît XIV ne put pas terminer. Elle empoisonna

même les derniers jours de son pontificat, et le fit sortir de son caractère de douceur au point qu'il interdit toute communication avec Venise.

Nous avons dit [1] comment, par le concordat de 1755, tous les différends subsistant entre la cour de Rome et celle d'Espagne furent terminés. Concordat de 1753 avec l'Espagne.

Ami des lettres et savant théologien, Benoît XIV désirait que le clergé romain ne restât pas plus longtemps en arrière des ecclésiastiques de quelques autres pays catholiques. Dans cette vue, il fonda à Rome quatre académies ou sociétés littéraires, savoir : 1°. pour les antiquités romaines, 2°. pour les antiquités chrétiennes, 3°. pour l'histoire ecclésiastique, et 4°. pour l'histoire des conciles, pour le droit canon et les matières qui concernent la liturgie. A l'usage de la seconde de ces académies, il fonda le Musée chrétien, où furent déposés les monumens des premiers siècles du christianisme. Il chargea le célèbre dominicain, Joseph-Augustin, cardinal Orsi, Florentin, d'écrire une histoire ecclésiastique opposée à celle de Fleury dont la cour de Rome n'est pas contente à tous égards. L'ouvrage italien est prolixe ; le 21e volume in-4° qui parut en 1762, après la mort de l'auteur, ne va que jusqu'à l'année 600. Un autre dominicain, Philippe-Ange Becchetti, également de Florence, y ajouta une double suite dont l'une en 17 volumes in-4° va jusqu'à l'année 1378, l'autre rédigée sur un plan un peu modifié, a été poussée jusqu'au 12e volume qui se termine à l'année 1587. Etablissemens litteraires.

[1] Voy. vol. XXXIX, p. 152.

Benoît XIV fonda aussi, en 1754, au Capitole, une académie ou école de sculpture et de peinture. En 1750, il chargea le ragusain Roger-Joseph Boscowich, jésuite, et le P. Christophe Maire, du même ordre, recteur du collége des Anglais à Rome, de mesurer deux degrés du méridien. Il autorisa un autre jésuite, le P. Émanuel de Azevedo, de publier les ouvrages que lui-même avait composés avant d'être élevé au souverain pontificat. Cette collection forme 12 volumes in-4° qui ont paru à Rome depuis 1747 [1]. Les quatre premiers renferment le traité de la béatification que nous avons cité plus haut.

Benoît XIV mourut le 3 mars 1758, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il est parfaitement caractérisé par ces mots qu'on lit sur le monument que Walpole lui fit ériger en Angleterre : « Aimé des Catholiques, estimé des Protestans, humble, désintéressé, monarque sans favori, pape sans népotisme, et malgré son esprit et son savoir, docteur sans orgueil. »

*Clément XIII, 1758–1769.*

Le conclave assemblé, après la mort de Benoît XIV, éleva, le 6 juillet 1758, au pontificat, l'évêque de Padoue, le cardinal Charles Rezzonico qui prit le nom de *Clément XIII*. Ce pontife s'empressa de réconcilier la république de Venise dont il était né sujet, avec la cour de Rome. Il poussa l'humilité jusqu'à solliciter comme une faveur la révocation de la loi de 1754 qui avait brouillé sa patrie avec son prédécesseur : il l'obtint de ses *fils obéissans*.

Arrangement du différend avec Venise.

Origine de la persécution des Jésuites.

Le régne de ce pontife tombe dans une époque très-

[1] Réimprimés à Venise en 16 vol. in-fol.

malheureuse pour la puissance ecclésiastique. Une conspiration s'était formée entre les anciens Jansénistes et le parti des philosophes ; ou plutôt, comme ces deux factions tendaient au même but, elles y travaillèrent dans une telle harmonie qu'on aurait pu croire qu'elles concertaient leurs moyens. Les Jansénistes, sous l'apparence d'un grand zèle religieux, et les philosophes en affichant des sentimens de philanthropie et en s'entourant de l'auréole des lumières du siècle, travaillaient tous les deux au renversement de la puissance pontificale. Tel fut l'aveuglement de beaucoup d'hommes bien pensans qu'ils firent cause commune avec une secte qu'ils auraient abhorrée s'ils en avaient pénétré les intentions. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares; chaque siècle a la sienne, et leur pouvoir est si fort que peu d'hommes ont assez d'énergie pour s'en préserver. Vers le milieu du dix-huitième siècle, les révolutionnaires qui visaient à la destruction des monarchies, voulaient avant tout renverser la puissance de l'Église, parce qu'ils savaient que depuis long-temps ses intérêts étaient entièrement liés avec ceux de la puissance monarchique dont, dans des siècles d'ignorance, elle avait souvent été l'ennemie. Mais pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler, en lui enlevant l'appui de cette phalange sacrée qui s'était dévouée à la défense du trône pontifical, c'est-à-dire les Jésuites. Telle fut la vraie cause de la haine qu'on voua à cette société. Les imprudences que commirent quelques-uns de ses membres, fournirent des armes pour combattre l'ordre, et

la guerre contre les Jésuites devint populaire ; ou plutôt haïr et persécuter un ordre dont l'existence tenait à celle de la religion catholique et du trône, devint un titre qui donnait le droit de se dire philosophe.

Clément XIII et son ministre confidentiel, le cardinal Torregiani, avaient pénétré les vues des adversaires de l'ordre public : ils s'y opposèrent de toutes leurs forces, mais leurs efforts ne purent sauver l'existence des Jésuites ; ils en retardèrent seulement la chute pendant la vie du pape. Ce fut sous lui qu'éclatèrent la brouillerie avec la cour de Lisbonne et la persécution de l'ordre dont nous avons rendu compte dans quelques-uns des chapitres précédens. Par sa bulle du 7 janvier 1764, ou plutôt 1765, connue sous le nom d'*Apostolicam*, Clément XIII confirma l'ordre, comme très-saint et très-utile ; mais il ne fit, par là, qu'augmenter le fanatisme et la fureur de ses adversaires.

Bulle : *Apostolicam.*

Brouillerie au sujet du duc de Parme.

Les principes de Clément XIII et de son ministre ne leur permettaient pas de souffrir tranquillement les entreprises du duc de Parme et de Plaisance contre ce qu'ils regardaient comme les droits du saint-siége ; mais dans la dispute qui s'éleva à ce sujet, ils ne se conduisirent peut-être pas avec la prudence et la circonspection qui étaient requises. Toutes les cours bourboniques et le Portugal prirent fait et cause pour l'infant de Parme. Le bref que le pape publia contre lui, le 30 janvier 1768, dénoncé au parlement de Paris, fut, par arrêt de cette cour du 23 février, déclaré injuste, illégal, attentatoire à l'autorité des puissances

souveraines et en conséquence supprimé. Un corps de troupes napolitaines s'approcha des frontières de l'État ecclésiastique, faisant des démonstrations qui annonçaient l'intention d'y entrer. Les ambassadeurs de France, d'Espagne et des Deux-Siciles se réunirent pour présenter au pape un mémorial, dans lequel il était prié de révoquer le bref. Comme le cérémonial, usité en cour de Rome, ne permettait pas, à ce qu'on disait, l'admission des trois ambassadeurs en corps, celui d'Espagne remit, le 6 avril, le mémorial au nom des trois cours. Sans lui laisser le temps de parler, Clément demanda si cette pièce renfermait autre chose que la demande de révoquer le bref; l'ambassadeur ayant répondu que tel était le seul objet du mémorial, le pape dit qu'il était résolu de ne pas agir contre sa conscience, comme il serait obligé de faire en se rétractant. « La menace d'entrer à force armée dans nos états, ajouta-t-il, est inutile. Quand même nous aurions assez de troupes pour nous y opposer, nous ne nous en servirions pourtant pas. Père commun des fidèles, je n'aurai jamais la guerre avec des princes chrétiens, moins encore avec des Catholiques. Mes sujets étant étrangers à cette affaire, j'espère que les souverains ne leur feront pas éprouver l'effet de leur mécontentement. Que s'ils en veulent à ma personne, et que leur dessein soit de m'expulser de Rome, je déclare qu'à l'exemple de mes prédécesseurs, je choisirai l'exil, plutôt que de trahir la cause de la religion et de l'Église. » Après avoir cessé de parler, le souverain pontife, sans permettre à l'ambassadeur de répliquer,

ordonna qu'on ouvrît les portes, en signe que l'audience était finie.

Occupation d'Avignon par la France.

Les cours bourboniques se décidèrent alors à des mesures vigoureuses. Le marquis de Rochechouart, à la tête d'un corps de troupes françaises, et accompagné d'un président et de huit conseillers du parlement de Provence, prit possession, le 11 juin 1768, de la ville d'Avignon, où il n'y avait d'autre garnison que trente Suisses invalides. Les couvens furent fermés, ceux des Jésuites dépouillés de tout ce qu'ils contenaient de précieux, et le peuple prêta serment de fidélité au roi de France. En même temps, des détachemens de troupes françaises occupèrent le comtat Venaissin, et les troupes napolitaines les villes de Bénévent et de Pontecorvo.

A l'exemple des cours bourboniques, le roi de Portugal, par un édit du 5 mai, avait défendu, sous peine de haute trahison, de publier, ou même de garder chez soi, le bref du pape. Le 7 juin, l'ambassadeur de la république de Venise à Rome présenta une note par laquelle la seigneurie demanda aussi la révocation du bref. Clément XIII trouva cette démarche très-déplacée et s'en plaignit beaucoup. La seigneurie publia, le 9 septembre, une ordonnance pour modifier et limiter la juridiction ecclésiastique, non sans porter atteinte à la constitution même des ordres religieux. Clément XIII y opposa un déhortatoire adressé au sénat, et une circulaire aux évêques. Ces pièces ne produisirent d'autre effet que la retraite de l'évêque de Bresse, qui quitta le territoire de la répu-

blique. Le sénat fit saisir son temporel. Le duc de Modène, non-seulement se conforma à l'exemple de celui de Parme, il fit aussi des préparatifs pour faire valoir, par les armes, ses prétentions sur Ferrare.

Dans l'embarras où Clément XIII se trouvait, il réclama l'intervention de l'impératrice-reine auprès des cours bourboniques; mais toute réconciliation devint impossible, parce que les cours demandaient, comme articles préliminaires, non-seulement la révocation du bref dirigé contre le duc de Parme, mais aussi la suppression de l'ordre des Jésuites.

Au milieu de ces tribulations, Clément XIII, parvenu à l'âge de soixante-seize ans, mourut subitement dans la nuit du 2 au 3 février 1769.

Jamais, peut-être, dans les siècles modernes, le siége pontifical ne se trouva dans une crise plus forte qu'à la mort du pape Rezzonico. Les cours de Madrid, de Versailles et de Naples, où le parti philosophique dominait, employèrent tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour élever sur la chaire apostolique un prélat, qui voudrait consentir à sacrifier les Jésuites; car, nous ne pouvons regarder la suppression de leur ordre que comme un sacrifice pénible, exigé du pape. En effet, tout pontife éclairé devait sentir que c'était mettre la hache à l'arbre de la hiérarchie que d'abattre les plus vigoureux tuteurs qui le soutenaient. Le parti catholique (nous n'entendons ici, sous cette dénomination, que les personnes opposées au parti des philosophes), voulait porter sur le trône pontifical le cardinal Torregiani; les couronnes lui donnèrent l'ex- Conclave de 1769.

clusion. Elles paraissaient favoriser le cardinal Valenti; mais leur parti ne le mettait en avant que pour lasser les antagonistes et pour en venir à une composition. Le principal agent des cours au concile de 1769, était le cardinal de Bernis, ancien ministre des affaires étrangères de France, et, depuis sa retraite, archevêque d'Alby. Grâce à l'influence qu'exerçait ce prélat aimable et adroit, le choix tomba, le 19 mai, sur un sujet savant, mais peu fortuné et d'une naissance obscure; car François-Laurent Ganganelli était, à la vérité, fils d'un gentilhomme de Sant-Angelo in Vado, dans le duché d'Urbin; mais ce gentilhomme avait exercé l'état de médecin. François-Laurent était âgé de soixante-quatre ans, et religieux de l'ordre de St.-François. Nommé cardinal par Clément XIII, il n'eut aucune part au gouvernement, sous ce pontife. Il désapprouvait même le système de Torregiani, et se trouvait dans l'opposition. Il est certain cependant que la promesse de supprimer la compagnie de Jésus fut le prix de son exaltation. Il nous paraît probable que l'obligation que l'ambition lui fit contracter, peut-être dans un moment de faiblesse, causa le tourment du reste de sa vie: ce qui est démontré, c'est qu'il essaya de s'y soustraire en tâchant d'amener les couronnes à se contenter d'une simple réforme de l'ordre. Le cardinal de Bernis resta à Rome, comme ambassadeur de France.

*Clément XIV, 1769-1774.* La suppression de la société de Jésus, et la réconciliation des souverains de la maison de Bourbon et du roi de Portugal avec la cour de Rome, sont les deux

principaux événemens du règne de *Clément XIV*. Tel est le nom que prit le cardinal Ganganelli. Ils marchèrent, pour ainsi dire, de front, et l'un de ces événemens fut la conséquence et la récompense de l'autre.

L'église se trouvait dans une fermentation extrême, lorsque Clément XIV monta sur le trône pontifical. C'était l'époque où le parti anti-religieux dominait dans plusieurs cabinets, et était, au moins, bien vu dans quelques autres. Il est incontestable qu'on s'occupait du projet d'un schisme par la création de patriarches nationaux indépendans de la cour de Rome. La prudence de Clément XIV, les concessions qu'il fit à l'esprit du siècle, écartèrent ce danger. Le rétablissement de la bonne intelligence avec les souverains fut le premier objet de sa sollicitude. Il leur devait sa grandeur : la reconnaissance lui imposa silence, lorsqu'il leur vit prendre plusieurs résolutions qui ne pouvaient pas être indifférentes à la cour de Rome. Telles furent les mesures par lesquelles ils mirent des bornes aux envois d'argent, pour Rome, à la juridiction de l'inquisition, aux revenus du clergé. Sans se servir de l'entremise des ministres, il traita les objets litigieux par correspondance particulière avec les souverains mêmes. Ce fut de cette manière, qu'au mois de janvier 1770, il rétablit la concorde avec le roi de Sardaigne, et que, la même année, il engagea le roi de Portugal à rétablir la communication avec Rome, interrompue depuis dix ans. Il se rapprocha du duc de Parme, et révoqua, en 1773, le bref qui avait causé tant de brouille. L'infant devint alors le médiateur

Réconciliation avec les souverains.

de la paix entre le pape et les trois couronnes bourboniques. En 1774, Avignon avec le comtat, Bénévent et Pontecorvo, furent rendus à l'Église. On avait offert au pape cette restitution, comme prix de la suppression des Jésuites; il l'avait constamment refusée pendant le cours des négociations auxquelles cette suppression donna lieu.

Suppression des Jésuites, 1773.

Il était plus difficile à Clément XIV de satisfaire les cours bourboniques sur la suppression des Jésuites que le roi d'Espagne surtout demandait avec une persévérance qui trahissait une haine fanatique. La lenteur avec laquelle le pape procéda dans cette affaire, inspira à Charles III des soupçons qui tombèrent également sur le cardinal de Bernis, chargé par les trois souverains de cette négociation. Cependant le pape se trouvait dans une situation vraiment pénible. Tourmenté tour-à-tour par les reproches de sa conscience et les réclamations des puissances qui exigeaient impérieusement qu'il tînt des engagemens qui, au moins, étaient simoniaques, agité par des terreurs paniques, craignant le fer des assassins et leur poison au point qu'il ne mangeait que des mets qu'un pauvre moine, mauvais cuisinier, lui préparait; sans amis, sans conseil, il passait ses jours dans le trouble et ses nuits dans l'insomnie. Pour satisfaire à l'impatience des cours, il leur offrit, avant de prononcer la sécularisation de l'ordre, d'approuver par un bref ce que les trois cours avaient fait à cet égard; puis il demanda qu'elles lui fournissent des mémoires renfermant les raisons qui les avaient décidées à expulser les Jésuites, et qui leur

faisaient désirer la sécularisation de l'ordre. Il promettait de ne pas publier ces mémoires ; il voulait y chercher des lumières et une justification de lui-même contre les cris de sa conscience. Son intention était de s'appuyer sur les motifs qu'on lui fournirait, pour accorder aux cours comme un préliminaire et comme une justification de leurs actes, un bref dans lequel, sans prononcer encore la suppression de l'ordre, il approuverait ce que les cours avaient fait. Voici une copie littérale de la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Louis XV.

« Charissime in Christo fili noster, Salutem et apostolicam Benedictionem. Le dernier projet nous manifesté au nom de Votre Royale Majesté, par le cardinal de Bernis, touchant le commun connu affaire, a été par nous avec agrément recueilli, nous semblant beaucoup à propos pour le bien conduire à sa fin avec satisfaction réciproque. Cependant nous serons en attention de recevoir par le même cardinal ces monumens, lesquels sont nécessaires pour cela, afin de pouvoir après examiner l'affaire ; ce qui, ayant été accompli, nous donnerons une marque éclatante de notre paternelle affection, avec laquelle donnons à V. M. et à la Royale sa famille apostolique, notre bénédiction. »

Charles III eut la bonne foi d'ordonner la rédaction d'un mémoire apologétique de tout ce qu'on avait fait en Espagne au sujet des Jésuites, et voulait, après l'avoir soumis à ses évêques, le transmettre au pape. Le duc de Choiseul l'en empêcha, et le cardi-

nal de Bernis fut chargé de déclarer à Clément XIV, au nom des trois cours, que leurs motifs étaient exposés dans leurs édits, qu'elles ne devaient au souverain pontife aucun compte de leur conduite, qu'elles ne l'avaient pas pris pour juge, mais qu'elles s'étaient bornées à accepter l'offre qu'il leur avait faite de l'approuver de son propre mouvement.

Clément XIV chargea le prélat Marefoschi, homme d'un caractère énergique et adversaire décidé des Jésuites, de rédiger le bref demandé par les cours. Celui-ci s'empressa d'obéir; mais le pape trouva que son travail était conçu dans le style plus *curial* que *pontifical*, et qu'il était nécessaire de lui donner une forme plus convenable à la majesté du sacerdoce. On regarda à Paris, Madrid et Naples, cette déclaration comme un prétexte pour de nouveaux délais. Le duc de Choiseul en France, et le marquis de Tanucci à Naples, prirent des voies coercitives, en attaquant la cour de Rome dans les plus précieuses de ses prérogatives. Clément XIV fut sévèrement puni de l'indiscrétion de son engagement simoniaque. Il s'écria, les larmes aux yeux, que si l'on continuait d'user envers lui d'une rigueur qu'il n'avait pas méritée, il abdiquerait la papauté et se retirerait au château S.-Ange.

Les cours bourboniques n'avaient pas tort d'accuser le pape de retarder exprès l'exécution de sa promesse. Il paraît certain qu'il s'occupa des moyens de s'en dispenser, en réformant l'ordre des Jésuites au lieu de l'anéantir; il déclara ensuite qu'il ne pouvait frapper le coup décisif sans l'approbation de la cour

Vienne. Marie-Thérèse, qui n'avait pas reconnu aux Jésuites de ses états ce caractère turbulent et intrigant dont on se plaignait tant, balança long-temps à y donner les mains. Les Jésuites trouvèrent un appui dans quelques cours d'où on ne s'y attendait pas : Londres, Pétersbourg et Berlin. Frédéric II, qui appréciait les choses sans passion, fit présenter, en 1770, au pape, un mémoire en leur faveur [1].

Le ministre d'Espagne à Rome, nommé Azpuru, étant mort, et le comte de Lavagne, frère du prince de Masserano, nommé pour le remplacer, ayant été frappé d'un coup d'apoplexie lorsqu'il était en route pour se rendre à Rome, Charles III nomma son ambassadeur auprès du pape, un homme que nous connaissons déjà comme un ministre ferme et actif, François-Antoine Moñino, juge fiscal dans le conseil de Castille [2]. Dès ce moment, la négociation relative à la suppression des Jésuites, que Clément XIV éludait toujours, prit un caractère plus sévère. Moñino déclara en termes positifs que, si le pape continuait d'ajourner les demandes du roi Catholique, ce monarque se passerait de son concours, et prendrait, de concert avec le roi de France, des mesures décisives pour anéantir à jamais l'ordre des Jésuites. Moñino alla plus loin; il déclara au P. Buontempi, dont les

[1] On ne connaît que quelques phrases de ce mémoire ; mais nous savons, de la bouche du cardinal de Bernis, qu'il en envoya copie à M. de Choiseul, et nous ne doutons pas que cette pièce ne se trouve au dépôt des affaires étrangères de Paris.

[2] Nommé ensuite comte de Florida-Blanca.

conseils avaient de l'influence sur le pape, que, si Clément XIV continuait de s'envelopper dans un langage équivoque et artificieux, la cour d'Espagne ne garderait plus de mesure, et que lui, Père Buontempi, serait sa première victime.

Immédiatement après cette scène, le souverain pontife invita l'ambassadeur d'Espagne à une conférence, et lui déclara qu'il avait différé par deux motifs la suppression de l'ordre : 1°. pour ne pas paraître avoir acheté le pontificat par un engagement pris envers les puissances ; 2°. parce qu'il avait voulu apaiser sa conscience en examinant mûrement la cause des Jésuites et balançant les inconvéniens et les avantages qui résulteraient de leur suppression ; qu'il était parvenu à se convaincre que les premiers étaient inférieurs aux autres ; que d'après cela il était résolu à prononcer la suppression aussitôt qu'il aurait, par une promotion de cardinaux, renforcé son opinion dans le sacré collége. Tout cela fut dit à la fin de l'année 1772.

Après avoir fait une promotion considérable de cardinaux, Clément XIV mit la main à l'ouvrage. Au mois de mars 1773, il communiqua confidentiellement au roi d'Espagne le bref par lequel il se proposait de casser la société instituée par saint Ignace, avec prière, s'il en approuvait la rédaction, de le transmettre aux rois de France, de Naples et de Portugal, et à l'impératrice-reine. Toutes les cours l'ayant approuvé, ce bref, commençant par ces mots : *Dominus ac redemptor noster*, fut signé par le pape le

21 juillet 1773, et adressé, le 16 août, à tous les évêques de la catholicité. Le bref ne condamne ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des Jésuites; les plaintes des cours contre l'ordre sont les seuls motifs de sa suppression qui soient allégués, et le pape la justifie par des exemples précédens d'ordres supprimés par respect pour l'opinion publique, comme la suppression de l'ordre des Templiers, celle des Humiliés, de la congrégation des Frères Conventuels Réformés de 1626, de l'ordre de S.-Ambroise de 1643, le changement de l'ordre des Pauvres de la mère de Dieu, des écoles pies en simple congrégation de 1645; la suppression de l'ordre de S.-Basile d'Arménie de 1650; de la congrégation des prêtres du Bon-Jésus de 1651; celle des chanoines réguliers de S.-George, des Jéronymites de Fesole et des Jesuates, tous les trois de 1668. Toutes ces suppressions ont été, comme Clément XIV l'observe, prononcées non par jugement, mais par de simples motifs de prudence. Le bref laisse aux membres de l'ordre supprimé trois jours pour se décider sur le parti qu'ils voudront prendre, soit pour vivre en commun sous l'inspection d'un prêtre séculier, soit pour embrasser eux-mêmes l'état de prêtres séculiers. On leur assigna des pensions, mais ils furent obligés de quitter sur-le-champ l'habit de l'ordre. On fit promettre, par serment, à Laurent Ricci, leur général, et à ses assistans, qu'ils feraient une déclaration exacte des biens de l'ordre. On les enferma, plus tard, au château de S.-Ange pour les forcer à dire où étaient leurs trésors; ils persistè-

rent à assurer que l'ordre ne possédait d'autres riche ses que celles que la dévotion des fidèles avait accu mulées dans les églises jésuitiques plus que dans cell d'aucun autre ordre.

Telle fut la fin d'une des institutions les plus re marquables qui ait peut-être jamais existé. L'ord des Jésuites était partagé en cinq nations, savoir l' talienne, la portugaise, l'espagnole, la française et germanique, dont chacune était représentée par u député résidant auprès du chef ou général. Elles for maient trente-neuf provinces. En 1750, l'ordre pos sédait vingt-quatre maisons de profès, séjour de membres les plus expérimentés, travaillant sans cess au bien-être de l'ordre, sans en être distraits pa l'instruction publique; six cent soixante-neuf collèges soixante-une maisons de novices, cent soixante-seiz séminaires, trois cent trente-cinq résidences, deu cent soixante-treize missions. Le nombre des père était de 22,589, dont 11,293 prêtres.

Conservation des Jésuites en Silésie.

De tous les souverains allemands, Frédéric II, ro de Prusse, fut le seul qui ne permit pas de publier l bref : *Dominus ac redemptor noster*, en Silésie e dans le duché de Clèves. Il fit déclarer à Rome qu l'engagement qu'il avait pris par la paix de Breslau, d laisser subsister en Silésie la religion catholique dan l'état où il l'avait trouvée, le forçait à conserver les Jé suites, et il ajouta qu'il ne connaissait pas de meilleur prêtres ni de meilleurs professeurs. Il ordonna ce pendant, en 1776, que les cent trente-neuf pères qu la Silésie renfermait, déposassent leur nom et leu

costume, et formassent une société particulière sous la dénomination de prêtres de l'Institut royal des écoles. Ils continuèrent à être chargés de l'instruction publique sous la direction d'une commission royale. Le successeur du grand Frédéric a supprimé cet établissement, et employé une partie des biens de l'ordre à augmenter la dotation des universités de Halle et de Francfort-sur-l'Oder.

Conservation des Jésuites en Russie.

L'impératrice Catherine II, l'amie des philosophes, se garda pourtant de céder à leur influence jusqu'à prêter la main à la destruction des Jésuites dans les provinces polonaises qui lui échurent par le partage de 1772, quoique une loi de Pie... le Grand eût interdit à cet ordre l'entrée de la Russie. Elle se servit, pour les conserver, de motifs semblables à ceux que Frédéric avait fait valoir à l'égard de la Silésie. Le successeur de Clément XIV donna même, en 1782, son consentement à ce qu'il fût nommé dans la Russie-Blanche, un vicaire-général qui remplaçât le général de l'ordre jusqu'à ce que la cour de Rome trouvât bon de lui en donner un autre. Il est vrai qu'il fallut employer des menaces pour arracher ce consentement à Pie VI; mais on a lieu de croire que cette prétendue violence n'avait d'autre but que de justifier le souverain pontife aux yeux des cours bourboniques, si tant est qu'à cette époque, elles ne fussent pas revenues de leur acharnement contre les Jésuites. Ceux-ci continuèrent à jouir d'une existence légale en Russie.

Mort de Clément XIV.

Clément XIV, dont la santé, selon la remarque de quelques écrivains, commença à dépérir depuis la

signature du bref, mourut, le 22 septembre 1774, âgé de près de soixante-neuf ans. Après l'ouverture de son corps, qui se fit devant un grand nombre de curieux, les médecins déclarèrent que la maladie à laquelle il avait succombé, provenait de dispositions scorbutiques et hémorrhoïdales, dont il était affecté depuis longues années, et qui étaient devenues mortelles par un travail excessif, et par la coutume qu'il avait prise de provoquer, par des moyens artificiels, des sueurs fortes, même dans les plus grandes chaleurs. Cependant les personnes qu'on appelait alors le parti espagnol, répandirent un tas de fables, pour faire croire qu'il avait été empoisonné avec de l'eau de tophana, production imaginaire, dont beaucoup d'ignorans ont parlé, et que personne n'a jamais vue ni connue. On fit circuler une quantité de pamphlets qui accusaient les Jésuites d'être les auteurs d'un crime dont l'existence ne repose sur aucun fait que l'histoire puisse admettre.

Fondation du musée Pio-Clémentin.

Clément XIV fut un prélat vertueux, doux, conciliant et modéré. Il paraît avoir pris Benoît XIV pour modèle; mais il lui était très-inférieur en talens. Il était simple dans sa vie, comme s'il n'était qu'un religieux, affable, tolérant et d'une humeur gaie. Rome et les beaux-arts lui doivent le musée Clémentin, qui, par les soins de son successeur, devint une des merveilles du monde.

Le polygraphe Louis-Antoine Caraccioli, mort à Paris, en 1803, a écrit une Vie de Clément XIV, ouvrage sans mérite. Le même écrivain a publié un recueil de lettres de ce pape, « auquel, dit M. Taba-

raud [1], une philosophie douce, une morale tolérante, des maximes de conduite sagement exprimées, des préceptes de littérature pleins de goût, qui en forment le caractère, donnèrent une vogue extraordinaire ». Cependant les doutes qui s'élevèrent sur l'authenticité de ces lettres, se changèrent en certitude, lorsque Caraccioli fit imprimer les prétendus originaux. La critique reconnut que ces originaux italiens étaient traduits du français.

Le conclave qui s'ouvrit, le 5 octobre 1774, pour donner un successeur à Ganganelli, dura cent trente-sept jours. On ne voulait pas d'un pape, qui, comme le précédent, traiterait les affaires sans le concours du sacré collége. Le parti français parvint enfin à fixer le choix sur le cardinal Pallavicini; mais ce cardinal déclara qu'il renonçait absolument à la tiare, et désigna le cardinal Braschi, comme digne, à tous égards, de la porter. Quoiqu'il fût l'ami de Bernis, ambassadeur de France, néanmoins, les Zelanti adhérèrent à ce choix, parce qu'ils espéraient que Braschi s'intéresserait pour les Jésuites, dont on croyait pouvoir faire revivre l'institution. *Pie VI*, depuis 1774.

Jean-Ange Braschi était né à Césène d'une famille peu illustre et pauvre, quoique noble [2]. Sous Clé-

[1] Biographie universelle, article Caraccioli.

[2] Pie VI a été le bienfaiteur de sa ville natale en lui accordant des priviléges et y faisant bâtir différens édifices. La reconnaissance de ses compatriotes lui a fait ériger une statue en airain qui est placée sur le portique de l'hôtel-de-ville. On y a gravé cette inscription d'un style classique : CIVI OPTIMO.

ment XIII, il fut nommé trésorier de la Chambre apostolique, place dont il exerça les fonctions avec une intégrité exemplaire. Des personnes qui désiraient qu'à la tête du trésor il se trouvât un administrateur moins sévère, lui firent donner, en 1773, le chapeau de cardinal, pour lui enlever une place qui est incompatible avec la dignité de prince de l'Église. Connu pour ami des Jésuites, il fut écarté des affaires, sous le pontificat de Clément XIV. Dans le conclave qui suivit la mort de Ganganelli, les couronnes de la maison de Bourbon s'efforcèrent d'empêcher l'élection d'un candidat du parti des Zelanti, qui, nécessairement, regrettaient les Jésuites. D'un autre côté, le parti romain ne voulait pas d'un pape servilement attaché aux couronnes. Le cardinal Pallavicini, qui avait été nonce en Espagne, fut proposé par Charles III : on était bien sûr qu'il ne rétablirait pas les Jésuites, non qu'il fût leur ennemi, mais parce qu'il craignait que, dans l'état où se trouvaient les choses, le rétablissement de l'ordre ne devînt l'occasion d'un schisme. Le cardinal Braschi convenait mieux aux Zelanti, parce qu'en recueillant dans son palais quelques Jésuites proscrits, il avait fait voir qu'il estimait l'institution. Le cardinal de Bernis, personnellement lié avec lui, garantissait sa probité, sa prudence et ses sentimens modérés. Il se procura la permission de sa cour d'appuyer l'élection. Bernis n'obtint qu'avec quelque peine l'assentiment de l'ambassadeur d'Espagne, ce Moñino, qui fut ensuite comte de Florida-Blanca.

Son portrait. Enfin, tout le monde étant d'accord, et le cardinal

Braschi ayant peut-être pris envers les couronnes l'engagement auquel elles mettaient tant de prix[1], il fut proclamé souverain pontife, le 25 février 1775, et adopta le nom de *Pie VI.* Il avait alors cinquante-huit ans. Dans son jeune âge, il avait été un des plus beaux hommes de son temps; jusqu'à sa mort ou peu de temps avant, sa figure vénérable, la fraîcheur de son teint, la douceur de sa voix, son éloquence, son port majestueux, et la simplicité recherchée de sa toilette, inspiraient du respect, et gagnaient tous les cœurs. Les vingt premières années de son règne furent affligées de tribulations telles, que, depuis le seizième siècle, aucun pape n'en avait eu à souffrir : elles frappaient le cœur pieux du serviteur de Dieu, du chef de l'Église menacée de la destruction. Elles ne finirent qu'avec sa mort; mais les quatre dernières années de sa vie, elles furent aggravées par les désastres qu'éprouva le souverain temporel en voyant ses états envahis, pillés, dévastés, et soumis à la domination étrangère, et par l'infortune qui accabla le vieillard presque octogénaire, privé de sa liberté, enlevé de son pays, traîné de prison en prison, jusqu'à ce qu'enfin il succomba au chagrin et aux infirmités dans la citadelle de Valence, le 29 août 1799, une des plus illustres victimes du fanatisme antireligieux[2].

et tableau général de son pontificat.

[1] Ce fait n'étant pas prouvé, le caractère de Pie VI nous permet d'en douter.

[2] Quoique nous n'ayons pas l'habitude de rapporter les épigrammes qui, ordinairement, sont fabriquées en foule à Rome, aux époques d'une exaltation pontificale, néanmoins nous faisons une

Quinze années de son règne seulement entrent dans le cadre de cet ouvrage. Elles ne forment pas la partie la plus brillante de son histoire. Pie, le saint martyr, le grand pontife, ne fut pas un prince sans défaut; on lui reproche même quelques faiblesses, par lesquelles ce prélat vertueux et de mœurs pures a payé un tribut à l'humanité. Quel homme a effacé des taches si faibles par tant de résignation au milieu des outrages, tant de piété, tant de constance? Hâtons-nous cependant de faire la part de l'humanité, et parlons des défauts de Pie pour que la malignité satisfaite nous permette de parler de ses vertus. On ne peut l'absoudre du reproche d'avoir été un peu vain des dons que la nature lui avait départis, et d'avoir quelquefois compté avec trop d'amour-propre sur les effets de son éloquence. Il aimait la magnificence non pour sa personne, mais dans les choses extérieures; ce penchant l'entraîna quelquefois à des dépenses superflues. La sacristie de Saint-Pierre, édifice somptueux à l'excès et sans goût, en est un exemple. Pie VI manquait de quelques connaissances requises dans un souverain. Il était peu instruit dans la politique des cabinets, et cependant il montra quelquefois un entêtement qui indiquait de la présomption. On ajoute qu'il ramena à la cour pontificale le népotisme que les derniers

exception en faveur de la suivante, parce qu'elle fut fréquemment répétée à une certaine époque de la vie de Pie VI. Pasquin avait dit de ce pontife :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et iste!
Semper sub Sextis perdita Roma fuit.



papes en avaient banni. Il est vrai qu'il maria l'aîné de ses neveux à une riche héritière, et qu'il donna le chapeau de cardinal au cadet, homme de mérite, après l'avoir fait passer par tous les degrés qui mènent au cardinalat. Il est vrai aussi qu'il permit à ses neveux d'accepter une donation considérable que leur fit un homme très-riche aux dépens d'une parente fort jeune. La délicatesse voulait peut-être que cette donation fût refusée; sa légitimité même fut contestée devant les tribunaux. Elle fut infirmée par le tribunal de la Rote, mais par le moyen d'une révision solennelle, les neveux du pape gagnèrent leur cause. Néanmoins Pie VI engagea les princes Braschi à abandonner la moitié de la succession à l'héritière naturelle.

Clément XIV avait fondé le musée du Vatican; le cardinal Braschi, qui lui en avait inspiré l'idée, dirigea ensuite cet établissement. Parvenu au pontificat, il augmenta considérablement cette collection, et agrandit beaucoup le bâtiment. On lui a reproché comme un acte de vanité d'avoir changé le nom de ce musée en celui de Pio-Clémentin. Il est vrai pourtant que Pie VI en est le principal créateur par le grand nombre de monumens qu'il y a placés, et par les nouvelles salles qu'il y a fait ajouter; c'est lui qui fit construire la salle des animaux, celles des Muses, la rotonde, le magnifique escalier et la salle du char. Pie VII a, plus tard, fait réunir à ces bâtimens magnifiques le musée Chiaramonti. Musée Pio-Clémentin.

« Tous les projets que Braschi méditait depuis Travaux pu-

blics et desséchement des marais Pontins.

long-temps, dit M. Desportes-Boscheron [1], avaient un caractère de noblesse, de générosité, où son âme se peignait tout entière. Nous ne ferons qu'indiquer les plus importantes : les travaux exécutés dans le port d'Ancône, le seul des états du pape où le commerce pût être protégé; le fanal qui fit partie de ces travaux; la sacristie magnifique, ajoutée à la basilique de Saint-Pierre; les réparations faites à l'entrée du palais Quirinal, où il fit relever le fameux obélisque; les embellissemens de l'abbaye de Subiaco qu'il avait possédée autrefois. Mais tout cela disparaît et s'efface auprès de la vaste entreprise du desséchement des marais Pontins. Dès les premiers temps de la république romaine, et depuis, sous les empereurs, enfin plus récemment encore, sous les pontificats de Boniface VIII, de Martin V, de Léon X et de Sixte-Quint, on avait fait de vaines tentatives pour assainir cette malheureuse contrée où une population tout entière naît, languit et s'éteint bientôt au milieu des vapeurs pestilentielles, et que le voyageur même ne traverse impunément qu'avec des précautions indispensables; Pie VI voulut, à l'exemple de ses prédécesseurs, essayer d'achever ce double monument de gloire et de bienfaisance. Il visita lui-même cette terre de désolation; il y venait, tous les ans, encourager et diriger les travaux. On lui a reproché bien injustement d'avoir dissipé les trésors de l'État dans un projet chimérique. Une souscription volontaire procura des fonds considérables qui soulagèrent le fisc. Douze mille arpens de

[1] Biographie universelle.

terre rendus à la culture des grains et à la nourriture des troupeaux, furent vendus au duc Braschi, neveu du pape, par la chambre apostolique. La voie Appienne, ce chef-d'œuvre de l'industrie des Romains, fut dégagée des encombremens inutiles qui la surchargeaient et ne faisaient qu'augmenter la stagnation des eaux : c'est aujourd'hui un chemin droit et uni qui conduit rapidement à Terracine, et qui dispense de faire un détour long et incommode pour regagner la route de Naples. On creusa en outre un large canal qui facilita davantage l'écoulement des eaux, vers le lac Fogliano et qui devait, par la suite, augmenter les mouvemens du commerce. Une ville tout entière dont les plans étaient déjà adoptés, aurait embelli et couronné ces superbes ouvrages, mais les troubles qui survinrent, et la révolution française surtout, y apportèrent un obstacle invincible. »

Malgré ces travaux, on n'est pas parvenu à rendre ces terrains habitables : toute la partie du pays qui borde les deux côtés de la route est desséchée ; mais elle n'est pas assainie.

Derniers démêlés avec plusieurs souverains.

Nous avons rapporté les démêlés de Pie VI avec l'empereur Joseph II, qui occasionèrent son voyage à Vienne en 1782 [1], ceux avec les archevêques d'Allemagne au sujet de la juridiction des nonces, en 1786 [2], et ceux qu'il eut, à la même époque, avec Léopold, grand-duc de Toscane [3]. Nous parlerons, dans la section consacrée à l'histoire des Deux-Siciles, des diffé-

[1] Voy. vol. XLI, p. 316 suiv.

[2] Voy. vol. XLII, p. 186.

[3] Voy. plus haut, p. 14 suiv.

rends de Pie VI avec le roi Ferdinand IV. Tous ces démêlés eurent des résultats fâcheux pour la cour de Rome, excepté le dernier; car, si le souverain pontife, par le concordat de 1790, renonça à la suzeraineté du royaume des Deux-Siciles, en revanche, il sauva tous ses droits ecclésiastiques dans le royaume de Naples.

Mort de Ricci, dernier général des Jésuites.

Au commencement du règne de Pie VI, le 5 novembre 1776, mourut au château St.-Ange, où il était enfermé depuis le 22 septembre 1773, Laurent Ricci, dernier général des Jésuites. Avant de recevoir les derniers sacremens de l'Église qu'il avait demandés, il jugea nécessaire, pour sa propre justification et celle d'une institution qu'il avait gouvernée pendant quinze ans, de déclarer, en présence du vice-gouverneur du château St.-Ange, de son secrétaire, don Giovanni, de l'abbé Orlandi, d'un sergent et d'un caporal du château et de plusieurs autres personnes qui avaient accompagné le saint sacrement dans sa chambre, qu'il était absolument innocent de tout ce dont on l'avait accusé et de tout ce qui pouvait avoir contribué à la destruction de la société confiée à ses soins ou à l'emprisonnement de sa personne; qu'il remerciait Dieu de le retirer de ce monde, et désirait que sa mort procurât quelque adoucissement à ceux qui souffraient avec lui pour la même cause.

Telle fut la fin du dix-huitième et dernier général des Jésuites. Quelque temps avant sa mort, il eut la précaution d'écrire et de signer, de sa main, une déclaration contenant sa justification et celle de sa so-

ciété, de crainte que sa dernière maladie ne l'empêchât de la faire verbalement; et il confia cette déclaration à un des soldats du château, sur la fidélité duquel il crut pouvoir compter. On assure que l'original de cette pièce a été conservé.

## XI. *Royaume des Deux-Siciles.* [1]

XI. ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Acquisition de ce royaume par la maison d'Autriche.

La paix d'Utrecht adjugea le royaume de Naples à l'empereur Charles VI, et celui de Sicile au duc de Savoie. Ce prince en fut dépouillé par l'Espagne, en 1718. Il y renonça, en faveur de l'empereur, par son accession à la quadruple-alliance, qui avait adjugé cette possession à la maison d'Autriche, et les Espagnols évacuèrent l'île en 1720. Ainsi, la monarchie des Deux-Siciles fut réunie entre les mains de Charles VI.

Court règne de Victor-Amédée en Sicile.

Le peu de temps que Victor-Amédée fut roi de Sicile, suffit pour faire naître une querelle entre le souverain et la cour de Rome. Les prérogatives dont jouit la monarchie sicilienne, tribunal, en tout temps, fort odieux aux souverains pontifes, en furent la cause. Nous avons vu plus haut [2] les circonstances de cette brouillerie, qui eut pour résultat l'expatriation de la plupart des membres du clergé sicilien, qui se réfugièrent à Rome.

Cette inondation de prêtres réduits à la mendicité par la saisie de leurs biens ecclésiastiques et patrimoniaux, incommoda beaucoup la cour de Rome, sans produire en Sicile l'effet qu'on avait espéré de l'ex-

[1] Suite du vol. XXXII, p. 135 et 144

[2] Voy. p. 46 de ce vol.

communication, parce qu'il y demeura assez de prêtres pour que le service divin n'y fût pas interrompu. Les Jésuites qui y avaient de grands biens, y étaient aussi restés, mais ils avaient observé l'interdit dans toutes ses formes. Par ordre de Victor-Amédée, le comte Maffei, vice-roi, fit arrêter tous ces pères, sans excepter même les malades; on les plaça dans des voitures qui les conduisirent à la mer, où ils furent embarqués sur-le-champ et jetés sur les côtes de l'État ecclésiastique : on les y laissa sans ressources, car il ne leur avait pas été permis d'emporter la moindre chose. Un édit publié à Rome, leur interdit le séjour en cette ville et dans toutes les terres de la domination pontificale, tandis que le comte de Maffei prenait toutes les précautions pour leur fermer l'entrée de la Sicile. Cette affaire qui, dans le temps, fit la plus grande sensation en Europe, n'eut pas d'autre suite. Les événemens politiques qui se préparaient, et qui dépouillèrent la maison de Savoie de la Sicile, engagèrent la cour de Rome à assoupir la querelle, et, sous le nouveau gouvernement, il n'en fut plus question.

Vice-rois autrichiens à Naples et en Sicile.

L'époque pendant laquelle la maison d'Autriche régna soit à Naples seulement, soit dans les Deux-Siciles, c'est-à-dire depuis 1707 et 1720 jusqu'en 1734, n'offre pas d'événemens assez importans pour nous occuper : nous nous contenterons de nommer les vice-rois qui ont représenté la personne de l'empereur.

Voici ceux de Naples : *Wiric-Philippe-Laurent, comte de Daun*, 1707 à 1708; le cardinal *Vincent Grimani*, jusqu'en 1710; *Charles Comte Borromée*,

jusqu'en 1713; le comte de *Daun*, pour la seconde fois, jusqu'en 1719, puis *Jean-Wenceslas, comte de Gallas*; le cardinal *Wolfgang-Hannibal, comte de Schratenbach*, jusqu'en 1721; *Camille-Antoine Borghèse*, prince de Rossano, ad interim, en 1722; le cardinal *Michel-Frédéric, comte d'Althann*, jusqu'en 1728; *Aloys-Thomas-Raymond, comte de Harrach*, jusqu'en 1733; enfin *Jules, comte de Visconti*, en 1734.

Les vice-rois de Sicile furent *Nicolas Pignatelli*, duc de Monteleone, 1718-1722; *Joachim-Ferdinand Portocarrero*, marquis d'Almenara, en 1722; *Christophe de Cordoue*, comte de Sastago, jusqu'en 1734.

**Conquête des Deux-Siciles par don Carlos.**

Au commencement de l'année 1734, une armée espagnole, sous le commandement du duc de Montemar, s'était rassemblée dans le territoire de Sienne. L'infant don Carlos, duc de Parme et de Plaisance, fils de Philippe V, de son second lit, après avoir fait enlever des palais de ses deux résidences les meubles précieux que les Farnèse y avaient accumulés, quitta ce pays, et arriva, le 10 février 1734, à Florence. Il se mit à la tête de l'armée de son père, et entra dans le royaume de Naples sans trouver aucune résistance. Jules Visconti quitta son poste; l'armée impériale, au lieu d'être réunie pour combattre l'ennemi, avait été disséminée dans les forteresses. Arrivé à Aversa, l'infant attendit que les châteaux qui défendaient la capitale, se fussent rendus. Il fit son entrée à Naples le 10 mai, et, cinq jours après, il reçut un décret du

*Charles VII de Bourbon, roi des Deux-Siciles, 1734-1759.*

roi, son père, qui lui conférait la couronne des Deux-Siciles. Le 25 du même mois, le duc de Montemar rencontra près de Bitonto, un corps autrichien commandé par le général comte de Caraffa, et le mit en déroute. Le vainqueur fut nommé comte de Bitonto. Tout le royaume de Naples reconnut le roi *Charles VII* [1]. Gaëte seule était encore au pouvoir des Impériaux. La garnison allemande capitula le 7 août.

Le 25 du même mois, le duc de Montemar s'embarqua avec une partie de son armée, et se rendit en Sicile. Le 2 septembre, il fit son entrée à Palerme où il déploya le titre de vice-roi de Sicile dont il avait été muni d'avance. De là il marcha sur Messine dont les habitans lui ouvrirent les portes. Le prince de Lobkowitz qui commandait en cette ville, avait retiré les garnisons des différens forts qui l'environnent pour se réduire à la défense du château de Gonzague et de la citadelle; mais le château ne tarda pas à se rendre. Le prince de Lobkowitz se maintint dans la citadelle aussi long-temps qu'il eut des vivres. Le défaut de subsistances le força à capituler le 22 février 1735. Syracuse où commandait le marquis de Ronca, se soumit le 16 juin; Trapani le 21.

Charles VII fit son entrée à Messine le 9 mars 1735. Après avoir été couronné, le 3 juillet, à Palerme, il retourna à Naples. Dès le mois de février, le duc de Montemar avait quitté le royaume de Naples avec une

[1] Charles-Quint, comme roi des Deux-Siciles, est Charles IV; Charles II, roi d'Espagne, Charles V; l'empereur Charles VI porte le même chiffre comme roi des Deux-Siciles.

partie de son armée pour soumettre l'État des Présides. Renforcé par un corps espagnol, il mit, au mois d'avril, le siége devant Orbitello, et s'empara du fort de Saint-Philippe et de Porto-Ercole.

Préliminaires de Vienne, 1735.

Les préliminaires de Vienne du 3 octobre 1735 reconnurent don Carlos roi des Deux-Siciles, mais lui enlevèrent les duchés de Parme et de Plaisance, ainsi que la perspective de succéder dans le grand-duché de Toscane.

Établissement du magistrat d'économie.

Dès que Charles VII se vit affermi sur le trône des Deux-Siciles, il s'occupa de la réforme des abus qui s'étaient glissés dans un pays qui, depuis deux siècles et demi, avait été gouverné par des souverains absens, et, pour ainsi dire, étrangers. Il fallut donner une marche régulière à l'administration de la justice, réduire la trop grande autorité que les feudataires de la couronne s'étaient arrogée, et corriger la vie licencieuse des moines. Charles établit à Naples, sous le titre de *Magistrats d'économie*, une commission chargée de lui proposer des moyens de faire fleurir le commerce, et d'augmenter les revenus de la couronne.

Une des premières occupations de la nouvelle magistrature fut d'examiner la légitimité des exemptions auxquelles le clergé prétendait avoir droit. Le résultat de cette recherche fut une augmentation des revenus de l'État qu'on estime à trois millions de ducats[1].

En 1737, il faillit s'élever une querelle avec la cour de Rome au sujet de l'étendue de la puissance royale en affaires ecclésiastiques. Clément XII se montra très-

[1] A fr. 4 environ le ducat.

conciliant, et céda sur la plupart des points, de manière que l'affaire n'eut pas de suites.

Institution de l'ordre de S.-Janvier.

Le 7 janvier 1738, Charles VII institua l'ordre de Saint-Janvier. Le décret de fondation a ceci de particulier que, sous prétexte d'exprimer la reconnaissance du monarque pour le saint, il fait l'énumération de tout ce que le roi avait fait dans le court espace de son règne par le secours de ce protecteur.

L'affermissement du trône, la réorganisation des diverses branches d'administration, la réparation des forteresses, l'amélioration de la régie des domaines de la couronne, celle de la procédure civile, par le moyen d'un nouveau réglement, l'encouragement du commerce, la correction de la monnaie, la restauration des universités, le rétablissement des édifices royaux dans leur ancienne splendeur, tels sont les bienfaits dont, d'après la déclaration royale, la nation était redevable à Saint-Janvier.

Priviléges accordés aux Juifs.

Comme le roi avait remarqué l'activité que le commerce de Livourne devait à l'industrie des Juifs, il publia, le 12 février 1739, un édit en faveur des individus de cette nation qui voudraient s'établir dans ses royaumes. Le préambule de l'édit est remarquable; le roi y dit : « Les principes que la nature a imprimés dans le fond des cœurs, de même que les lois divines que chacun peut lire dans la Sainte-Écriture, nous apprennent que la plus grande et la plus indispensable obligation de chaque souverain consiste à travailler avec tout le zèle et l'application possible au salut, à l'avantage et au bien-être des peuples que la Provi-

dence a confiés à ses soins : c'est pourquoi, ayant clairement reconnu l'épuisement où se trouvent généralement tous nos chers peuples, les habitans, sujets de nos royaumes et états, et nous étant convaincu que cet épuisement provient de la décadence du commerce, tant des citoyens entre eux que de la nation avec l'étranger, lequel est affaibli et presque anéanti par toute sorte de causes, nous nous sommes appliqué avec beaucoup de soin et une attention infatigable à chercher des moyens sûrs et efficaces pour faire revivre et rétablir dans tous nos royaumes et états le négoce intérieur et extérieur, et comme l'heureuse expérience que plusieurs autres princes catholiques ont faite dans leurs états [1], nous a convaincu que la nation juive qui s'adonne uniquement et exclusivement au commerce, est un des instrumens les plus propres pour apprendre aux peuples mal instruits les arts qui mettent la navigation en mouvement, et lient un pays à l'autre malgré la distance qui les sépare ; pour cette raison, à l'exemple d'autres princes éclairés et zélés catholiques, nous avons résolu d'introduire et recevoir la nation juive dans nos royaumes et états, d'accorder à tous négocians et autres individus de cette nation, établis dans les provinces du Levant et du Ponent, ainsi que dans quelqu'autre pays que ce soit, sans aucune exception, en vertu des présentes lettres patentes, les grâces, priviléges, immunités, franchises, exemptions et prérogatives contenues et exposées dans les chapitres suivans,

[1] Le roi avait Livourne en vue.

lorsque ces individus viendront trafiquer et s'établir dans nos royaumes. »

Le dispositif permet aux Juifs de se fixer dans les deux royaumes pour l'espace de cinquante ans, lesquels étant révolus, la permission sera censée être renouvelée pour cinquante autres années, si, par un nouvel édit, on ne leur ordonne de se retirer; et dans ce cas, il leur sera permis de demeurer encore cinq ans dans le pays pour vendre leurs biens immeubles; car on leur donne la liberté d'en acquérir, pourvu que ce ne soient pas des fiefs jouissant de juridiction. En cas aussi qu'on les oblige à la retraite, ils pourront emporter leurs meubles et effets avec les mêmes franchises et exemptions de gabelles dont ils jouiront en les important dans les deux royaumes. Lorsqu'il y aura quarante familles juives dans une ville capitale, et vingt dans une autre, ils pourront y établir des écoles; leurs rabbins auront la juridiction sur ces familles pour les causes non capitales, et jusqu'à pouvoir prononcer la peine de l'exil : ils auront d'ailleurs un juge délégué dont ils pourront appeler au tribunal suprême du commerce. Ils jouiront du libre exercice de leur religion, mais dans un lieu privé qui ne pourra pas avoir l'apparence d'un édifice public. Ils pourront habiter tous les quartiers des villes. Ceux d'entre eux qui auront étudié la médecine, pourront être créés docteurs en cette faculté. Les Juifs pourront avoir des domestiques chrétiens mâles, âgés de vingt-cinq ans au moins, et des servantes de trente-cinq; ni les uns ni les autres ne pourront coucher

dans la maison de leurs maîtres sans la permission de l'évêque.

Un autre décret de la même année ordonna à tous les vassaux de la couronne d'habiter le royaume, à moins d'être munis d'une dispense. Ces dispenses se payaient au trésor.

Traité de Constantinople de 1740.

Le 7 avril 1740, don Joseph de Faulon de Finochietti, ministre du roi à Constantinople, conclut, avec la Porte, un traité d'amitié par lequel les Napolitains obtinrent, dans les états ottomans, les mêmes priviléges dont jouissaient les sujets des autres puissances amies. En conséquence de ce traité, les régences barbaresques reçurent la défense de troubler la navigation des vaisseaux napolitains et siciliens. Plusieurs négocians étrangers vinrent alors s'établir à Naples pour y faire le commerce du Levant.

Campagne de 1742.

Ainsi que nous l'avons vu [1], Charles de Bourbon prit part à la guerre qui éclata, en 1741, entre l'Espagne et la reine d'Hongrie. Ses troupes, commandées par le duc de Castropignano, joignirent l'armée espagnole du duc de Montemar, qui était dans l'État ecclésiastique; elles firent, avec elle, la campagne peu glorieuse de 1742, qui se borna à une marche infructueuse au Panaro, et une retraite qui eut tout l'air d'une fuite. Pendant ces événemens, le roi était fort tranquille à Naples, ne s'attendant pas à y être attaqué : aussi cette capitale était-elle sans moyen de défense, et ses châteaux manquaient de munitions, lorsque, le 19 août 1742, on vit paraître devant le port

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 264.

Apparition d'une flotte anglaise devant le port de Naples, 1742.

six vaisseaux de ligne anglais à 60 canons, quatre frégates, un brûlot et trois galiotes à bombarde [1]. La consternation se répandit à Naples, et, le 20 août, le roi envoya le consul anglais au commandant de l'escadre pour s'informer du but de son apparition. Le vice-amiral Matthews (c'est lui qui commandait), répondit que, comme le roi ne cessait d'assister les ennemis de Marie-Thérèse, il avait reçu l'ordre de détruire Naples par un bombardement, et, en mettant sa montre sur la table, il ajouta qu'il laissait au roi deux heures pour prendre une détermination. Il n'y avait pas à balancer. On fit voir au vice-amiral l'ordre que le roi envoyait au duc de Castropignano de ramener son armée; l'Anglais partit sur-le-champ, et on fortifia les côtes de Naples pour n'avoir pas une seconde visite de ce genre à craindre.

Guerre de Veletri.

Les Autrichiens, sous la conduite du prince de Lobkowitz, ayant poursuivi, en 1744, le général espagnol Gages jusqu'aux confins du royaume de Naples, don Carlos se mit à la tête de son armée et entra dans la Campagne de Rome. Ce fut alors qu'eut lieu ce qu'on appelle la campagne de Veletri [2].

Emeute causée par l'inquisition.

On a vu, dans un des précédens livres, avec quelle énergie les Napolitains s'étaient toujours opposés à l'introduction de l'inquisition. Néanmoins, les archevêques, avec le consentement tacite des rois, avaient établi un tribunal ecclésiastique qui, sous le titre de saint-office, veillait à la conservation de la pureté de la foi. Le cardinal Spinelli, archevêque de Naples,

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 278. [2] Voy. *ibid.*, p. 300.

yant, en 1746, fait faire, avec des formes auxquelles n n'était pas accoutumé, le procès à quatre individus ccusés d'hérésie, le peuple crut y voir le dessein l'introduire l'inquisition, et l'Élu [1], craignant une meute, se plaignit au roi de cette innovation, comme l'une chose contraire aux lois du royaume et aux riviléges de la ville. Le roi publia un édit qui cassa e procédé du saint-office, exila deux chanoines, et rdonna qu'à l'avenir la cour ecclésiastique procéderait par les voies ordinaires, et communiquerait la rocédure à la puissance séculière avant de prononcer.

Traité de Madrid de 1748 avec le Danemark.

Toujours occupé du soin d'étendre le commerce le ses sujets, Charles VII conclut, en 1748, un traité le commerce avec le Danemark. Il fut signé le 16 vril, à Madrid [2], entre les ministres des deux souverains à cette cour.

Fondation de Caserta.

En 1752, Charles VII posa les fondations du château de Caserta, qu'il fit construire par l'architecte Vanvitelli. L'Italie, et peut-être l'Europe, ne renferme rien qui égale la magnificence de cet édifice. L'aqueduc Carolin, qui y conduit l'eau, peut être placé à côté de tous les monumens du même genre que les Romains ont entrepris.

Code Carolin de 1754.

En 1754, ce monarque, à qui le royaume a tant d'obligations, publia un nouveau code de lois qu'on nomme *Code Carolin*.

Après la mort de Ferdinand VI, roi d'Espagne, son frère consanguin, laquelle eut lieu en 1759,

[1] Espèce de magistrat.

[2] Voy. vol. XXXVIII, p. 288.

Charles VII succéda au trône d'Espagne, où il porte le nom de Charles III. Avant de quitter Naples, où il avait régné pendant vingt-cinq ans avec gloire, il déclara que l'infant Philippe, son fils aîné, qui avait douze ans, était incapable du gouvernement à cause de ses infirmités. En conséquence, il nomma prince des Asturies, et son successeur futur au trône d'Espagne, Charles, le second de ses fils, et abdiqua le trône des Deux-Siciles en faveur de son troisième fils, Ferdinand, âgé de huit ans; après quoi il s'embarqua, le 6 octobre 1759, pour l'Espagne.

Découverte d'Herculanum, Pompeii, et Pæstum.

Avant de nous occuper de l'histoire de son successeur, nous parlerons, par forme de digression, d'un événement qui remonte au commencement du dix-huitième siècle, et qui est plutôt du domaine de l'archéologie et de l'histoire naturelle de notre globe, que de celui d'une histoire politique de l'Italie, mais qui doit intéresser nos lecteurs, parce qu'il tient en même temps à l'antiquité classique qui n'est sans doute étrangère à aucun d'entre eux. Quel homme instruit n'a pas lu les célèbres Lettres de Pline le Jeune, dans lesquelles il rend compte de la mort de son oncle, qui périt victime de sa curiosité, lors de l'éruption du Vésuve, qui détruisit les villes d'Herculanum, Pompeii et Stabiæ, l'année 79 de notre ère. Herculanum fut alors couverte d'une première couche de cendres, mêlée de laves, qui laissa aux habitans le temps de se sauver avec leurs effets les plus précieux. Sur cette couche, le Vésuve, dans des éruptions postérieures, a répandu de la lave et de la terre jusqu'à une hauteur de soixante-

s à cent pieds. Pompeii et Stabiæ, situées à une distance plus grande du Vésuve, furent également couvertes d'une pluie de cendres qui successivement sont devenues de la terre labourable, mais n'ont formé qu'une couche de quelques pieds au-dessus des maisons.

Emanuel-Maurice, duc d'Elbœuf, qui, en 1706, avait commandé l'armée impériale à Naples, se fixa dans cette ville, et y épousa, en 1713, Marie-Thérèse, fille du duc de Salsa. Des ouvriers auxquels il donna ordre de creuser un puits, ayant percé une couche de lave sous laquelle ils espéraient trouver de l'eau, retirèrent de la terre trois statues femelles, que le vice-roi s'appropria pour les donner au prince Eugène, dont les héritiers les vendirent au roi de Pologne, électeur de Saxe [1]. Ces statues appartenaient au théâtre d'Herculanum; car le trou creusé par les ouvriers du duc d'Elbœuf donnait, par hasard, dans le théâtre. Le duc fit continuer les fouilles, et en tira encore plusieurs antiques; mais bientôt le gouvernement interdit ces recherches à cause du danger dont elles menaçaient les édifices de la ville de Portici, qui a été construite au-dessus de l'épaisse croûte couvrant Herculanum.

Trente années se passèrent, sans qu'on s'occupât d'Herculanum. Ce fut Charles VII, qui ordonna de recommencer les travaux. On suivit une méthode, à la vérité, lente, mais prudente. A mesure qu'un bâtiment souterrain a été bien examiné, et son plan levé,

[1] Elles sont au musée de Dresde.

on replaça la lave qu'on en avait tirée. La plus impo tante découverte qu'on ait faite, est celle du théâtre laquelle est de l'année 1750. Avant cette époque, l antiquaires, malgré la description donnée par Vi truve, ne pouvaient se faire une idée claire de la cons truction de ce genre d'édifices chez les anciens.

Cinq années plus tard, on commença le déblaie ment de Pompeii, qui est beaucoup moins pénible. L découverte de ces villes souterraines a fait faire un pa immense à l'archéologie et aux antiquités classiques Les objets d'arts et les meubles qui ont été gagné par ces fouilles, sont exposés au musée de Portici.

Ce fut encore sous le règne de Charles VII qu'on découvrit les ruines de Pæstum, ville de la Grande Grèce, qui, sans doute, a été ruinée du temps de incursions des Arabes. Ces ruines n'étaient pas cou vertes de laves ou de cendres : elles étaient soustraite aux yeux des hommes par une forêt épaisse où, de puis des siècles, personne n'avait pénétré. Un jeune peintre des environs s'y égara en 1752. Quelle fut sa stupeur, lorsque subitement il se trouva devant un temple bâti par les Doriens à l'époque de Périclès! Il ne reste en Italie aucun temple antique aussi grand qu'un des trois de Pæstum, ni quelque part que ce soit un édifice de ce genre aussi bien conservé que tous les trois.

*Ferdinand IV*, depuis 1759. Charles VII eut pour successeur sur le trône de Naples, le jeune *Ferdinand IV*, son troisième fils, sous l'autorité d'un conseil de régence composé du marquis de Tanucci, comme chef, de don Antonio

del Rio, ministre de la guerre et de la marine, et de don Carlos di Marco, ministre de la justice. Parvenu à l'âge de seize ans, Ferdinand, le 12 janvier 1767, se déclara majeur et changea le conseil de régence en conseil-d'état. L'année suivante, il épousa l'archiduchesse Charlotte-Louise, fille de l'empereur François et de Marie-Thérèse, qui acquit une grande influence sur les affaires du gouvernement.

Expulsion des Jésuites.

Le marquis de Tanucci, comme Pombal en Portugal, Aranda en Espagne, Choiseul en France, prétendait au titre de philosophe. Cette disposition de son esprit dut nécessairement envelopper la cour de Naples dans des contestations avec celle de Rome. Il y eut cinq objets qui y donnèrent lieu, sans compter l'expulsion des Jésuites et leur translation violente sur terre de l'Église, qui furent ordonnées par un décret royal du 3 novembre 1767. Dans tout ce qui fut fait à l'égard de ces pères, on se conforma à l'exemple que l'Espagne et le Portugal avaient donné, et ils ne furent pas traités avec plus d'humanité à Naples que dans les deux autres royaumes gouvernés par des philosophes. On estima à près de 4,000 le nombre de Jésuites qui, expulsés des Deux-Siciles, trouvèrent l'hospitalité à Rome. Les cinq objets qui causèrent une brouillerie avec le pape furent 1° le droit de nommer le nonce de Naples; 2° l'exercice du droit de dépouille; 3° le droit de patronage et les droits de la chancellerie apostolique; 4° les recours à Rome; 5° les rapports féodaux entre l'Église et les royaumes de Naples et de Sicile.

Brouillerie avec la cour de Rome.

Les monarques catholiques jouissaient de la préro gative de présenter, à chaque vacance de la noncia ture, trois candidats parmi lesquels le pape choisis sait celui qui devait résider auprès d'eux. En 1759, l cardinal Torrégiani engagea le pape Clément XIII restreindre cette prérogative aux souverains du pre mier rang. Naples n'étant pas compris dans cette ca tégorie, le gouvernement déclara que dorénavant i n'admettrait comme nonces que des prélats qu'il au rait déclarés lui être agréables, et le duc de Cerizani ministre à Rome, reçut ordre de quitter cette vill dès qu'il s'agirait d'envoyer à Naples un nonce san cette formalité préalable. Depuis ce moment, on exa mina plus scrupuleusement qu'auparavant les bull et les brefs venus de Rome, et leur publicatio éprouva plus d'une entrave.

La cour de Rome jouissait en Sicile de la dépouill des évêques ou des revenus des siéges vacans. Un dé cret royal, du 12 juillet 1779, lui enleva ces revenus et confia l'administration des évêchés vacans à u commissaire. L'excédant des rentrées sur les fra d'administration fut distribué aux pauvres du diocès

Une commission établie pour examiner la légitimit des règles de chancellerie qu'on payait à Rome pou chaque diplome qu'on obtenait, la rétribution usité pour la construction de la basilique de Saint-Pierre et pour l'entretien de la bibliothèque du Vatican ayant déclaré que tous ces paiemens étaient indus ils furent supprimés, ainsi que le droit de patronag du pape dans le royaume de Naples, dans tous le

cas où un fief ou bien-fonds quelconque était attaché au bénéfice. En Sicile on suivit une marche encore plus préjudiciable à la cour de Rome : cette île a plus de cent évêchés; le roi ne nommait qu'à vingt-six, Ferdinand déclara que dorénavant il nommerait à tous les siéges.

Le marquis Tanucci avait engagé le roi, en 1776, à déclarer à la cour de Rome qu'on ne se soumettrait plus à la cérémonie humiliante de la présentation de la haquenée et des 10,000 ducats. Cependant par l'influence de la reine, le marquis de Tanucci reçut sa démission, en octobre 1776, et fut remplacé par le marquis della Sambucca, homme docile à la volonté de la reine qui, depuis la naissance de son premier fils, en 1774, avait entrée et voix délibérative au conseil. Elle adjoignit à Sambucca le chevalier Acton; en 1784, elle le mit même à la tête des affaires. Mais ce marin ne répondit pas aux espérances que la reine et la nation elle-même avaient fondées sur son expérience; l'Europe entière reconnut son incapacité, et son administration excita un mécontentement général.

Cependant l'intervention de son père décida Ferdinand IV à faire présenter, en 1777, la haquenée et 6,000 ducats; mais le prince de Colonna, grand-connétable du royaume, chargé de cette cérémonie, déclara, en s'en acquittant, que, par cet acte, le roi avait voulu témoigner sa vénération aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Pie VI répondit qu'il acceptait le *canon féodal* de la couronne de Naples.

Dans les années suivantes, on observa la même marche; mais le 29 juin 1788, il n'arriva à Rome ni haquenée ni tribut. Néanmoins, quelques semaines après, un plénipotentiaire du roi vint remettre au cardinal secrétaire-d'état 12,000 ducats à titre d'oblation au tombeau des saints apôtres. La somme ayant été réfusée, parce que la haquenée manquait, le plénipotentiaire la déposa chez un banquier comme étant à la disposition de la Chambre apostolique.

La brouillerie entre les deux cours prit une tournure plus sérieuse en 1789. Dans un mémoire rédigé par lui-même, Pie VI se plaignit avec force de la conduite de Ferdinand IV prétendant se soustraire au lien de vasselage qui, depuis son origine liait le royaume de Naples au siége apostolique. Le roi offrit de doubler la redevance, pourvu qu'on ne l'exigeât pas à titre de canon féodal. Pie VI rejeta cette proposition.

Transaction de 1791 avec la cour de Rome.

Le marquis de Carracioli qui parvint ensuite au ministère, montra un esprit très-conciliant, et la reine désirait un accommodement; Pie VI, de son côté, voyant l'orage révolutionnaire prêt à éclater sur l'Église, avait les mêmes sentimens. De cette disposition réciproque, il résulta, en 1790, une transaction: chaque roi de Naples, à son avénement au trône, fera à S. Pierre une offrande de 500,000 ducats d'argent. Le patronage de tous les bénéfices mineurs du royaume de Naples appartient au pape, mais il ne pourra les conférer qu'à des nationaux. Il choisira les évêques parmi trois candidats que le roi lui présentera. C'est lui qui dis-

pensera en matières matrimoniales ; mais il confirmera toutes les dispenses qui pendant les dissensions ont été accordées par les évêques. La présentation de la haquenée cessera, et le roi de Naples ne sera plus qualifié de vassal du pape.

En 1773, la ville de Palerme avait été le théâtre d'une émeute populaire, qui, après avoir menacé de devenir fort dangereuse, fut apaisée par un sage mélange de sévérité et de douceur. Le marquis de Fogliano, qui, depuis 1755, était vice-roi de Sicile, avait accordé à un négociant génois, nommé Gazzini, la faculté d'exporter une assez grande quantité de grains. Le peuple attribuait à cette exportation la cherté qui, à la même époque, régnait dans l'île. L'arrestation, dans le port, de deux barques chargées de fromages, donna lieu à une dispute entre le préteur, prince de Cassaro, qui déclara cette saisie légale, et le vice-roi qui en demandait main-levée. Cette altercation n'empêcha pas le vice-roi d'envoyer son chirurgien au préteur malade, pour lui tailler la pierre. Malheureusement l'opération ne réussit pas. Quand le peuple sut que son *ami* était en danger, et finalement, qu'il était mort, il ne douta plus que ce malheur ne fût le forfait du chirurgien, s'attroupa au nombre de vingt-cinq mille hommes, brûla la maison de Gazzini, et aurait massacré le vice-roi, si l'archevêque ne lui avait pas sauvé la vie. On le maltraita de coups, et il fut forcé de se jeter dans une felouque, qui le transporta à Messine. La populace s'empara de tous les canons qui se trouvaient sur les vaisseaux du port, et

Émeute de Palerme de 1773.

élargit plus de treize cents criminels qui étaient dans les prisons.

La cour de Naples envoya le comte George Caraffa avec quelques troupes, pour rétablir le calme à Palerme. Ce général octogénaire donna, dans une nouvelle émeute qui éclata après son arrivée, un exemple de sévérité qui imposa aux mutins; mais, en même temps, le parlement fut assemblé à Cefalu, pour examiner les griefs que les Palermitains faisaient valoir; après quoi, le roi publia, le 9 juillet 1774, une amnistie illimitée. Il paraît que la conduite du marquis de Fogliano ne fut pas trouvée irréprochable. Il fut destitué, et se retira en Espagne. Des députés que le peuple avait envoyés à la cour, savoir, les princes Partana et Pantellaria, en revinrent porteurs d'une nouvelle organisation du gouvernement sicilien.

Le règne de Ferdinand IV se prolongea, sous de grandes vicissitudes, jusqu'en 1825; jusqu'en 1817, il porta le nom que nous lui avons donné : depuis cette époque, il prit celui de Ferdinand I^er^, roi du royaume uni des Deux-Siciles.

XII. Ordre de Malte.

## XII. *L'ordre de Malte.*[1]

Conspiration de 1749.

L'histoire de l'ordre de Malte offre peu d'événemens intérieurs dans le dix-huitième siècle. Sous le soixante-sixième grand-maître, Émanuel Pinto de Fonseca, qui régna de 1741 à 1773, on découvrit, le 25 juin 1749, une conspiration contre l'ordre qui au-

[1] Suite du vol. XXXII, p. 100.

rait pu devenir dangereuse. Moustafa, pacha de Rhodes, que d'autres nomment Osman, s'étant fait haïr par ses subordonnés, fut la victime d'une rébellion. L'équipage d'une galère où il se trouvait, se révolta, le mit dans les fers et le conduisit, le 2 février 1748, à Malte. Le grand-maître le fit traiter non-seulement avec humanité, mais avec la magnificence d'un grand souverain, et, à la recommandation du gouvernement français, lui donna la liberté vers la fin du mois d'avril 1749.

Le pacha ne s'empressa pas de profiter de cette faveur pour s'en retourner à Constantinople; il attendait, à ce qu'il disait, des ordres de la Porte. La vérité est qu'il avait formé un complot contre ses bienfaiteurs. A l'aide de quatorze cents esclaves turcs qui étaient dans l'île, il voulait s'emparer de la ville et des châteaux, et renverser le gouvernement. Le coup devait s'exécuter le 29 juin, jour des SS. Pierre et Paul, pour lequel les régences barbaresques devaient envoyer des secours.

Le pacha ne pouvait pas choisir un jour moins favorable pour l'exécution de son projet. En commémoration d'une semblable révolte qui avait été étouffée à pareil jour en 1731, on était dans l'usage d'enchaîner, le 29 juin de chaque année, les esclaves; les postes étaient doublés, et des patrouilles parcouraient les rues. Il est probable que cet usage, que le pacha ignorait, aurait suffi pour faire manquer son complot, quand même il n'aurait pas été trahi quatre jours avant. Moustafa jura, sur le Koran, qu'il n'y avait

point eu part, et fut épargné; les autres chefs de la conspiration furent exécutés.

Brouillerie avec la cour de Naples.

Sous le grand-maître Pinto, il s'éleva une dispute fort désagréable entre l'ordre et le roi des Deux-Siciles.

Lorsqu'en 1530, Charles-Quint céda l'île de Malte aux chevaliers de S.-Jean, il se réserva la nomination de l'évêque, et ses successeurs exercèrent constamment ce droit. Charles VII, regardant le patronage moins comme une réserve que Charles-Quint avait faite en faveur des rois de Sicile, que comme une émanation de la juridiction du tribunal nommé monarchie sicilienne, prétendit, en vertu de cette prérogative, exercer l'inspection ecclésiastique sur l'île. Au mois de mai 1753, il nomma l'évêque de Syracuse visiteur ecclésiastique pour examiner le spirituel aussi bien que le temporel de l'évêché et tout ce qui concernait le droit de patronage du roi. Le grand-maître protesta contre cette mesure. Il soutint que les droits de légat que les rois de Sicile exerçaient en vertu de la bulle d'Urbain II, de 1090, ne s'étendaient pas sur les îles de Malte et de Gozo, qui, en 1090, ne dépendaient pas encore de la Sicile; que, d'ailleurs, ces droits, supposé qu'ils appartinssent au roi de Sicile, faisaient partie de la souveraineté que l'empereur Charles-Quint avait transférée à l'ordre. En conséquence, le grand-maître ne permit pas à l'évêque de Syracuse de débarquer dans l'île, et réclama la protection du pape et de toutes les puissances catholiques. Charles VII, de son côté, par un édit du mois de février 1754, prohiba tout commerce entre ses

royaumes et l'île de Malte, et ordonna de saisir dans ses états tous les effets appartenant au trésor de l'ordre, et de mettre en séquestre les commanderies dont les titulaires n'étaient pas régnicoles.

Les habitans de Malte et les sujets de Charles VII souffraient également de la cessation du commerce; il paraît que le roi n'attendait qu'un prétexte pour lever son interdiction et revenir sur ses pas. Benoît XIV le lui fournit en lui adressant, le 26 novembre 1754, un bref pour le prier de rendre à l'ordre sa bienveillance, et de faire cesser les mesures de rigueur. Le roi ne pouvait refuser une faveur qui lui était demandée de cette manière. Par sa réponse du 27 décembre, il annonça que, par respect pour le saint-père, il avait révoqué tous les ordres donnés antérieurement au désavantage des Maltais et de l'ordre de S.-Jean. Au mois de septembre 1755, le grand-maître envoya à Naples une ambassade solennelle pour témoigner au roi son respect et sa gratitude. Outre le bailli de Duegnos, ministre plénipotentiaire de l'ordre, elle était composée du bailli de Fleury, capitaine des galères, et du chevalier de Chambrun.

Partage des biens de l'ordre de S.-Antoine.

Nous rappelons ici ce que nous avons dit [1], qu'en 1768 l'ordre de S.-Antoine fut réuni à celui de Malte, sous la condition que les biens du premier seraient partagés à égale portion entre l'ordre de Malte et celui de S.-Lazare. Il fut fait, en 1781, un nouveau partage, par lequel l'ordre de S.-Lazare eut l'avan-

[1] Voy. vol V, p. 85. Nous n'y avons toutefois parlé de cette réunion qu'en tant qu'elle s'effectua en France, en 1776.

tage d'entrer immédiatement en jouissance de sa part, tandis que l'ordre de Malte se chargea de grandes avances qui ne pouvaient être remboursées qu'en 1789, époque à laquelle l'ordre aurait joui à ce titre d'un revenu net de plus de 300,000 francs, si la révolution française n'était survenue. Pour complaire à la reine Marie-Antoinette, on donna la maison abbatiale de S.-Antoine, et le revenu qui y était attaché, pour servir de dotation aux chanoines de S.-Jean de Jérusalem.

Conspiration de 1776.

Nous allons rendre compte, avec les termes des continuateurs de l'Art de vérifier les dates, d'un événement qui eut lieu dans l'île de Malte, sous le magistère de Ximenès de Texada. Celui de Pinto, disent-ils, avait vu se tramer sourdement la conspiration des esclaves mahométans; celui de Ximenès en vit éclater une d'autant plus dangereuse qu'elle avait pris naissance parmi les sujets de l'ordre, et qu'elle était, suivant de fortes apparences, fomentée par quelques-uns de ses membres. Le régime venait d'obtenir de Rome des bulles qui restreignaient la juridiction de l'inquisiteur et la distribution des patentes; c'était frapper les ecclésiastiques de Malte par l'endroit le plus sensible : jaloux à l'excès de leurs priviléges, qu'ils croyaient émanés de Dieu, et qu'ils confondaient avec l'essence de la religion; désireux de se soustraire à l'autorité temporelle et légitime de l'ordre, pour exercer une autorité spirituelle et arbitraire sur la conscience de leurs subordonnés, au nom de ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré, ils jetèrent les hauts

cris. Leur nombre, beaucoup trop considérable relativement aux besoins des fidèles, les familles distinguées auxquelles la plupart des privilégiés tenaient par les liens du sang, l'empire souverain qu'ils exerçaient sur un peuple plus superstitieux encore et plus crédule que religieux, la longue habitude de leur domination, tout cela ne laissait pas que de donner du crédit à leurs plaintes amères, et de rendre effrayantes les suites de leur mécontentement.

Tout ce qu'il y avait d'hommes tarés dans l'île de Malte, tout ce qui pouvait gagner à une révolution sans courir aucune chance de perte, tout ce qui pouvait être acheté, intimidé par la crainte ou excité par l'enthousiasme, s'affubla, comme de coutume, du manteau de la piété, et se rangea sous les drapeaux des prêtres pour défendre ce qu'ils appelaient, dans leur langage fanatique, les droits de la religion et la cause du ciel. Cependant, la masse des habitans de l'île demeura inaccessible aux suggestions perfides des ecclésiastiques, et n'écouta point les prétextes dont on se servait pour l'entraîner dans la révolte.

Il est à croire que les chevaliers ennemis de Ximenès, irrités du choix qu'on avait fait de lui pour la dignité de grand-maître, ou peut-être séduits par l'espérance qu'ils obtiendraient de l'avancement sous un nouveau chef, entretenaient sourdement des levains de discorde, en caressant les prétentions du clergé et en excitant le peuple au fanatisme et à la sédition.

Le complot, mûri pendant long-temps, éclata enfin. Trois ou quatre cents hommes surprirent le château

S.-Elme et s'en emparèrent. On se saisit de celui qui était chargé de la clef du magasin des poudres, et on lui demanda de la livrer sous peine de mort. Cet officier répondit, avec une grande présence d'esprit, qu'il l'avait oubliée chez lui, et proposa de l'aller chercher; dans l'intervalle, le bailli de Rohan, nommé sur-le-champ général des forces de terre et de mer, se mit à la tête des chevaliers, reprit le fort S.-Elme et enleva le principal espoir des séditieux. Les vieux commandeurs et les dignitaires rivalisèrent d'ardeur et de zèle avec les novices et les jeunes profès. On vit la bourgeoisie courir aux armes et se joindre aux chevaliers. Les portes de la ville furent un instant fermées, mais lorsque les habitans de la campagne se présentèrent, on ouvrit pour les laisser entrer : il ne s'éleva aucun soupçon sur leur fidélité. Quelques-uns des rebelles furent livrés à la justice pour servir d'exemple, et les autres furent emprisonnés ou exilés. Il ne resta d'autres traces de la conspiration qu'un souvenir douloureux dans l'âme du grand-maître, et une profonde affliction d'avoir pu trouver tant de perversité dans les prêtres et tant de faiblesse ou de méchanceté dans les citoyens qui avaient suivi leur parti.

Fondation de la langue anglo-bavaroise.

Nous avons parlé ailleurs de la fondation d'une nouvelle langue de l'ordre nommée anglo-bavaroise. Elle est de l'année 1782 [1].

Derniers grands-maîtres.

Nous finissons ce chapitre par la liste des derniers grands-maîtres de l'ordre, pour compléter celle qui se trouve au vol. XXXII, p. 101.

[1] Voy. vol. XLII, p. 254 suiv.

3. *Marc-Antoine Zondodari*, 1720—1722.
4. *Antoine-Marie Vilhena*, 1722—1736.
5. *Raimond Despuig Montanègre*, 1736—1741.
6. *Émanuel Pinto de Fonseca*, 1741—1773.
7. *François-Ximenès de Texada*, 1773—1775.
8. *Jean-Émanuel-Marie-des-Neiges de Rohan Polduc*, 1775—1797.
9. *Ferdinand, baron de Hompesch*, 1797—1803.
0. *Jean Tomassi*, 1803—1805.
1. *De Guevara*, lieutenant du magistère, 1805—1814.
2. *De Giovanni y Centelles*, lieutenant du magistère, 1814.

---

# CHAPITRE XXII.

## *Empire ottoman, depuis* 1718 *jusqu'en* 1792.

### SECTION I.

### *Suite du règne d'Ahmed III jusqu'en* 1730 [1].

Traité de Constantinople de 1720.

Après la paix de Passarowitz de 1718, le sultan Achmet, ou plutôt, Ahmed III, régna encore douze ans. Cette paix, conclue sur le pied de l'*uti possidetis*, coûta à la Porte le banat de Temeswar, Belgrade, avec une grande partie de la Servie et une petite portion de la Valachie; mais elle lui valut la Morée avec les îles qui l'avoisinent, excepté celle de Cerigo, qui resta aux Vénitiens.

Grâce aux dispositions pacifiques du grand-visir Ibrahim, l'ami et le gendre d'Ahmed, l'empire fut, dans les années suivantes, en paix avec les puissances européennes; car le traité de Constantinople du 16 novembre 1720 [2], dit traité de paix perpétuelle, coupa la racine de nouvelles brouilleries, en retranchant le préambule du traité de Falczi, qui était humiliant pour la Russie, et y faisant trois changemens importans, l'un, de supprimer le tribut que les Russes devaient payer au khan des Tatars, l'autre, de permet-

[1] Faisant suite au vol. XXXII, p. 397.

[2] Voy. vol. XXXV, p. 183.

tre au tzar d'avoir un ministre résident à la Porte ; le troisième, d'autoriser les deux puissances à faire entrer, en cas de nécessité, des troupes en Pologne.

Guerre de Perse.

Il est vrai, qu'en 1723, il s'éleva une nouvelle difficulté d'un côté, d'où l'on n'en attendait pas, savoir, de celui de la Perse. Pierre le Grand, aussi bien qu'Ahmed III, se mêlèrent des troubles qui, en 1722, s'élevèrent dans cet empire. Pendant que Pierre en arracha les villes de Terki, Derbent et Bakou et les provinces de Ghilan, Astrabath et Masanderan, les troupes ottomanes, en vertu d'un fetwa du moufti, respirant l'intolérance religieuse et la haine pour les Chiites[1] entrèrent en Géorgie et en Arménie, et prirent Tauris et Chirwan. On s'attendait alors à une rupture entre la Porte et la Russie, lorsque, sous la médiation du marquis de Bonnai, ambassadeur de France à Constantinople, il fut conclu, le 24 juin 1724, un traité par lequel les deux puissances se garantirent réciproquement leurs conquêtes, promirent de ne pas leur donner une plus grande extension, et de protéger le jeune sofi chah Thamasp contre l'usurpateur Miriwéïs. Pierre Ier, étant mort sept mois après la signature de ce traité, Catherine Ire le ratifia, le 7 février 1725, par son ambassadeur Roumanzoff.

Traité de Constantinople de 1724.

[1] Le fetwa établit une différence remarquable entre les infidèles Chrétiens et les hérétiques Chiites. Il permet de réduire en esclavage les femmes et les enfans des Chrétiens, et de jouir des femmes quand même elles restent Chrétiennes, défendant de forcer les femmes et les enfans à renoncer à leur religion; tandis qu'il ordonne d'employer la violence pour faire quitter aux Chiites leur hérésie, mais ne permet pas de jouir des femmes si elles y persistent.

Paix de 1727 avec la Perse.

La Porte continua alors la guerre contre Miriweïs. Le 1er septembre 1724, Hamadan (l'ancienne Ecbatane) fut prise d'assaut. Après un siége meurtrier, qui avait coûté vingt mille hommes aux Turcs, Erivan capitula le 28 du même mois. Teflis se rendit le 1er août 1725. Après avoir, le 24 février 1726, formellement déclaré la guerre à Aschraf, neveu, meurtrier, et successeur de Miriweïs, Ahmed envoya contre lui des armées considérables. On se flattait au divan de mettre promptement fin à l'empire des Chiites; mais la fortune favorisa ceux-ci, et les Turcs essuyèrent plusieurs défaites. Cette guerre ayant coûté à la Porte cent cinquante mille hommes et épuisé ses finances, on conclut, le 29 ou 30 septembre 1727, la paix. Aschraf céda à la Porte les deux provinces qu'elle avait conquises.

Renouvellement de la guerre avec la Perse.

La paix ne dura que deux ans. La Russie et la Porte avaient reconnu l'usurpateur du trône d'Iran; mais le souverain légitime trouva des soutiens parmi les dominateurs de l'Inde et de Candahar, et dans la bravoure de Nadir Kouli khan, son général. Aschraf fut défait en deux batailles sanglantes; et, après sept années d'exil, le chah Thamasp fit, le 28 novembre 1729, son entrée à Ispahan. Il envoya sur-le-champ un ambassadeur à Constantinople, pour demander la restitution des provinces cédées par l'usurpateur. La réponse de la Porte fut une déclaration de guerre du 24 juillet 1730.

Révolte de Constantinople de 1730.

Ahmed III crut devoir s'arracher, pour un moment, aux fêtes dont son grand-visir, vrai maître de

plaisir, ne cessait de le régaler, pour se donner l'apparence de vouloir marcher lui-même contre les Chiites. Accompagné du grand-visir, le vieux Ibrahim pacha, il sortit, le 3 août 1730, de Constantinople, pour se rendre au camp de Scutari, où était le rendez-vous de tous les corps de l'armée. Celle-ci ne s'était pas encore mise en marche, lorsqu'on reçut la nouvelle que le séraskier, qui commandait une armée à Tauris, avait été défait, que le chah avait pris cette ville et Hamadan, et que la Géorgie était perdue.

Depuis long-temps, un grand mécontentement régnait à Constantinople. On se plaignait du sultan, qui, outre le plaisir de jouer avec ses femmes et ses nombreux enfans, de regarder ses oiseaux et de cultiver ses fleurs, n'avait d'autre occupation que de recevoir les trésors qu'amoncelait pour lui le grand-visir, auquel il abandonnait le soin des affaires. On reprochait à ce ministre d'avoir établi plusieurs impôts jusqu'alors inconnus en Turquie. Le fait était vrai : les impôts dont on se plaignait, appartenaient à un nouveau système de finances qu'il était occupé à introduire. Grâce à sa sage économie, Ibrahim avait trouvé moyen de fournir à toutes les dépenses qu'exigeaient les fêtes que son maître et lui aimaient à l'excès, et les magnifiques bâtimens qu'il avait élevés. A côté de tout cela, il avait amoncelé un immense trésor.

Pendant que le grand-seigneur et son visir étaient à Scutari, que Moustapha pacha, gendre d'Ibrahim, qui était en même temps capitaine-pacha et kaïmakan ou lieutenant du grand-visir, faisait planter des

tulipes dans une de ses maisons de campagne, et que l'indolent reis-effendi, à une des siennes, jouissait du loisir que lui donnait l'absence des chefs du gouvernement, il éclata, dans la matinée du 28 septembre 1730, à Constantinople, une sédition, qui causa une révolution dans le gouvernement. Trois individus de la lie du peuple, nommés Patrona Kalil, Moulin et Emir Ali, formèrent des attroupemens, qui demandèrent un changement du ministère. Après avoir parcouru la ville d'une manière tumultueuse, ils se réunirent sur la place d'Elmeïda, où est la caserne des janissaires. L'aga de ceux-ci, et le second gendre du grand-visir, qui était son kibaïa, deux officiers sur lesquels, en l'absence des autres chefs, reposait l'autorité, prirent la fuite, et laissèrent la populace maîtresse de Constantinople. Patrona Kalil força les prisons et les galères, et s'adjoignit tous les Turcs qu'il y trouva. Il nomma un aga des Janissaires et d'autres officiers.

Averti du tumulte, le grand-seigneur, accompagné d'Ibrahim et du moufti, repassa le détroit dans la nuit du 29 au 30 septembre. Dès qu'il fut au sérail, il y convoqua une assemblée du divan, à laquelle le kaïmakan vint assister. On entra en négociation avec les rebelles qui, d'un instant à l'autre, devenaient plus nombreux et plus exigeans. Le 1er octobre, on vit arriver à Constantinople un corps de janissaires qui avait déjà commencé sa marche pour se rendre en Perse, lors qu'informé de l'événement de la capitale, il rebroussa chemin, et vint se joindre aux rebelles.

our calmer la fureur du peuple, Ahmed fit d'abord ettre en prison le grand-visir, le kihaïa et le capiine-pacha. Comme on n'en était pas satisfait, il oronna de les étrangler et de livrer leurs cadavres au euple. Ils furent traînés dans la rue, et devinrent pâture des chiens.

Les rebelles étaient très-mécontens de ce qu'on les nt privés du plaisir d'assouvir leur rage sur les miistres vivans. Ils demandèrent la déposition d'Ahned III, sous prétexte qu'il les avait trompés en leur ivrant, au lieu d'Ibrahim, le corps d'un esclave qui ui ressemblait. On prétendait que le grand-visir, né hrétien, et professant extérieurement l'islam, n'aait pas subi l'opération par laquelle les Musulmans se listinguent des Chrétiens, tandis que le corps qu'on vait donné pour le sien, en portait les traces. Un man, nommé Ispéry Zadi, qui, comme prédicateur le la cour, avait l'entrée au palais du sultan, et qui vait été comblé de bienfaits par Ahmed, se chargea l'annoncer à ce prince le vœu du peuple pour que on règne finît. Aussitôt Ahmed, qui se trouvait dans n kiosk du sérail, entouré de ses ministres et de ceux de la loi, alla chercher son neveu Mahmoud, fils aîné de Moustafa II, prince âgé de trente-quatre ans, qui, depuis la déposition de son père, en 1703 [1], avait vécu renfermé au sérail. Il le plaça sur le trône, le salua, le premier, du nom de padichah, et lui dit : Souvenez-vous que votre père ne perdit la place que je vous cède aujourd'hui, que par son aveugle complai-

Révolution du 2 octobre 1730.

[1] Voy. vol. XXXII, p. 377.

sance pour le moufti, et que je ne la perds moi-même que pour la confiance que m'avait inspirée Ibrahim mon visir. Profitez de ces deux exemples, et ne vous reposez sur vos ministres qu'avec beaucoup de circonspection. Je vous recommande mes enfans et ma personne. Ensuite Ahmed alla occuper la place d'où il venait de tirer son neveu. Avec lui ses six fils furent enfermés. Quatre d'entre eux moururent pendant la vie de leur père, qui se prolongea jusqu'au 23 juin 1736.

Établissement d'une imprimerie à Constantinople.

Il nous reste à rapporter un événement du règne du sultan Ahmed. C'est l'établissement d'une imprimerie à Constantinople. En 1721, le sultan envoya à Paris Méhémet-Effendi, qui avait négocié la paix de Passarowitz. Le prétexte de cette ambassade était la remise authentique du Saint-Sépulcre entre les mains des chrétiens latins; le motif secret était d'engager le roi de France à faire cesser les courses des chevaliers de Malte, qui troublaient le commerce des sujets ottomans. Il est inutile de dire que Méhémet n'obtint pas ce qu'il demandait, parce qu'il n'était pas au pouvoir de Louis XV de l'accorder, mais Saïd-Effendi, fils de l'ambassadeur, rapporta de Paris à Constantinople une presse d'imprimerie, avec des modèles de caractères; il en amena sans doute aussi des hommes connaissant la gravure et la fonte des caractères, ainsi que des compositeurs et des pressiers. Il s'associa, pour lever une imprimerie, le renégat Ibrahim de Bude, surnommé ensuite *Basmadgi* ou l'Imprimeur, et tous deux obtinrent du grand-visir Ibrahim, né chrétien, et du moufti, la permission d'imprimer

tous les livres traitant de la langue arabe, de l'histoire et des sciences, à l'exception des livres de religion. Quatre Musulmans, distingués par leurs lumières, furent nommés inspecteurs de l'imprimerie sultanique, qui fut établie en 1726. Ibrahim Basmadgi se donna pour compagnon un Juif de Prague, nommé Khakham Jonas. En 1742, cet établissement avait imprimé dix-sept ouvrages formant vingt-trois volumes. Il cessa alors de travailler jusqu'en 1783; en 1785, il y eut une nouvelle interruption. Le géomètre Abder Rhaman Effendi, le remit, en 1793, en activité. L'imprimerie fut alors réunie à l'École du génie, fondée à Khaskoï, faubourg de Constantinople, mais, quelques années après, transférée à Scutari, dans les casernes de la nouvelle milice. De 1793 à 1806, elle fournit vingt-six ouvrages. Elle souffrit beaucoup des troubles de 1807 et 1809; avant la fin de cette année, Mahmoud II la rétablit [1].

[1] Nous trouvons, dans le catalogue des livres de feu M. KIEFFER, ancien premier secrétaire-interprète du roi de France pour les langues orientales, et professeur de langue turque au collége de France (catalogue rédigé par M. BIANCHI), indépendamment d'un grand nombre de livres imprimés à Constantinople, les titres et notes qui suivent.

Diatribe de l'ingénieur Séid Moustafa, sur l'état actuel de l'art militaire, du génie et des sciences à Constantinople. *Dans la nouvelle typographie de Scutari*, fondée par le sultan Sélim III, 1803, gr. in-8°.

C'était le second ouvrage français sorti des presses de Constantinople.

*Mirat-ul abdân fi techrihi azaïl-insân*. Le miroir des corps

dans l'anatomie des membres de l'homme, en turc. Cet ouvrage est également connu sous le titre de *kutoubi cèlacèt mi elkhams et Chāni Zadè*, c'est-à-dire les trois livres d'anatomie de médecine et de thérapeutique, par Chani Zadè, médecin e historiographe de l'empire. *Constantinople*, 1235 de l'hég (1820), 2 tom. en un vol. in-fol., fig.

Cet ouvrage est le premier qui ait été imprimé en Turquie su ces matières. (En 1821, M. Bianchi en a publié une notice très-détaillée.)

*Miratul-âlem* (le Miroir du monde), traduction turque d l'ouvrage arabe d'Ali Kouchdji sur l'astronomie. *Constantinople*, 1239 de l'hég. (1824), in-8°.

Cet ouvrage, imprimé en caractères *ta'alik*, est le premier de c genre qui ait été publié en Turquie.

*Tohfet-ul-Kibar fi asfar ul-bahar.* Histoire des guerres maritimes des Ottomans, par Kiatib Tchèlèbi, surnommé Hadji Khalfa, en turc, in-4°.

Cet ouvrage est le premier qui soit sorti des presses de Constantinople, en 1141 de l'hég. (1728), l'année même de l'adoption d l'imprimerie en Turquie.

*Tariki Vacif Effendi.* Annales de l'empire ottoman, en turc, par Vacif Effendi, historiographe impérial. *Constantinople*, 1219 de l'hég. (1804), in-fol.

Ces Annales, qui sont les plus récentes et les dernières qui on été publiées jusqu'à ce jour, commencent à l'année de l'hég. 116 (1752), et se terminent à l'année 1187 de l'hég. (1773).

Notice sur le premier ouvrage d'anatomie et de médecine imprimé en turc à Constantinople, en 1820, intitulé : *Miroir des corps dans l'anatomie de l'homme*, suivie du catalogue des livres turcs, arabes et persans, imprimés à Constantinople depuis l'introduction de l'imprimerie, en 1728, jusqu'en 1820, par M. Bianchi. *Paris*, 1821, in-8.

*Rechâti aïn ul-haïât* (les Émanations de la source de la vie).

Biographie des cheikh ou docteurs les plus célèbres de l'ordre des nakhchibendi (espèce de Vie des saints), par le molla Ali ben Hussein, etc., en turc. *Constantinople*, 1236 de l'hég. (1821), in-4°.

## SECTION II.

### *Règne de Mahmoud I*, 1730—1754.

Rétablissement successif de l'ordre.

La révolution du 2 octobre 1730 avait placé *Mahmoud Ier* sur le trône ; mais, pendant deux mois, les rebelles qui l'y avaient fait monter, furent les maîtres de Constantinople et de l'empire; et il fallut que le sultan et les ministres qu'il se donna, déployassent beaucoup de fermeté et de prudence, mêlées d'une forte dose de dissimulation, pour mettre fin à la révolte et faire rentrer les révolutionnaires dans la soumission.

Le lendemain de son avénement au trône, le nouveau grand-seigneur voulut voir l'auteur du mouvement qui l'y avait porté. Patrona Kalil se présenta, dans le costume d'un simple janissaire, et les jambes nues. Mahmoud, l'ayant invité à lui demander une grâce, il répondit qu'il était satisfait de voir le sultan assis sur le trône; que, toutefois, il n'ignorait pas qu'on ne laissait pas mourir dans leur lit ceux qui faisaient ce que lui-même venait de faire. Mahmoud, ayant juré qu'il ne pensait qu'à le récompenser, le chef des rebelles demanda, pour toute grâce, l'abolition des fermes à vie, une des nouvelles institutions financières du grand-visir Ibrahim, et une des plus utiles, mais, en même temps, celle qui était la plus odieuse au peuple. Mahmoud accorda sur-le-champ la prière du janissaire. Méhémet-Pacha, qu'Ahmed III,

le dernier jour de son règne, avait nommé grand-visir, et auquel le nouveau sultan avait confirmé cette charge, reçut ordre d'annoncer que les *melikians* étaient abolis.

Il s'agissait alors de payer aux troupes la gratification accoutumée de *joyeux avénement*. On n'eut pas besoin pour cela d'entamer le trésor qu'Ibrahim avait amassé au sérail ; on en découvrit un autre dans son propre palais, que, sans doute, il avait réservé pour quelque besoin imprévu. C'était une somme d'environ trente-deux millions de livres de France et une caisse de fer, remplie de pierres précieuses, qui furent estimées à la valeur de quarante-cinq millions; preuve des immenses ressources de l'empire ottoman dans sa décadence. Sept mille cinq cents bourses (quinze millions de francs), furent partagées entre les soldats, qui se montaient à cent mille hommes; cinquante bourses furent jetées parmi le peuple, le jour de l'installation de Mahmoud.

Les rebelles ayant atteint leur but, on espérait qu'ils se disperseraient, et que la tranquillité serait rétablie; mais Patrona Kalil, ainsi que son ami Mouslin, le marchand de melons, restèrent armés avec leurs bandes, disposèrent arbitrairement des places, et se mêlèrent de toutes les affaires de l'état. Le savant Nicolas Maurocordato étant mort, Constantin, son neveu (fils de Jean), avait été nommé, à sa place, prince de Valachie. La révolution le priva de cette dignité, qui fut donnée à Richard Rakoczi, l'ennemi de sa maison. Un changement plus révoltant eut lieu en Moldavie. Le nouveau sultan venait de confirmer

Grégoire Gika dans la place de hospodar de cette province; quatre jours après, Patrona Kalil força Mahmoud de la donner à un boucher grec, nommé Ianika. Cette insolence peut faire juger de l'état d'abjection où se trouvait le gouvernement.

Cependant, en dissimulant son indignation, Mahmoud s'entoura d'hommes de courage : il confia la charge de capitan-pacha à Djanoum Khodja, un des plus grands hommes de mer de l'empire Ottoman [1]. Mizza Zadé, homme aussi résolu que dévoué, fut nommé moufti; à la demande des rebelles, Mengheli Gueraï, khan des Tatars, fut remplacé par Kaplan, son frère, qui, deux fois déjà, de 1707 à 1708, et de 1713 à 1716, avait occupé le trône. On le chercha à Brousa, où il vivait dans l'exil, et il arriva, le 31 octobre, à Constantinople. Cet homme de tête ne tarda pas à prouver que les rebelles s'étaient trompés en plaçant leur confiance en lui; il devint le principal auteur de leur perte.

Quinze jours ne s'étaient pas passés, que les janissaires d'abord, et ensuite le peuple, furent dégoûtés de l'insolence de leur ancienne idole, Patrona Kalil. Le khan et les autres ministres eurent soin de nourrir la jalousie des troupes et le mécontentement des habitans de Constantinople. Quand on eut ainsi préparé le coup qu'on méditait, et qu'à force de condescendance, on eut gagné la confiance des chefs de la révolte, le 26 novembre, ils furent appelés à un conseil très-secret qui devait être tenu, leur disait-on, dans

[1] Voy. vol. XXXII, p. 204.

l'intérieur du sérail, pour délibérer sur la guerre de Perse et sur celle que les rebelles voulaient faire déclarer à la Russie. Au milieu du conseil, à un signal donné à la garde par le grand-visir, on les sabra. Après leur mort, que les habitans de Constantinople célébrèrent par des réjouissances publiques, on saisit un grand nombre de leurs complices, et, en l'espace de deux jours, plus de 6,000 mutins furent exécutés; un millier fut envoyé aux galères. Ianika, ce boucher métamorphosé en prince, fut un de ceux qu'on décapita; il n'avait joui que vingt-et-un jours de sa grandeur. Grégoire Gika et Constantin Maurocordato recouvrèrent leurs principautés. Le 28 novembre, il fut publié une amnistie générale, et tout rentra dans l'ordre.

Cependant le feu couvait sous les cendres, et il y eut à plusieurs reprises, dans les années suivantes, des tentatives pour soulever les janissaires; mais Ibrahim Kalakoulak, homme d'une grande énergie, que le sultan, ou plutôt Bekhir, le chef des eunuques noirs, qui, pendant quinze ans, gouverna le sérail, avait, dès le 22 janvier 1731, nommé grand-visir à la place de Méhémet-Pacha, les étouffa dans leur naissance, en faisant successivement massacrer jusqu'à 15,000 hommes. Mais, soit qu'on jugeât cette sévérité excessive, soit que le sultan voulût suivre le conseil qu'Ahmed III lui avait donné, et que le vieux Kislar Aga lui rappela sans cesse, savoir de changer fréquemment de ministre, le fait est que le 11 septembre 1731, Kalakoulak fut disgracié. Celui à qui les

sceaux de l'empire furent confiés, était, sinon un des plus grands-visirs qui aient gouverné la Porte-Ottomane, au moins un des plus vertueux, et, malgré sa sévérité, équitable et plein d'humanité. C'est Osman, surnommé Topal ou le Boiteux, qui était auparavant beglerbeg de Romanie. Dans sa jeunesse, il s'était trouvé comme prisonnier à Malte : un négociant de Marseille, nommé Vincent Arnauld, touché de la candeur avec laquelle le jeune Turc réclama son secours, avança 600 sequins pour payer sa rançon. Osman, pratiquant une vertu que les Musulmans regardent comme un devoir rigoureux, se montra toute sa vie reconnaissant envers son bienfaiteur et sa famille, et bienveillant envers les Chrétiens. La faveur qu'il montrait aux Français, et surtout au renégat Bonneval, causa sa chute qui, après une courte administration, arriva le 12 mars 1732. Ali-Pacha, surnommé Hereimsade, ou fils de médecin, qui commandait l'armée contre les Persans, le remplaça dans le visirat, et Topal fut mis à la tête de l'armée.

Suite de la guerre de Perse.

Nadir Kouli Khan, qui, sous le nom du sofi Chah Thamas, régnait à Ispahan, avait repris sur les Ottomans plusieurs des conquêtes qu'ils avaient faites sous le règne précédent. Ayant trompé la Porte par une négociation simulée, il attaqua les Turcs, le 15 septembre 1731, dans la plaine de Koridjan, à six lieues d'Hamadan, où il essuya une défaite complète. La reprise d'Hamadan et de Tauris fut la suite de cette victoire du séraskier Ali-Pacha. Le sofi demanda alors la paix. Ahmed Pacha, qui commandait à Bagdad, la

lui accorda, le 12 janvier 1732, à des conditions que le divan jugea déshonorantes. La ratification fut refusée, et le grand-visir, qui paraissait avoir voulu l'accorder, dut céder sa place au vainqueur de Koridjan, qui entra en fonctions le 10 mai.

La paix de Bagdad fournit à Nadir un prétexte pour exécuter un projet que son ambition méditait depuis long-temps. Arrivé, le 26 août, à Ispahan, il déposa le sofi, dont le fils Abbas, enfant de quarante jours, fut proclamé chah; simulacre destiné à cacher, pendant quelque temps, la domination de Kouli. Celui-ci refusa, de son côté, la ratification de la paix, et marcha contre Bagdad. N'osant cependant attaquer cette ville, il se contenta de la menacer en s'emparant des places voisines. Ce fut à Douldjeïlek, sur le Tigre, à douze lieues de Bagdad, que Topal Osman rencontra l'usurpateur et lui livra bataille, le 19 juillet 1733. Les forces des deux armées étaient égales: chacune était de soixante-dix mille hommes. Après un combat acharné de neuf heures, Kouli Khan fut défait, et abandonna son camp au vainqueur.

Il prit sa revanche, le 26 octobre de la même année, à Leïtam, à quelques lieues de Kerkout. Osman, que le divan avait laissé sans secours, fut défait et tué. Bientôt après, le 19 décembre, Kouli Khan, qu'une révolte du Beloudjistan appela ailleurs, conclut une trève avec Ahmed, pacha de Bagdad, et fit faire des ouvertures de paix à Constantinople par le commissaire, qui y conduisit le corps de Topal Osman. Abdoulla Kiöprili, fils du ci-devant grand-visir Mous-

tafa, et frère de Nuuman, qui avait aussi été revêtu des sceaux [1], fut nommé séraskier, successeur d'Osman, et, en même temps, chargé de négocier la paix. On ne put s'accorder sur les conditions, et les hostilités recommencèrent au mois de septembre 1734. Pour sauver Érivan, que les Persans assiégeaient, Abdoulla leur livra bataille, le 14 juin 1735, à Akhikendi ou Arpalchaï. Les Ottomans y furent défaits, et le séraskier perdit la vie.

Le vizirat d'Ali, qui fut doux et bienfaisant, ne dura que jusqu'au 14 juillet 1735. Ayant témoigné l'envie de commander lui-même contre Kouli-Khan, le Kislaraga le fit destituer. Un Géorgien, nommé Ismaïl, ancien esclave, obtint les sceaux. On les lui retira dès le 25 décembre, pour les confier au silidhar (écuyer) Esseid Mohammed, qui ne fut pourtant que le prête-nom du puissant Kislaraga. Pacifique et modeste, il supportait la dépendance, se contentant du rôle subordonné qu'on lui laissa jouer.

Paix d'Erzerum, 1736.

Le 1er février 1736, Nadir Chah monta sur le trône de Perse à la place de l'enfant Chah Abbas, au nom duquel il avait régné jusqu'alors. Immédiatement après, la paix avec la Porte fut négociée : on la signa à Erzerum, le 29 septembre 1736. La Porte abandonna la Géorgie : elle reconnut Nadir Thamas Kouli-Khan vrai et légitime sofi de Perse, et ses sujets bons Sunnites, auxquels elle accorda le droit de faire le pélerinage de la Mecque, sous leur propre conducteur. On entretiendra réciproquement des ministres aux deux

[1] Voy. vol. XXXII, p. 382.

cours. Les prisonniers de guerre furent mutuellement rendus. Ce ne fut qu'à regret qu'on accepta à Constantinople cette paix, qui paraissait aux Musulmans orthodoxes un outrage pour la religion. On s'y soumit, parce qu'une nouvelle guerre contre la Russie avait éclaté.

Guerre de 1736 avec la Russie et l'Autriche.

Cette guerre, qui fut déclarée le 12 avril 1736, devint très-dangereuse, lorsqu'en 1737, la maison d'Autriche y prit part comme alliée d'Anne Iwanowna. Le motif et le prétexte de la rupture, les événemens militaires auxquels elle donna lieu, les négociations par lesquelles les hostilités furent terminées en 1739, tout a été raconté au chapitre IV de ce livre comme appartenant à l'histoire de la politique européenne. Selon notre coutume, nous rappellerons ici les principaux faits, en y ajoutant quelques éclaircissemens.

Déclaration de la guerre de la part de la Russie, en forme d'une lettre du comte d'Ostermann [1].

Campagne de dévastation du feld-maréchal Munnich en Crimée, en 1736.

Prise d'Azoff par Lacy, général russe, le 4 juillet 1736.

Congrès de Niémirow de 1737, qui, de la part de la Russie et de l'Autriche, n'était qu'une feinte au moyen de laquelle la cour de Vienne pût se préparer à prendre part à la guerre [2].

Prise d'Otchakoff par les Russes, le 13 juillet 1737, et campagne de Crimée du comte de Lacy.

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 169. [2] Voy. *ibid.*, p. 171.

Déclaration de guerre de la part de l'Autriche, en juillet 1737.

Campagne de 1737, malheureuse pour l'Autriche, par suite des jalousies qui régnaient entre ses généraux.

Négociation de 1738 sous la médiation de la France[1],

Jusqu'à la prise d'Otchakoff, le grand-visir Mahomet avait commandé l'armée ottomane; cet échec fut la cause de sa chute : Abdoullah pacha, séraskier de Bender, qui fut nommé à sa place, ne s'y maintint que jusqu'au 28 décembre 1737. Le kaïmacan Iegen Mohammed fut alors élevé à la dignité suprême, et commanda l'armée en 1738; néanmoins il ne se mit pas à la tête de l'armée, se contentant de diriger les opérations en restant dans ses quartiers-généraux de Sophia, Widdin ou Nissa.

Campagnes inutile du comte de Münnich sur le Danube, et malheureuse de Lacy en Crimée, en 1738.

Conférence de Besertasch, au mois de novembre 1738 jusqu'au mois d'avril 1739.

Prise d'Orszowa, Semendria et Uï Palanka par les Turcs, en 1739.

Le 22 mars 1739, le tout puissant Kisslar aga avait fait destituer le grand-visir. Elhadj ou Ayvar Méhémet, gouverneur de Widdin, homme d'un caractère fort doux, mais d'un génie borné, le remplaça.

Défaite du comte de Wallis à Krotska[2] par le nouveau grand-visir, le 22 juillet 1739, suivie du siége de Belgrade.

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 180. [2] Voy. *ibid.*, p. 189.

Négociation du comte de Neipperg [1].

Défaite de Velipacha par Münnich, à Stawoutchane, le 28 août 1739, suivie de la reddition de Choczim [2].

Paix de Belgrade, du 18 septembre 1739, avec l'Autriche [3]. Belgrade, Sabacz, la Servie, la Valachie autrichienne sont cédées à la Porte par cette paix glorieuse.

Acte séparé du 5 novembre 1739.

Paix de Belgrade, du 18 septembre 1739, entre la Russie et la Porte : Asoff restera désert, et la Kabardie indépendante [4]. Paix de Belgrade, 1739.

Convention de Nissa, du 3 octobre 1739.

Convention de Constantinople, du 28 décembre 1739 [5].

Convention du 2 mars 1741, avec l'Autriche [6].

Convention de Constantinople, du 7 septembre 1741, avec la Russie [7].

Le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France, qui avait été médiateur de la paix de Belgrade, devint aussi l'auteur d'un traité d'alliance que la Porte signa, le 2 décembre 1739, avec la Suède. Le chapitre XXIV nous fournira une occasion de parler de cette liaison politique.

L'ambassadeur français employa la grande influence que, par son heureuse négociation, il avait gagnée sur le divan, pour rendre un service important au Traité de commerce de 1740 avec la France.

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 191.
[2] Voy. *ibid.*, p. 190.
[3] Voy. *ibid.*, p. 199.
[4] Voy. *ibid.*, p. 211.
[5] Voy. *ibid.*, p. 216.
[6] Voy. *ibid.*, p. 208.
[7] Voy. *ibid.*, p. 218.

commerce de sa patrie. François I[er] avait, le premier des rois de France, obtenu de la Porte des capitulations en faveur du commerce des Francs et de la religion catholique. En 1604, Henri IV en obtint le renouvellement avec quelques additions. Elles furent encore renouvelées et augmentées sous Louis XIV, en 1673. Enfin le marquis de Villeneuve fit réunir tous ces diplomes en forme d'un grand traité de commerce, en quatre-vingt-cinq articles qui fut signé en 1740, et est d'autant plus remarquable que, depuis cette époque, il a réglé les rapports avec les Français, à l'exception de la courte interruption de la bonne intelligence qui fut une suite de l'invasion de l'Égypte par Buonaparte.

Mahmoud offre sa médiation aux puissances chrétiennes.

Depuis la paix de Belgrade, le sultan Mahmoud put s'abandonner à son humeur pacifique; il donna de fréquentes preuves de ces sentimens aux cours de Vienne et de Pétersbourg. Nous avons même vu[1] qu'en 1745, il offrit aux puissances chrétiennes qui s'entrefaisaient la guerre, sa médiation pour le rétablissement de la paix. Cette offre dont l'auteur était le reis-effendi Moustafa qui avait été plénipotentaire à Niemiroff et à Belgrade, était accompagnée d'observations morales qui auraient fait honneur à une plume chrétienne. Les différens cabinets, dans leurs réponses, éludèrent la proposition; le seul roi des Deux-Siciles l'accepta.

Guerre de 1743 avec Nadir Chah.

Une chose importunait Mahmoud, c'est qu'il était menacé d'une guerre avec Nadir Chah, qui pouvait

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 333.

éclater d'un instant à l'autre. Ce conquérant demandait la restitution de Diarbekir et de la Haute Arménie, la démolition de nouvelles fortifications qui avaient été faites à Bagdad, la reconnaissance du rit Djaaferiic comme cinquième secte orthodoxe, et l'assignation d'une place à la Mecque où les adhérens de ce rit pussent faire leurs prières. Après des négociations fréquemment interrompues, on en vint, en 1743, à la guerre; Chah Nadir l'ouvrit par le siége de Bagdad, mais, au bout de peu de temps, renonça à la réduction de cette place pour porter toutes ses forces contre Mosoul, dont cependant il ne put se rendre maître quoiqu'il eût sacrifié trente mille hommes à cette conquête. Des troubles intestins qui s'élevèrent en Perse, et l'apparition d'un prétendu fils du Chah Houssein, nommé Safi Mirsa qui était appuyé par les Turcs, enfin une grande défaite qu'il essuya au défilé de Senna, l'empêchèrent d'opérer avec succès contre Elhadj Méhémet, ancien grand-visir qui commandait l'armée ottomane. Au mois d'octobre 1744, il échoua au siége de l'importante forteresse de Karos. Il eut plus de bonheur, en 1745, contre le séraskier Mohammed Ieghan qui avait aussi été grand-visir : le 14 août, il lui livra, à six lieues d'Érivan, une bataille qui coûta aux Ottomans plus de vingt mille hommes. Le séraskier lui-même mourut de rage de se voir défait. Elhadj Méhémet fut de nouveau nommé grand-visir, place dans laquelle il ne se maintint qu'une année.

Malgré ces avantages, Chah Nadir ayant sans cesse Paix de Kerker, 1746.

à lutter contre des ennemis intérieurs, envoya, au commencement de 1746, un ambassadeur à Constantinople pour y traiter de la paix. On se rapprocha beaucoup, parce que le sofi renonça à l'admission de sa cinquième secte qui avait fait la principale difficulté. On renvoya son ambassadeur avec un négociateur ottoman, et le 4 septembre 1746, la paix fut signée au camp de Kerker, entre Kaswin et Téheran. « Elle fut signée, dit l'instrument, entre le sublime et puissant Chah Nadir, brillant comme la lune et étincelant comme le soleil, le bijou du monde, le centre de la beauté des Moslemins et de la vraie croyance de Mahomet, le souverain dont les troupes égalent les étoiles en nombre, le monarque assis sur le trône de Xerxès. » et « le souverain dominateur, l'ombre de Dieu, le miroir de la justice, le protecteur des vrais croyans, le roi des rois dont les armées égalent en nombre les étoiles, le vrai successeur des khalifes, le serviteur des deux villes saintes, le maître des deux continens et des deux mers, sultan, fils de sultan, le très-puissant, très-redoutable, très-magnifique et très-magnanime empereur, sultan Mahmoud le Conquérant, fils de Moustafa le Conquérant. »

Le padichah reconnaît, par ce traité, Chah Nadir comme souverain légitime de l'empire de Perse. Les frontières entre les deux états sont rétablies sur le pied où elles doivent être en vertu de la paix qui avait été conclue avec Mourad IV. Chah Nadir ne pourra pas envoyer à la Mecque des caravanes entières de pèlerins, mais ses sujets pourront s'y rendre soit

isolément, soit réunis aux sujets ottomans. Il y aura des ambassadeurs réciproques aux cours d'Ispahan et de Constantinople.

Les ambassadeurs envoyés conformément à ce traité avec les présens d'usage de la Porte, ne trouvèrent plus Thamas Kouli Khan en vie. Il avait été assassiné, le 23 juin 1747, nuitamment, dans sa tente, par des meurtriers qu'avait appostés Ali Kouli Khan, son neveu, qui, proclamé à sa place, fut détrôné, en 1748, par Ibrahim Khan, son frère. Celui-ci fut, à son tour, chassé, au bout de six mois, par Charok, petit-fils de Nadir. Il y eut alors, en Perse, une confusion et une anarchie qui eurent pour suite la division de l'empire en deux états, lesquels subsistent encore, savoir Iran ou la Perse occidentale, fondé par Kherim Chah dont la capitale est Teheran, et Afghanistan, ci-devant Candahar, fondé par Ahmet Abdallah; Caboul est la capitale de ce royaume. Destruction de l'empire de Perse.

Depuis le traité de Kerker, Mahmoud jouit d'une paix non interrompue à l'extérieur; mais Constantinople fut continuellement troublée par des émeutes qu'ordinairement on étouffait dans le sang et qui n'eurent d'autres suites que des changemens de ministère. Il serait inutile de nommer tous les grands-visirs de cette époque : peu d'entr'eux ont administré assez long-temps pour se faire connaître par des qualités brillantes ou par des vices, et à peine l'Europe chrétienne avait-elle appris le nom de l'un qu'il fallait l'oublier pour un autre. Émeutes, incendies et autres désastres.

Indépendamment des révoltes incessamment re-

naissantes, deux maux affligèrent fréquemment l'empire ottoman et Constantinople en particulier, savoir la peste et les incendies. Ceux-ci sont ordinairement l'annonce du mécontentement public. Il y eut de terribles feux dans cette ville immense, le 13 février, 27 avril, et 20 août 1750, les 7 avril, 18 et 28 juin 1752, et environ vingt-cinq mille maisons périrent dans dix-huit mois par le feu. De nouveaux incendies se manifestèrent en 1751. Le 2 septembre et les jours suivans, une grande partie de la ville de Constantinople fut renversée par un tremblement de terre.

Mort et caractère de Mahmoud.

Ce fut la dernière calamité qui frappa Mahmoud. Il mourut, le 12 octobre 1754, à l'âge de cinquante-neuf ans. Le comte de Vergennes qui a été ambassadeur à la Porte, a tracé le portrait suivant de Mahmoud I^er [1]. « Ce prince, dit-il, doué de qualités suffisantes pour faire un règne glorieux dans un état réglé et soumis; appelé à l'empire par l'effervescence d'une sédition populaire, dirigea tous les efforts de son génie à prévenir les attentats de son peuple qu'il redoutait d'autant plus qu'il lui était redevable de son élévation. Toutes ses vues se concentrèrent dans l'intérêt de sa sûreté personnelle; l'emploi des moyens les plus violens ne lui coûta rien pour l'affermir. L'âge augmentant sa défiance, et le malheur qu'il eut d'être privé de postérité, aigrissant ses in-

[1] Mémoire de M. de VERGENNES, rédigé après son retour de l'ambassade de Constantinople, et publié dans le vol. III de la Politique de tous les cabinets, par M. le comte de SÉGUR.

quiétudes, il versa des torrens de sang pour assurer la tranquillité intérieure de Constantinople qui fut, dans les derniers périodes de sa vie, l'objet capital, peut-être même l'unique de sa prévoyance et de ses soins. Ce n'est pas exagérer de dire que ce prince avait, en quelque manière, circonscrit les bornes de son empire dans l'enceinte de sa capitale. »

« Mahmoud a fait à sa nation un grand mal en bannissant cette simplicité de mœurs et l'esprit de frugalité qui la distinguaient anciennement. Ce prince, né avec le goût de la volupté, de la magnificence et du luxe, ne distingua essentiellement que ceux qui savaient servir ses passions favorites. Bientôt chacun se fit une étude particulière d'y réussir; c'était la voie la plus sûre pour s'ouvrir l'accès aux honneurs, aux emplois et aux grâces. Le goût du prince gagnant de proche en proche, chacun s'épuisa à l'envi pour gratifier celui du monarque et pour satisfaire le sien propre. Les richesses que chacun épargnait auparavant pour servir l'État dans ses besoins, furent consommées en superfluités. Le luxe enfantant de nouveaux besoins, l'avidité s'accrut, tout moyen parut légitime pour les satisfaire. Les Turcs jadis économes, peut-être même avares, mais riches, s'épuisèrent en prodigalité; appauvris, ils sont devenus extorsionnaires et tyrans. »

## SECTION III.

### *Règnes d'Osman III*, 1754—1757, *et de Moustafa III*, 1757—1774.

Caractère d'Osman III.

Osman III, frère consanguin de Mahmoud, était âgé de cinquante-cinq ans lorsque le grand-visir Moustafa et les grands de l'empire vinrent le tirer de la prison où il avait passé un demi-siècle dans la société des eunuques et de quelques femmes de la classe de celles qui, dans les climats orientaux, conservent, à l'âge peu avancé qui leur enlève la faculté de devenir mère, assez de charmes pour plaire à un prince condamné à l'ennui. Osman crut s'éveiller d'un rève quand on vint le placer sur un cheval pour le porter au sérail, où on le mit sur un trône en lui disant qu'il était le maître du peuple ottoman. Ce jour fut le premier où il vit des rues, des maisons, j'aurais presque dit le ciel. Il se rappela pourtant, ou on lui apprit, qu'il avait une mère des bras de laquelle il avait été arraché étant un enfant de quatre ans. Il l'envoya chercher avec pompe au vieux sérail, et l'installa comme sultane validé.

« Sultan Osman, dit M. de Vergennes, n'était pas capable de réparer les brèches que l'administration précédente avait faites à la constitution de l'état et à l'esprit national. Parvenu au trône à l'âge de cinquante-cinq ans, il était encore dans les brassières de l'enfance. En sortant de sa retraite, il voyait pour la

première fois des êtres différens de ceux qui avaient été commis à sa garde; tout était nouveau pour lui et l'amusait. Son règne, qui heureusement fut très-court, ne fut, à le bien prendre, qu'un tissu de légèreté, d'inconséquences et d'absurdités. Dans l'espace de moins de trois ans qu'il occupa le trône, on vit plus de ministres installés et destitués qu'on n'en voit communément dans le cours du plus long règne. Ceux-ci, plus occupés de résister au choc des cabales que de soigner les intérêts de l'empire, laissaient flotter les rênes du gouvernement au gré du hasard. »

Osman n'était en effet qu'un enfant, mais un enfant méfiant qui se croyait continuellement trahi; ses soupçons, sans cesse renaissans, furent la cause du fréquent changement de ministres. L'histoire de l'empire ottoman, sous son règne, fut celle des incendies qui désolèrent Constantinople. Celui du 6 juillet 1756 fut le plus fort de tous ces désastres depuis la conquête de Constantinople : il réduisit en cendres 8,000 maisons et 200 mosquées, et coûta la vie à 800 individus.

Au mois de février 1757, Osman III, changeant, pour la septième fois depuis deux ans, de grand-visir, éleva à cette dignité un des hommes les plus habiles que l'empire ottoman, dans sa décadence, ait possédés; c'est Méhémet-Raghib-Pacha, ancien reis-effendi, et ensuite pacha d'Égypte, le plus instruit de tous les grands-visirs, et le dernier qui ait mérité d'être qualifié d'homme d'état. « Il possédait, dit M. Salaberry, tous les talens qu'exigeait une place aussi éminente Le grand-visir Raghib.

que celle à laquelle Osman III l'appela; il avait d'abord l'art de dissimuler; intimidant ceux qu'il ne jugeait pas utile de corrompre, corrompant ceux qu'il n'espérait pas intimider, il avait pour maxime qu'un grand-visir doit compter les hommes pour peu de chose et leur vie pour rien. Tout l'empire se courbait sous sa verge de fer. »

Cet homme adroit et ferme avait été, huit mois, à la tête des affaires, quand Osman résolut de le remplacer. La mort ne le lui permit pas. On avait fait au grand-seigneur l'opération d'une loupe à la cuisse. Son intempérance aggrava le mal : une imprudence le rendit mortel. Toujours puéril, à l'approche même de la mort, il se fit porter au kiosk, situé à la pointe du sérail, pour y recevoir le salut de la flotte, qui revenait de l'Archipel. On l'en rapporta très-faible au palais, où il expira, dans la nuit du 28 au 29 octobre 1757.

Caractère de Moustafa III.

La mort d'Osman III rendit maître de l'empire le grand-visir, Méhémet Raghib, dont le pouvoir, vingt-quatre heures plus tard, aurait passé entre les mains du capitaine-pacha, arrivé avec la flotte, auquel les sceaux étaient destinés. Raghib tira du fond du sérail le cousin-germain d'Osman, l'aîné des fils qui restaient encore d'Ahmed III. Un écrivain français[1] dit, en parlant de *Moustafa III* (tel fut le nom du nouveau sultan) : « Il n'arriva pas au trône aussi dépourvu de

[1] Comme la feuille sur laquelle nous avions marqué le livre dont le morceau suivant est tiré s'est perdu, nous ne savons pas s'il est de Vergennes, Ségur ou Ferrand.

connaissances et de lumières que son prédécesseur. Il avait été témoin des disgrâces du sultan Ahmed, son père, dans un âge où la raison est assez formée pour se faire des idées vraies. Il avait reçu des instructions de ce prince, qui était vraiment digne d'un meilleur sort; et, quoique par l'ordre de la naissance, il dût se considérer comme très-éloigné du trône, son caractère mélancolique, qui le portait à la vie spéculative, lui avait donné la faculté de fortifier ses connaissances par l'étude et par la réflexion. Il ne lui manquait que la connaissance des hommes et l'expérience des affaires, deux choses que le temps seul peut donner, et dont la première est très-difficile à acquérir pour un souverain mahométan, qu'on n'approche, en quelque manière, que pour l'adorer. »

« Ce prince eut le bonheur de rencontrer, à son avénement à l'empire, un grand-visir, sage et instruit; et, ce qui fait son éloge, il l'a gardé, jusqu'à ce que la mort l'en a privé, quoique l'ascendant que ce ministre avait pris sur lui et qu'il prétendait conserver, lui fût parfois sensible et à charge. »

« Aidé d'un coopérateur si intelligent, le sultan Moustafa débuta par des réformes très-sages et très-utiles. Il a retranché beaucoup de dépenses superflues, et a diminué celles qui étaient susceptibles de l'être. Il a rappelé l'ordre dans les finances, il les a même augmentées considérablement, en extirpant des abus qui foulaient le peuple, sans que le trésor public en reçût aucun soulagement. Des réglemens qui tendent à limiter la cupidité, excitent le mécontentement et

le murmure de ceux qui sont intéressés à la favoriser. L'administration de ce prince a éprouvé beaucoup de critiques et de censure; on l'a taxé personnellement de lésine et d'avarice sordide. Les apparences semblaient désigner, en effet, que ce reproche n'était pas tout-à-fait injuste; mais le sultan qui ne pouvait ignorer les bruits qu'on semait, n'en a tenu aucun compte. Selon lui, l'argent devait être réservé pour la guerre, et il disait que, si jamais elle devenait nécessaire, on connaîtrait s'il était avare. Les événemens ont justifié que ce prince, en s'exprimant ainsi, ne disait que ce qu'il pensait. »

« Si le sultan Moustafa a pu, par lui-même, faire des réformes utiles, il n'a pu atteindre à toutes celles qu'il se proposait. Ne connaissant d'autres amusemens et d'autres plaisirs que de veiller à la conduite de ses affaires, il n'a rien négligé pour rappeler par le précepte et par l'exemple, cette ancienne frugalité qui faisait la force de son empire. Il s'est occupé d'éteindre cette soif de l'or qu'un luxe désordonné a allumée, et qui a corrompu tous les ordres de l'état; enfin de donner à son administration cette vigueur mâle qui peut seule lui assurer au dehors le degré de considération et d'influence auquel la puissance ottomane est en droit de prétendre. »

Un autre écrivain, l'élégant Rulhière, dit : « La mélancolie et la sévérité étaient peintes sur son visage pâle et livide. Austère dans ses mœurs, rigide observateur de tous les préceptes de sa loi, la retraite avait nourri en lui les sentimens religieux, et ses longues

infortunes lui avaient inspiré une excessive défiance. Mais on reconnut bientôt que si cette longue captivité n'eut pas émoussé les grandes qualités qu'il avait reçues de la nature, c'eût été un des plus grands princes qui ont occupé le trône ottoman. Les délices de son sérail n'amollirent point son caractère; le faible qu'il eut toujours pour les médecins et les astrologues, n'alla jamais jusqu'à leur laisser prendre un véritable ascendant sur lui, et ses visirs ne furent que ses ministres. Économe jusqu'à l'avarice dans le cours ordinaire de la vie, il savait, au besoin, consacrer ses trésors à l'utilité publique. Attaché à remettre de l'ordre dans toutes les parties de son empire, il crut nécessaire de débuter par de grands exemples de sévérité, et, veillant avec une rigueur implacable à l'exécution des lois somptuaires entièrement oubliées sous les derniers règnes, il fit un jour égorger sous ses yeux un Juif dont le vêtement ne lui parut pas assez modeste, et, une autre fois, un Arménien dont la chaussure n'était pas celle qu'il aurait dû avoir : sévérité qui tient aux principes de ce gouvernement, où toutes les fautes, portant le même caractère de désobéissance, semblent égales entre elles. Quand il se promenait sans appareil dans les rues de Constantinople, suivi seulement du grand-visir et d'un bourreau, la terreur régnait dans la ville; les boutiques se fermaient, on fuyait de toutes parts sa rencontre. Il souhaitait la guerre par haine du nom chrétien, et par l'ambition d'acquérir ces titres d'honneurs que les Musulmans accordent aux empereurs victorieux. Il

frémissait de douleur et de rage, en songeant aux pertes que l'empire ottoman avait faites dans des guerres malheureuses. Les seuls amusemens qui lui plussent, étaient ceux qui ont quelque rapport à la guerre; quoique la vue d'une troupe armée lui causât toujours quelque saisissement en lui rappelant le souvenir du détrônement de son père, il cherchait, dans des jeux mêmes, à vaincre cette terreur. En montant sur le trône, Moustafa portait des yeux attentifs sur les dangers qui menaçaient son empire. Il donna des ordres pour approvisionner les places frontières; les fonderies furent remises en activité, les tentes réparées. Les chemins et les ponts qui, dans tout l'empire, étaient négligés et détruits, furent presque partout rétablis. Mais quelles que fussent la constance de son caractère et la rectitude de ses intentions, aussi peu instruit qu'il l'était au sortir d'une si longue captivité, comment aurait-il pu soupçonner toute l'étendue des maux qu'il avait à réparer? Il ne se dissimula pas sa propre insuffisance, et, quoiqu'il voulût régner par lui-même, tout voir, tout entendre, tout décider, il sentit, en passant tout-à-coup de l'ignorance absolue des affaires à l'administration d'un vaste empire, qu'il avait besoin d'emprunter des lumières. Le visir qui se trouva en place à son avénement, vieillard doux, paisible, insinuant, profita de cette disposition pour se rendre nécessaire. Il employa beaucoup d'art à faire prévaloir ses intentions pacifiques sur les inclinations guerrières de son maître, écartant les personnes qui auraient pu les flatter, effrayant l'économie de

Moustafa par l'énormité des dépenses que les seuls préparatifs de guerre occasionaient, et, quand il le fallait, faisant parler contre la volonté du prince le divan et les uléma. »

L'harémaï est réuni au visiriat.

Le grand-visir dont parle l'auteur de ce morceau, est le même Méhémet-Raghib qu'Osman III avait élevé à ce poste, et que sa mort l'avait empêché de destituer. Raghib porta la dignité de grand-visir à un point d'autorité où elle n'était jamais parvenue, en persuadant le sultan d'enlever aux kislar agas, qui gouvernent le sérail, l'administration de l'harémaï ou du revenu affecté à l'entretien du harem. Il coupa ainsi court à toutes les cabales et intrigues qui s'ourdissaient dans l'intérieur du palais et entravaient l'autorité du premier ministre. Depuis cette époque, l'administration de l'harémaï est continuellement restée unie au visiriat.

Alliance de 1761 avec la Prusse.

Peu de temps auparavant, savoir le 22 mars 1761, ce ministre avait conclu, avec M. de Rexin, chargé d'affaires du roi de Prusse, un traité d'amitié et de commerce [1] qui renferme les mêmes articles qu'on trouve dans les traités conclus, en 1740 et 1741, avec Naples et avec l'empereur romain; mais il est remarquable sous le rapport diplomatique, parce qu'il est le premier que la Porte ait conclu dans des vues vraiment politiques. Raghib voulut préparer, par ce traité d'amitié, la conclusion d'une alliance formelle et la guerre contre l'Autriche, et si la convention n'eut pas de résultat important, sa mort en fut la cause.

[1] Voy. vol. XLII, p. 46.

Mort de Raghib.

Cette mort eut lieu le 8 avril 1762, et fut un grande perte pour la Porte. La collection de quarante-neuf rapports officiels, que Raghib avait faits la personne du grand-visir, est regardée par les Turc comme ce que leur littérature a produit de plus parfait sous le rapport du style de rhétorique qu'ils citen comme classique, mais qui ne peut paraître tel a goût d'un Européen. Les Ottomans regardent comm la plus parfaite des productions de Raghib, son *Sefinet* (Vaisseau), qui est une anthologie philologiqu en prose et en vers, en langue arabe [1]. Les Européens font grand cas de son histoire des négociation avec Nadir, et de celle de la paix de Belgrade.

Envoi d'un ministre à Berlin.

Raghib avait, sous deux grands-seigneurs, gouverné l'état pendant plus de six ans; dans les onze années suivantes du règne de Moustafa III, il y eu neuf grands-visirs. Pour répondre à la politesse don Frédéric II avait donné l'exemple [2] en envoyant un ministre à Constantinople avec des présens, le nouveau grand-visir députa à Berlin, comme ministre du second rang, Resmi Ahmed Effendi. Nous avons rapporté ailleurs [3] les instructions dont il était chargé.

Depuis les démarches que la Prusse avait faites, en 1761 [4], pour provoquer la guerre entre la Porte et la Russie, le système politique de Frédéric II avait entiè-

[1] On assure qu'il n'en existe qu'un seul exemplaire dans l'Europe chrétienne: il est à la bibliothèque de Vienne.

[2] Voy. vol. XLII, p. 45. [3] Voy. *ibid.* p. 47.

[4] Voy. *ibid.*, p. 49, les négociations de Frédéric II avec le khan des Tatars.

ment changé ; son alliance avec la Russie avait dé-
uit le traité de 1761, et M. de Zegelin, son envoyé à
Porte, s'associait à toutes les démarches du ministre
: Pierre III. Quelle impression ce changement de-
ait-il faire à Constantinople? Le grand roi va nous
pprendre : « Tant de promptes révolutions, dit-il,
s haines si vives entre des états qui se changeaient
bitement en des liaisons étroites entre les souve-
ins, tout cela parut inconcevable à la politique
ientale, et remplit les Turcs d'étonnement et de
éfiance. Il le faut avouer, ils avaient quelque sujet
être surpris : après avoir été importunés par les
essantes sollicitations du ministre prussien pour les
rter à rompre avec la Russie, tout d'un coup ce mi-
stre changeant de langage leur offrait les bons offices
u roi, son maître, pour apaiser certains différends
'ils avaient pour leurs limites avec la cour de Pé-
rsbourg, et ce ministre ne persistait plus qu'à les
nimer à rompre la trève qui durait encore avec
mpératrice-reine. Cela donnait lieu aux Turcs de
isonner ainsi : « Certainement ces Prussiens sont la
ation la plus inconstante et la plus légère de l'uni-
ers, tantôt ils voulaient nous brouiller avec la Rus-
e, aujourd'hui ils veulent nous raccommoder avec
le ; et s'ils nous incitent à présent à déclarer la
ierre à la reine d'Hongrie, qui nous répondra que
ns six mois ils ne soient en alliance avec elle de
ême qu'ils le sont à présent avec les Russes? Gar-
ons-nous d'entrer trop promptement dans les me-
res qu'ils nous proposent, où notre facilité nous

rendra le jouet de leur inconséquence et la risée de nations européennes. » Leurs réflexions ne se bor naient pas là, et comme ils avaient d'ailleurs conç quelque ombrage de l'alliance que le roi venait d faire avec la Russie, pour dissiper ces soupçons S. M., par l'interposition de ses bons offices, parvin à terminer les différends qu'il y avait entre le khan d Crimée et les Russes au sujet du fort Sainte-Anne elle porta de plus l'empereur Pierre III à faire décla rer par son ministre à Constantinople, qu'il ne s mêlerait en aucune manière aux discussions que l Porte pourrait avoir avec la maison d'Autriche; e qu'en cas que les Turcs lui fissent la guerre, l'impéra trice-reine n'aurait aucun secours à attendre de s part. »

Guerre de 1768 avec la Russie.

La guerre éclata en 1768, non entre la Porte e l'impératrice-reine, mais entre la première et Cathe rine II. Nous avons rapporté, au chapitre IV, les cir constances qui la provoquèrent et les événemens qu la distinguèrent, et que nous croyons inutile de ré capituler ici; mais nous dirons quelques mots d'Al Bey, un des chefs de l'Égypte, qui se révolta contr la Porte, et joua, pendant quelques années, le rôl d'un conquérant.

Révolte d'Ali Bey.

Agé d'environ quinze ans, Ali surnommé Boulou Kapan, assistant, vers l'année 1741, à un combat qu'un détachement de Turcs livrait aux Abyssiniens, tomb entre les mains des derniers, et fut vendu au Cair comme esclave. Par ses talens et par la faveur du maître auquel il échut, il s'éleva successivement jus-

qu'à être nommé un des vingt-quatre beys qui gouvernaient l'Égypte; et par une suite d'assassinats et de crimes, il parvint à faire remplacer vingt de ses confrères par ses esclaves ou serviteurs dévoués, et à s'emparer du gouvernement de tout le pays. Il continua de payer à la Porte le tribut accoutumé jusqu'à l'époque où la guerre de Russie causait à Constantinople des embarras qui pouvaient aider un sujet déloyal à secouer la domination du grand-seigneur. Les janissaires du Caire, au nombre de 8,000 hommes, s'étant déclarés pour lui, il envoya Mahomet bey surnommé Aboudaah, à la tête de 80,000 hommes, pour conquérir la Syrie; mais Aboudaah, par suite de sa mauvaise volonté, échoua, et ce chef se brouilla avec Ali. Il en résulta une guerre civile. Battu dans les environs du Caire, le 18 août 1772, Ali, avec neuf beys, ses partisans, et quelques milliers de fidèles, quitta le Caire, et transporta tous ses trésors à Gaza; il trouva de la protection auprès de Daher Omer, cheikh de Saint-Jean-d'Acre, son ami et son allié. Avec les secours que celui-ci lui fournit, il conquit Joppé, au mois de février 1773. Après quoi, il voulait rentrer en Égypte pour reprendre le Caire où Aboudaah jouait le maître; mais, dans une bataille qu'il lui livra, le 30 avril, à Saléhié, il fut défait, grièvement blessé, et pris. Sept jours après, il mourut de ses blessures.

Le baron de Tott.

Un polonais, le baron de Tott, joua un rôle dans l'histoire de la guerre de 1768, et l'on peut dire dans celle de la décadence de l'empire ottoman qu'il s'ef-

força d'arrêter. Ayant été envoyé, en 1766, par la France auprès du khan des Tatars pour conclure avec lui un traité de commerce, il se servit du prétexte de l'affaire de Balta [1] pour exciter la guerre entre la Russie et la Porte; mais, n'ayant pas réussi dans ce qui faisait proprement l'objet de sa mission, il se rendit, en 1769, à Constantinople où il dressa une carte du théâtre de la guerre et une autre de l'empire de Russie qui, ayant été présentées à Moustafa III, inspirèrent au sultan une haute confiance dans les talens de cet étranger. Il le chargea de la réforme de l'artillerie turque, et, en 1770, de la défense des Dardannelles, menacées alors par Orloff [2]. Tott proposa d'établir, sur la côte d'Europe, six batteries garnies de cinquante pièces de canon, et cinq sur la côte d'Asie. Il conseilla en outre de fixer des vaisseaux dans des postes désignés pour servir de batteries flottantes qui tirassent sur le front de l'ennemi pendant que les batteries de terre l'attaqueraient en flanc. Ces plans furent approuvés; et quoique imparfaitement exécutés, ils arrêtèrent la flotte d'Orloff. Au commencement de 1771, Tott prévoyant que les efforts des Russes se porteraient du côté d'Otchakoff et de la Crimée, indiqua les moyens de mettre à couvert toute cette partie des frontières ottomanes. Il ne négligeait pas toutefois la réforme de l'artillerie, tant sous le rapport du personnel que sous celui du matériel. Pour cette même campagne de 1771, il avait déjà fait fondre cent cinquante pièces de canon, et il était par-

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 180. [2] Voy. *ibid.*, p. 200.

venu, pour son coup d'essai, à faire tirer à des canonniers turcs trois coups par minute; célérité qui paraissait miraculeuse au peuple aussi bien qu'aux ministres ottomans et au grand-seigneur lui-même qui fut témoin de ces expériences. Tott forma également les canonniers turcs au jet des bombes. Les années 1772 à 1775 furent employées à ces divers travaux, à l'établissement d'une nouvelle fonderie et à la construction de deux châteaux neufs, à l'embouchure de la mer Noire. Tott avait acquis l'estime et la confiance des Turcs; il parlait leur langue, connaissait leur caractère, et les traitait avec douceur et dignité. Cependant il éprouva tant de dégoûts qui tiennent au caractère de cette nation, que bientôt après la mort de Moustafa III, il demanda au gouvernement français d'être rappelé[1].

Moustafa III ne vit pas la fin de la guerre de Russie : il cessa de vivre le 21 janvier 1774. Mort de Moustafa III.

[1] Voy. l'article de M. GUERARD dans la *Biographie universelle*.

## SECTION IV.

### *Règne d'Abdoul Hamid,* 1774—1789, *et commencement de celui de Sélim III.*

Caractère d'Abdoul Hamid.

Sélim, fils du dernier sultan, n'ayant que douze ans, Moustafa III eut pour successeur Abdoul Hamid, son frère, âgé de cinquante ans, dont il avait passé quarante-quatre enfermé dans un appartement du sérail. Ce prince faible et ignorant, pacifique et timide, mais débonnaire, traita son neveu Sélim comme son propre fils, et le laissa jouir d'une entière liberté. Il donna le premier l'exemple de ne pas payer aux troupes la gratification de joyeux avénement qu'elles étaient accoutumées à recevoir : le dénuement des caisses publiques ne permettait pas une pareille dépense.

Paix de Koutchouk Kaïnardji ; indépendance de la Crimée.

Abdoul Hamid avait hérité de son frère la guerre contre la Russie, et un grand-visir incapable à la tête de son armée. Le sultan mit fin aux désastres que l'empire éprouvait, en concluant, le 21 juillet 1774, la paix de Koutchouk Kaïnardji, qui lui coûta un grand sacrifice, la souveraineté sur les Tatars de la Crimée, dont le khan fut reconnu prince indépendant. Les conventions postérieures du 19 janvier et 15 avril 1775, du 21 mars 1779 et du 21 juin 1783, sont les supplémens de ce traité [1].

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 230—240.

Cession de la Bukowine.

Peu de temps après la paix de Koutchouk Kaïnardji, Abdoul Hamid, pour raffermir son amitié avec l'Autriche, lui céda le district de la Bukowine [1].

Soumission de la Crimée par la Russie.

Abdoul Hamid ne put acheter, par tous ces sacrifices, la permission de finir ses jours en paix. S'il était possible que les traités dont nous venons de parler, cachassent aux yeux d'un homme éclairé les plans ambitieux de Catherine, ils se dévoilèrent lorsqu'en l'année 1783 elle mit fin à l'indépendance de la Tatarie européenne, qui n'avait pas existé neuf ans. Telle fut la décadence de l'empire ottoman, que, par un nouveau traité signé à Constantinople le 8 janvier 1784, elle reconnut d'une manière indirecte, mais positive [2], l'incorporation de la Crimée à la Russie.

Privilége en faveur des principautés de Moldavie et de Valachie.

Ce fut immédiatement après la paix de Constantinople que le grand-seigneur renouvela, par des hatti-chérifs, ceux qu'en 1774 il avait donnés en faveur des principautés de Moldavie et de Valachie, mais qui, à ce qu'il paraît, ne sont pas venus à la connaissance du public occidental. Il y accorde divers priviléges aux habitans de ces provinces, règle la manière d'administrer la justice entre les Chrétiens et les Musulmans, ainsi que les fournitures que les habitans devaient faire, et interdit toute espèce de vexations de la part des officiers de l'empire et des hospodars eux-mêmes. Le tribut payable par ceux-ci à la Porte est fixé à 619 bourses pour la Valachie, et à 135 bourses 444 piastres pour la Moldavie, indépendamment des présens qu'ils enverront pour les fêtes du baïram et

[1] Voy. vol. XLI, p. 261. [2] Voy. vol. XXXVIII, p. 299.

de rikhiabid, savoir le prince de Valachie 130,000 piastres en argent et marchandises pour les deux fêtes, celui de Moldavie 115,000.

Renouvellement de la guerre avec la Russie, en 1787.

Les dangers dont la Porte, peut-être sans une raison suffisante, se crut menacée en 1787, les encouragemens des agens de l'Angleterre et de la Prusse, ou peut-être quelque autre motif, la décidèrent à déclarer, à cette époque, la guerre à la Russie. Si l'on peut ajouter foi à l'historien, d'ailleurs bien instruit, de la Grèce moderne [1], cette déclaration de guerre, loin d'être l'ouvrage des agens prussiens et anglais à Constantinople, aurait uniquement résulté d'une intrigue du grand-visir Codja Youssouf Pacha. Ce ministre était l'ennemi des deux favoris du sultan, dont l'un, nommé Soliman, occupait la place de ministre de l'intérieur, et l'autre, appelé Nasify, celle de ministre des finances. Le visir tâcha, à plusieurs reprises, de les éloigner de la capitale en les nommant à d'autres fonctions éminentes, mais le sultan s'opposa toujours à leur départ. Quel que soit le pouvoir d'un grand-visir, il ne peut faire mettre à mort dans la capitale, à l'insu du maître, que des individus du bas peuple; mais il est tout puissant quand il sort à la tête d'une armée qu'il commande; alors le sultan est forcé de le ménager, et, quand il veut le destituer, il prend ses mesures avec beaucoup de précautions, de peur qu'il

[1] M. Jacovaky Rizo Neroulos. Il affirme tenir les faits que nous allons rapporter de la bouche de son beau-père, gendre du prince Alex. Ypsilanty, et de celle de l'hospodar Jean Caradza, ami intime de Nasify.

n'arrive quelque révolte dans les troupes. Youssouf Pacha, pour se débarrasser de deux rivaux qui balançaient son crédit et entravaient son ambition, ne trouva d'autre moyen que de susciter la guerre contre la Russie. Il pouvait alors les prendre à la suite de son expédition, et ensuite, sous prétexte de quelque délit ou de quelque négligence, leur faire trancher la tête dans son camp. Ayant donc conçu le projet d'allumer la guerre, il mit dans son parti le grand-amiral Hassan Pacha, qui y était déjà disposé par son penchant naturel et son humeur belliqueuse. Tous deux se réunirent pour persuader au sultan de reconquérir la Crimée et de délivrer une nation musulmane du joug des infidèles.

Le sultan, accablé par l'âge et les infirmités, et n'ayant pas oublié les malheurs de la guerre précédente, instruit d'ailleurs par ses deux favoris que c'était uniquement par haine pour eux que le visir voulait la guerre, s'opposa d'abord au projet de Youssouf; mais celui-ci avait mis dans son parti les uléma et les janissaires; de son côté, le grand-amiral était formidable par l'attachement que lui portaient ses soldats de marine. Tous deux insistèrent auprès d'Abdoul Hamid, lui firent craindre une révolte des janissaires et lui arrachèrent son consentement. Pour sauver ses favoris, et surtout Nasify, son gendre, le faible sultan fut réduit à les recommander avec instance à la bienveillance du grand-visir; la sultane, épouse de Nasify, fut obligée d'aller solliciter la protection de Youssouf pour son époux.

Nous avons dit que l'ambition de Joseph II le porta à s'associer, en 1788, pour son malheur, à la Russie. La défaite de Hassan Pacha dans le Liman par le prince de Nassau [1], la prise de Choczim par le prince de Cobourg, et celle d'Otchakoff par Potemkin, furent les événemens les plus mémorables de la campagne de 1788. Abdoul Hamid ne vit pas ceux de 1789, car il mourut le 7 avril de cette année, à l'âge de soixante-cinq ans.

Premières années du règne de Sélim III.

*Sélim III*, fils de Moustafa III, prince âgé de vingt-huit ans, et déjà connu à la nation, grâce à la bonté d'Abdoul Hamid qui l'avait laissé jouir de la liberté, lui succéda. La guerre fut continuée avec une nouvelle ardeur; l'énergie du jeune sultan anima les troupes. Sélim envoya des renforts considérables à ses armées. Néanmoins Hassan Pacha, devenu séraskier de grand-amiral, fut défait à Foczani, le 1er août 1789, par le prince de Cobourg et Souwaroff, comme le 22 septembre, le nouveau grand-visir Osman le fut à Rimnik [2]. Hassan Pacha obtint à sa place les sceaux de l'empire.

L'alliance de 1790 avec la Prusse [3], les conférences de Yassy du mois d'avril, celle de Reichenbach du mois de juin [4], l'armistice de Giurgewo du 21 août, les conférences de Szistowe, commencées le 2 janvier et rompues le 10 février 1791 [5], leur reprise en juillet, et la signature de la paix avec l'Autriche, le 4 août [6],

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 312 suiv.
[2] Voy. *ibid.*, p. 317.
[3] Voy. *ibid.*, p. 318.
[4] Voy. *ibid.*, p. 322.
[5] Voy. *ibid.*, p. 329—334.
[6] Voy. *ibid.*, p. 335.

les combats maritimes des 19 juillet et 9 septembre [1], la prise de Kilianova et d'Ismaïl par les Russes, où 30,000 Musulmans périrent, au mois d'octobre 1791, furent les événemens mémorables de cette année, si malheureuse pour les Ottomans. « Le peuple mécontent remplissait Constantinople de murmures, dit un historien français [2]. La douleur publique prenait tous les caractères d'un désordre; chaque nuit le feu était mis dans un quartier de la ville ou dans un autre; des malintentionnés étaient les auteurs secrets de ces attentats impunis. Le Fanor, quartier des princes grecs, fut incendié presque en entier. Le sultan, effrayé de ces indices sinistres, témoignage ordinaire du mécontentement général, n'osait plus sortir de son sérail ni remplir le devoir des souverains ottomans, qui est de se porter en personne à tous les incendies. Aigri par le malheur, Sélim, naturellement noble et juste, se montrait farouche et cruel. Ce malheureux prince ne savait lequel satisfaire le premier, ou de ses ennemis qui lui refusaient la paix, ou du prophète qui abandonnait les vrais croyans, ou de ses propres sujets, dont les murmures étaient portés jusqu'aux menaces. La prise d'Ismaïl vint mettre le comble à ses terreurs. A la nouvelle de cet événement, l'inquiétude, la fermentation et le trouble furent à leur comble dans la capitale de l'empire ottoman. Les derviches et tous les uléma eurent ordre d'apaiser le peuple, en lui déclarant que les intrépides défenseurs d'Ismaïl avaient

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 341.

[2] M. SALABERRY.

tous péri martyrs de la foi et mérité le paradis du prophête. Sélim, plus invisible que jamais, le cœur rempli de colère et d'humiliations, chercha une victime à sacrifier, et crut la trouver dans Hassan. Ce vieux guerrier, dont toute la vie militaire avait été marquée chaque année sur tous les élémens par des faits d'armes presque fabuleux, expia par le cordon le crime involontaire de n'avoir ni vaincu ni arrêté un ennemi devenu invincible, de n'avoir pas suppléé, malgré ces prodiges, à l'indiscipline de l'armée qu'il commandait, à la confusion apportée même par le nombre, enfin au dénuement absolu de vivres, de munitions et de renforts, où les ennemis qu'il avait dans le divan l'avaient laissé avec une intention perfide et coupable. L'ordre de mort, qui n'abrégea que de quelques mois son illustre et longue carrière, n'en donna que plus de découragement à l'armée ottomane et plus d'audace à ses vainqueurs. »

Paix de Yassy, 1792. Youssouf Pacha qui avait été destitué après l'avénement de Sélim III, fut de nouveau chargé des sceaux de l'Empire et du commandement de l'armée. Le 9 janvier 1792, la paix avec la Russie fut signée à Yassy [1].

Le reste du règne de Sélim III, sa guerre avec le directoire de la république française, sa réunion aux puissances chrétiennes pour mettre une digue aux progrès des principes révolutionnaires qui avaient envahi l'Europe, ses nobles efforts pour relever les Osmanli de la dégradation où ils étaient tombés, le mal-

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 348.

heur qui le précipita du trône, et les leçons par lesquelles, dans sa prison, il prépara un de ses successeurs à achever un jour l'ouvrage qu'il avait à peine commencé, sortent des bornes de notre ouvrage.

## SUITE CHRONOLOGIQUE

*des khans de la Crimée, depuis* 1724 *jusqu'en* 1783 [1].

*Menguely Guéraï II*, vingt-neuvième khan de la Crimée (en ne comptant qu'une seule fois ceux qui, après avoir été déposés, sont ensuite remontés sur le trône) parvint au gouvernement en 1724. Il était fil de Sélim Guéraï [2]. Il fut déposé, en 1730, par suite de la révolution de Constantinople, et remplacé par

*Kaplan Guéraï*, son frère, qui avait déjà régné deux fois, de 1707 à 1708, et de 1713 à 1716 [3]. Ce fut sous son gouvernement que les Russes brûlèrent en 1736, Baktchisarai; il fut exilé en 1737.

*Fetah Guéraï* fut déposé la même année, et

*Menguely Guéraï II* remonta sur le trône, défi les Russes, et mourut en 1739.

*Sélamet Guéraï II*, 1737-1743; il rebâtit Baktchisarai, et fut destitué. On lui avait donné, en 1742, pour kalgaï-sultan ou coadjuteur, un fils de Kaplan Guéraï,

*Sélim Guéraï II* qui lui succéda en 1743-1748.

*Arslan Guéraï*, fils de Dewlet [4], 1748-1755.

*Alym Guéraï*, son kalgaï, lui succéda. Il eut lutter contre une révolte des Tatars Nogaïs, excité

[1] Suite du vol. XXXII, p. 398.

[2] Voy. *ibid.*, p. 399.

[3] *ibid.*

[4] Voy. *ibid.*, p. 400.

par Krym Guéraï, fils de Dewlet. Enfin il fut destitué, en 1758, pour incapacité. Un auteur français[1] le caractérise ainsi : « Prince indéfinissable, le plus judicieux, le plus éclairé, le plus cultivé, le plus éloquent, le plus juste, le plus libéral et le plus aimable qui ait jamais peut-être gouverné les Tatars; celui qui s'est le plus mal conduit, qui a commis le plus de fautes, qui a fait le plus d'injustices, qui a fait le moins de bien, et qui est parti le plus détesté malgré son adresse et son ambition. »

*Arslan Guéraï* fut rappelé de son exil pour reprendre son ancienne place; mais arrivé de Chio aux Dardannelles, il reçut l'ordre de ne pas continuer la route; les Tatars venaient de proclamer et la Porte de confirmer :

*Krym Guéraï*, son frère, l'auteur des troubles qui, depuis quelques années, agitaient le pays. Son règne qui dura jusqu'en 1764, fut très-orageux.

*Azymet Guéraï*, fils du ci-devant khan Fetah, le remplaça; mais il fut déposé, en 1767, et céda le trône à

*Arslan Guéraï* qui l'avait déja occupé deux fois; il mourut au bout de quelques mois.

Un fils de Sélamet, *Macsoud Guéraï* régna depuis le mois de juin 1767 jusqu'en octobre 1768, que

*Krym Guéraï* fut rappelé de son exil : malheureux dans la guerre contre la Russie, il fut empoi-

[1] PEYSSONNEL, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, vol. II, p. 369.

sonné par un médecin grec, en 1770, et rempla[illegible] par le vieux

*Kaplan Guéraï* qui avait été déposé en 1736. Il fu[illegible] destitué en 1771.

*Sélym Guéraï* fut expulsé par les Russes qui, a[illegible] mois d'août 1771, placèrent sur le trône :

*Saheb Guéraï*. La Porte ne confirma pas ce choi[illegible], et lui opposa *Macsoud Guéraï* qui avait été dépos[illegible], en 1768, de manière qu'il y avait deux khans qui s[illegible] disputaient le trône, et un troisième absent. Au moi[illegible] de mars 1772, les Tatars, sous l'influence des Russe[illegible] qui étaient toujours maîtres du pays, convoquèren[illegible] un *kouril-taï* (assemblée nationale) qui reconnut Saheb et lui donna pour kalgaï Chahyn, son frère. Pendant les négociations de 1772, la Porte donna l'investiture à Saheb. La rupture entre les deux cours de Constantinople et de Pétersbourg fut le signal de sa disgrâce, et, au mois de juin 1773,

*Dewlet Guéraï* fut nommé khan, et arriva, au mois de septembre, à Taman, avec une armée turque. La paix de 1774 stipula l'indépendance des Tatars et la liberté de se choisir un souverain parmi les descendans de Dgenghis-khan, en réservant au grand-seigneur les droits du khalifat. Par suite de ces stipulations,

*Saheb Guéraï* fut nommé khan. Cependant il étai[illegible] à peine installé que le mécontentement des Tatars qu[illegible] attribuaient à sa faiblesse la cession de Yenikalé et d[illegible] Kinbourn éclata en une révolte, et il fut chassé.

*Dewlet Guéraï* fut proclamé, et, au mois de ma[illegible]

1776, la Porte lui accorda l'investiture. La guerre civile éclata entre Dewlet et l'ancien kalgaï *Chahyn* ou *Sahin*, frère de Saheb. Au mois de novembre 1776, les deux partis se livrèrent une bataille sanglante où Chahyn fut vainqueur, et la Russie se déclara pour lui. Les troupes russes l'installèrent, le 4 mars 1777, à Baktchisaraï, et il se reconnut formellement dépendant de la Russie[1]. L'usage qu'il fit de son autorité qui n'était pas reconnue par son supérieur spirituel, ne décelait pas un homme ordinaire, et ses projets, au moins, annonçaient des idées bien supérieures à celles qui remplissent, en général, la tête des Musulmans. Il résolut de civiliser les Tatars et d'introduire parmi es troupes la discipline européenne dont il connaisait toute la supériorité. Il commença par abolir la plupart des formes de l'ancien gouvernement, leva de ouvelles troupes, leur assigna une paye régulière, et eur donna des *myrza* ou nobles Tatars pour officiers.

Avant son règne, on n'avait point vu, en Crimée, es troupes réglées ni d'armée permanente : tout Tar était soldat. Chahyn diminua les redevances que s myrza percevaient sur les cultivateurs, pour les erres que ceux-ci exploitaient. Il s'appropria le prouit de ces redevances, et dédommagea les myrza par n traitement considérable qu'on accordait à ceux qui oulaient entrer dans l'armée. Quoique régulier à

[1] Tout ce qui suit est extrait d'une Notice que feu L. LANGLÈS a inte au vol. III de sa traduction du *Voyage de* GEORGE FORSTER Bengale à Pétersbourg. Il a eu pour source une correspondance plomatique qui n'a pas été imprimée.

remplir les devoirs de la religion musulmane, c
lui reprochait une trop grande prédilection pou
les mœurs des Russes et des Chrétiens.

Il se vit bientôt entraîné dans des dépenses qui exc
daient de beaucoup ses revenus, ne jouissant pas d
l'avantage qu'avaient ses prédécesseurs, de demander
la Porte les sommes nécessaires pour salarier ses off
ciers; il entreprit de frapper une nouvelle monnai
et cette opération qui fut confiée à un Allemand
coûta des sommes considérables. Il crut pouvoir fai
face à tout en affermant les revenus de ses états. Alo
les percepteurs exigèrent les impôts avec une rigue
dont on n'avait pas encore eu d'exemple, et qui au
menta de beaucoup le mécontentement général. Ch
hyn Guéraï était trop occupé de tous ses projets pou
donner quelque attention aux mécontentemens cau
sés par ses percepteurs: il forma un corps d'arti
lerie, et projetait l'établissement d'une marine; ma
la plupart de ses projets avortèrent, le dernier
fut pas même entamé. Le khan manquait des fon
nécessaires, et des troubles intérieurs l'obligèrent
songer à sa propre sûreté. En 1777, il se vit réduit
invoquer la protection de la Russie. Catherine lui en
voya des troupes qui se chargèrent de la garde d
places fortes; les Turcs s'installèrent aussi dans que
ques endroits. Au mois d'octobre 1777, les Tata
fondirent tout-à-coup sur les Russes dispersés en Cr
mée et dans le Kouban, et les égorgèrent; Chahy
Guéraï se réfugia au quartier-général des Russes.
Porte envoya, au port de Sébastople, un nouvea

khan, *Bakhty Guéraï*, fils de Krym Guéraï. Une armée russe entra en Crimée, au mois de décembre 1777, et força les Tatars de se soumettre à l'autorité de Chahyn qui fut réinstallé à Baktchisaraï ; mais dans les premiers jours de 1778, Sélim Guéraï que les Russes avaient expulsé en 1771, pénétra de nouveau en Crimée, et fut reconnu par la Porte, mais chassé au bout de peu de semaines. Bientôt après, les familles grecques et arméniennes qui étaient établies en Crimée, au nombre de 75,000 individus, quittèrent volontairement le pays, comme prétendent les Russes, ou, comme disent d'autres rapports, furent transplantés dans le canton abandonné par les Nogaïs, près de la mer d'Asoff où ils périrent de froid. L'émigration ou la déportation s'étendit ensuite sur les Tatars mêmes, et la Crimée fut dépeuplée. Chahyn eut de plus à lutter contre divers malheurs et contre plusieurs individus qui prétendirent au trône, jusqu'à ce qu'en 1783, il fut forcé d'abdiquer en faveur de la Russie [1]. Il se retira à Kalouga, où on lui paya une pension de 100,000 roubles ; mais, ayant essuyé des désagrémens, il se rendit à Constantinople. Il fut exilé à Rhodes, et étranglé quelque temps après.

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 298.

---

## CHAPITRE XXIII.

### *Histoire de Russie* [1].

#### SECTION I.

*Règnes de Catherine Ire, de Pierre II, d'Anne et d'Iwan VI* [2], 1725—1741.

Catherine I Alexiewna, 1725–1727.

On ne saurait douter qu'à l'époque où Pierre Ier mit la couronne sur la tête de son épouse, il n'ait eu l'intention de lui frayer, par cette cérémonie, le chemin du trône. On prétend que dès-lors il voulut déclarer qu'il lui destinait la succession, mais que les intrigues d'Iagousinski, son favori, qui éveilla ses soupçons sur la conduite de Catherine, le décidèrent à ajourner ce projet. Ce qui est certain, c'est qu'au mois de novembre 1724, le chambellan Guillaume de Mons qui, frère de la *générale* [3] Balk, première dame de l'impératrice, appartenait à la société intime de celle-ci, fut arrêté par le tzar en personne, et enfermé en une chambre du palais d'hiver dont il garda la clef. Avec l'assistance d'un officier, il interrogea son prisonnier

[1] Suite du vol. XXXV, p. 198.

[2] Le manuscrit de l'auteur porte partout Iwan III, sans doute parce que, comme tzar, il est le troisième Iwan. (Rem. de l'éditeur).

[3] C'est ainsi que dans les pays du Nord, où la manie des titres domine, on désigne la femme ou la veuve d'un général.

dont les réponses furent transmises aux juges ordinaires qui, sur la vue d'icelles « pour ces causes et autres qui ne se laissent pas dire » le condamnèrent à mort ; sa sœur fut punie du knout et exilée en Sibérie. Cette sentence fut exécutée, et les historiens du temps ont consigné, dans leurs ouvrages, que Catherine montra une indifférence, au sort de ses amis, trop grande pour n'être pas affectée.

Quoi qu'il en soit, Pierre Ier mourut sans avoir désigné son successeur. Quelques heures avant de rendre le dernier soupir, il demanda sa fille, Anne, fiancée au duc de Holstein-Gottorp, mais lorsque cette princesse parut devant son lit, il avait perdu la parole.

Pendant que Catherine plongée dans la douleur, soignait son époux mourant, les courtisans s'occupèrent de sa succession. Il y avait deux partis dont l'un voulait porter sur le trône l'épouse de l'empereur, l'autre son petit-fils, Pierre-Alexiéwitsch, qui avait dix ans. Tous les deux intriguaient, chacun dans son sens. A la tête du parti de Catherine, on voyait le puissant prince Mentchikoff et l'intrigant baron de Bassewitz, ministre du duc de Holstein; ils comptaient sur l'assistance des deux régimens des gardes, sur celle du saint synode, et sur les nombreux étrangers qui étaient à la tête de l'armée. Iagousinski voyant approcher la fin de Pierre, ne se faisait pas illusion sur le sort qui le menaçait, parce qu'il était également détesté par les ennemis du nouvel ordre de choses introduit par Pierre le Grand, et par Catherine qu'il avait cruellement offensée. Il crut cependant

qu'en servant, dans un moment critique, la cause de cette princesse, il lui serait plus facile d'obtenir son pardon que de se jeter dans les bras de l'opposition; sur-le-champ il se décida à une trahison. La veille de la mort de l'empereur, il découvrit à Mentchikoff et Bassewitz les secrets du parti contraire à Catherine, qui avait compté sur lui. Il leur apprit qu'on se proposait de les faire pendre tous les deux, et de renfermer Catherine et ses filles dans un couvent. Aussitôt les deux ministres prirent leurs précautions. Le trésor fut transporté à la forteresse dont le commandant dépendait de Mentchikoff; on s'assura de l'assistance des chefs des troupes. Théophane, l'archevêque de Nowgorod qui, anciennement l'ardent promoteur des innovations de Pierre le Grand, s'était montré ensuite son adversaire, et se trouvait sous la charge d'un procès pour malversation, se montra très-zélé pour les intérêts de l'impératrice. On assembla au palais les sénateurs, les généraux et les grands, et à l'instant où Pierre le Grand expira, *Catherine-Alexiewna* fut proclamée impératrice de Russie, le 8 février (n. st.) 1725.

Le règne de cette princesse, qui ne dura qu'un peu plus de deux ans, prouva la sincérité de la promesse qu'elle avait faite, au moment où on la proclama, savoir d'être la mère de la patrie. Elle se montra bonne, douce et prudente. Dès le commencement de son gouvernement, elle diminua les charges du peuple, fit enlever les poteaux et les roues qui garnissaient les grandes routes, et rappella tous les exilés. L'ancien

vice-chancelier n'avait pas été conduit en Sibérie; Pierre n'avait pas pu gagner sur lui de récompenser ainsi les services signalés que Chafiroff lui avait rendus; il est même probable qu'il lui aurait restitué ses biens, et l'aurait réhabilité dans son honneur, si Chafiroff avait voulu accepter ces bienfaits comme une grâce. Après avoir obtenu le consentement de Mentchikoff, le plus mortel ennemi du vice-chancelier, Catherine, le 6 avril 1725, appela celui-ci à la cour, lui dit qu'elle exécutait les ordres de feu l'empereur en lui rendant ses bonnes grâces, et lui fit ceindre, par le général Butturlin, une épée d'or que Pierre le Grand avait portée. Il fut nommé président du conseil de commerce; la charge de vice-chancelier fut accordée à Henri-Jean-Frédéric baron d'Ostermann qui, depuis la chute de Chafiroff, en avait fait les fonctions. Ce fils d'un prédicateur de la Westphalie avait négocié la paix de Nystædt.

Le 25 mai, fut célébré le mariage de la fille de Catherine, Anne Petrowna, avec Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp. La souveraine en uniforme de colonel du régiment des gardes préobrajinski, présenta son gendre à la troupe comme lieutenant-colonel.

Affaires du Holstein.

Catherine se conforma au système politique suivi par Pierre Ier. Elle refusa de se réconcilier avec la Grande-Bretagne, lorsque celle-ci eut décliné la proposition de prendre un engagement en faveur du duc de Holstein-Gottorp. Pendant qu'elle plaidait dans plusieurs cours la cause de ce prince, elle renouvela

auprès de celle de Copenhague les demandes de Pierre le Grand touchant la franchise du Sund et la restitution des états du Sleswick. Enfin elle arma une flotte qui sortit de ses ports dans le cours de l'été de 1725, et força le Danemark à se mettre en état de défense.

L'Europe était alors à la veille de voir éclater une guerre générale. Les alliances de Vienne et d'Hanovre[1], chacune faisait des démarches pour gagner des partisans. Dans l'espoir de se concilier la Russie et la Suède, l'empereur Charles VI accéda à l'alliance de Stockholm, du 24 mars 1724, par un traité qui fut signé à Vienne, le 16 avril 1726, et qui comprit nommément l'article secret de cette alliance, relatif aux intérêts du duc de Holstein[2].

La Russie continuant ses préparatifs de guerre, le Danemark requit de la Grande-Bretagne l'assistance qu'elle lui devait d'après les traités. George I^er^ envoya dans la Baltique une flotte de vingt à trente voiles, qui arriva à Copenhague au commencement de l'année 1726, sous les ordres de l'amiral Wager. La flotte danoise n'étant pas encore prête, l'amiral anglais cingla vers Stockholm pour déclarer au roi de Suède que l'objet de sa mission était de maintenir la paix du Nord, et de couvrir les côtes de la Suède contre toute entreprise de la part de la Russie. Cette déclaration était motivée par l'opinion où l'on était que la flotte russe, prête à sortir des ports, avait plutôt la destination de soutenir les partisans du duc de Holstein dans l'assemblée des États de Suède, que d'envahir le Da-

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 95, 100. [2] Voy. *ibid.*, p. 107.

nemark. La flotte anglaise fit ensuite voile vers Réval, et prit poste auprès de l'île de Nargen. Réunie à la flotte danoise, elle resta dans cette station jusqu'au mois d'octobre suivant, empêchant ainsi la flotte russe de sortir.

Alliance de Vienne du 6 août 1726, entre la Russie et l'Autriche.

Cette conduite de la Grande-Bretagne indisposa fortement l'impératrice Catherine, et la décida à se liguer plus étroitement avec Charles VI par un traité qui fut signé à Vienne, le 6 août 1726. L'impératrice accéda formellement au traité de Vienne, du 30 avril 1725, ainsi que nous l'avons dit ailleurs [1]. Ici nous parlerons principalement de l'article 12 par lequel l'empereur promet de *faire ce que le duc de Holstein-Sleswick souhaite*, et à quoi il est engagé comme garant, en vertu du traité de Traventhal. « Et comme il s'est fait, ajoute l'article, sur ce sujet, une convention particulière entre les parties contractantes, elle sera tenue comme insérée dans le présent traité. »

Traité de S.-Pétersbourg du 10 août 1726, entre la Russie et la Prusse.

Cette alliance fut suivie de près par une autre que Catherine conclut, le 10 août 1726, à Saint-Pétersbourg avec le roi de Prusse. C'est un traité d'alliance défensive ou plutôt de garantie, dans lequel les deux puissances, après s'être garanti mutuellement leurs possessions, stipulent les secours qu'elles se fourniront au cas que l'une d'elles fût attaquée. Ce furent les démêlés que le roi de Prusse avait alors avec les Polonais, par rapport à Elbing, qui donnèrent lieu à la négociation du baron de Mardefeld; au reste, on ne connaît textuellement de ce traité que l'article séparé

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 106.

et secret par lequel le roi de Prusse promet d'employer ses bons offices partout où il sera nécessaire, pour que le duc de Holstein parvienne, le plus tôt possible, à un accommodement raisonnable touchant son patrimoine de Sleswick usurpé sur lui par la couronne de Danemark; dans le cas où le duc ne pourrait parvenir à son but par des représentations amiables, et qu'il soit obligé d'employer des moyens plus efficaces, le roi de Prusse observera une exacte neutralité, et ne se déclarera pas contre lui.

Traité de Stockholm du 26 mars 1727, entre la Suède, la Prusse et la Grande-Bretagne.

L'impératrice ne réussit pas à entraîner la Suède dans l'alliance de Vienne; cette puissance entra au contraire dans l'alliance d'Hanovre par le traité de Stockholm, du 26 mars 1727 [1], et rassura ainsi la cour de Danemark sur ses intentions pacifiques, et sur sa fidélité à garder les traités.

Traité de Copenhague du 16 avril 1727, entre le Danemark, la France et la Grande-Bretagne.

Cependant le roi de Danemark, pour se garantir de toute attaque de la part de la Russie, conclut une alliance défensive avec la France et la Grande-Bretagne, en accédant à celle d'Hanovre, par le traité qui fut signé à Copenhague, le 16 avril 1727. Dans le préambule de cet acte, il est dit que « comme LL. MM. les rois de France et de Grande-Bretagne ont effectivement lieu de croire que les Moscovites et leurs adhérens pourront bientôt concerter les moyens et se disposer à venir attaquer les états de S. M. le roi de Danemark, soit pour ôter par la force à S. M. danoise le duché de Sleswick, soit pour se préparer les moyens d'exécuter d'autres projets contraires à la tranquillité

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 105.

du Nord et de la Basse-Saxe, etc., les deux souverains ont jugé nécessaire de se mettre en état d'exécuter fidèlement les garanties données contre toute invasion et hostilité de la part de la tzarine. » Les articles suivans déterminent les secours que les deux puissances donneraient au roi de Danemark, si le Sleswick était attaqué.

Catherine I^re traita avec bonté le grand-duc Pierre Alexiéwitsch, petit-fils de Pierre le Grand, dont elle confia l'éducation au vice-chancelier baron d'Ostermann. Si elle avait le projet de l'exclure de la succession pour porter sa fille sur le trône, elle en revint bientôt, lorsqu'elle s'aperçut, par des signes non équivoques, que cette mesure n'aurait pas l'approbation des grands; le duc de Holstein lui-même et le baron de Bassewitz pensaient qu'il serait beaucoup plus avantageux pour la maison de Holstein de s'assurer l'amitié du souverain de la Russie, pour rentrer, par sa protection, dans la possession du Sleswick, et de conserver l'espoir de monter sur le trône de Suède que d'occuper, avec peu de sûreté, celui de Russie. Mentchikoff prévoyant ce qui allait arriver, rechercha l'amitié du grand-duc; il projeta un mariage entre ce prince et Marie, sa fille, et un second entre son fils et Natalie, sœur germaine du grand-duc.

Le baron de Bassewitz, instruit de la volonté de Catherine, allait rédiger son testament, lorsque, le 17 mai (n. st.) 1727, la mort de cette souveraine, accélérée par ses excès de vin et de veilles, la surprit. On n'eut que le temps de lui faire signer une espèce de

Testament de Catherine I.

projet qui devait servir à Bassewitz de canevas pour dresser un acte formel. Elle y déclarait successeur au trône le grand-duc, Pierre Alexiéwitsch, et ses enfans, après lui; à leur défaut, la duchesse de Holstein, fille aînée de Pierre le Grand, et ses descendans; à défaut de ceux-ci, la grande-duchesse Élisabeth, seconde fille de Pierre, et ses descendans; enfin la princesse Natalie, sœur du jeune Pierre; de manière cependant que la possession d'une autre couronne, et la profession d'une autre religion que la grecque, exclurait de la succession. La régence et la tutelle du jeune empereur, jusqu'à l'âge de seize ans, devaient être confiées à un conseil auquel il assisterait lui-même, et qui serait composé de ses deux tantes, du duc de Holstein, de Mentchikoff, du grand-amiral, du grand-chancelier, du conseiller intime Tolstoï, du feld-maréchal, prince Dmitry-Galitzin, et du vice-chancelier. Ce conseil était déchargé de toute responsabilité, mais il lui était interdit de changer en rien les dispositions de Catherine. Chacune des deux filles de Pierre le Grand devait recevoir une dot de 300,000 roubles, indépendamment d'un million payable pendant la minorité, et durant ce temps une pension annuelle de 100,000 roubles; elles devaient hériter seules de tous les effets et joyaux de leur mère. La testatrice exhortait le conseil et l'empereur, quand il serait parvenu à sa majorité, d'employer tous les moyens pour le rétablissement de la maison de Holstein-Gottorp, et consentait au mariage de la grande-duchesse Élisabeth, sa fille, avec Charles, évêque de Lubeck, frère aîné d'A-

dolphe-Frédéric qui fut premier roi de Suède de la maison de Holstein.

Catherine était âgée de trente-huit ans au moment de son décès.

De toutes les dispositions de son acte de succession une seule fut exécutée : *Pierre II Alexiéwitsch* fut reconnu empereur de Russie, dans la première séance que tint le conseil de régence, et qui fut en même temps sa dernière. Mentchikoff s'empara de la personne de l'empereur, et le logea dans son propre palais, sous prétexte qu'on avait besoin du palais impérial pour y célébrer la noce de la grande-duchesse Élisabeth, dont le fiancé mourut avant la fin du mois de mai. Un autre prétexte servit à empêcher Eudoxie, l'aïeule de l'empereur, de venir à la cour ; il lui fut enjoint d'attendre dans son couvent le moment où son petit-fils viendrait à Moscou pour son couronnement.

Pierre II Alexiéwitsch, 1727–1730.

Faveur de Mentchikoff.

Immédiatement après son avénement au trône, le jeune empereur publia deux édits ; par l'un, écoutant la voix de son cœur, il rappela de l'exil toutes les personnes compromises dans les débats qui avaient eu lieu entre Pierre le Grand et Eudoxie, nommément tous les Lapoukhin comme parens de celle-ci ; l'autre édit, œuvre du vindicatif Mentchikoff, frappa de diverses punitions certains individus qui, dit l'édit, avaient formé le complot de répandre le bruit que Pierre II n'avait pris la résolution de donner sa main à Marie Mentchikoff que pour semer la désunion entre ce ministre et la défunte impératrice ;

tandis que la vérité était qu'il avait fait ce choix pour se conformer au désir de Catherine. Parmi ces prétendus coupables se trouvait le propre beau-frère de Mentchikoff ; c'était un portugais, du nom de Devier, qui, arrivé à Pétersbourg comme mousse, s'était élevé au rang de lieutenant, et était appelé Antoine Manuelowitsch. Il fut dépouillé de tous ses biens, reçut le knout, et fut envoyé en Sibérie avec un autre général, Grégoire Pisareff. Le conseiller intime Tolstoï et son fils Iwan furent confinés au couvent de Solowetzkoï; le général Iwan Butturlin et Alexandre Narischkin furent exilés dans leurs terres ; le prince Iwan Dolgorouki et le lieutenant-général André Ouchakoff dégradés.

Pour indiquer que Pierre II ne devait pas à l'acte de Catherine le trône de Russie auquel sa naissance lui donnait un droit antérieur, on ordonna que, dans les prières publiques, les membres de la famille impériale fussent nommés dans l'ordre suivant : l'empereur, son aïeule, sa sœur, sa fiancée, ensuite en termes généraux, la famille impériale. Il fut ordonné, en même temps, que les actes de la procédure contre son père, avec tous les manifestes et toutes les ordonnances publiés à cette occasion par Pierre I[er], y compris sa loi sur la succession au trône, fussent enlevés des chancelleries et autres dépôts où ces pièces se trouvaient.

Sa disgrâce.

Cependant le mariage qui devait le lier à Marie Mentchikoff dont les fiançailles avaient eu lieu, le 25 mai 1727, déplaisait fort à Pierre II, et il craignait que l'autorité que son futur beau-père avait usurpée,

ne connût plus de bornes après cette alliance: les courtisans, classe d'hommes d'une grande perspicacité, s'aperçurent de ce changement, et nourrirent son dégoût. Le prince Alexis Dolgorouki, sous-gouverneur de l'empereur, et son fils Iwan, qui l'accompagnaient à toutes les chasses, gagnèrent sa confiance, et conjurèrent la perte du ministre présomptueux. Celui-ci étant tombé malade, l'empereur alla habiter le palais d'été. Mentchikoff résolut de l'y suivre, et y fit transporter ses meubles; Pierre ordonna de les enlever. Le 18 septembre, on le priva du commandement des gardes; le lendemain, on lui annonça les arrêts. Le 20, le conseil le déclara dépouillé de ses dignités, sans cependant en priver son épouse ni ses enfans : ses richesses injustement acquises furent confisquées. Le 21, Mentchikoff quitta Pétersbourg pour se rendre à Oranienbourg, ville du gouvernement actuel de Riaisan, qu'il avait fait bâtir, et qu'il choisit pour son séjour futur. Lui et sa famille remplissaient quatre voitures attelées de six chevaux, ses domestiques dix chaises à deux chevaux, ses bagages suivaient sur quarante-deux voitures. Tout lui fut enlevé à Twer, et il arriva à Oranienbourg dans le plus grand dénuement. Ce fut là qu'on lui remit une sentence qui, à raison des injustices, des actes arbitraires, des vexations et malversations, dont il s'était rendu coupable, l'exilait à Bérésoff. Il supporta son malheur avec courage, et mourut, le 2 novembre 1729. Son épouse et la princesse Marie avaient succombé avant lui à leur douleur ou aux privations; son fils et sa se-

conde fille furent rappelés à la cour, immédiatement après la mort de Pierre II. On prétend que les richesses de Mentchikoff, confisquées au profit de l'État, consistaient en neuf millions de roubles en différens papiers, quatre millions en espèces, huit cent mille en joyaux, cent cinq livres pesans de vases d'or, et quatre cent vingt livres de vaisselles d'argent.

Faveur des Dolgorouki.

Après la chute de Mentchikoff, les Dolgorouki s'emparèrent du pouvoir. Le 21 octobre, l'empereur annonça, par un manifeste, son intention de se faire couronner à Moscou. Il s'y rendit en effet au commencement de l'année 1728. La tzarine Eudoxie, enfermée depuis trente-et-un ans, y vit pour la première fois un petit-fils auquel sa dure destinée voulait qu'elle survécût. L'entrevue fut sans doute touchante, mais Eudoxie, satisfaite du court bonheur dont la Providence avait consolé sa vieillesse, ne voulut pas quitter le couvent ni déposer le costume de religieuse. Le couronnement eut lieu le 25 avril 1728. L'empereur fixa sa résidence dans l'ancienne capitale de l'empire.

Ouverture du canal de Ladoga.

Le 23 juin 1728, on ouvrit la navigation du magnifique canal de Ladoga, quoiqu'il ne fût tout-à-fait achevé qu'en 1732. Ce canal était l'ouvrage de Münnich, auquel nous avons vu jouer un rôle comme feld-maréchal dans les guerres de Russie. Christophe-Burchard de Münnich était un gentilhomme du pays d'Oldenbourg, qui, en 1700, à l'âge de dix-sept ans, entra comme ingénieur au service de France. Il chan-

gea successivement ce service avec celui de Hesse-Darmstadt, Hesse-Cassel, et après avoir fait la guerre sous Eugène et Marlborough, et perfectionné ses connaissances, avec celui d'Auguste II, roi de Pologne. En 1721, il fut nommé lieutenant-général au service de Russie, et préposé, en 1725, aux travaux du canal de Ladoga, mal commencé en 1719. Pierre II lui conféra, en 1727, la charge de général d'infanterie, et l'éleva, en 1728, à la dignité de comte.

La nombreuse famille de Dolgorouki, savoir Alexis et son fils Iwan, ainsi que Serge, Iwan et Alexandre, frères d'Alexis, prirent de jour en jour plus de pouvoir sur le jeune empereur. Ils n'en abusèrent pas, et leur conduite fut assez sage; néanmoins ils mécontentèrent même les Russes bien pensans, en inspirant à Pierre une excessive passion pour la chasse. On les accusait de l'entraîner à ce divertissement dans l'intention de l'éloigner des affaires. Il est certain que, comme il n'avait pas la constitution la plus forte, sa jeunesse ne supporta pas les excès de fatigues que causaient des courses prolongées quelquefois à plusieurs jours. Pendant l'été de 1729, Iwan Dolgorouki, le jeune, conduisit l'empereur à une des terres de son père, et lui fit voir sa sœur Catherine, demoiselle aussi belle que spirituelle. Elle fit une si vive impression sur Pierre, qu'il résolut de l'épouser. Les fiançailles eurent effectivement lieu le 1er décembre 1729, en présence de la tzarine Eudoxie, de la grande-duchesse Élisabeth et des autres membres de la famille impériale; le jour de la noce fut fixé au 29 janvier (n. st.) 1730. Le 17,

Fiançailles de Pierre II.

qui était le 6 du vieux style, l'empereur assista à la fête de la bénédiction des eaux, passa quatre heures sur les glaces de la Newa, et rentra avec la fièvre. Bientôt la petite-vérole se manifesta, et Pierre II mourut le 30, âgé de quinze ans et trois mois. Natalie, sa sœur, était morte, en 1728, à l'âge de quatorze ans et quatre mois.

Extinction de la maison de Romanoff.

Avec Pierre II, la maison de Romanoff s'éteignit dans les mâles, et il fallut se décider à passer à la ligne féminine ou à choisir une nouvelle dynastie. On accusa par la suite les Dolgorouki d'avoir voulu faire monter sur le trône la fiancée du dernier empereur, et avoir, pour cela, forgé un testament de ce prince par lequel la succession était déférée à Catherine Alexiewna Dolgorouka. S'ils renoncèrent à cette fraude, c'est, dit-on, que l'un d'eux, le feld-maréchal Wasiléi Wladimirowitsch, la désapprouva. Le fait est que ce prétendu testament n'a jamais été produit au jour.

Changement de la constitution. Capitulation à signer par le futur souverain.

Quelques heures avant la mort de Pierre II, le grand conseil, le sénat, trois feld-maréchaux, savoir Dmitry Mikhaïlowitsch Galitzin, Dolgorouki et Trubetskoï, ainsi que Théophane, archevêque de Nowgorod, appelés au palais, proposèrent à Eudoxie Fédorowna, aïeule de Pierre II, de se charger du gouvernement. Sur son refus, le prince Galitzin proposa de choisir un empereur dans la ligne féminine de la maison de Romanoff; il observa que, comme celui qu'on nommerait, ne devrait son élévation qu'au choix des grands, on pourrait limiter entre ses mains le

pouvoir absolu dont les souverains russes avaient joui jusqu'alors, et faire signer au nouveau monarque un acte constitutionnel. Cet avis ayant été approuvé par les Dolgorouki qui, maîtres de toutes les places par eux-mêmes ou par leurs créatures, espéraient exercer le pouvoir sous un gouvernement aristocratique, la proposition de Galitzin fut unanimement agréée.

Il s'agissait alors de procéder à une élection. Anne-Pétrowna, duchesse de Holstein-Gottorp, fille aînée de Pierre le Grand, était morte, et le fils qu'elle avait laissé[1], n'avait que deux ans; Élisabeth, seconde fille de Pierre le Grand, était dans la fleur de l'âge, mais indolente, voluptueuse, et ennemie de tout travail. A la première nouvelle de la mort de Pierre II, le favori de la princesse l'éveilla de son sommeil, pour la presser de se mettre à la tête des gardes, et d'aller dissiper l'assemblée qui délibérait sur une succession qui n'appartenait qu'à la fille de Pierre le Grand; mais Élisabeth ne voulut pas sortir de son repos pour une couronne qui donnait tant de souci. Le favori qui avait fait cette tentative sur l'indolence d'Élisabeth, était un chirurgien ou, pour mieux dire, un barbier hanovrien, nommé Lestok (ou Lestocq comme il orthographia son nom par la suite) qui, après plusieurs aventures, avait gagné les bonnes grâces de la princesse; elle l'avait pris à son service à titre de chirurgien.

Il existait deux filles du tzar Iwan Alexiéwitsch[2], frère aîné de Pierre le Grand, qui était mort en 1696,

[1] Charles-Pierre-Ulric. [2] Voy. vol. XXXV, p. 144.

savoir Catherine, duchesse de Mecklembourg, et Anne, veuve, depuis 1711, de Frédéric-Guillaume, duc de Courlande. Ce qui fit exclure Catherine, ce fut une circonstance qui paraissait devoir lui être favorable; séparée de son époux depuis onze ans, elle habitait Moscou, où elle avait eu occasion de se faire des amis ; mais la faction aristocratique jugea qu'il serait plus facile de faire la loi à une absente à laquelle sa naissance donnait moins de droit à la couronne qu'à une sœur aînée qui, au surplus, n'ayant que trente-six ans, pouvait encore avoir des héritiers. En conséquence, l'assemblée se décida pour Anne Iwanowna, et dressa un acte, par lequel le pouvoir de la nouvelle impératrice était extrêmement borné par celui qu'on attribua au sénat, de manière que la monarchie absolue était vraiment changée en gouvernement aristocratique. L'impératrice ne devait déclarer la guerre, ni faire la paix, ni ordonner des impositions, ni nommer son successeur, ni se marier, sans le consentement du sénat. L'assemblée prêta serment de lui refuser l'obéissance aussitôt qu'elle cesserait de se conformer à cette capitulation, et l'on décréta la peine de mort contre quiconque préviendrait la duchesse de ce qui venait d'être arrêté, avant que la députation, par laquelle on lui annonçait son élection, ne fût arrivée à Mitau. Cette précaution n'empêcha pas le général Iagousinsky d'envoyer un courrier à Anne, pour l'engager à se soumettre sans restriction à tout ce qu'on lui demanderait, même à la condition qui devait lui paraître la plus dure, savoir l'éloignement de Biren, son

favori. Il lui dit qu'il était nécessaire qu'elle vînt promptement à Moscou où il serait facile de renverser la forme de gouvernement qu'on prétendait lui imposer.

Les députés de la faction aristocratique, savoir le feld-maréchal Alexei Lukitsch Dolgorouki, au nom du conseil; Mikhaïl Mikhaïlowitsch Galitzin, pour le sénat, et Mikhaïl Leontieff, au nom des généraux, n'accordèrent à la duchesse qu'une heure pour se décider sur l'acceptation de la capitulation, et ne lui permirent pas de quitter l'appartement avant de leur avoir fait connaître sa résolution. Elle signa, et se mit en route pour Moscou, où elle fit son entrée, le 15 février (v. st.) 1730.

Deux actions d'*Anne Iwanowna* trahirent, dès l'instant, le peu d'envie qu'elle avait d'observer la capitulation. Avant son entrée à Moscou, elle conféra à un individu de la maison de Soltikoff, son parent par sa mère, la charge de lieutenant-colonel du régiment Préobrajinski de la garde dont elle-même était colonel. D'après la charte qu'elle venait de signer, elle ne pouvait pas en disposer librement. Par respect pour le même acte, Biren n'avait pas accompagné l'impératrice dans son voyage; mais il la suivit de près. Les véritables intentions d'Anne ne restèrent pas long-temps douteuses. Tout ayant été secrètement arrangé entre Biren et Ostermann qui, depuis le moment où Pierre II était expiré entre ses bras, n'était plus sorti de chez lui, sous prétexte de maladie, le 25 février (v. st.), plusieurs gentilshommes présentèrent à la souveraine

Anne Iwanowna, 1730–1740.

une requête, dans laquelle, après l'avoir remerciée des intentions bienveillantes qu'elle avait manifestées pour la nation en acceptant la capitulation, ils lui déclarèrent que, d'après leurs opinions, la nouvelle forme de gouvernement, introduite par cet acte, ne convenait pas à la Russie; que, dans cette conviction, ils avaient prié le conseil de prendre en considération les observations qu'ils lui avaient adressées, mais que le conseil avait répondu qu'il ne pouvait en faire l'objet d'une délibération sans un ordre de l'impératrice. Ils suppliaient, en conséquence, la souveraine de convoquer les généraux, les officiers supérieurs de l'armée, et un ou deux députés de chaque famille noble, et de soumettre, à la décision de cette assemblée, une question si importante pour le salut de la patrie.

Abolition de la capitulation.

Anne Iwanowna ayant accordé cette demande, le lendemain, une prétendue députation de la noblesse, du clergé et de la nation vint lui annoncer qu'après une mûre délibération, tous les ordres avaient reconnu que l'antique souveraineté (c'est-à-dire la monarchie absolue), dans toute son étendue, était le seul gouvernement convenable à la Russie, qu'en conséquence on la suppliait de la rétablir, et cependant de remplacer le conseil et le sénat par un seul conseil de vingt-et-une personnes. Ce n'était donc pas le désir de mon peuple, s'écria l'impératrice, que je signasse la capitulation qu'on m'a présentée à Mitau? Tous ayant répondu que non; ah! dit Anne, que j'ai été trompée! Puis, ayant fait faire lecture de l'acte, elle demanda, après chaque article, s'il n'exprimait donc pas le vœu

du peuple. Toutes les réponses ayant été négatives, elle déchira l'acte, et déclara qu'elle était montée sur le trône par droit héréditaire, et non, comme avait dit le conseil, par élection; que si néanmoins, elle avait accepté la forme de gouvernement qui lui avait été présentée, c'était dans la persuasion qu'elle répondait au vœu de la nation; que, connaissant maintenant son erreur, elle annulait cette forme, et régnerait dorénavant en souveraine, promettant de n'user de son pouvoir que pour le bien de ses sujets, et accordant amnistie à ceux qui avaient eu part à la capitulation.

Disgrâce des Dolgorouki.

L'impératrice se fit alors prêter un nouveau serment, éleva Biren et Ostermann au rang de comtes, et le premier à la charge de grand-chambellan, supprima, le 4 mars (v. st.), le conseil et le sénat, et les remplaça par un corps de vingt-et-un membres, qui fut nommé *sénat dirigeant*. Les Dolgorouki furent dépouillés des effets précieux dont ils s'étaient mis en possession, et exilés dans leurs terres les plus éloignées de Moscou. Anne composa son cabinet du chancelier, du vice-chancelier, et du prince Alexis Mikhaïlowitsch Tcherkaskoï; ce cabinet était proprement chargé des affaires étrangères; mais il attira successivement dans son ressort toutes les affaires de l'État, et le sénat ne fut que rarement convoqué. Pour tout ce qui regardait l'armée et le militaire, le cabinet prenait ordinairement l'avis du général Münnich, et s'y conformait. Toutefois le favori fut l'âme du gouvernement.

L'impératrice, à laquelle on proposa pour époux tantôt le comte Maurice de Saxe, tantôt dom Émanuel, frère de Jean V, roi de Portugal, refusa de se marier. Pressée de pourvoir, au moins, à la succession future, elle fit venir à la cour sa nièce, Catherine-Christine de Mecklembourg, née en 1718, qui embrassa la religion grecque, et fut nommée Anne.

Traité de Reschd.

Nadir Kouli, général du chah Tamasp, sur lequel nous avons donné des détails au chapitre précédent [1], avait résolu de réunir de nouveau à l'empire de Perse les trois provinces que Pierre le Grand en avait démembrées; l'impératrice, de son côté, était fort disposée à rendre une conquête extrêmement précaire, dont le maintien exigeait la présence d'une armée de 30,000 hommes sur les frontières de l'empire. En conséquence, elle autorisa le général Lewacheff à négocier cette restitution. Le 8 janvier 1732, il fut signé un traité à Reshd, capitale du Ghilan. Daghestan et Chirwan, situés au nord du Kour, restèrent aux Russes, sans que les Persans les cédassent formellement. Derbent devint alors la résidence du général ou gouverneur russe. Ces deux provinces devinrent bientôt le sujet d'une contestation. Chah Nadir demanda qu'elles fussent également rendues. Comme les affaires polonaises occupaient alors beaucoup l'impératrice, elle céda, et fit rendre, en 1735, les deux provinces, par un traité d'alliance dirigée contre les Turcs qui fut alors signé.

Anne abandonne les inté-

Anne Iwanowna renonça au système suivi par

[1] Voy. p. 136 suiv. de ce vol.

rêts de la maison de Holstein.

Pierre le Grand et Catherine en faveur de la maison de Holstein-Gottorp. Elle s'allia étroitement au Danemark par le traité de Copenhague, du 26 mai 1832, et abandonna la protection de cette maison.

Affaires de Pologne de 1733.

Nous avons dit que les affaires de Pologne donnaient de l'embarras à Anne Iwanowna. Dans le chapitre III de ce livre, les événemens auxquels la mort d'Auguste II, qui arriva le 1er février 1733, donna lieu, ont été rapportés. Ici, nous rappellerons seulement le traité que l'impératrice et le nouvel électeur de Saxe conclurent, au mois de juillet 1733 [1], traité en vertu duquel une faction, soutenue par des troupes russes, élut Auguste III roi de Pologne, le 5 octobre 1733.

Nouvelle organisation des Cosaques.

Le règne d'Anne Iwanowna fait époque dans l'histoire des Cosaques. Après la bataille de Pultawa, tous les Cosaques-Zaporogues qui tombèrent entre les mains des Russes, furent pendus ou empalés ou écartelés. On continua à les traiter avec cette rigueur jusqu'à la mort de Catherine Ire. Ceux des Cosaques échappés à la déroute de Pultawa, qui n'avaient pu passer le Dnepr à Otchakoff, s'établirent à trois ou quatre lieues au-dessus de la grande embouchure de ce fleuve, à l'endroit où la Kamenka y tombe, et y bâtirent une nouvelle *setcha*, sous la domination des Tatars ci-devant leurs ennemis, et sous le gouvernement de Philippe Orlik qu'à la mort de Mazzeppa, Charles XII avait nommé hetman. Cette setcha fut détruite par les Russes, en 1711; le khan des Tatars

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 134.

reçut alors les Zaporogues à Aleschka, sur la rive gauche du Dnepr.

Par la paix de Falczi de 1711 et par le traité de Constantinople de 1712, la Russie perdit la souveraineté sur les Cosaques Zaporogues; elle conserva celle des Cosaques de l'Ukraine, dont Skoropatski était hetman. Après sa mort, en 1722, la place de hetman resta vacante, et l'Ukraine fut administrée par le collége de la Petite-Russie.

Pierre II permit aux Cosaques d'élire un nouvel hetman. Daniel Apostol, candidat approuvé par la couronne, fut élu le 1er octobre 1727. Le nouveau chef se rendit, en 1728, à Moscou, et obtint plusieurs constitutions favorables à sa nation. Le 10 juillet, le collége de la Petite-Russie fut supprimé, et les contributions à payer par les Cosaques furent réduites sur l'ancien pied qui avait été très-modéré. Le 22 août, il fut établi un nouveau régime pour l'Ukraine, dans l'esprit du traité qui anciennement avait été convenu avec Khmielnicki. La juridiction fut rendue aux tribunaux du pays, avec appel à une cour suprême composée de trois Russes et trois Cosaques nommés par l'empereur. Le hetman fut chargé de la présidence. L'élection de ce chef devait être libre à la réserve de l'agrément de l'empereur. Le hetman était obligé de venir en personne à la cour pour solliciter sa confirmation. Pour obtenir une charge en Ukraine il fallait être né dans la religion grecque. Les diverses branches des revenus furent déterminées. Le district de Hadiatsch fut destiné, à la place de Tchigirn,

pour servir d'apanage au hetman. Liberté de commerce entre les Russes et les Cosaques. Le clergé n'aura pas la faculté d'acquérir des biens-fonds à titre gratuit ou onéreux.

Quant aux Cosaques Zaporogues, ils supportèrent pendant vingt-quatre ans le joug des Tatars; enfin, en 1733, ils demandèrent à être reçus en grâce par la Russie, firent leur soumission, et transportèrent leur setcha sur le ruisseau Podpolnaïa.

Daniel Apostol étant mort le 17 janvier 1734, l'impératrice supprima encore une fois la charge de hetman, ou, comme dit l'oukase du 31 janvier, elle prit le temps nécessaire pour réfléchir à un choix aussi important que celui d'un hetman, et institua un gouvernement provisoire composé du lieutenant-général prince Alexis Chakhoffski, de deux autres Russes, et du général Lisogoub, Cosaque, tous les quatre nommés par le souverain, et de deux personnes élues par les Cosaques. Un réglement publié le même jour institua le sénat de l'empire, tribunal suprême pour juger sans recours les appels, et un oukase du 8 août 1734, détermina plus précisément la forme du gouvernement; Gloukhoff resta chef-lieu de l'administration.

Guerre de 1736 avec la Porte.

L'alliance de la Russie avec Nadir Chah, et la soumission des Cosaques Zaporogues devinrent l'occasion d'une guerre avec la Porte, qui éclata en 1736. Notre chapitre IV en a donné l'histoire; selon notre coutume, nous allons en rappeler sommairement les événemens, autant qu'ils se rapportent à la Russie.

Campagne de Crimée du feld-maréchal Münnich

en 1736, et prise d'Asoff du 4 juillet. Congrès de Niemiroff depuis le mois de juin jusqu'à celui d'octobre 1737 [1].

Prise d'Otchakoff par Münnich le 13 juillet 1737. Campagne de Crimée du feld-maréchal Lacy. Victoire du général Douglas sur le khan des Tatars, à Karasbasar, le 25 juillet 1737. Siége infructueux d'Otchakoff par les Turcs, en octobre et novembre [2].

L'Autriche prend part à la guerre comme alliée de la Russie. Campagnes brillantes de Münnich sur le Dniestr et de Lacy contre Caffa, en 1738. Conférences de Besertach depuis le mois de novembre, jusqu'en avril 1739 [3].

Passage du Dniestr à Sinkowza par Münnich, le 30 juillet 1739. Victoire du même à Stawoutchane, le 28 août 1739 [4].

Paix de de Belgrade, 1739.

Paix de Belgrade du 18 septembre (n. st.) 1739. Asoff, sans fortifications, reste à la Russie, ainsi que la domination sur les Cosaques-Zaporogues.

Conventions supplémentaires de Nissa du 3 octobre et de Constantinople du 28 décembre 1739 [5].

La convention de Constantinople du 7 septembre 1741, qui complète le traité de Belgrade [6] n'appartient pas au règne d'Anne Iwanowna.

Nous reprenons l'histoire de ce règne, en tant qu'elle concerne le gouvernement intérieur.

Pétersbourg redevient résidence.

En 1732, Anne Iwanowna transféra de nouveau la

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 169.
[2] Voy. *ibid.*, p. 174.
[3] Voy. *ibid.*, p. 183, 186.
[4] Voy. *ibid.*, p. 190.
[5] Voy. *ibid.*, p. 215.
[6] Voy. *ibid*, p. 218.

résidence à St.-Pétersbourg, dont plus de mille maisons périrent en 1736 par un incendie.

Traité de 1734 avec la Grande-Bretagne.

Le 2 décembre 1734, elle conclut un traité d'amitié et de commerce avec la Grande-Bretagne.

Fondation d'Orenbourg.

En 1735, elle fit bâtir, à l'endroit où la rivière d'Or tombe dans l'Oural, sur une hauteur entièrement composée de jaspe, une forteresse qu'on nomma Orenbourg. Sur la rive opposée de l'Oural (ou, pour nous servir du nom qu'il portait alors, de l'Iaïk), et entre ce fleuve et l'Irtysch, est située l'immense steppe des Kirguis ou Kirguis-Khasaks, peuple originaire du Turkestan, et professant l'islam. Les Kirguis se divisent en trois hordes: la grande, moyenne et petite horde (*bolchaïa orda*, *Srednaïa* ou *Kasatchia*, et *menchaïa orda*). En 1730, Alboukhaïr, khan de la petite horde, pour se ménager une protection contre la grande et contre les Baschkirs, ses ennemis, envoya une députation à Oufa, auprès du général Boutourlin, et se soumit à la Russie. Son exemple fut suivi par Chemïaka, khan de la moyenne horde. La Russie acquit ainsi des sujets dont la fidélité a toujours été si peu sûre, qu'on peut les compter plutôt parmi les Tatars indépendans que parmi les Russes. On reconnut bientôt qu'Orenbourg était mal situé à cause des inondations auxquelles ses environs étaient exposés : en conséquence, on construisit, en 1740, une autre ville de ce nom aux environs de Krasnaïa Gora. Le premier Orenbourg fut alors appelé Orsk ou Orskaïa Krepost. On ne tarda pas à se convaincre qu'on s'était encore trompé dans le choix du local,

et, en 1742, on bâtit l'Orenbourg d'aujourd'hui à l'endroit où était située la forteresse de Berdskaïa, à quelques lieues au-dessus du confluent de la Sakmara et de l'Oural.

Faveur de Biren.

Ernest-Jean Biren, maître du cœur d'Anne Iwanowna, exerçait un pouvoir que deux autres Allemands, Münnich et Ostermann, partageaient avec lui. Élevé au rang de comte, il acheta, en 1734, des bourgraves de Dohna la seigneurie de Wartemberg en Silésie. Par un léger changement de son nom obscur, il se faisait alors appeler comte de Biron-Wartemberg. En 1737, l'impératrice le fit élire duc de Courlande, sans, pour cela, l'éloigner de sa personne. La désignation d'un successeur d'Anne occupait, à cette époque, les triumvirs. Cette affaire remplissait la cour de troubles. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on put décider la grande-duchesse, Anne, nièce de l'impératrice et fille de Charles-Léopold, duc de Mecklembourg, à donner sa main à Antoine-Ulric, prince de Brunswick, fils du duc Ferdinand-Albert II. Ce mariage eut lieu le 14 juillet 1739, et le 23 août 1740, il en naquit un prince qui fut nommé Iwan Antonowitsch.

Persécution des Dolgorouki.

Ce fut vers le temps de ce mariage, contracté sous de funestes auspices, qu'on prétendit avoir découvert une conspiration de la famille Dolgorouki contre la vie d'Anne Iwanowna.

Tout homme riche et passionné avait, sous le gouvernement de cette souveraine, un moyen infaillible pour perdre ses ennemis. Il suffisait de gagner quel-

que individu assez endurci contre les douleurs corporelles pour ne pas se laisser arracher son secret par des coups, et qui voulût, à haute voix, crier : *Je sais le mot et la chose* [1]. Quelque abjecte que fût la personne de celui qui avait prononcé ces paroles, sa dénonciation était reçue; celui que, sans aucun autre indice, il accusait d'un crime, était arrêté. Si l'accusateur ne pouvait fournir de preuve, on lui donnait, à trois reprises, le knout. S'il persistait dans son dire, on traitait de la même manière l'accusé pour lui arracher un aveu, et l'on continuait ainsi la procédure en fustigeant alternativement l'un et l'autre, jusqu'à ce que l'un se déclarât coupable, ou que l'autre avouât sa calomnie. Par ce moyen féroce, on perdit beaucoup d'hommes de mérite qui n'avaient pas la force de résister à l'excès des tourmens. Mais rien ne remplit la Russie de terreur comme la catastrophe qui, en 1739, frappa la famille Dolgorouki, accusée de plusieurs conspirations contre l'impératrice. Le prince Iwan, qui avait été favori de Pierre II, fut roué vif; Wassileï Lukitsch, Serge et Iwan, frères d'Alexis, furent décapités; d'autres furent condamnés à une prison perpétuelle.

**La succession et la régence sont réglées.**

Depuis la naissance d'un héritier présomptif du trône, les prisons se remplissaient progressivement de personnes suspectes de n'être pas favorables aux *Allemands;* c'est par ce *sobriquet* (car la nation russe, qui n'a qu'une civilisation superficielle, se croit bien

[1] C'était le signal d'une conspiration et de la résolution de la découvrir.

supérieure aux Allemands) qu'on désignait Biren, Münnich et Ostermann, tous les trois également ambitieux, désirant, l'un le pouvoir suprême, l'autre la dignité de généralissime de toutes les troupes de terre, le troisième le principal ministère. Le premier pas que firent les triumvirs, ce fut d'engager l'autocratrice à signer, le 7 octobre 1740, un réglement pour la succession, par lequel, en excluant la duchesse de Brunswick, sa nièce, elle destinait le trône à Iwan, fils de cette princesse. Aussitôt la nation prêta à cet enfant le serment de fidélité. On intrigua ensuite pour assurer la régence au duc de Courlande; on essaya de disposer la duchesse de Brunswick à faire elle-même une démarche auprès de l'impératrice dans ce sens; mais la duchesse déclara qu'elle ne se départirait pas de son principe de ne pas se mêler des affaires publiques. Les adhérens du duc de Courlande, ou plutôt ses instrumens, jouèrent alors la comédie de le solliciter pour qu'il voulût bien se charger de la régence. Cet ambitieux refusa cette faveur. Enfin, treize grands seigneurs, dont les noms suivent : Troubetskoï et Münnich, feld-maréchaux; Ostermann, Tcherkatskoï et Bestouchef, ministres du cabinet; le prince de Hesse-Hombourg, Tchernitcheff et Ouchakoff, généraux; Lœwenwolde, grand-maréchal; Gollowin, amiral; Goloffkin, conseiller-d'état; Kourakin, grand écuyer, et Trubetzkoï, procureur-général, faisant semblant d'agir à l'insu de Biren, présentèrent à l'impératrice, qui était très-malade, une requête par laquelle ils la conjuraient, pour le bien de la patrie, de

conférer la régence au duc de Courlande. Anne Iwanowna plaça le papier sous son oreiller, et le lendemain, ayant fait appeler Ostermann, qui depuis cinq ans ne l'avait pas vue, elle lui remit la requête qu'elle déclara avoir approuvée et signée. Cette pièce fut déposée dans la boîte où étaient les joyaux de l'impératrice.

Mort d'Anne Iwanowna.

Anne Iwanowna expira, le 17 octobre 1740, à l'âge de quarante-sept ans. Cette princesse, dit Frédéric II, avait des qualités qui la rendaient digne du rang qu'elle occupait; elle avait de l'élévation dans l'âme, de la fermeté dans l'esprit; libérale dans ses récompenses, sévère dans ses châtimens, bonne par tempérament, voluptueuse sans désordre. Aussitôt qu'Anne Iwanowna eut fermé les yeux, on donna lecture de sa dernière disposition en présence du duc et de la duchesse de Brunswick, du duc de Courlande et d'un grand nombre de personnes qui avaient pénétré dans l'appartement où se trouvait le corps d'Anne. Par cet acte, elle conférait la régence au duc de Courlande, non-seulement pendant la minorité du jeune Iwan, mais aussi pour le cas où ce prince mourrait avant d'avoir atteint la majorité, et que, par conséquent, un autre fils mineur du duc et de la duchesse de Brunswick lui succéderait. Le duc de Courlande était aussi chargé de l'éducation du jeune souverain. Si Iwan et ses frères décédaient sans postérité, le régent avec les ministres, avec le sénat, les feld-maréchaux et les généraux, devaient nommer un empereur, en vertu de l'autorité que l'impératrice leur ac-

cordait pour cela. Anne autorisait aussi le régent à se démettre, quand il le jugerait à propos, après avoir, d'accord avec les ministres, le sénat et les chefs militaires, disposé de la régence.

Le duc et la duchesse-mère entendirent la lecture de cette disposition sans en témoigner le moindre chagrin, seulement la duchesse déclara qu'elle ne souffrirait pas que le duc de Courlande fût maître de la personne du jeune empereur, et qu'elle ne se séparerait pas de son fils. Aussitôt elle ordonna que son lit fût placé à côté du berceau de l'enfant, et s'y coucha avec son époux.

Iwan VI, 1740-1741.

Le lendemain, 18 octobre, *Iwan VI Antonowitsch* fut proclamé empereur et on lui prêta hommage. Le régent prêta serment entre les mains du feld-maréchal Münnich; il resta au palais d'été, abandonnant le palais d'hiver au jeune empereur et à ses parens. Il assigna à ceux-ci un traitement annuel de 200,000 roubles et un de 50,000 à la princesse Élisabeth. Le sénat lui offrit, à lui-même, un traitement de 500,000 roubles, et au lieu de la qualité d'Altesse Sérénissime qu'il prenait comme duc de Courlande, il lui attribua celle de *Hoheit* [1]. Il ne l'accepta qu'à condition qu'elle fût aussi donnée au père de l'empereur.

Régence du duc de Courlande.

Il ne tarda pourtant guère à se brouiller avec Antoine-Ulric. Des dénonciations faites contre celui-ci, une explication demandée par le régent et donnée avec fierté par le duc, occasionèrent des altercations très-

[1] Voy. ce que nous avons dit de ce titre vol. XI, p. 296.

violentes, présage d'une rupture formelle [1]. Le feld-maréchal Münnich avertit le régent qu'on tramait des complots contre lui; il accusait la princesse Élisabeth d'intriguer en secret avec le marquis de La Chétardie, envoyé de France, et conseillait de l'enfermer dans un couvent. Biren, qui ménageait cette princesse à laquelle le peuple était très-attaché, et qui voyait dans la démarche de Münnich un piége que lui dressait cet ambitieux, rejeta sa proposition.

Soit que le feld-maréchal s'aperçût que dorénavant l'existence du régent n'offrait plus de sûreté pour lui-même, soit qu'il ne voulût pas partager le sort d'un présomptueux courant à sa perte, il résolut de l'abandonner et de devenir même l'instrument de sa chute. Il prit les mesures nécessaires pour cela avec la duchesse Anna, sans qu'Antoine-Ulric fût mis dans le secret. Le 17 octobre 1740, il dîna chez Biren et passa avec lui la soirée jusqu'à onze heures. Après avoir reposé jusqu'au lendemain, 18, à deux heures du matin, il fit appeler son aide-de-camp, le lieutenant-colonel Mannstein, par les Mémoires duquel nous connaissons une partie des événemens du temps, se mit avec lui dans une voiture, entra au palais d'hiver par une petite porte qu'on avait laissée ouverte à dessein, et pénétra jusqu'à l'appartement où la duchesse couchait avec son époux. Une femme de chambre avait eu ordre de l'éveiller aussitôt que le feld-maréchal viendrait. Anne quitta le duc sous un prétexte, ordonna Sa chute.

[1] Tout ce qu'on put arracher au prince fut une déclaration qu'il ne *commercerait* pas un soulèvement contre le régent.

à tous les officiers qui étaient au palais de faire ce que Münnich leur dirait et accompagna celui-ci jusqu'au corps-de-garde du palais. Le feld-maréchal fit connaître son dessein à la garde qui était de 120 hommes ; il en prit 80 avec lui, et, à leur tête, marcha au palais d'été. Arrivé à deux cents pas de cet édifice, il envoya Mannstein en avant, pour dire aux officiers de la garde qu'il venait arrêter le régent. La garde ayant promis de lui prêter assistance s'il le fallait, Mannstein, avec un officier et 20 hommes, entra au palais, traversa seul tous les appartemens où les soldats le laissèrent passer, força la porte de la chambre où le régent couchait avec son épouse et les trouva ensevelis dans un profond sommeil. Ses soldats arrivèrent immédiatement après. Biren ne voulant pas se laisser arrêter, il y eut un combat corps à corps. Les soldats le terrassèrent, lui fermèrent la bouche par un baillon, lui garottèrent les mains et le traînèrent, sans autre vêtement que sa chemise, jusqu'au corps-de-garde où il fut jeté dans la voiture du feld-maréchal. La duchesse, son épouse [1], s'étant saisie d'une épée, se défendit pendant quelque temps contre ceux qui voulaient mettre la main sur elle. On arrêta aussi le comte Gustave, frère de Biren. Les trois prisonniers furent transportés au palais d'hiver et de là à Schlüsselbourg. Le comte Charles, autre frère du régent, qui était gouverneur de Moscou, et le général Bismark furent arrêtés quelques jours après. Ainsi finit, après vingt-deux jours de durée, la régence d'Ernest-Jean de Biren, que Frédéric II carac-

[1] Benigne-Théophile de Trotha.

térise en ces mots : « Il était de son naturel, vain, grossier et cruel, mais ferme dans les affaires, ne se refusant point aux entreprises les plus vastes, d'ailleurs aussi avare pour amasser que prodigue en ses dépenses, ayant quelques qualités utiles, sans en avoir de bonnes et d'agréables. »

Régence d'Anne, duchesse de Brunswick.

Le lendemain les grands de l'empire, appelés à la cour proclamèrent la mère de l'empereur grande-duchesse de Russie, régente de l'empire. Le 11 novembre, Anne nomma son époux généralissime de toutes les troupes de terre et de mer, et colonel de la garde à cheval. Ostermann eut la charge de grand-amiral; celle de premier ministre fut donnée à Münnich; le prince Tchakaskoï fut déclaré grand-chancelier; le comte Mikhaïl Goloffkin, fils du feu chancelier, vice-chancelier; Münnich, qui avait espéré gouverner sous le titre de généralissime, fut très-mécontent de cette distribution des charges.

Alliance de 1740 avec la Prusse.

La transaction politique la plus importante du court ministère de Münnich fut l'alliance contractée, le 16 décembre 1740, à S.-Pétersbourg, avec le roi de Prusse, dont nous avons parlé ailleurs [1]. Cette alliance fut le fruit du système politique du premier ministre, qui était très-opposé à la maison d'Autriche. La régente, au contraire, était portée pour cette maison, et ne consentit à l'alliance prussienne que parce qu'elle ne croyait pas à une guerre entre Frédéric II et Marie-Thérèse. Aussitôt qu'elle s'aperçut de son erreur, les représentations du feld-maréchal ne purent l'em-

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 246.

pêcher de promettre son assistance à la reine d'Hongrie. Cette diversité de vues eut pour résultat la destitution du premier ministre que la régente signa le 3 mars 1741.

Des juges commissaires envoyés à Schlüsselbourg pour faire le procès au duc de Courlande, travaillaient dans l'intervalle à lui trouver des délits; ils en trouvèrent sans doute, car quel est le mortel investi d'un grand pouvoir que les hommes lui ont délégué, dont les actions ne puissent être travesties en criminelles? Il est probable même qu'ils en découvrirent qui étaient répréhensibles devant la loi même. Cependant le prisonnier, dans un mémoire justificatif qu'il a rédigé, déclare qu'on lui fit un grand nombre de questions captieuses, mais qu'il ne s'est reconnu coupable d'aucune prévarication. Cette déclaration donne le démenti à la sentence du 18 avril 1741 qui le déclare coupable et convaincu de beaucoup de crimes, malgré lesquels l'empereur, en considération de ce qu'il les avait *avoués* tous, et quoique, par le crime de lèse-majesté, il eût mérité la mort, lui faisait grâce de la vie, et le condamnait, lui et toute sa famille, à une prison perpétuelle.

Exil de Biren. En exécution de ce jugement, le duc de Courlande, son épouse et leurs enfans furent transportés, le 13 juin, à Pelim dans le district de Turinsk, gouvernement de Tobolsk où ils arrivèrent le 5 novembre 1741. Le ci-devant régent y habita une petite maison qu'on avait bâtie d'après un plan tracé par Münnich. On lui laissa sa bibliothèque; elle lui fournit, dit-on, une consolation dans le malheur, et si cela est vrai, cette

circonstance prouve que son caractère ne manquait pas de dignité.

Les soupçons que Münnich avait voulu inspirer à Biren, sur les liaisons de la princesse Élisabeth avec le ministre de France, n'étaient pas sans fondement. Ostermann les partageait sans pouvoir engager l'insouciante régente à prendre des précautions. En vain le marquis de Botta [1], ministre de Marie-Thérèse à S.-Pétersbourg, en vain le roi de Prusse, par une lettre datée de Breslau, la prévinrent-ils des intrigues de Lestocq; Élisabeth sut dissiper tous les soupçons par des protestations accompagnées d'un torrent de larmes. La princesse et son favori avaient fixé l'exécution de leur plan au 6 janvier 1742, jour de la bénédiction des eaux, auquel, selon l'usage, toutes les troupes devaient être réunies sur les glaces de la Néwa; l'explication qui avait eu lieu entre les deux princesses convainquit Lestocq de la nécessité d'accélérer le coup. Il eut beaucoup de peine à y décider l'indolente Elisabeth. Enfin le $\frac{\text{25 novembre}}{\text{6 décembre}}$ 1741, deux jours après l'entretien, à minuit, Elisabeth, assise sur un traîneau, sur le derrière duquel se placèrent Woronzoff et Lestocq, se rendit au quartier de la garde Préobrajenski, s'y fit prêter serment en qualité d'impératrice, et, à la tête de 105 grenadiers, marcha vers le palais d'hiver, sans qu'une seule des personnes qu'elle rencontra avertît la régente, au contraire son cortége se tripla en chemin. Elle détacha 25 hommes à chacune des demeures de Münnich, Ostermann et Goloffkin, pour s'assurer de leurs

Révolution de 1741.

[1] Antoniello Botta-Adorno. Voy. vol. XXXVII, p. 338.

## SECTION II.

### *Règne d'Élisabeth Petrowna*, 1741—1762.

Tableau général de ce règne.

Le $\frac{\text{25 novembre}}{\text{6 décembre}}$ 1741, la fille de Pierre le Grand, reconnue impératrice par les grands et le peuple de S.-Pétersbourg, et par les troupes se trouvant dans la ville et les environs, quitta son palais et alla habiter celui qui est destiné à la demeure des souverains. Un manifeste du même jour annonça à la nation l'avénement au trône d'*Élisabeth Petrowna*, « que les vœux de ses fidèles sujets ecclésiastiques et laïcs, et particulièrement des régimens des gardes, avaient appelée au trône de son père pour mettre fin aux désordres. » Dans une autre publication du 28 novembre, la nullité des droits de tous ceux qui avaient régné depuis Catherine fut déduite, et l'impératrice annonça qu'elle allait renvoyer honorablement dans leur patrie le duc et la duchesse de Brunswick avec leurs enfans.

En effet, toute la famille de Brunswick fut conduite vers la frontière, chaque individu séparément; le voyage ne se fit que nuitamment, et dura quatre semaines jusqu'à Riga. Quand on fut arrivé dans cette ville, il vint un ordre de la cour d'assigner à cette auguste famille la citadelle pour demeure. On l'y logea dans une maison convenable où tous ses membres étaient réunis, et où on leur accorda toutes les commodités de la vie, en leur annonçant toutefois qu'on

ne pouvait les laisser partir avant qu'ils n'eussent fourni des renseignemens sur quelques affaires d'état, et signé des actes formels de renonciation au trône. Au mois de janvier 1743, on les transporta à Dunamünde où la grande-duchesse accoucha, le 16 novembre, d'une princesse.

Un écrivain français, bien instruit sur les affaires du Nord [1], fait le tableau suivant du règne d'Élisabeth : Aussitôt qu'elle fut parvenue au trône, les anciennes mœurs russes reprirent leur cours. Partout l'ignorance et la barbarie reparurent avec la vanité. Un luxe sans bornes continua de régner dans un pays où manquèrent bientôt les arts nécessaires. Les vastes projets formés sous l'administration des étrangers restaient encore dans la mémoire des Russes; ils voulaient avoir une escadre à l'extrémité de l'Asie, afin d'y découvrir de nouvelles terres, et ils n'avaient plus un pilote à Pétersbourg. Ils se croyaient destinés à conquérir le monde, et, dénués des talens qui les avaient conduits, ils ne savaient plus assiéger une ville. La tolérance des religions, suite nécessaire du gouvernement des étrangers, gens de tous pays et de toutes sectes, subsistait encore. On n'avait point révoqué les ordres absolus qui établissaient cette liberté, mais l'ancienne superstition et le zèle d'en étendre la croyance reprirent bientôt toute leur force. Voler dans les rues des enfans étrangers pour en faire des esclaves, était une action religieuse, parce qu'en même temps on les convertissait à la religion russe. Élisa-

[1] RULHIÈRES.

beth, par sa bonté même, laissait commettre une infinité de maux. Sous le joug d'une princesse russe, superstitieuse à la manière du pays, et qui suivait en tout les anciennes mœurs, on vit reparaître cet ancien esclavage volontaire, cette espèce de religion qui avait le souverain pour objet de son culte. Pierre le Grand n'avait pris en main la puissance du patriarche que pour la détruire; mais, sous le règne d'Élisabeth, cette puissance, jointe à l'autorité impériale, la rendit encore plus sacrée. Le synode se fit gloire de considérer la tzarine comme chef de la religion, et le despotisme fut encore aggravé du pouvoir même qui autrefois l'avait balancé. Ainsi les Russes retournèrent, par la pente invincible de leurs mœurs, à leur ancienne servitude religieuse, et, formés en même temps au despotisme militaire, ils parvinrent au plus bas degré d'esclavage qui ait jamais été chez les hommes. »

Les faits que nous allons rapporter confirmeront ce tableau peu flatté.

Prétendue conspiration de Munnich et Ostermann.

On prétendit avoir découvert en 1743 un complot dont nous allons rendre compte d'après une espèce de manifeste qu'Élisabeth publia le 30 août 1743. Selon cette déclaration, les anciens ministres Ostermann, Münnich et Mikhaïl Goloffkin, avec l'ancien grand-maréchal Lœwenwolde, étaient les instigateurs d'un complot dont s'étaient rendus coupables Étienne Lapoukhin, lieutenant-général, et Natalie son épouse, avec le lieutenant-colonel Iwan, leur fils, et Anne Goloffkin, sœur de Mikhaïl et épouse de Bestoucheff, ambassadeur à Dresde, et frère du nouveau grand-

maréchal; le marquis de Botta, ministre de Marie-Thérèse, qui était absent dans ce moment, et plusieurs autres personnes furent accusées d'y avoir trempé. Tous les crimes qu'on reprochait à ces grands coupables se réduisent à des propos qu'on pouvait faire passer pour séditieux, et qui étaient au moins répréhensibles ou imprudens, et s'il est permis de se servir de cette expression, à des commérages de femmes qui n'avaient pas ménagé la vanité ou l'honneur d'Élisabeth. Cependant une cour de justice, composée de membres du sénat et du clergé, de tout le ministère et de plusieurs autres fonctionnaires, condamna huit des accusés au dernier supplice. Mais comme Élisabeth avait fait vœu de ne jamais autoriser une exécution à mort, la peine des condamnés fut commuée. Étienne, Natalie et Iwan Lapoukhin, ainsi qu'Anne Bestoucheff, après avoir reçu le knout, eurent la langue coupée, et furent exilés en Sibérie pour le reste de leurs jours.

Élisabeth demanda à Vienne la punition du marquis de Botta; mais quoique la reine d'Hongrie mît un haut prix à la conservation de la bonne intelligence avec l'impératrice, elle déclara qu'elle ne trouvait dans le manifeste russe qu'une suite d'accusations vagues, sans preuves, et destituées de toute vraisemblance. Élisabeth prit tant d'humeur du refus de Marie-Thérèse de venger son honneur outragé, qu'elle fut sur le point de rompre avec la cour de Vienne, ce qui engagea Marie-Thérèse, vers la fin de l'année 1744, à exiler, pour la forme, le marquis de Botta à

Mikhaïl Dolgorouki, qui reprirent assez d'influence pour pouvoir exercer des vengeances.

Le duc de Courlande fut un des premiers qui reçut l'annonce de sa liberté: il en profita sur-le-champ pour quitter le lieu de son exil, mais arrivé à Iaroslaw, il reçut l'ordre de s'y arrêter; on l'y laissa jouir d'une grande liberté, et on fixa vingt roubles par jour pour son entretien.

Puissance et faveur de Bestoucheff.

Le principal ministre d'Élisabeth était Alexis Bestoucheff, auquel, en 1741, elle donna la place de vice-chancelier, devenue vacante par la disgrâce de Goloffkin, et, en 1744, celle de grand-chancelier. C'était un homme de génie, vigoureux, mais sans culture, sans morale, sans aucun soin de sa réputation. La cour le croyait audacieux, dit Rivarol, parce qu'il méprisait toute pudeur, et que jamais il n'employa l'intrigue où pouvait réussir l'impudence. Sa politique était de croire qu'on peut toujours faire à un autre homme la proposition d'un crime; sa seule adresse dans ses conversations était de balbutier, afin d'avoir le droit de revenir sur sa parole, en soutenant qu'on ne l'avait pas bien entendu; de paraître ne pas comprendre avec facilité la langue qu'on lui parlait, afin qu'on s'expliquât de tant de manières, qu'on dît enfin plus qu'on ne voulait dire.

Faveur de Razoumoffski.

Le marquis de la Chétardie, pour lequel l'impératrice avait un tendre attachement, fut l'âme de ses conseils. Lestocq, qui était du système français tandis que Bestoucheff était entièrement Autrichien, sollicita une récompense en argent et la permission de quitter

un pays qui offrait tant d'exemples d'hommes puissans un jour, et le lendemain précipités dans l'abîme des misères. Élisabeth ne voulut pas le laisser partir, et le força de se mêler d'affaires d'état. Les récompenses furent versées à pleines mains sur la compagnie des grenadiers de la garde Préobrajenski, dont l'impératrice se déclara capitaine. Tous les soldats de cette compagnie obtinrent la noblesse et le grade de lieutenant, les caporaux celui de lieutenant-colonel, les sergens celui de colonel. L'individu qui plus que tout autre fut comblé de grâce, Alexis Grégoriewitsch Razoumoffski, était le fils d'un paysan de l'Ukraine, qui, à cause de sa belle voix, avait été, sous le précédent règne, placé comme choriste dans la chapelle impériale. Élisabeth, qui était bonne musicienne, fut frappée de la pureté de la voix et de la belle figure de ce paysan, le prit à son service et l'admit à une grande familiarité. Parvenue au trône, elle éleva le chanteur de la Petite-Russie au rang de lieutenant-général, ensuite à celui de feld-maréchal et de grand-veneur. Comme il était de la plus grande ignorance, l'impératrice lui défendit de se mêler d'aucune manière dans les affaires du gouvernement, et à ses ministres de lui en parler. Il attira à la cour son frère, nommé Kirila (Cyrille), qui se forma assez bien pour pouvoir être porté à la place de président de l'académie des arts. Kirila est le père des Razoumoffski, que nous avons vus briller également dans la carrière politique et dans celle des sciences et des arts.

d'accéder au traité. Dans *l'art.* 2 séparé il est dit qu'on adressera la même invitation au roi de Prusse et aux États-généraux. Par un troisième article séparé, le traité de commerce, conclu le 4 décembre 1734 entre les deux puissances, est confirmé. Enfin par le quatrième, le roi d'Angleterre reconnaît la dignité impériale de la souveraine de la Russie et de ses successeurs, à condition que ce titre n'opère aucun changement dans le cérémonial.

Nomination du successeur au trône.

Résolue d'assurer la succession dans la ligne directe de Pierre le Grand, Élisabeth, dès le premier moment de son règne, fit venir en Russie Charles-Pierre-Ulric, duc régnant de Holstein-Gottorp [1], qui était fils d'Anne, sœur aînée d'Élisabeth. Ce prince, âgé de quatorze ans, arriva le 16 février 1742 à Pétersbourg, embrassa le $\frac{7}{18}$ novembre, à Moscou, la religion grecque, et fut aussitôt déclaré grand-duc sous le nom de Pierre Fedrowitsch et successeur au trône; il reçut comme tel les hommages du peuple.

Son mariage.

Il s'agissait alors de trouver au jeune prince une épouse d'une grande maison. Le changement de religion auquel devait nécessairement se résoudre une future grande-duchesse de Russie, faisait une difficulté. L'impératrice demanda pour son neveu la main de Marie-Anne, seconde fille d'Auguste II, roi de Pologne [2]: ce qui l'engagea à cette démarche, fut, outre la haute estime qu'elle avait pour la personne de ce souverain,

[1] Voy. p. 191 de ce vol.

[2] Qui fut ensuite l'épouse de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière.

l'opinion dans laquelle elle était qu'ayant lui-même, peut-être par des motifs purement politiques, quitté la religion dans laquelle il était né, il éprouverait moins de répugnance à voir un pareil changement dans sa famille. Élisabeth se trompa; le roi électeur déclina la proposition, mais il le fit dans des termes si respectueux et allégua des motifs si solides, qu'au lieu d'offenser l'impératrice, son refus ne fit qu'augmenter l'amitié qu'elle lui portait. La demande de la princesse Amélie, sœur de Fréderic II, roi de Prusse, n'eut pas plus de succès: on prétend que la manière dont, à l'occasion de cette recherche, le grand-roi, dans ses conversations particulières parla de l'instabilité du trône des tzars, fut la première cause de la haine qu'Élisabeth conçut pour lui. Si cela est vrai, l'impératrice ne doit avoir connu que plus tard les propos qui l'offensèrent, car elle agréa la proposition que lui fit le roi de choisir, pour épouse de son neveu, Sophie-Auguste Frédérique, fille du prince d'Anhalt-Zerbst, princesse âgée de seize ans, belle, spirituelle et alliée par sa mère à la maison de Holstein. La mère et la fille, invitées à venir en Russie, arrivèrent, au mois de février 1744, à Moscou où était la cour. Le 9 juillet (n. st.) Sophie embrassa la religion grecque, et fut nommée Catherine Alexiewna. Le mariage fut retardé jusqu'au $\frac{\text{21 août}}{\text{1 septembre}}$ 1745, à cause de la faible santé du grand-duc.

Cette union paraissait devoir être très-heureuse; les jeunes époux passaient leur temps à jouer comme des enfans qui s'aimaient beaucoup, et comme Pierre avait pris un goût singulier aux exercices militaires à

la prussienne, la grande-duchesse s'y associa. Bientôt le démon de l'intrigue vint troubler la sérénité de ces jours de paix et de bonheur.

Prétendue conspiration de La Chétardie.

Le zèle avec lequel le marquis de La Chétardie s'intéressa au sort de la Suède, pendant la guerre entre cette puissance et la Russie, fut, par les intrigues du chancelier Bestoucheff, représenté à la cour de Versailles comme nuisible à la bonne intelligence qui régnait entre Louis XV et Élisabeth. Il paraît qu'on ignorait en France le genre d'attachement que l'impératrice avait pour ce ministre. La Chétardie fut rappelé en 1742. A son audience de congé, Élisabeth ne cacha pas le chagrin que son départ lui causait, et le combla de présens tels que jamais souverain n'en a fait au plénipotentiaire d'une puissance étrangère. Quand, rentré en France, La Chétardie étala toutes les choses précieuses qu'il avait emportées de Russie, on en estima la valeur à un million et demi de France. On s'aperçut bientôt à Versailles de la faute qu'on avait commise, car Lestocq qui, après le départ de La Chétardie, était seul chef du parti français, et qui n'eut qu'un faible appui dans Allion qui remplaça le marquis de La Chétardie, eut beaucoup de peine à résister à l'influence de Bestoucheff qui insistait pour que l'impératrice prît, en faveur de Marie-Thérèse, une part effective à la guerre pour la succession d'Autriche. Pour réparer son erreur, le ministère français renvoya La Chétardie en Russie, mais comme simple particulier. Présenté en cette qualité à Élisabeth, le 6 décembre 1743, il fut très-bien accueilli. A sa de-

mande, Allion fut rappelé et obtint, le 26 janvier 1744, son audience de congé.

La Chétardie resta cependant sans caractère public. Comme il ne dissimula pas qu'il était venu en Russie pour renverser Bestoucheff, l'ennemi de la France, ce ministre l'entoura d'espions dont les rapports peignaient toutes ses imprudences comme des complots dangereux à l'état. Les sentimens de la voluptueuse Élisabeth pour un ancien amant s'étaient refroidis par de nouvelles jouissances. On n'eut pas beaucoup de peine à la persuader qu'elle n'avait pas d'ennemi plus dangereux. Le 17 juin 1745, le marquis reçut l'ordre de quitter S.-Pétersbourg dans vingt-quatre heures. Une escorte le conduisit jusqu'à la frontière sans qu'on lui eût permis de parler à qui que ce fût. Le roi de France ménagea Élisabeth au point de ne pas permettre à cet ami disgracié de venir à la cour. Dans les lettres de créance d'Allion, qui fut renvoyé à S.-Pétersbourg, on donna à la souveraine, pour la première fois, le titre d'impératrice, et même, comme Élisabeth le trouva insuffisant, celui d'impératrice de toutes les Russies.

Alliance de S. Petersbourg de 1746.

L'alliance intime qui fut conclue le $\frac{22 \text{ mai}}{2 \text{ juin}}$ 1746 entre l'impératrice et la reine d'Hongrie [1], et la part que la Russie prit à la guerre d'Allemagne, furent les suites du triomphe de Bestoucheff. Le chancelier l'emporta aussi sur le système du vice-chancelier Woronzoff et du grand-duc qui était tout suédois, en faisant conclure, le 10 juin 1746, l'alliance de S.-Pétersbourg

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 340.

avec le roi de Danemark. Par le 1$^{er}$ article de ce traité, les hauts contractans déclarent que ce renouvellement d'alliance ne tend au préjudice ni à l'offense de qui que ce soit, et qu'il n'a pour but que l'affermissement d'une constante et perpétuelle amitié, leurs intentions étant de vivre en bons et fidèles alliés, d'appuyer leurs intérêts respectifs, et d'éloigner de toutes leurs forces ce qui pourrait y porter préjudice.

Ils instruiront leurs ministres dans les cours étrangères de veiller à leurs intérêts communs. *Art.* 2.

L'*art.* 3 renferme une garantie complète des états, possessions et droits réciproques en Europe.

L'*art.* 4 regarde le duché de Sleswick. Nous l'avons inséré dans l'histoire du duché de Holstein. [1]

Si l'une des deux parties est blessée dans ses droits, ou attaquée dans ses possessions, et que l'entremise de l'autre reste sans effet, la partie requérante recevra les secours stipulés par la convention particulière qui vient d'être renouvelée; ce secours sera continué et l'on ne mettra point bas les armes jusqu'à ce que la partie lésée soit satisfaite et indemnisée de toutes les pertes et dépenses qu'on lui aura occasionées. *Art.* 5.

Si quelque puissance avait intention de prendre part à ce traité, ou qu'elle y fût invitée par l'un ou l'autre des contractans, elle serait reçue des deux parts et d'un commun accord, à entrer en négociation à ce sujet. *Art.* 6.

Le traité durera quinze ans. *Art.* 7.

Dans la convention déclaratoire de l'*art.* 5, les se-

[1] Chap. XIX.

cours qu'on se fournira quatre mois après la réquisition, sont déterminés. Ils consisteront en 8 vaisseaux de ligne, chacun de 60 à 70 canons, et 4 frégates, chacune de 30 jusqu'à 40 canons, avec tout l'équipage convenable, consistant en gens de guerre, matelots et munitions; lesquels secours seront employés sans exception, partout où la raison de guerre l'exigera, et suivant la volonté du requérant. *Art.* 2.

*Art.* 3. Et au cas que S. M. le roi de Danemark et de Norvège se trouvât dans des circonstances où, au lieu de vaisseaux et de frégates, elle aimerait mieux un secours de troupes de S. M. I. de toutes les Russies, pour lors Sadite M. I. de toutes les Russies s'oblige à envoyer par terre, et où il sera jugé à propos, un corps de douze mille hommes de troupes bien exercées; savoir neuf mille hommes d'infanterie, et trois mille hommes de cavalerie, avec l'artillerie nécessaire, également quatre mois après la réquisition (la saison de l'hiver toujours exceptée, comme peu propre pour une pareille marche): mais S. M. le roi de Danemark et de Norvège se charge, comme requérant, de procurer aux troupes un passage libre sur territoire étranger; et s'il se rencontrait quelque obstacle qui empêchât la marche d'un pareil corps de troupes auxiliaires, alors S. M. I. de toutes les Russies se retrouverait dans le cas de fournir ce secours par mer. S'oblige pour lors S. M. I. de toutes les Russies d'envoyer par mer sur des bâtimens douze mille hommes effectifs de ses troupes, et toutes d'infanterie, à la réquisition du roi de Danemark, également dans le terme de quatre mois:

S. M. le roi de Danemark et de Norvège se charge seulement de faire transporter par mer, à ses propres frais, lesdites troupes, avec l'artillerie, depuis Riga, ou quelque autre port de la Courlande. A l'égard de l'arrangement pour l'envoi des troupes, au lieu de vaisseaux et de frégates, et de leur libre passage par terre, ou dans un autre cas de leur transport par mer, et de leur entretien, et même si l'on venait à s'en passer, il sera dressé sur tout cela, pour plus grande exactitude, dans le cours de cette année, une convention particulière, sous la dénomination d'*acte d'éclaircissemens;* et sans cet accord préliminaire, l'on ne pourra pas faire la demande de ces troupes à S. M. I. de toutes les Russies, encore moins lui proposer de les envoyer.

S'il arrivait, dit *l'art.* 4, que la partie requise, en haine du secours prêté, fût attaquée elle-même, il lui sera loisible de rappeler ses forces pour sa propre sûreté. Il lui sera libre aussi de l'exécuter deux mois après en avoir informé le requérant d'une manière convenable. Il est aussi arrêté que si la partie requise, dans le temps que la sommation lui sera faite, se trouvait elle-même engagée dans une guerre, et qu'elle fût dans une nécessité indispensable de retenir, pour sa propre conservation et défense, le secours de mer ou les troupes de terre qu'elle devrait donner à son alliée en vertu de ce traité, dans ce cas elle serait dispensée de fournir ledit secours aussi long-temps que les conjonctures l'exigeraient.

L'*art* 7 règle le commandement, l'administration de la justice et l'exercice de la religion.

*Art.* 8. Comme, pour l'accomplissement de la garantie, la partie requise est obligée, en vertu de ce présent traité, de déclarer la guerre à l'agresseur, cela ne doit s'entendre que pour les pays que les hauts contractans possèdent en Europe; et, s'il arrivait que les secours spécifiés dans les deuxième et troisième articles de cette convention ne fussent point suffisans pour repousser le danger ou procurer une satisfaction convenable, le requérant prendra avec d'autres puissances des mesures ultérieures, au moyen desquelles il s'assurera de plus grands secours; bien entendu que ce sera à ses propres dépens, en sorte qu'il s'ensuive contre l'agresseur une déclaration de guerre que l'on poussera vigoureusement, jusqu'à ce que la partie lésée reçoive dudit agresseur une juste satisfaction pour les dommages et préjudices soufferts.

*Art.* 9. En outre, il est convenu et arrêté formellement que, si l'on en venait à quelques hostilités avec quelque puissance que ce fût, aucune partie ne pourrait à l'insu de l'autre entrer en négociation, soit pour un armistice, traité de paix ou toute autre convention, et qu'elles s'uniraient, au contraire, pour traiter ensemble de leurs intérêts communs, et se procurer de concert une satisfaction et une sûreté convenables.

Tel est le contenu du traité d'alliance de S.-Pétersbourg et de la convention déclaratoire qui y appartient; mais nous remarquons ailleurs [1] qu'on ne connaît pas ces pièces en entier.

[1] Voy. sect. II du chap. XXV.

Traité de 1747 avec la Grande-Bretagne.

Nous avons aussi dit [1] que le $\frac{11}{25}$ juin 1747 il fut conclu un traité de subsides entre la Russie et la Grande-Bretagne. Contre un subside de 100,000 l. st., Élisabeth s'engagea à tenir prêt pour 1748 un corps de 30,000 hommes, qui agirait à la première réquisition de l'Angleterre. Nous avons vu que l'entrée de ces troupes en Allemagne accéléra la signature de la paix d'Aix-la-Chappelle.

Chute de Lestocq.

Bestoucheff avait fait adopter en entier son système politique : pour que sa victoire fût assurée, il fallait encore qu'il se débarrassât du seul homme qui partageait son influence. Lestocq, élevé par l'empereur Charles VII à la dignité de comte, n'avait pas perdu les bonnes grâces de sa maîtresse, quoiqu'il professât franchement un système opposé à celui de Bestoucheff, sans toutefois contrarier celui-ci. La confiance que lui inspirait la pureté de sa conscience, le perdit. Il s'aperçut, à la vérité, qu'il était observé par des espions; mais l'impératrice à laquelle il s'en plaignit, lui donna les plus fortes assurances de sa bonne grâce. Peu de jours après cet entretien, le 13 novembre 1748, il fut arrêté et enfermé avec son épouse à la forteresse. Comme si tous les crimes qu'on allait lui reprocher étaient déjà prouvés, on le traita, dès le premier moment, en criminel d'état convaincu. Le comte d'Apraxin qui, par des calomnies, avait arraché à l'impératrice son consentement à la perte du plus fidèle de ses serviteurs, fut nommé président de la commission qui le jugea. Jamais, même en Russie, on n'a violé plus impudem-

[1] Voy. vol. XXXVII, p 352.

ment les formes de la justice que dans ce procès, et cependant il ne fut pas possible de prouver la moindre irrégularité dans la conduite de Lestocq. Cela n'empêcha pas qu'avant la fin de l'année on ne produisît une sentence qui le condamnait à mort; la faible Élisabeth commua cette punition en celle d'un exil perpétuel. Quelques remords la retinrent cependant de signer l'ordre de conduire l'innocent au lieu de son exil; pendant quatre ans il fut gardé dans la forteresse; enfin en 1753 lorsque la volupté et la débauche eurent émoussé dans cette souveraine tout sentiment généreux, elle donna ordre de transférer le prisonnier à Oustroug-Weliki. Son épouse préféra rester à Pétersbourg, où elle reçut un rouble par jour pour son entretien. On avait assigné deux roubles au comte.

Élisabeth s'érige en réformatrice des mœurs.

Au milieu des désordres de sa vie, Élisabeth, parvenue à l'âge de quarante ans, se fit dévote, épousa son amant, l'ancien chantre Razoumoffski, et s'occupa de la réforme des mœurs publiques. En 1750, elle établit une commission chargée de réprimer la licence des mœurs qui régnait dans la capitale, et bientôt les prisons et les maisons de correction ne suffirent plus pour recevoir les femmes condamnées à la réclusion. Ce n'était pas seulement ce rebut du sexe qui scandalisait la pudeur par un commerce infâme, ni les femmes entretenues qui cachaient leur honte dans des chambres particulières; ce sort frappait plus d'une femme chaste et de mœurs irréprochables. Il suffisait qu'une femme se fût permis un propos indiscret, ou qu'elle fût dénoncée par la jalousie d'une rivale ou la haine



d'un amant rebuté, pour qu'on l'arrachât à sa famille, souvent aux bras d'un époux, pour l'enfermer dans une maison de correction. Comme la corruption était très-grande parmi les étrangers attachés aux légations, les ministres formant le corps diplomatique furent invités à s'associer, par une surveillance sévère, à l'œuvre salutaire de la réforme des mœurs. Tous les célibataires ayant des enfans naturels eurent le choix ou de les légitimer par un mariage, quelque abjecte que fût la condition des malheureuses dont ils avaient abusé, ou d'aller travailler dans les mines d'Orenbourg. Les femmes qui refusèrent de pareilles unions furent enfermées pour le reste de leurs jours.

Après avoir donné sa main à Razoumoffski, Élisabeth fit monter le frère de celui-ci à un rang très-élevé.

Rétablissement de la charge de hetman des Cosaques.

La dignité de hetman des Cosaques avait cessé en 1734 [1]; depuis cette époque, l'Ukraine fut gouvernée par la régence de Gloukhoff. Alexis Razoumoffski qui, dès 1744, avait été élevé au rang de comte de l'empire romain, s'était érigé en protecteur des Cosaques, ses compatriotes, qui se plaignaient beaucoup de cet état de choses. Il portait leurs doléances aux oreilles de la souveraine qui les accueillit avec la faveur qu'elle accordait à leur protecteur. Un oukase du 5 mai 1747 ordonna au sénat de faire procéder à l'élection d'un hetman, sur le pied où Skoropatski avait eu cette charge, et fit droit provisoirement à quelques griefs des Cosaques. Comme le sénat ne se pressa pas d'obéir,

[1] Voy. p. 199 de ce vol.

un second oukase du 16 octobre 1749 enleva à ce corps la direction des affaires de l'Ukraine pour en charger le ministère des affaires étrangères. Celui-ci accorda aux Cosaques pleine liberté de procéder à l'élection, d'après l'ancienne convention de Khmilniecki. Au commencement de l'année 1750, l'élection eut effectivement lieu; elle tomba sur Kyrilla Grégoriewitch Razoumoffski, frère du favori ou de l'époux de l'impératrice; et comme, dans l'intervalle, la ville de Gloukhoff avait été détruite par un incendie, on construisit Boutourlin, pour servir de résidence au hetman. La patente de Razoumoffski est du 22 mai 1751.

Disgrâces du grand-duc Pierre.

Depuis long-temps il s'était opéré un grand changement dans l'existence du successeur présomptif et de son épouse. Ce couple menait une vie triste et délaissée à une cour où une souveraine indolente et voluptueuse abandonnait les rênes du gouvernement à un ministre perfide. Le chancelier Bestoucheff haïssait le grand-duc et la grande-duchesse, et tous les malheurs qui frappèrent Pierre eurent leur source dans ce sentiment d'un ministre puissant. Le système politique de Bestoucheff était pour l'union avec le Danemark, auquel le grand-duc ne pouvait pardonner d'avoir dépouillé sa famille du duché de Sleswick. Pour se venger de la résistance qu'il éprouvait de la part du successeur, le chancelier lui fit, au mois d'avril 1747, intimer l'ordre d'éloigner de sa personne tous ses conseillers holsteinois, à l'exception du baron de Pechlin, son ministre, et du chancelier Brömhsen. On entoura alors

le grand-duc d'espions qui surveillaient toutes ses actions, recueillirent tous ses propos, et allaient quelquefois jusqu'à dérober ses papiers : avec un art diabolique, le ministre sut peindre aux yeux de la crédule Élisabeth la conduite de son neveu sous des couleurs qui lui aliénèrent de plus en plus l'affection de la souveraine.

Les désagrémens que le grand-duc éprouvait, eurent une influence malheureuse sur son caractère. Il devint réservé, soupçonneux, morose. Sa seule distraction était de commander quelques évolutions à des troupes du Holstein qu'on lui avait permis de faire venir à Oranienbaum, où il séjournait en été, toutes les fois que les voyages de l'impératrice, qu'à son grand regret il était obligé d'accompagner, lui en laissaient la possibilité. Ce fut là qu'il contracta cette prédilection pour les minuties du service auxquelles, à cette époque, on attachait une grande importance dans le Nord. L'harmonie qui avait régné entre lui et son épouse se troubla. Pierre lui reprochait de ne lui avoir pas donné d'héritier ; son humeur faisait naître des scènes désagréables dont toute la jeune cour était témoin. Malgré la libéralité de l'impératrice, le grand-duc manquait continuellement d'argent ; son goût pour les soldats et ses bâtisses lui coûtait des sommes considérables ; et ses états d'Allemagne étaient si obérés qu'ils ne lui offraient aucune ressource. L'humeur que lui donnait sa situation pénible, était augmentée par les regrets qu'il éprouva lorsqu'il vit son ancien tuteur monter sur le trône de Suède ; il

ne sut pas les dissimuler, et manifestait sans cesse le peu d'affection que lui inspirait la nation qu'il devait gouverner un jour. Aussi les Russes fuyaient sa cour; les seuls qui lui montraient de l'attachement étaient Tchoglokoff[1], grand-maître de sa maison, le vice-chancelier comte Woronzoff, et son épouse née Skawronska.

Un événement sur lequel repose un prétendu secret de famille que nous ne voulons pas essayer de dévoiler, persuada, en 1755, Bestoucheff et la grande-duchesse, de l'utilité d'un rapprochement entre eux deux seulement, à l'exclusion du grand-duc. Le ministre, par divers artifices, amena Élisabeth à ordonner que la grande-duchesse rendît ses bonnes grâces au chancelier. Il y eut en conséquence, vers la fin de l'année 1755, une réconciliation qui fut franche et complète, comme le sont les liaisons formées par un intérêt commun. Depuis ce moment, il régna le plus grand accord entre Catherine et le chancelier.

Les vœux de l'impératrice et de la nation furent accomplis, le 1er octobre 1754, par la naissance d'un héritier présomptif. On lui donna le nom de Paul-Pétrowitsch. Cet événement qui aurait dû rapprocher le couple grand-ducal, est précisément l'époque où la désunion entre Pierre et Catherine devint plus prononcée. Il se développa dans le caractère de la grande-duchesse une ambition qui n'échappa pas à Élisabeth; Naissance du grand-duc Paul.

[1] Ce Tchoglokoff, originairement simple Cosaque, avait épousé une fille du comte Henrikoff, paysan lithuanien qui était le mari d'une sœur de Catherine I.

l'impératrice crut devoir faire surveiller de plus près la princesse. La mauvaise humeur de Pierre qui avait beaucoup augmenté depuis la naissance de son fils, le jeta dans des débauches de vin auxquelles il se livra avec des officiers allemands; elles ruinèrent sa santé, et lui firent commettre de grandes imprudences en paroles. Ces excès ne durèrent toutefois pas long-temps, le prince eut la force d'y renoncer.

Liaison du grand-duc Pierre avec Frédéric II.

L'année 1755 fait époque dans la vie de Pierre. Ce fut alors que s'établit le commerce entre ce prince et le roi de Prusse. La correspondance fut aussi active que secrète. Pierre se découvrit entièrement au grand roi, et lui demanda ses conseils sur l'art de gouverner, et ses instructions dans l'art militaire. Le roi les lui donna avec toute la franchise de sa grande âme, et y ajouta des conseils fort sages sur sa conduite privée. Ce fut cette correspondance sans doute qui fit éclore en Pierre les idées lumineuses que nous lui verrons mettre en pratique. Dans sa retraite d'Oranienbaum, il médita ses projets sur la réforme des abus nombreux qui, sous une suite de souverains faibles et indolens, s'étaient glissés dans toutes les branches du gouvernement, et sur le renversement des institutions despotiques qui ne permettaient pas à une nation avilie de s'élever à des sentimens nobles.

Liaisons de Stanislas Poniatoffski avec la cour grand-ducale.

En 1756, le chevalier Williams Hanbury arriva à Pétersbourg en qualité d'ambassadeur de la Grande-Bretagne. Il avait, dans sa suite, un Polonais auquel la Providence avait réservé une destinée brillante, sans lui donner les qualités nécessaires pour son élévation.

tanislas Poniatoffski, allié à la famille des Czarto-
rnski, n'aimait pas Auguste II; cette conformité de
ntimens le recommanda au grand-duc qui haïssait
roi-électeur; par sa jolie figure, quelques talens
perficiels, et l'aménité de son caractère, il gagna les
onnes grâces de la grande-duchesse. Ainsi le secré-
ire de l'ambassade anglaise devint la société journa-
ère du successeur et de son épouse. Ce couple crai-
nant de perdre un si aimable compagnon, employa
ne suite de petites intrigues pour persuader le comte
e Brühl, premier ministre de Saxe, qu'il pourrait
tre utile aux intérêts de son monarque de nommer
comte Poniatoffski ministre de Saxe à Saint-
étersbourg. Cette nomination eut lieu, mais pour la
rme seulement; le secrétaire de légation de Prusse
sta, comme par le passé, seul chargé de toutes les
aires de la cour de Dresde.

A la même époque, se manifesta l'attachement du
and-duc pour une fille du comte Romain-Lariwa-
itsch Woronzoff, frère du vice-chancelier. Élisabeth
omanowna avait deux frères, Alexandre et Simon
i, par la suite, furent, l'un chancelier de Russie,
utre ambassadeur à Londres, et deux sœurs qui de-
nrent célèbres par leur beauté, leur esprit, leurs
trigues politiques et galantes. C'étaient la comtesse
uttourlin et la princesse Daschkoff. Élisabeth n'é-
t ni belle ni aimable; on ne sait par quelle espèce de
arme elle s'attacha le grand-duc. Elle passait gé-
ralement pour sa maîtresse; Poniatoffski était re-
rdé comme l'amant favorisé de la grande-duchesse.

Celle-ci accoucha, au mois de.... 1757, d'une prin
cesse dont la naissance augmenta la mésintelligen
qui régnait parmi les membres de la famille impéria
car Élisabeth indulgente pour elle-même, blâmait l
désordres qu'on reprochait à la vie de son neveu et
sa nièce.

La liaison entre Catherine et le comte Poniatoffs
fut rompue, en 1758, d'une manière brusque. L
grand-duc trouva le ministre d'Auguste II dans
jardin d'Oranienbaum, sous le travestissement d'u
coiffeur, et le fit arrêter. Il y eut une scène très-vio
lente, à la suite de laquelle Poniatoffski fut obligé d
quitter la Russie, le 15 août; et Élisabeth ordonn
d'enfermer Catherine dans un couvent. Elle implo
l'intervention d'Élisabeth Romanowna Woronzo
Cédant aux instances de son amie, le grand-du
tomba aux genoux de l'impératrice courroucée pou
lui arracher la grâce d'une épouse doublement cou
pable; car quelques mois auparavant, elle avait tremp
dans un complot tout autrement criminel. « Vo
vous en repentirez, toi et Élisabeth Romanowna, d
la souveraine en cédant aux supplications de Pierre
je connais cette Catherine! »

Les liaisons entre cette princesse et le jeune Pol
nais ne furent pas rompues par le départ de celui-c
le baron d'Osten, ministre de Danemark, en Russ
servit d'intermédiaire à la correspondance des de
amans.

Théâtre russe sous Élisabeth.

Comme Élisabeth Petrowna aimait la musique
les spectacles, il se forma, sous ses auspices, un théâ

russe, et la nation eut un poète lyrique, Alexandre Petrowitsch Soumarakoff, aide-de-camp d'Alexis Razoumoffski. Se proposant Racine pour modèle, il composa neuf tragédies qui méritent des éloges; ses comédies, au nombre de dix, leur sont inférieures. Dans les deux genres, il eut un rival dans Mikhaïl Wassiliéwitsch Lamonossoff, poète lyrique et historiographe très-distingué, qui réussit moins dans le genre dramatique. Soumarakoff composa aussi un opéra russe, Céphale et Procris, qui fut mis en musique par un Italien. Ce fut le premier opéra qu'on donna en Russie, en 1755; une année après, Élisabeth fonda un théâtre russe. La même année, un Italien, Giovanni Locatelli fit connaître à Pétersbourg l'opéra-comique et le ballet.

Fondation d'académies.

En 1755, Élisabeth fonda une université à Moscou, et, en 1758, à S.-Pétersbourg, une académie de peinture, sculpture et architecture.

Guerre de sept ans.

La guerre qui, en 1757, éclata entre la Russie et la Prusse, fut précédée par quelques tracasseries de ministres qui produisirent une grande animosité dans l'esprit d'Élisabeth contre Frédéric II : ce qui fut cause que cette guerre fut moins le résultat de la politique que celui de la passion. La guerre paraissait avoir été écartée par les alliances de Pétersbourg du 30 octobre 1750 et 30 septembre 1755, entre la Russie et la Grande-Bretagne [1]; mais elle fut amenée et décidée par l'accession qu'Élisabeth donna, le 31 décembre 1756, à l'alliance de Versailles entre la France

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 388.

et l'Autriche [1], et par l'alliance des deux impératrices, du 22 janvier 1757 [2].

Complot et chute de Bestoucheff.

Après la bataille du 30 août 1757, gagnée par le feld-maréchal Apraxin sur Lehwald [3], le premier se retira précipitamment de Prusse, où il ne conserva que Mémel. Le manque de vivres fut le prétexte de cette retraite, qui avait une toute autre cause. Le grand-chancelier Bestoucheff l'avait ordonnée pour exécuter un coup qu'il méditait : c'était de priver le grand-duc Pierre de la succession au trône, pour la transférer sur le grand-duc Paul, né le $\frac{\text{20 septembre}}{\text{1 octobre}}$ 1754, auquel on donnerait pour régente et tutrice la grande-duchesse Catherine, sa mère. Apraxin et le général Weymann étaient dans le complot. Le projet de Bestoucheff fut découvert par un subordonné du grand-chancelier, nommé Wolkoff, qui le fit connaître au vice-chancelier Woronzoff; celui-ci au grand-duc. On convint d'en informer l'impératrice, mais de choisir pour cela un moment favorable. L'indolente Élisabeth, qui, au reste, sortait d'une grave maladie, ignorait absolument que son armée eut évacué la Prusse. Aussitôt qu'elle en fut instruite et qu'elle connut les motifs de la marche d'Apraxin, elle envoya à celui-ci, à l'insu de Bestoucheff, un ordre de se rendre sur-le-champ à S.-Pétersbourg. Arrivé à Narva, le feld-maréchal fut arrêté et conduit à Turouki, maison impériale, tout près de la résidence. Bestoucheff lui-même fut arrêté, le 25 février, au moment où,

[1] Voy. vol. XXXVII, p. 398. [2] Voy. *ibid.*, p. 399.
[3] Voy. vol. XXXVIII, p. 25.

sur un ordre d'Élisabeth, il se rendait à la cour. Cette nouvelle frappa Apraxin d'une telle fureur qu'il eut un coup d'apoplexie dont il mourut le 30 août suivant. Les feld-maréchaux, prince Troubetskoï et comte Bouttourlin, et le comte Alexandre Chouwaloff, lequel partageait, avec Razoumoffski, les faveurs d'Élisabeth, furent nommés commissaires pour enquérir dans la conduite de Bestoucheff. On trouva, parmi ses papiers, l'acte de renonciation qu'on voulait forcer Pierre de signer, et la minute de l'ordre envoyé à Apraxin. Le 5 avril 1759, le chancelier fut déclaré convaincu du crime de lèse-majesté, et de beaucoup d'actes de violence dont les derniers, au moins, étaient vrais. Il fut envoyé à Goretowo, village situé à trente lieues de Moscou. Son épouse, une demoiselle de Bœttiger, qu'il aimait tendrement, le suivit dans son exil, mais ne put le consoler longtemps, car elle mourut vers la fin de l'année. Pour la seconde fois, dans l'espace de six mois, la grande-duchesse, grâce à la bonté naturelle de son époux, échappa à une punition à laquelle elle s'attendait sans doute. L'historien serait heureux s'il pouvait dire que, quelques années après cet événement, elle s'est rappelé un pardon qui sauva sa liberté et son honneur.

Le grand-duc avait perdu Bestoucheff; mais il ne réussit pas à faire abandonner le système anti-prussien de ce ministre, qui était aussi celui de Chouwaloff, et que soutenait la haine d'Élisabeth pour Frédéric II. Ainsi la guerre continua, et Guillaume de Fermor

Suite de la guerre de sept ans.

livra, le 25 août 1758, au roi de Prusse, la sanglante bataille de Zorndorff[1].

Les événemens de 1759, furent la victoire de Kay ou Palzig, près de Züllichau, du 25 juillet, remportée par le général Pierre Semenowitsch Soltikoff sur Wedel, et la bataille meurtrière de Kunnersdorff, du 12 août, entre Soltikoff et le roi de Prusse en personne.

Aux événemens remarquables de cette année, appartient aussi la convention du 9 mars avec la Suède.[2], ayant pour but d'empêcher que la mer Baltique ne devînt le théâtre de la guerre. Les principes qui y sont établis, font honneur au comte Woronzoff.

Les dégoûts sans nombre que le grand-duc n'avait cessé d'éprouver, lui firent perdre le courage de les supporter plus long-temps. Au commencement de l'année 1759, il chargea le comte Alexandre Chouwaloff qui, sous le titre de grand-maître de sa maison, était un des espions qui surveillaient sa conduite, de dire à l'impératrice qu'il était résolu de renoncer au sort brillant que sa bonté lui avait destiné, et qu'il la priait de lui permettre de retourner en Holstein. L'autocratrice désapprouva cette résolution; elle se conduisit, dans cette circonstance, avec dignité en dédaignant toute explication, et en manifestant, par le silence, le mépris que lui inspirait la faiblesse de son neveu. Heureux ce prince, s'il avait écouté la voix du pressentiment ! Les dernières années de la vie de sa tante, il paraissait s'être livré à un profond chagrin qui paralysait toute son activité.

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 33. [2] Voy. *ibid.*, p. 47.

En 1760, une division russe de 20,000 hommes, réunie à 14,000 Autrichiens, leva des contributions à Berlin; Tottleben, un des généraux russes secrètement liés avec le grand-duc, ménagea la capitale de l'ami du futur empereur de Russie. En 1761, l'armée russe était commandée par le feld-maréchal, comte de Bouttourlin. Comme celui-ci ne s'accordait pas avec le général en chef de l'armée autrichienne, il s'en sépara, laissant à Laudon un corps de 20,000 hommes, sous les ordres de Tchernitcheff. Vers la fin de l'année, les Russes assiégèrent Colberg sans succès. Ils se préparaient à porter de vigoureux coups à Frédéric au printemps suivant, et jamais ce prince ne se trouva dans un plus grand danger. La mort de l'impératrice fut un des moyens dont la Providence se servit pour le sauver.

Commencement des liaisons de la grande-duchesse avec Orloff.

La maladie à laquelle cette princesse succomba, le scorbut, était une suite de ses excès et de l'abus monstreux qu'elle faisait des épiceries et des liqueurs spiritueuses. Le grand-duc ne quitta presque pas le lit de la malade. La grande-duchesse qui, depuis quelque temps, vivait dans une grande intimité avec Grégoire Orloff, ne sortait que rarement de son appartement, à cause d'un mal de jambe qui l'empêchait de marcher; quand elle ne pouvait pas éviter de paraître dans la chambre à coucher de l'impératrice, elle s'asseyait sur une chaise au moment où elle y entrait, afin, disait-on, de cacher à l'œil perçant d'une femme l'état où, depuis cinq mois, elle se trouvait, sans que le grand-duc se fût aperçu du changement de sa taille.

Mort et caractère d'Élisabeth.

Élisabeth mourut le 5 janvier n. st. 1762, âgée de cinquante-deux ans. Quoique ses formes ne fussent pas élégantes, on pouvait la nommer une belle femme; son port était majestueux, son teint délicat, son air gracieux. Elle aimait à l'excès la toilette et employait tous les moyens cosmétiques. Sa mise était riche et recherchée; elle changeait fort souvent de vêtemens, quelquefois six fois par jour. On trouva dans sa succession entre quinze et seize mille robes qu'elle n'avait jamais portées, ou qui tout au plus avaient servi une seule fois, deux grandes caisses de bas de soie neufs, autant de rubans, quelques milliers de paires de souliers ou mules, plusieurs centaines de pièces de riches étoffes.

Les qualités intellectuelles et morales d'Élisabeth ne répondaient pas à son extérieur. A tous les vices de son sexe, elle réunissait ceux d'un autre. Ce qui la déterminait dans le choix de ses favoris, étaient uniquement la beauté de la figure; les qualités de l'esprit et du cœur lui étaient parfaitement indifférentes. Les excès de boissons auxquels elle se livrait habituellement, affaiblirent de plus en plus les moyens intellectuels que la nature lui avait départis avec une main avare. Elle devint à la fois si indifférente pour tout ce qui était étranger à ses vils penchans, si négligente, si paresseuse, qu'on eut beaucoup de peine, je ne dis pas à l'engager à s'occuper d'une affaire sérieuse, mais à lui arracher une signature; la donnait-elle, ce fut ordinairement sans s'informer seulement du contenu des écrits que cette formalité changeait en lois pour des millions de sujets. La lettre par laquelle elle devait

répondre à celle où Louis XV lui avait annoncé la naissance du duc d'Anjou, son petit-fils, resta trois ans sur son bureau avant qu'elle pût gagner sur elle de la signer.

Son ignorance dans toute espèce de science était complète; elle n'avait pas une idée de politique; elle était l'amie ou l'ennemie d'une puissance par habitude et par paresse, pour ne pas changer: nous exceptons le roi de Prusse qu'elle haïssait avec toute la fureur d'une femme offensée dans sa vanité.

On ne saurait lui faire un mérite de sa bonté qui n'était que l'effet de son indolence; mais l'histoire lui reproche la noire ingratitude avec laquelle elle traita les hommes qui lui avaient rendu les plus grands services, les hommes les plus distingués que la Russie ait possédés, un Münnich, un Ostermann, un Lœwenwolde, et surtout ce Lestocq auquel elle devait le trône et peut-être la vie. Elle lui reproche ce serment indiscret et inhumain qu'elle prononça dans cette nuit fatale où elle s'empara du trône, savoir de ne permettre que la peine de mort fût, sous son règne, exécutée contre qui que ce soit. Ce vœu imprudent fut cause que quatre-vingt mille criminels ou prétendus tels, après avoir été misérablement déchirés par le knout, ou mutilés dans leurs membres, furent livrés au désespoir et passèrent, dans l'exil et dans les mines de la Sibérie, une vie qui leur faisait journellement implorer la mort. Enfin l'histoire lui reproche, sinon l'établissement, au moins la conservation de la chancellerie secrète, inquisition politique plus despotique,

plus exécrable que tous les tribunaux de l'inquisition religieuse.

L'histoire ne louera pas l'attachement de cette princesse pour la religion; car sa dévotion ne la corrigea d'aucun vice, ne lui inspira aucun sentiment vertueux. Sa foi n'était qu'une grossière superstition qui lui faisait croire que de vaines pratiques religieuses, des génuflexions, des témoignages de respect pour ses popes, des prières machinalement prononcées, obtenaient le pardon des vices et dispensaient de tous les devoirs.

---

## SECTION III.

### *Règne de Pierre III Fédrowitsch*, 1762.

Tableau général du règne de Pierre III

Pendant trente-cinq ans l'histoire de Pierre III a été couverte d'un voile impénétrable, tissu par la malveillance et le crime ; quand il a été déchiré, l'opinion publique, trompée si long-temps, et séduite par le lustre qu'une usurpation heureuse avait jeté sur la Russie, persista dans les illusions auxquelles elle avait été accoutumée, et aima mieux rester dans l'erreur qui est chère à la paresse, que de se donner la peine de chercher la vérité. Ainsi le jour de la justice n'a lui que fort tard pour un prince qui, à un esprit solide mais rien moins que brillant, réunissait un caractère bon et bienfaisant, mais aussi une pusillanimité qui le précipita dans un abîme de malheurs tels, que peu de souverains n'en ont éprouvé. Le règne de Pierre III, qui ne dura que six mois et quelques jours, ne se distingua pas par de grands événemens, mais ce fut un bon règne qui a porté d'heureux fruits pour la nation russe.

« Nous ne pouvons refuser notre admiration, dit le mieux instruit de ses biographes [1], à un

[1] Tubingue, 1808, 2 vol. in-8. L'auteur de ce livre, dont le nom est resté un secret, paraît avoir vécu dans la société intime de Pierre. Il a été un de nos principaux guides ; les faits qu'il rapporte sont appuyés sur des pièces authentiques qu'avec un succès remarquable

prince qui, depuis le moment où il parvint au trône, changea avec une promptitude incroyable, et avec un plein succès la forme d'un empire immense tombé, depuis plusieurs règnes, en confusion et en faiblesse ; à un prince qui, se dévouant au bonheur de ses sujets, prouve qu'il n'est pas nécessaire qu'un monarque qui veut fermement le bien, soit doué d'un génie extraordinaire, et qu'il ne faut qu'un jugement sain pour distinguer ce qui est bon de ce qui est nuisible, et pour choisir les instrumens de sa volonté ; à un prince qui a su tracer un plan de gouvernement sinon parfaitement réglé, au moins généralement bienfaisant ; à un prince qui a donné à son pays des lois et des institutions plus sages qu'aucun de ses prédécesseurs depuis quarante ans ne lui en avait donné. Ces faits doivent le justifier contre les calomnies de ses ennemis qui ont voulu faire méconnaître son talent et ses vertus. L'estime que nous inspirent les heureuses qualités de ce monarque, nous fait éprouver un pénible sentiment, lorsque nous voyons que les défauts dont il ne manquait pas, mais qui jamais ne dégénérèrent en vices, ont servi de prétexte à la malveillance pour le peindre avec les plus noires couleurs. Notre regret se change en douleur, lorsque nous lisons que jusqu'au dernier instant de sa vie, ce prince supposa à ses meurtriers des sentimens

on est parvenu à soustraire à la connaissance du public, et conformes aux renseignemens que, pendant plus de quarante ans, nous avons eu occasion de recueillir de la part de personnes instruites.

ont il était plein lui-même ; que le même homme ui agissait avec tant de force lorsqu'il faisait le bien, ubitement et dans le moment le plus décisif de on existence, privé de toute énergie, soit incapable le prendre une résolution, ou de s'abandonner aux ages conseils de ses alentours, et qu'enfin, mettant on seul espoir dans une négociation, il veuille prolonger une vie déshonorée en implorant l'humanité l'êtres qui n'avaient ni sentimens, ni principes. »

L'histoire de Pierre III ayant été, plus que toute autre, défigurée par des calomnies et des préventions, nous croyons devoir entrer à son égard dans un détail qui peut paraître peu proportionné à la courte durée de son règne. Pour y mettre de la clarté, nous allons classer les faits sous cinq rubriques, et traiterons

1°. Des circonstances de son avénement au trône, le sa vie comme prince et comme père de famille ;

2°. De sa législation et des institutions qu'il a créées, ou de son gouvernement intérieur ;

3°. De sa politique ;

4°. De son détrônement et de sa mort ;

5°. De son caractère.

1. *Des circonstances de son avénement au trône, de sa vie comme prince et comme père de famille.* 1. Son avénement au trône, et sa vie intérieure.

Immédiatement après la mort d'Élisabeth, Pierre III fut reconnu son successeur ; le sénat, le saint synode, tous les ordres de l'État lui prêtèrent hommage.

La nation manifesta sa joie d'être enfin délivrée du gouvernement des femmes qui n'est jamais que celui des favoris.

Rappel des exilés.

Un des premiers ordres du souverain fut un acte de justice et d'humanité : il rappela les malheureux qui, sous le règne d'Élisabeth, avaient été relégués en Sibérie ou ailleurs ; les seuls meurtriers et malfaiteurs des dernières classes furent exceptés, ainsi que le ci-devant grand-chancelier Bestoucheff-Rioumin : sur son lit de mort, l'impératrice avait exhorté son neveu d'être en garde contre les intrigues de cet homme dangereux.

On vit reparaître alors Ernest-Jean Biren, ancien duc de Courlande, le vieux feld-maréchal Bourcard-Christophe, comte de Münnich, que nous verrons rendre d'utiles services à son bienfaiteur et disposé à en rendre de plus grands, si la pusillanimité de Pierre l'avait permis ; enfin Hermann, comte de Lestocq, ce monument vivant de l'ingratitude d'Élisabeth. Le retour de tant de pères de famille remplit de joie toutes les maisons et causa un sentiment délicieux à l'empereur. Malheureusement il ne put rappeler Ostermann, Goloffkin et Lœwenwolde dont les conseils lui auraient été si nécessaires dans la nouvelle carrière où il entrait ; ils étaient morts dans l'exil.

Pénétré de piété pour son père et de reconnaissance pour Élisabeth, dont il ne parlait jamais qu'avec respect, Pierre ordonna d'ériger de manifiques monumens au premier à Kiel, à l'autre à Pétersbourg.

Sa conduite

Quoiqu'il n'eût plus le moindre attachement pour

son épouse, il voulait cependant conserver les apparences d'une parfaite harmonie; il convint avec elle que tous les jours à une heure fixée elle lui ferait une visite dans son cabinet; quand elle arrivait ou partait, il lui témoignait publiquement des égards qu'il ne ressentait pas pour elle. Peu de jours après son avénement au trône, il paya les dettes de Catherine et eut la délicatesse de vouloir ignorer leur origine, ce qui, sans doute, épargna à Catherine un grand embarras. Il augmenta sa pension et lui donna des domaines d'un rapport de 40,000 roubles d'alors. envers Catherine.

Il montra beaucoup de tendresse à son fils, le grand-duc Paul, et se prépara à le tirer des mains des femmes pour confier son éducation au comte Nikita Panin, qu'Élisabeth lui avait donné pour gouverneur.

On ne sait pourquoi la bonté de Pierre ne s'étendit pas sur le duc Antoine-Ulric de Brunswick qui vivait toujours à Kolmogory avec ses enfans, à l'exception du malheureux Iwan VI, enfermé à la forteresse de Schlüsselbourg. Deux circonstances autorisent à croire que Pierre offrit la liberté à ces exilés et qu'ils la refusèrent. La première est qu'on sait qu'en 1764, après le meurtre d'Iwan, Catherine offrit la liberté à Antoine-Ulric et que ce prince refusa un don qui n'avait plus de charme pour lui, et préféra rester dans son exil, où il mourut en 1780. La seconde circonstance est l'intention manifestée par l'empereur de délivrer Iwan et de lui donner un état analogue à sa naissance et à ses facultés intellectuelles. Dans cette vue, il se rendit sans être connu, même du Sa visite à Iwan VI.

commandant, avec quelques officiers, dans la prison du ci-devant empereur, avec lequel lui et ses compagnons eurent une conversation qui ne fut pas sans intérêt, mais qui convainquit Pierre qu'il était impossible de faire quelque chose d'un prince qui avait été abruti par le défaut de toute instruction. Depuis la catastrophe qui du berceau l'avait conduit en prison, le malheureux n'avait pas vu la lumière du jour. Pierre donna des ordres pour adoucir son sort et pour bâtir, dans l'enceinte de la forteresse, une maison composée de douze chambres qu'Iwan devait habiter. Après le détrônement de Pierre III, Catherine fit croire au public que cette maison qu'on n'avait pas eu le temps d'achever, avait été destinée à servir de lieu de réclusion pour elle.

Il fait venir les princes de Holstein.

Pierre fit venir en Russie les princes de sa maison, savoir George-Louis, le plus jeune des frères du roi de Suède, avec son épouse et ses deux fils, âgés de neuf et de sept ans [1]. George-Louis obtint le premier rang dans l'armée et fut nommé colonel de la garde à cheval. Ce prince, qui n'avait pas de grands talens, gagna la confiance de son cousin et acquit une grande autorité. Son influence ne fut pas très-heureuse; on a remarqué que depuis son arrivée, l'activité de l'empereur commença à diminuer. Tous les membres de la maison de Holstein obtinrent le rang et le traitement de princes de la famille impériale.

Sa vie privée.

La manière de vivre de Pierre III était fort simple.

[1] Le plus jeune de ces enfans fut le duc d'Oldenbourg, mort en 1828.

Il portait ordinairement l'uniforme du régiment que le roi de Prusse lui avait donné, passait la matinée à travailler avec ses ministres, ou à la parade, à l'exception d'une demi heure que durait la visite de l'impératrice. Il dînait à midi sans son épouse, mais toujours en compagnie d'Élisabeth Woronzoff et de quelques autres dames; le conseiller d'état Wolkoff, le baron d'Ungern-Sternberg, Goudowitsch, son aide-de-camp général, Féodor-Iwanowitsch Galitzin, le conseiller d'état Stæhlin, son ancien précepteur; Léo-Alexandrowitsch Narischkin, les aides-de-camp Opitz, Perfilioff et quelques autres, tous hommes de mérite et dignes de faire la société d'un grand monarque, assistaient fréquemment aux repas où régnaient à la fois une grande gaîté et une parfaite décence. Une liberté plus illimitée encore était permise au souper où l'empereur se livrait au plaisir de la conversation. Jamais ces repas ne dégénérèrent en orgies; Pierre s'était entièrement déshabitué de cette ivrognerie à laquelle il s'était livré quelquefois dans sa première jeunesse, plutôt par ton que par goût. Il allait quelquefois manger chez le grand-chancelier Woronzoff, chez son frère Romain, chez le prince de Holstein, chez les deux Razoumoffski, le feld-maréchal et le hetman, chez les comtes Chérémételf et Bruce, chez le négociant Weynacht; il soupait fréquemment chez Léo Narischkin, où à côté des dames de la cour on admettait des actrices, parce que, disait l'empereur, il n'existe pas de rang entre dames. Le temps entre les deux repas était employé à visiter les établissemens publics, les bâtisses que l'em-

pereur faisait exécuter, les fabriques qu'il fondait.

Pierre traitait avec bonté Alexis Razoumoffski et Iwan Chouwaloff, les favoris de sa tante; le premier lui avait fait, immédiatement après la mort d'Élisabeth, un présent d'un million de roubles, dont l'empereur avait le plus urgent besoin, et Chouwaloff lui remit la clef d'une caisse placée sous le lit d'Élisabeth, et dont cette souveraine lui avait fait don avant de mourir. On y trouva 300,000 ducats.

Pierre continua d'abord à habiter le palais de bois où il avait demeuré conjointement avec Élisabeth qui y était morte. Vers Pâques, il alla s'établir avec Catherine et le grand-duc Paul au palais d'hiver, que l'architecte comte Rastnelli avait bâti. Les dames de la cour furent logées dans les entresols. L'appartement d'Élisabeth Romanowna, décorée du titre de *Kammerfræulein*, qui donne le premier rang parmi toutes les dames de la cour, se trouva sous celui de l'empereur. L'entrée de Pierre dans ce palais coïncide avec l'époque où ses ministres crurent remarquer que son zèle pour le travail se relâcha et qu'il commença à s'occuper de choses peu importantes.

2. Gouvernement intérieur.

## 2. *Du gouvernement intérieur de Pierre III.*

En considérant tout ce que Pierre III a fait ou commencé à faire dans le court espace de son règne, on est frappé d'abord de la multitude de sages réglemens qu'il a publiés, et d'utiles institutions qu'il a créées, la plupart sans précipitation, sans causer une confu-

sion dans le gouvernement, sans bouleverser l'État. On se demande ensuite comment tant de raison est entrée dans la tête d'un prince qui, dans sa jeunesse, avait répugné à toute instruction, et qui manquait entièrement d'expérience. On peut dire, il est vrai, qu'il s'aida des lumières de ministres expérimentés; mais si ces hommes ont rectifié ses idées, s'ils ont été les instrumens à l'aide desquels il exécuta ses plans, il faut lui laisser le mérite d'être l'auteur de son système de réforme qu'il conçut à l'époque de sa correspondance avec Frédéric II, et qu'il doit avoir médité pendant qu'on ne le croyait occupé que de jeux militaires.

Suppression de la chancellerie secrète et de la torture.

Immédiatement après le rappel des exilés, Pierre chargea le conseiller d'état, Wolkoff, de rédiger une déclaration par laquelle l'instrument de la tyrannie des autocrates russes était brisé, par la suppression de l'inquisition politique ou de la *chancellerie secrète*; l'empereur lui-même voulut avoir la satisfaction de la porter au sénat : ce fut le $\frac{7}{18}$ février; elle fut promulguée le 21.

Une suite de cette déclaration fut l'abolition de la torture; après laquelle, Pierre ordonna l'accélération de la marche et de la décision des procès : il projeta un code de lois pour remédier à la confusion et à la barbarie de la législation russe.

La noblesse obtient sa liberté.

La noblesse russe doit une éternelle reconnaissance à Pierre III. Si elle n'est pas entièrement confondue avec les esclaves qui rampent au pied du trône; si elle jouit de la liberté de disposer de ses personnes et de

ses enfans; si la Russie n'est pas pour elle une vaste prison où le caprice d'un maître la tient renfermée, c'est Pierre qui lui a procuré cet inappréciable bienfait. Le $\frac{\text{28 janvier}}{\text{18 février}}$, Pierre porta au sénat un oukase à jamais mémorable, qui fut promulgué comme loi fondamentale, le même jour où le fut la suppression de la chancellerie secrète. « L'Europe entière et la plus grande partie du monde peuvent attester, y dit l'empereur, combien de peine et de soins le très-sage monarque, notre aïeul, l'empereur Pierre le Grand, d'immortelle mémoire, a dû subir uniquement pour procurer le bien et l'utilité de la patrie, et donner à ses sujets une parfaite connaissance de l'art militaire et des affaires civiles et politiques. »

« Pour y réussir, il fallut avant tout faire sentir à la noblesse, premier ordre de l'empire, combien d'avantages la connaissance des sciences et des arts donne à des peuples civilisés, sur tant de nations plongées dans une parfaite ignorance. La situation dans laquelle l'Empire se trouvait alors placé, exigea qu'en accordant à la noblesse d'insignes marques de sa bienveillance, ce grand monarque lui imposât l'obligation de servir, soit au civil, soit à l'armée, et qu'il envoyât la jeune noblesse dans les pays étrangers pour y acquérir d'utiles connaissances; ce qui ne l'empêcha pas de fonder de hautes écoles en Russie pour recueillir d'autant plus promptement les fruits de ses desseins salutaires. »

« On ne peut nier que ces ordonnances parurent d'abord bien pénibles à la noblesse qui, accoutumée à

une vie oisive, se vit forcée d'abandonner ses foyers pour entrer au service et de faire inscrire ses enfans pour servir à leur tour. Plusieurs de ces nobles réussirent à se soustraire clandestinement à leur devoir, se rendirent coupables et perdirent leur fortune. »

« Quoique ces ordonnances ne pussent d'abord être exécutées que par la force, leur utilité fut cependant reconnue, et tous les souverains de la Russie, depuis Pierre le Grand, les ont maintenues, principalement notre très-aimée tante, l'impératrice Élisabeth Petrowna, d'heureuse mémoire, qui, en suivant l'exemple de son auguste père, s'est efforcée de répandre la connaissance des affaires politiques, et accorda sa protection aux sciences. Aussi éprouvons-nous une grande satisfaction à en voir les heureux fruits; chaque véritable fils de la patrie reconnaîtra qu'il en est résulté un immense avantage; que les mœurs ont été corrigées; que des hommes insoucians, indifférens au bien-être de la patrie, ont été arrachés à l'ignorance; qu'un plus grand zèle règne parmi les serviteurs de l'état; qu'il s'est formé d'excellens généraux, hommes d'état et employés civils; en un mot, que des sentimens élevés, un sincère attachement et une fidélité inébranlable pour nous, ainsi qu'un zèle ardent pour le service, remplissent le cœur de tous les véritables patriotes. Toutes ces considérations nous dispensent de la nécessité de forcer la noblesse à entrer à notre service. »

« Ayant égard à ces circonstances, usant du pouvoir que Dieu a mis entre nos mains, nous accordons

par grâce particulière, à jamais et pour toutes les générations à venir, à l'universalité de la noblesse russe, la liberté et la permission d'entrer au service de toute puissance européenne amie, en déterminant ce qui suit : »

« 1. Tous les nobles se trouvant en notre service peuvent y rester tout le temps qu'ils voudront ou que les circonstances le leur permettront, de manière cependant qu'aucun militaire ne pourra prendre son congé ou demander sa démission pendant la durée d'une campagne ou pendant les trois mois qui en précéderont l'ouverture ; mais, après la campagne, chacun est autorisé à s'adresser à ses chefs pour demander son congé. Après cette démarche, il attendra une résolution que les individus des huit premières classes recevront avec notre signature ; les autres, des départemens auxquels ils sont subordonnés. »

« 2. Tous les nobles qui nous auront fidèlement servi obtiendront leur démission avec un grade supérieur au dernier dans lequel ils auront servi pendant l'espace d'une année au moins. Cette faveur ne s'étendra pourtant qu'à ceux qui voudront quitter toute espèce de service. Ceux qui, du service militaire, veulent passer dans le civil, seront, en cas de vacance, placés d'une manière convenable à leur mérite et à leur grade, pourvu qu'ils aient servi au moins trois ans dans leur ancien rang. »

L'art. 3 renferme quelques autres dispositions relatives au changement de service et à l'avancement.

L'art. 4 accorde à tous ceux qui ont obtenu leur

congé et qui veulent aller dans un autre pays, le droit de sortir de l'empire, à condition que si la nécessité force le souverain de les rappeler du service étranger, ils obéiront à un pareil ordre, sous peine de la séquestration de leurs biens.

L'art. 5 accorde à ceux qui ont servi à l'étranger le droit de rentrer au service national, et cela dans le même rang qu'ils avaient au service d'une tête couronnée, et dans le rang immédiatement au-dessous, s'ils ont servi un prince du second rang.

Nous passons l'art. 6; l'art. 7 ordonne que chaque gentilhomme fera inscrire, par forme de renseignement seulement, ses fils ou pupilles parvenus à l'âge de douze ans, avec l'indication du genre d'instruction que ces enfans ont reçu, et du lieu où ils continueront leurs études, soit aux écoles et académies nationales, soit à l'étranger, soit dans la maison paternelle, sous la direction de maîtres habiles. L'article menace de la colère impériale tel noble qui laissera grandir ses enfans sans leur faire donner l'instruction convenable à leur naissance. Il est enjoint à tous les nobles qui ne possèdent pas plus de mille paysans, de placer leurs fils dans la maison impériale des cadets, où ils recevront une bonne éducation, avec l'assurance d'être promus, à leur sortie, au rang dont ils se seront rendus dignes.

L'empereur promet solennellement, en son nom et au nom de ses successeurs au trône, d'observer et maintenir cette déclaration comme une loi fondamentale irrévocable.

Le jour où cette loi fut publiée fut marqué par des bienfaits qui s'étendirent sur toutes les classes: l'empereur annonça une diminution considérable du prix du sel, et supprima tous les monopoles, fléaux de l'industrie. Le sénat lui décerna une statue d'or: Pierre la refusa, disant qu'il espérait ériger à sa mémoire un monument plus durable dans le cœur de ses sujets. Comment la noblesse russe a-t-elle respecté ce monument qui devait lui être sacré?..

Réglement sur le commerce.

Veut-on connaître les idées que Pierre III s'était faites du commerce, et ses principes à l'égard de la liberté dont le commerce devait jouir, nous les trouvons dans son oukase du 27 mars 1762 qui est une espèce d'instruction populaire sur la nature du commerce plutôt qu'un réglement.

Nous allons en donner un extrait: il nous fournira plusieurs notices sur l'état de la Russie à cette époque.

« S'il est vrai, dit l'empereur, que le bien-être de l'empire et la prospérité du commerce en particulier exigent que l'exportation des produits du pays surpasse autant que possible l'importation de ceux de l'étranger, afin que la balance augmente la masse de l'argent en circulation, il n'est pas moins prouvé par le cours des changes et à notre grand déplaisir que, grâce au luxe énorme qui depuis nombre d'années a généralement prévalu, la balance du commerce nous est beaucoup moins favorable qu'anciennement. »

« Nous sommes très-disposé à donner l'exemple de la diminution du luxe et nous espérons que nos sujets

l'imiteront. Nous reconnaissons cependant qu'une pareille mesure ne sera pas suffisante. Car l'essentiel n'est pas que les dépenses superflues soient retranchées, vu que ceux qui n'ont pas de fortune ou n'en ont qu'une bornée, sont par là même dans l'impossibilité d'en acquérir ; mais l'économie de l'état veut que chaque espèce d'industrie et de métier soit rendue profitable à celui qui l'exerce, et que tout homme qui travaille, puisse, outre sa vie, gagner encore un superflu. Le commerce seul peut procurer cet avantage ; mais il ne le peut qu'autant qu'il est libre et organisé avec sagesse, de manière que tout le monde puisse y prendre part. »

« Il n'existe peut-être pas de pays au monde qui soit mieux situé pour le commerce que la Russie. Elle possède en Europe de beaux ports de mer ; par terre, la Pologne lui offre une communication avec toutes les contrées. D'un côté, la Sibérie s'étend par toute l'Asie, et du côté d'Orenbourg, la distance de l'Inde n'est pas considérable ; d'un autre côté, elle touche l'Amérique, à ce qu'il paraît. La mer Noire peut fournir un débouché encore fermé en Égypte et en Afrique. La bienfaisante Providence a donné aux vastes provinces de notre empire des produits qui sont rares et recherchés dans les quatre parties du monde. »

« Quand nous considérons les divers projets et desseins de notre honoré aïeul, Pierre le Grand, nous ne pouvons qu'admirer la sagesse de ses vues pour le bien-être du pays et du commerce, mais en même temps nous regrettons qu'il ne lui ait pas été accordé

une vie plus longue pour exécuter ses plans, et qu'après sa mort, on les ait abandonnés et laissés imparfaits. Mais des regrets stériles sont superflus, et nous sommes fermement résolus d'employer constamment nos soins pour donner de l'étendue au commerce, nous proposant de faire incessamment connaître au sénat notre volonté surtout à l'égard des branches compliquées qui exigent du temps et de fortes avances. Pour le moment, il suffira de prescrire au sénat ce que nous voulons qu'il soit observé à l'égard d'objets, qui ne demandent pas d'être approfondis et dont le retard serait préjudiciable à l'empire ou, pour mieux dire, au commerce. »

Après ce préambule, l'article 1er parle de l'abondance de blé qui règne en Russie, et ordonne au sénat de proposer au monarque un réglement tendant à y faire de plus en plus fleurir l'agriculture et à donner de l'extension au commerce des grains. En attendant, il accorde à tous les ports de mer sans excepter ceux des mers Caspienne et Noire, le droit d'exporter des grains, moyennant un droit inférieur de moitié à celui qui se payait à Riga, Reval, Pernau et dans l'île d'OEsel, où le commeree de grains était depuis longtemps organisé et n'offrait pas de difficultés. Il enjoint au sénat de veiller à ce que les négocians qui exploiteront cette nouvelle branche ne soient aucunement molestés.

2. « La Petite-Russie envoie un grand nombre de bœufs à l'étranger. Mais à ce commerce la Pologne profite plus que la Russie, parce que les Polonais

achètent la plupart de ces bestiaux à leur passage et les vendent avec avantage à Breslau ou Dantzig. Notre intention n'est pas pour cela d'interdire ce commerce; mais comme l'Ukraine envoie aussi des bœufs à Saint-Pétersbourg, et que ce commerce deviendrait beaucoup plus considérable si on pouvait augmenter la consommation, nous ordonnons que, pourvu qu'il se trouve des acheteurs, on exporte, du port de St.-Pétersbourg et de tous les autres ports, de la viande salée et des bœufs vivans, et réduisons le droit d'exportation à la moitié de ce qui est perçu aux frontières de l'Ukraine.»

3. L'exemption des droits d'exportation et d'importation dont jouissaient les habitans de la Nouvelle Servie, au détriment du commerce de l'Ukraine, est révoquée.

4. Les prohibitions tendant à favoriser le commerce du goudron dans le gouvernement d'Arkhangel, sont révoquées.

5. Les autres entraves qui gênaient le commerce de ce gouvernement sont annulées, et le commerce du port d'Arkhangel est déclaré aussi libre que celui de Saint-Pétersbourg.

Dans l'art. 6, l'empereur annonce qu'il a chargé une commission de lui proposer un réglement pour soumettre les forêts à une meilleure administration.

L'art. 7 révoque la prohibition du commerce de rhubarbe et de toile, comme provenant d'un ancien préjugé qui ne sentait pas que l'avantage de la couronne est toujours identique avec le bien-être général.

« Il existe, dit l'art. 8, des marchandises qui, par

une fausse interprétation des lois, ont été exemptées de tout droit de douane. C'est ainsi qu'on avait permis d'introduire librement les instrumens et outils qui étaient nécessaires pour l'établissement de nouvelles fabriques. On a donné à cette permission une extension qui est devenue préjudiciable au commerce, en laissant entrer non-seulement des outils mais des matières premières. Nous entendons parler nommément des fabriques de sucre et de toile peinte. Quant aux premières, la libre introduction du sucre brut (car le léger droit qu'il paie n'entre point en considération), n'est d'accord ni avec les ordonnances ni avec la saine raison. On pourrait peut-être la justifier si le sucre brut était acheté de première main et importé par des vaisseaux nationaux; dans ce cas, il serait possible que toute la masse du sucre brut qui existe fût amoncelée en Russie, de manière que nous pourrions pourvoir tous les pays de cette denrée. Le cas serait aussi bien différent si le sucre brut venait de Perse, de la Crimée ou de la Chine, car alors il faudrait en faciliter l'importation, afin que d'autres contrées le tirassent de chez nous. Mais dans l'état actuel des choses, comment des nations aussi puissantes et connaissant aussi bien les avantages du commerce que les Anglais et les Hollandais, permettraient-elles que leurs propres vaisseaux, passant à la vue de leurs pays, portassent tout sucre brut chez nous, de manière qu'elles-mêmes seraient obligées de l'acheter en Russie à un prix plus élevé? Le cas serait aussi différent si les manufactures de sucre faisaient gagner leur vie à un grand nombre

d'ouvriers, ou consommaient une quantité considérable de productions de notre sol; mais ces établissemens ne consomment que de l'eau, car jusqu'aux vases dont ils ont besoin, viennent du dehors. Ainsi la couronne perd le droit d'entrée, et le pays la quantité de métal qui entrerait en écus; les négocians, qui anciennement faisaient ce commerce, ont perdu leur bénéfice, et le peuple paie le sucre plus cher que si son importation n'était pas libre ».

« On ne peut pas louer davantage la manufacture de toile peinte. Pour la favoriser on a fait violence à la lettre de la loi, et prohibé la fabrication de toile imprimée à laquelle le paysan commençait à s'appliquer et qui aurait pu devenir extrêmement avantageuse au pays. Et tout cela pour faire fleurir un établissement qui ne consomme aussi que de l'eau; car il n'imprime que sur toile étrangère et avec couleurs étrangères, pour lesquelles il ne paie pas même des droits d'entrée; ainsi il empêche la fabrication indigène de toiles fines ».

« Par ces motifs nous ordonnons la suppression immédiate de ces immunités accordées en contradiction avec le vrai sens des lois, et voulons qu'il n'en soit plus alloué de pareilles à l'avenir. »

L'article 9 est d'un intérêt particulier. Après avoir parlé de la société anglaise des Indes orientales, et des services qu'elle a rendus, l'empereur continue ainsi :

« Nous ne disconviendrons pas que nous aurions des raisons pour suivre de pareils exemples, en considérant surtout que la Suède et le Danemark,

deux états qui, sous aucun rapport, ne peuvent être comparés à notre empire, font le commerce des côtes d'Afrique et d'Asie, et que le Danemark y a même fondé des colonies. L'honneur et la gloire de l'empire exigent d'autant plus que nous y pensions, que la Russie peut faire ce commerce avec infiniment plus d'avantages. Mais les associations qui se sont formées chez nous pour la ferme des boissons et des fournitures à faire à la couronne, se sont changées en compagnies de commerce servant de refuge aux banqueroutiers. Aussitôt qu'un négociant a dépensé sa fortune, au lieu de recevoir aux galères la récompense de sa fraude, il prend le plus sûr moyen de rétablir ses affaires, en se faisant donner le privilége d'une compagnie, pour exploiter seul ce qui auparavant nourrissait plusieurs individus, et rebâtir ainsi l'édifice de sa fortune sur la ruine de ses prochains. La compagnie de Perse en est un exemple remarquable; exemple auquel nous ne pouvons penser qu'avec douleur, mais la nécessité nous force de le rappeler. »

« Lorsque, par les traités de 1732 et 1733, on rendit à la Perse les provinces situées sur la mer Caspienne qu'on avait acquises par le sang des sujets, le seul avantage qu'on stipula pour la Russie, fut que nos négocians y feraient librement le commerce sans payer aucun droit, et ne seraient nullement sujets aux lois du pays. Un commerce si chèrement acheté devait sans doute appartenir à toute la nation, et malgré les pertes causées par les rapines et les pil-

lages réitérés, cette branche de commerce n'a pas cessé d'être importante; et beaucoup d'individus y ont trouvé leur pain. Malgré une perte de près de 180,000 roubles, Jowranoff père n'y renonça pourtant pas, dans l'espoir, sans doute, d'y récupérer sa perte. Les vastes entreprises du dernier chah causèrent, il est vrai, quelques interruptions dans ce commerce, mais comme toute la Perse fut bouleversée au point que quand même contre toute probabilité la nature produirait trois chahs de suite comme Nadyr, elle ne pourrait pas redevenir ce qu'elle a été, aucun des dangers qui auparavant avaient fait tomber le commerce, n'existe plus. Bien au contraire, on a eu le moyen en main non-seulement de restaurer ce commerce, mais aussi d'attirer à Astracan, Kislar, Zarizin et d'autres villes voisines, des ouvriers persans et même des capitalistes; mais au lieu d'en faire usage on réduit à d'étroites bornes ce commerce antique qui était déjà parvenu à une étendue considérable; on l'a abandonné à une soi-disante compagnie, comme s'il avait été question d'établir un commerce nouveau, dangereux et pénible dans des régions inconnues. Une foule de négocians qui auparavant faisaient ce commerce, en ont été dépouillés et on l'a abandonné à un étranger. Il s'ensuit qu'Astracan, qui devait se nourrir de ce commerce, et qu'il est si nécessaire de soutenir dans un état florissant pour maintenir dans le respect les peuplades voisines, tombe en décadence; les étrangers qui s'y sont fixés avec leur

fortune l'abandonneront. Il est vrai qu'on a ordonné à cette ville de s'intéresser à ce commerce pour 50,000 roubles; mais elle a besoin d'un bien plus grand commerce pour pouvoir subsister. »

« En conséquence, nous ordonnons que ladite société de commerce et toutes les autres compagnies semblables soient immédiatement supprimées, comme ayant usurpé ce qui appartient à tous. Il sera accordé à plusieurs villes situées dans les environs d'Astrakan, des priviléges en vertu desquels tout étranger qui pendant les trente années suivantes s'y fixera, sera exempt de toutes contributions et autorisé à établir des fabriques et manufactures, sans avoir besoin de demander une autre permission pour cela. »

Pour éviter toutes sortes de contestations et d'autres inconvéniens, l'empereur ordonne que provisoirement et tant que dureront les troubles de Perse, on ne se servira que des deux ports de Bakou et de Sinsili. Le gouvernement y placera des consuls. Tous les ans, lorsqu'il y sera arrivé six négocians russes, le prix de leurs marchandises sera fixé en présence du consul, et ils prendront l'engagement de ne pas vendre au-dessous de cette taxe. Si l'un d'eux y manque, toutes ses marchandises seront confisquées au profit des autres.

Telles sont les principales dispositions de l'oukase du 27 mars 1762. Elles nous apprennent moins ce que Pierre III a fait pour faire fleurir le commerce que ce que sa mort l'a empêché d'exécuter. Indépen-

lamment de ce qu'il y annonce, il fit des institutions en faveur du commerce dont cet oukase ne parle pas. Le droit de 2 pour cent que payaient, à leur entrée à S.-Pétersbourg, les marchandises venant de Perse, fut supprimé. Plusieurs jeunes gens furent envoyés à l'étranger et nommément en Allemagne, pour y étudier les sciences qui sont en rapport avec le commerce. Il fit dresser un plan pour le perfectionnement du commerce maritime que les Russes négligeaient entièrement. Une flotte marchande devait, à l'avenir, sortir de la Baltique. Il porta également sa sollicitude sur le commerce intérieur, principalement dans les provinces où il n'existait pas encore. Il établit un tribunal de commerce pour terminer sommairement les différends entre négocians.

Pierre III favorisa l'établissement de manufactures; mais, chose étonnante, il sut éviter un écueil auquel plusieurs autres souverains du dix-huitième siècle échouèrent. Il ne força pas la marche de la nature en établissant des fabriques peu analogues au sol et au climat de son pays ; nous en exceptons toutefois un petit nombre qu'il crut nécessaire au lustre de sa couronne, ou qu'il regardait comme un amusement. Il encouragea les manufactures quand il se trouvait des entrepreneurs pour les établir à leurs frais, mais il ne fit pas de sacrifices extraordinaires pour les faire naître. Les fondateurs de manufactures jouirent, pendant dix ans, de l'immunité de toute contribution. Pierre I[er] avait créé une fabrique de tapisseries de haute lisse qui, sous ses successeurs, était tombée en décadence : son

petit-fils, qui regardait cet établissement comme appartenant à la splendeur du trône, le releva et y plaça un homme très-intelligent dont le nom mérite d'être conservé : c'était Bressan, son ancien valet de chambre. Stehlin fut chargé de faire les esquisses de deux grandes tentures qui devaient représenter l'avénement d'Élisabeth et celui de Pierre lui-même au trône de Russie. Les esquisses furent envoyées à Paris pour servir aux artistes qui devaient faire les tableaux.

Établissement d'une banque.

Pour encourager l'agriculture, Pierre fonda une banque qui prêtait aux propriétaires les capitaux nécessaires pour améliorer leur économie rurale ou pour défricher les terres incultes, la première année sans intérêt, les années suivantes contre 4 pour cent. Il projeta une autre banque destinée à prêter à la noblesse des capitaux en cuivre qu'elle garderait pendant quinze ans sans payer aucun intérêt, mais les rembourserait au bout de ce temps en or ou argent.

Séquestration des biens ecclésiastiques.

Nous en venons à une des principales opérations de Pierre III : il réalisa le plan que Pierre Ier avait tenté en 1704, mais abandonné parce que les difficultés de l'exécution l'effrayèrent. Il annonça son intention de réunir entre ses mains les deux puissances séculière et ecclésiastique ; demanda au clergé une déclaration des revenus qu'il tirait de ses terres, et déclara ensuite que, pour le bien du clergé même, il se chargerait dorénavant de cette administration, séquestra les biens ecclésiastiques et en confia l'administration à une autorité particulière, nommée *collége d'économie*. Il assigna aux membres du clergé, à titre d'appointemens,

les mêmes revenus dont chacun d'eux avait déclaré jouir. Le manifeste par lequel il annonça ce changement, qu'on pourrait nommer une révolution, fut l'ouvrage de Gleboff, procureur-général; mais l'empereur lui-même fit des changemens à la rédaction. Le clergé murmura et se soumit; cependant lorsque Pierre, qui, à ce qu'il paraît, était dans le fond de son âme plus luthérien que schismatique, montra le dessein de réformer et de simplifier le culte, de faire disparaître des églises les images des saints et les cierges, de changer le costume des prêtres, Setchin, archevêque de Nowgorod, prélat respectable, s'y opposa avec vigueur. Pierre se fâcha et défendit à l'archevêque de paraître dorénavant devant lui; mais il se ravisa au bout de huit jours, se réconcilia avec Setchin, et renonça à ses projets imprudens de réforme. La confiscation des biens du clergé subsista; quelque utile que cette mesure puisse avoir été en Russie, il faut blâmer Pierre III de la précipitation avec laquelle il agit dans cette circonstance: son système de politique le fit tomber dans cette faute, ainsi que nous le dirons.

La police n'échappa pas à la sollicitude de Pierre III. Il donna plusieurs lois somptuaires, défendit l'usage des meubles précieux fabriqués à l'étranger, et celui des habits brodés et galonnés en or et en argent, donna des réglemens pour le maintien de la sûreté publique à Saint-Pétersbourg, principalement la nuit, et établit une bonne police pour les incendies si dangereux dans une ville qui renfermait encore un grand nombre de maisons de bois. Lui-même se rendait sur

Réglemens de police.

les lieux chaque fois qu'il y avait un feu : nuit et jour quelques chevaux étaient sellés et bridés pour l'y transporter avec vitesse. Dans la nuit du $\frac{18}{29}$ avril, la maison de Schkourin, valet de chambre de l'impératrice, située à Wassilei-Ostroff, brûla. Depuis près de neuf mois, cette princesse souffrait d'une maladie qui la retenait presque toujours chez elle. Le terme de sa délivrance étant arrivé, Schkourin mit le feu à sa maison, bien certain d'éloigner ainsi Pierre. En effet, l'empereur y vola ; avant de quitter le palais, il voulut rassurer son épouse ; lorsqu'il se présenta à la porte, les femmes de Catherine trouvèrent quelque prétexte pour l'empêcher d'y entrer. Pierre lui cria du dehors de ne pas s'inquiéter si son absence durait long-temps, le feu étant dans un quartier très-éloigné.

Le général Korff, le même qui, en 1741, avait conduit Pierre de Kiehl à Pétersbourg, fut nommé chef de la police de la résidence; c'était une espèce de ministère qu'il exerçait, car le directeur de la police de Moscou, le maître général des requêtes, Diwoff, lui était subordonné.

Etablissement de la commission militaire.

A la fin de janvier 1762, Pierre III avait nommé une commission chargée des affaires militaires. Elle fut successivement composée du prince George de Holstein-Gottorp, du prince Pierre-Auguste de Holstein-Beck, feld-maréchal et gouverneur de Pétersbourg, du grand-chancelier Woronzoff, des feld-maréchaux comte de Münnich, et prince Nikita-Touriéwitsch Troubetzkoï ; du général prince Wolkonsky, du grand-maître d'artillerie Villebois, du lieutenant-général Melgounoff, et du conseiller d'état Wol-

koff. Bientôt la destination de cette commission fut changée; l'empereur la consulta sur toutes les affaires, et elle devint un véritable ministère d'état, intermédiaire entre le monarque et le sénat.

Pierre III s'occupa aussi de la réforme du militaire russe, mais il y porta cet esprit minutieux qu'il avait montré comme grand-duc dans ses exercices. Au lieu de consulter des hommes comme Münnich, et ses aides-de-camp-généraux Galitzin, Goudowitsch et Ungern-Sternberg, il suivit les avis de ses aides-de-camp Opitz, Kaiser et Perfilioff, hommes de mérite, mais sans grand talent militaire. On peut dire en général des réformes de Pierre, dans cette partie, qu'elles étaient intempestives et imprudentes.

Cassation de la compagnie des gardes.

Son premier coup tomba sur la compagnie impériale (*Leib-Compagnie*) des gardes, la même compagnie du régiment Préobrajenski qui avait servi d'instrument à la révolution de 1740, et qui depuis s'abandonnait impunément à tous les excès, et coûtait un argent immense. Pierre la cassa, et on ne pourrait l'en blâmer, si en même temps il n'avait élevé un régiment de cuirassiers holsteinois au rang du régiment de garde-à-cheval, dont le prince George de Holstein fut nommé colonel.

Changement de l'uniforme militaire.

A l'uniforme que Pierre I[er] avait donné aux gardes, il substitua l'habit court prussien avec des brandebourgs en or : nous parlons de cette minutie, parce qu'elle fut un des motifs qui engagèrent les gardes à se révolter contre leur souverain. Au reste, Pierre introduisit une sévère discipline parmi cette troupe, et

l'exerça journellement lui-même pendant une heure. Un officier que Frédéric II lui avait envoyé, leur apprit l'exercice à la prussienne, dans lequel elles excellèrent bientôt. Cet officier se rendit célèbre sous le règne de Catherine : c'est le général Bauer.

On est surpris de lire que Pierre III abandonna à chaque colonel le soin de régler l'uniforme de son régiment, pourvu que l'habit de l'infanterie fût vert, celui de la cavalerie bleu. Il en naquit une singulière bigarrure.

Abolition du knout.

Pierre congédia vingt-quatre généraux inutiles, supprima les grades de général en chef et de brigadier, ainsi que la punition du knout. Il donna les plus grands soins à la maison des cadets qui devint un établissement bien organisé et très-utile. La marine russe qui, sous Élisabeth, avait été entièrement négligée, devait être relevée, et Pierre demanda au gouvernement anglais plusieurs vaisseaux de guerre pour servir de modèle à la construction. Le chantier, mal placé à Pétersbourg, fut transféré à Cronstadt.

3. Politique de Pierre III.

### 3. *De la politique de Pierre III.*

On peut regarder comme la base de la politique de Pierre III, son admiration pour Frédéric II qui allait jusqu'à l'idolâtrie.

Nous avons vu, au chapitre VI de ce livre, qu'aussitôt que Pierre fut monté sur le trône, les hostilités cessèrent entre la Russie et la Prusse; que, le 16 mars, il fut conclu une suspension d'armes entre leurs armées, et le 5 mai, la paix; enfin que, le 30 juin, un corps russe, sous les ordres du général Tcherni-

tcheff, se joignit à l'armée prussienne pour combattre les Autrichiens. Il est impossible de voir un changement de système plus complet et plus subit.

Changement du système politique.

On ne peut blâmer en lui-même le nouveau système embrassé par l'empereur, mais sa conduite fit voir qu'il était beaucoup moins le fruit de la réflexion et de la sagesse que celui d'un enthousiasme qui ne sut observer aucune mesure, et que, sans le respect que nous avons pour les grandes qualités de celui qui l'inspira, nous nommerions engouement. Pierre entra formellement au service de Prusse comme colonel, et fut promptement avancé au rang de lieutenant-général. Il ne parlait jamais du roi sans ôter son chapeau, et sans l'appeler son maître.

Frédéric, pressé par ses ennemis, et dénué des secours pécuniaires que l'ancien ministère anglais lui avait fournis, demanda à Pierre une avance de deux millions d'écus. La guerre avait coûté à la Russie trente-six millions de roubles qui, d'après la valeur du rouble d'alors, faisaient cent quatre-vingt-douze millions de francs, et toutes les caisses de l'empire étaient épuisées. La demande de Frédéric mit Pierre dans un grand embarras; elle fut cause que la séquestration des biens ecclésiastiques fut ordonnée un peu trop tôt : on ne put cependant envoyer au nouvel allié toute la somme demandée.

On peut aussi reprocher à Pierre III qu'en changeant de système il n'ait pas agi franchement avec les alliés d'Élisabeth. Il fit assurer verbalement les cours de Versailles, de Varsovie et de Vienne, qu'il rem-

plirait les engagemens contractés par cette souveraine. Le 23 février, il leur fit une déclaration captieuse, en annonçant que pour contribuer à rendre la paix au monde, il était prêt à faire le sacrifice des conquêtes que la Russie devait à ses armes, dans l'espérance que, de leur côté, les cours alliées préféreraient également le retour de la tranquillité aux avantages qu'elles pourraient attendre de la guerre. En faisant cette démarche, il ne laissa passer aucune occasion de montrer des sentimens haineux aux alliés de sa tante, particulièrement au roi de Pologne, électeur de Saxe, qu'il offensa en se mêlant d'une manière arbitraire des affaires de Courlande, au préjudice du prince Charles de Saxe, élu duc de Courlande.

Ce qui lui tenait le plus à cœur, c'était sa réclamation contre le Danemark, touchant le Sleswick. Décidé à la faire valoir par la force des armes, il ordonna au général Roumianzoff d'établir un camp à Waren, dans le pays de Mecklembourg, de 40,000 hommes qui avaient servi contre la Prusse. Il voulait prendre à sa solde des troupes de Bavière, du Palatinat et de Wirtemberg. Le 14 juillet, il devait quitter Pétersbourg pour se mettre à la tête de cette armée: ce fut le jour de sa mort.

La vérité est que Pierre, quoique résolu à la guerre, ne la désirait pas: il espérait que ses menaces effraieraient le Danemark, et il accepta volontiers la proposition d'un congrès à tenir à Berlin, sous la médiation de Frédéric. Le 16 juillet, les plénipotentiaires se réunirent pour la première et dernière fois.

Nous avons vu jusqu'à présent Pierre III s'occuper de la réforme des abus du gouvernement russe, et donner une nouvelle direction à son système politique, et nous avons applaudi à ses efforts; dorénavant, nous serons embarrassés entre le choix de l'éloge ou du blâme qu'il peut mériter, quand nous le verrons s'ériger en modérateur du système européen. Ici nous sommes forcés de reconnaître que, sortant de la sphère de ses connaissances, il n'a été que l'écho d'un autre infiniment plus instruit que lui. L'auteur du plan adopté par Pierre ne peut néanmoins avoir été Frédéric II; car s'il était au-dessus des forces intellectuelles du premier, il était trop confus et trop romanesque pour être sorti de la tête de l'autre. Si Frédéric y a pris part, c'est probablement parce que voyant l'enthousiasme avec lequel son ami s'intéressait à cette chimère, il ne voulait pas lui arracher le bandeau, persuadé que d'innombrables difficultés la feraient rentrer dans le néant. Le véritable auteur du plan était Wolkoff, auquel cependant il faut rendre la justice que les idées les plus bizarres qu'il renferme, sont de l'empereur lui-même.

Plan chimérique de politique de Pierre III.

Pierre demandait pour lui-même la totalité du Sleswick, à titre d'indemnité pour la longue privation de la jouissance de la partie de ce pays dont le Danemark l'avait dépouillé. Comme à cette époque déjà on prévoyait l'extinction de la maison de Sulzbach, la Bavière devait, dans ce cas, lui échoir. Pierre voyait en cela un raffinement de politique; il voulait, moyennant la possession de la Bavière, faire pencher en fa-

veur des Protestans la balance de l'Europe ou au moins de l'Allemagne.

Le roi de Prusse devait être rétabli dans tous les états dont les alliés l'avaient dépouillé, à l'exception de Glatz et de Crossen ; il devait perdre l'Ostfrise ; en échange, il recevrait la Prusse polonaise. Si le duc de Mecklembourg-Schwérin mourait sans descendance mâle, tout le duché de Mecklembourg passerait au roi de Prusse qui, dans ce cas, rendrait la Silésie à la maison d'Autriche. La couronne polonaise était destinée au même monarque, mais seulement éventuellement pour un certain cas.

Après la mort d'Auguste II, la Pologne et la Saxe ne devaient plus se trouver sous le même sceptre. La maison de Saxe devait recevoir Crossen, Cotbus, la totalité du Mansfeld, avec une voix virile à la diète pour le landgraviat de Thuringe.

L'évêché de Munster devait être sécularisé à titre de duché, en faveur du prince Xavier, frère d'Auguste II, et de ses descendans. Clément, autre frère du roi, devait avoir l'expectative du premier électorat ecclésiastique qui deviendrait vacant.

Après la mort d'Auguste II, une armée combinée russe et prussienne serait entrée en Pologne pour poser la couronne des Piasts sur la tête du prince Henri, frère de Frédéric II, de manière cependant qu'un district de la Lithuanie en serait détaché pour être réuni à la Courlande. Si le prince Henri mourait sans laisser de fils ( cas probable ), le royaume de Pologne serait réuni à la monarchie prussienne.

La Courlande avec le district de la Lithuanie situé entre le Mémel et la Duna devait, sous le titre de grand-duché, former une souveraineté entièrement indépendante pour le prince George-Louis de Holstein. Biren conserverait ses alleux en Livonie et aurait encore d'autres terres à titre d'indemnité.

Le Danemark devait être indemnisé de la perte du Sleswick par l'Ostfrise.

La Russie, la Prusse, la Suède et le Danemark, ou la maison de Holstein, devaient se réunir par un pacte de famille à l'instar de celui de la maison de Bourbon.

L'évêché d'Osnabruck sécularisé devait être réuni à l'électorat d'Hanovre, ainsi que la ville de Brêmen. Le prince Ferdinand de Brunswick et sa descendance devaient régner à Hildesheim.

Si, par l'extinction de la ligne de Mecklembourg-Schwérin, tout le duché passait à la Prusse, la ligne de Strélitz serait indemnisée par quelque possession prussienne sur le Bas-Rhin.

### 4 *Détrônement et mort de Pierre III.*

4. Détrônement et mort de Pierre III.

Conspiration de Catherine.

Tels sont les actes du gouvernement de Pierre-Fédrowitsch; tels ont été ses projets. Comment ont-ils pu, nous le demandons, lui aliéner le cœur de ses sujets au point que, pour éviter de plus grands maux, il a fallu le faire descendre du trône? Si tous n'ont pas été irréprochables, comment ont-ils prouvé que leur auteur était incapable de régner? Quels sont les vices qui ont mérité que son nom soit flétri?

Ne permettons pas, si nous pouvons l'empêcher, que la calomnie et la perfidie, favorisées par la fortune, réussissent à tromper la postérité; l'usurpateur heureux peut imposer silence à la bassesse des courtisans et gagner de vils écrivains, mais le mensonge ne triomphe pas long-temps.

Ce qui a précipité Pierre III du trône, ce n'était ni une incapacité qu'on ne pouvait lui reprocher, ni des crimes qu'il n'a pas commis, ni la haine que la nation n'avait pas conçue pour lui; c'est uniquement la passion qu'une femme, perdue de mœurs, avait conçue pour un jeune scélérat.

Depuis la nuit du 29 avril où Pierre III était allé éteindre la maison brûlante de Schkourin [1], l'amitié de l'impératrice Catherine pour Grégoire Orloff, semblait avoir été resserrée par un nouveau lien; mais le danger de la voir découverte et troublée était devenu d'autant plus grand qu'il devenait plus difficile de la cacher. Il n'y avait qu'un moyen d'y échapper; il fallait que Catherine régnât. Cette princesse, du moment qu'avec Orloff elle en eut conçu l'idée, y travailla avec une prudence consommée. Il était nécessaire qu'elle gagnât un certain nombre de conspirateurs. En les entraînant dans le complot, elle leur laissa parfaitement ignorer ses complices; elle flatta chacun en particulier, de manière qu'il s'en crût le principal agent et s'attendît à la première récompense. Après l'événement chacun vit qu'il avait été trompé.

Nommons cependant les principaux conjurés : on

[1] Voy. p. 274 de ce vol.

peut les diviser en deux partis, celui des personnes d'une classe subalterne et celui des seigneurs ou de la cour.

*Grégoire Orloff*, officier d'artillerie et, à la recommandation de Catherine, payeur du corps, jeune homme adroit, actif et audacieux, était le chef du premier parti, qui était le plus nombreux : Grégoire a été proprement l'auteur de la révolution. A l'aide de la caisse qu'il administrait, il gagna une partie des gardes et nommément du régiment d'Ismaïloff. Cet ambitieux travailla pour lui-même; car il espérait partager le trône avec son amante ; mais Catherine ne se laissa pas aveugler par la passion jusqu'à vouloir se donner un maître. Orloff perdit sa bonne grâce au bout de dix ans, sa raison se troubla, et les punitions de l'enfer l'atteignirent encore vivant : le fantôme sanglant de Pierre le poursuivit sans cesse lui montrant l'avenir qui l'attendait. Ses complices.

A la tête des conspirateurs courtisans se trouvait une dame de dix-neuf ans, la *princesse Daschkoff*, sœur de la favorite de Pierre, femme spirituelle, instruite, voluptueuse, intrigante et ambitieuse. Pour élever son amie au pouvoir qu'elle comptait partager avec elle, elle sacrifia père, frères et sœur. Elle eut tant de part à la révolution qu'on peut dire que sans elle, elle ne se serait pas faite.

*Iwan*, *Alexei*, *Féodor Orloff*, les trois frères du favori, jeunes gens actifs, débauchés et cruels.

*Nikita Panin*, gouverneur du grand-duc Paul, homme de mérite, mais indolent et incapable de résolution, était l'esclave de la princesse Daschkoff;

il espérait régner comme ministre à la place de la voluptueuse Catherine.

Le Piémontais *Odart*, secrétaire des commandemens de la grande-duchesse. L'argent était le seul mobile de toutes ses actions. A peine Catherine fut-elle montée sur le trône, qu'il entra dans une conspiration contre elle, et se sauva quand il vit que le complot allait être découvert.

*Teploff*, homme de la lie du peuple, attaché au service de l'hetman Razoumoffski : il fut l'auteur des manifestes publiés au nom de Catherine.

L'hetman *Kyrilla-Razoumoffski*, frère de l'amant d'Élisabeth : la considération que lui donnait son rang, fut plus importante pour Catherine que ses services. *Iwan Schouwaloff* qui, dans les derniers temps, avait partagé avec Alexis Razoumoffski les faveurs d'Élisabeth, homme sans caractère, se laissa aussi entraîner dans le parti de l'étrangère.

*Bibikoff*, capitaine d'artillerie, le confident actif des Orloff.

Le général *Wolkonski*, lieutenant-colonel de la garde-à-cheval, fut séduit, peu de jours avant la révolution, par l'hetman, son ami.

Le capitaine *Passek*, homme sans principes, qui plus d'une fois offrit son bras pour tuer l'empereur.

*Iwan Betskoï* revenu d'un voyage trois jours avant la révolution, y entra sur-le-champ. Dans sa jeunesse il avait connu à Zerbst la mère de Catherine et gagné son amitié. On le disait père de celle-ci, bruit destitué de toute preuve et qui a peut-être

été inventé par les courtisans pour expliquer le respect vraiment filial que Catherine lui porta jusqu'à la fin de ses jours.

Le procureur-général *Gleboff*, qui jouissait de toute la confiance de Pierre III, se laissa entraîner par Bibikoff, trois jours avant que le complot éclatât.

*Alsoufieff*, colonel d'un régiment qu'il amena à Catherine le jour de la révolution.

Prétextes.

On s'occupa à préparer les esprits à un changement en excitant le mécontentement des soldats et du peuple. Les nouveaux uniformes donnés aux troupes et la séquestration des biens ecclésiastiques furent les seuls motifs qu'on put trouver, mais on en inventa un troisième : on répandit que l'empereur avait le projet de faire enfermer, pour le reste de leurs jours, son épouse et son fils, et on parlait des mauvais traitemens auxquels l'impératrice était journellement en butte, quoique personne n'en eût jamais été témoin ni n'en eût entendu parler. Le ton d'une froide politesse régnait entre le couple impérial. Frédéric II avait exhorté son ami à être toujours sur un bon pied avec son épouse. Pierre avait pourtant commis une grande faute qui, jointe à son imprévoyance et à la légèreté de son caractère, le perdit : sa personne n'était pas entourée de ce prestige de sainteté que donnent les cérémonies de l'Église ; il avait négligé de se faire sacrer. Les conjurés se proposaient d'exécuter leur plan quand Pierre aurait quitté la Russie pour se mettre à la tête de l'armée. Si les circonstances ne les avaient pas forcés à devancer cette époque, il

s'en serait probablement suivi une guerre civile.

Le secret était entre les mains de trop de personnes pour qu'il ne transpirât pas quelque chose : il se répandit un bruit vague d'une prochaine révolution. Le roi de Prusse pressa Pierre de se faire sacrer et couronner avant son départ, et de prendre des précautions pour la sûreté de sa personne. « Je vous supplie, lui répondit le confiant Pierre, je vous supplie de vous tranquilliser à mon égard. Les soldats m'appellent leur père et disent qu'ils aiment mieux obéir à un homme qu'à une femme. Je me montre seul dans les rues de S.-Pétersbourg ; si on avait voulu me faire du mal, il y a long-temps qu'on en aurait trouvé l'occasion. Je ne fais que le bien et me confie à la protection divine : qu'aurais-je à craindre après cela? » Wolkoff, Goudowitsch et Goltz, celui-ci ministre de Prusse, l'avertirent plusieurs fois. Si vous êtes mes amis, répliqua Pierre, ne me parlez plus d'une chose qui m'est odieuse. Le colonel Budberg, qui commandait un régiment dans la proximité de Pétersbourg, eut des renseignemens plus positifs par un des complices qui voulait l'engager pour la conspiration : il se rendit sur-le-champ auprès de l'empereur qui se moqua de sa crédulité.

Finalement, cependant on donna au malheureux souverain tant de détails sur les conférences de Catherine avec des officiers de la garde, et sur les menées d'Orloff, qu'il en fut étonné. Au lieu de prendre quelque mesure efficace, il voulut d'abord approfondir la chose. Perfilioff, son aide-de-camp, fut chargé

de se lier avec les Orloff pour les observer. Ceux-ci, qui pénétrèrent sa mission, connaissant sa passion pour le jeu et pour le vin, en profitèrent pour l'amuser. Dans la nuit du 8 au 9 juillet, n. st. (qu'on remarque la date), Grégoire Orloff lui laissa gagner quelques milliers de roubles et prolongea la partie jusqu'à quatre heures du matin.

Dans la journée du 8, Passek se trouvant dans l'état d'ivresse, avait parlé d'une révolution qui se préparait. Un soldat de la garde qui fut présent, dénonça le fait à la chancellerie du gouvernement. L'individu à qui Passek avait parlé, et qui n'en savait pas plus, s'informa auprès d'un certain Ismaïloff, capitaine de la garde, quand le coup devait être exécuté. L'officier surpris fit sa déclaration à la même chancellerie. On en prévint sur-le-champ l'empereur qui se trouvait à Oranienbaum. Passek fut arrêté à neuf heures du soir, vers le temps où Orloff et Perfilioff se mirent à jouer; mais l'empereur ordonna qu'il ne fût interrogé qu'après la fête de S. Pierre et S. Paul, que l'église grecque célèbre le 10 juillet (29 juin v. st.).

Catherine était à Péterhoff. Le 7 juillet elle vint faire une visite à son époux à Oranienbaum; elle y fut reçue avec magnificence; il y eut grand banquet, et le soir bal masqué à l'Opéra. Pierre avait à Oranienbaum un cercle brillant d'hommes et de dames. On remarqua dans le nombre, outre la comtesse Élisabeth Romanowna Woronzoff, la jeune princesse de Holstein-Beck qui, plus tard, épousa un prince Bariatinski; Marie-Pawlowna, Anne Nikitischna, et Marie-Osce-

poffna Narischkine, qui étaient les épouses du grand-veneur, du grand-échanson et du grand-écuyer; Anne-Carlowna Woronzoff, épouse du grand-chancelier, avec la comtesse Stroganoff, sa fille; la comtesse Bruce, née Roumanzoff et la princesse Troubetzkoï, sa sœur; les feld-maréchaux Münnich et Troubetzkoï, le grand-chancelier et son frère Roman Woronzoff, le général Alexandre-Iwanowitsch Chouvaloff, le prince Galitzin, vice-chancelier, le conseiller-d'état Stæhlin et l'envoyé de Prusse. Cette nomenclature est nécessaire pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le 8, Alexis Razoumoffski donna une grande fête à Gostilitz. Pierre s'y rendit d'Oranienbaum, Catherine de Péterhoff. On se sépara avant la nuit.

Révolution du 9 juillet.

Le 9 juillet (28 juin n. st.), jour mémorable dans les annales russes, Pierre devait dîner à Péterhoff et y donner quelques ordres pour la fête de S. Pierre et S. Paul, qui devait s'y célébrer avec grande pompe. Après la parade, à une heure, Pierre et sa cour se placèrent sur une grande voiture couverte, qu'on nomme en Russie linéga. Lui-même et sa société étaient fort gais; Goudowitsch allait en avant à cheval. Arrivé dans la forêt située entre Oranienbaum et Péterhoff, on aperçut un paysan qui, assis sur une mauvaise charrette, faisait des efforts pour atteindre la linéga, et criait de toutes ses forces qu'on fît halte. On crut que c'était un ivrogne et on n'y fit pas attention. Quelque temps après, Goudowitsch revint au grand galop du côté de Péterhoff et cria au cocher d'arrêter. Il s'approcha de l'empereur et lui parla bas: au premier mot

qu'il lui dit, l'empereur descendit pour l'entendre sans témoin; Goudowitsch lui communiqua ce qu'il venait d'apprendre: un domestique, qu'il avait rencontré, lui avait dit que depuis le matin on ignorait ce que l'impératrice était devenue; seulement une sentinelle avait remarqué, entre quatre et cinq heures, deux femmes qui sortaient du jardin. Pierre s'approcha ensuite de la voiture, et dit aux dames de descendre et de se rendre à pied au palais. Lui-même, avec les autres hommes, se replaça sur la linéga, et ordonna d'aller au grand galop dans la cour du palais: il y arriva avant deux heures. Quelques dames qu'il y trouva lui dirent que des personnes qui étaient venues à midi de Pétersbourg, avaient dit que l'impératrice s'y trouvait. On lui parla aussi de troupes qu'elle y faisait venir.

Depuis ce moment, l'empereur perdit toute présence d'esprit; toutes les facultés de son âme parurent étourdies de ce coup, et nous n'avons plus à raconter que les extravagances d'un homme hébété et manquant entièrement de courage. Il chercha l'impératrice dans tous les coins du château; sous son lit, sous les matelas, dans des armoires où il n'y avait pas place pour un enfant, criant sans cesse contre la perfidie de sa femme. Les dames pleuraient et criaient, tous les hommes parlaient; le désordre était au comble.

Le paysan qui avait couru après la voiture de l'empereur, arriva enfin; ayant trouvé toutes les portes ouvertes, il pénétra jusqu'à l'empereur, et élevant

les yeux au ciel, lui parla bas et lui remit un billet. Le fidèle Bressan y annonçait à son maître le commencement de la révolution. Bientôt après, un officier holsteinois arriva avec l'appareil d'un feu d'artifice pour le lendemain ; il dit qu'en partant de Pétersbourg, il avait entendu qu'on proclamait l'impératrice comme souveraine. Il n'avait pas eu la curiosité de prendre d'autres informations : vers trois heures, on vit une fumée couvrir toute la ville de Pétersbourg ; c'était celle des canons tirés pendant le dîner de la nouvelle souveraine.

Au moment où Passek fut arrêté, c'est-à-dire le 8 juillet à neuf heures du soir, la princesse Daschkoff fut avertie de cet incident : elle se rendit aussitôt chez Panin pour lui dire qu'il était indispensable de faire la révolution sans perdre un instant. L'irrésolu Panin voulut attendre jusqu'au lendemain : il fit observer que l'impératrice n'était pas sur les lieux, et qu'une nuit comme celles de cette saison où il ne cesse de faire clair sous ce climat, n'était pas plus favorable pour une pareille entreprise que le grand jour. La princesse le quitta, prit des habits d'homme et se rendit à minuit à l'endroit où les conjurés avaient coutume de se voir ; c'était un pont qui, pendant les nuits d'été, servait de promenade. On convint d'aller chercher l'impératrice ; pendant que Bibikoff et Alexis Orloff se rendirent au galop à Péterhoff, Grégoire amusa Perfilioff jusqu'à ce qu'il pensa qu'il était temps de l'arrêter ; la princesse Daschkoff et quelques autres allèrent dans les

casernes et éveillèrent les gardes. Alexis pénétra, sans être aperçu dans la chambre à coucher de l'impératrice, et lui dit de sortir sur-le-champ. Pendant qu'elle s'habillait, il chercha une voiture que depuis quelque temps la princesse Daschkoff tenait prête dans la proximité de Péterhoff. Comme il n'y avait pas de cocher, Orloff en fit les fonctions. Tremblante et éperdue, Catherine monta dans la voiture; Catherine Iwanowna Tcherekoffsky, sa femme de chambre, y prit place à côté d'elle; Schkourin monta derrière : Bibikoff suivit la voiture à cheval.

Catherine qui pendant la route recouvra sa hardiesse jusqu'à pouvoir plaisanter, arriva, vers sept heures du matin, au quartier des casernes des gardes. Grégoire Orloff vint à sa rencontre pour lui annoncer que tout était prêt pour sa réception. L'impératrice descendit à la caserne du régiment d'Ismaïloff, où elle trouva la princesse Daschkoff et les Orloff à la tête de trois compagnies qu'on avait gagnées. Catherine les harangua et leur peignit l'inquiétude continuelle dans laquelle elle était pour sa vie et celle du grand-duc, son fils. La multitude de ses adhérens grossit autour d'elle; tout le régiment de Semenoff se déclara pour elle : les autres suivirent cet exemple, surtout après avoir entendu dire que l'empereur était mort, bruit qu'on avait répandu à dessein. Les aumôniers des régimens apportèrent les crucifix, et reçurent le serment des soldats. Le hetman, Wolkonski, Iwan Chouwaloff, Stroganoff, avertis de ce

qui se passait, arrivèrent aux casernes pour ne pas être les derniers à saluer Catherine du nom d'autocratrice.

Vers neuf heures, elle quitta les casernes dans la même voiture qui l'y avait transportée. En passant devant la chancellerie, elle délivra Passek, privé de sa liberté depuis douze heures. Dans la rue, elle rencontra Villebois qui se rendait à son poste : les caresses de Catherine le gagnèrent. Elle se rendit à l'église de Casan : Setchin, archevêque de Nowgorod, ne doutant pas de la mort de Pierre, la reçut comme tutrice du jeune empereur Paul et comme régente, et entonna le *Te Deum*, tandis qu'Alexis Orloff s'adressant à la foule assemblée au porcheron, la proclama autocratrice, et le grand-duc Paul son successeur.

De l'église, Catherine se rendit un instant au nouveau palais d'hiver, sans doute pour enlever les papiers de l'empereur, et de là au vieux palais où Élisabeth était morte. Il fut entouré, autant que possible, de soldats et de canons. Des détachemens furent postés sur la route d'Oranienbaum pour empêcher que l'empereur n'apprît ce qui se passait avant qu'on ne fût en mesure de le repousser s'il attaquait le château. Le conseiller d'état, Bressan, l'ancien valet-de-chambre, traça en hâte, sur un papier, ces mots en français : « L'impératrice est à la tête des gardes soulevées. Neuf heures sonnent, elle entre dans l'église de Casan. Le peuple paraît suivre ce mouvement, et les fidèles sujets de V. M. ne se montrent pas. » Il remit ce billet à un domestique sûr, travesti en paysan finnois qui se mit sur une mauvaise charrette atte-

lée d'un seul cheval. Le domestique avait justement passé le pont qui conduit à Oranienbaum, quand les conjurés y placèrent un détachement. C'est là le paysan qui suivit l'empereur à Péterhoff.

Le prince George-Louis de Holstein-Gottorp était par hasard à Pétersbourg; il se mit à cheval pour se rendre où son devoir l'appelait. Il fut arrêté dans les rues, arraché de son cheval, et obligé de courir entre deux cavaliers. Il trouva moyen d'échapper, et se sauva chez Korff, directeur de la police. On découvrit sa retraite, et les gardes demandèrent qu'il leur fût livré. Pour lui sauver la vie, sa nièce le fit arrêter.

Elle fit aussi arrêter tous les officiers du régiment de cavalerie holsteinois dont l'empereur était le chef. Quelques autres officiers essayèrent de faire résistance : tels que le major-général de Toll; un des aides-de-camp de Pierre, nommé Kayser; le colonel Budberg [1] qui, à la tête de son régiment, marcha au secours de Pierre; les capitaines Chepeloff et Woyekoff, tous deux de la garde. Tous succombèrent à la force, et furent arrêtés.

Arrivée au vieux palais, Catherine y fit venir le grand-duc Paul avec son gouverneur, et le montra au peuple qui acceuillit la mère et le fils avec des cris de joie. Le clergé et tous les grands qui se trouvaient à Pétersbourg, vinrent rendre hommage à la nouvelle souveraine.

A midi, on distribua le manifeste suivant que Teploff avait rédigé, et qu'on avait secrètement im- Manifeste de Catherine.

[1] Voy. p. 286 de ce vol.

primé : « Tous les vrais fils de la Russie ont été frappés par l'imminent danger dont l'empire était menacé. D'abord les bases de notre religion grecque orthodoxe ont été ébranlées, et ses commandemens ont été près d'être abolis, de manière qu'on s'attendait à voir l'antique et véritable foi remplacée par une nouvelle religion. En second lieu, la gloire de la Russie qui, au prix de tant de sang, avait été portée au plus haut degré par ses armes victorieuses, a été foulée aux pieds par la paix dernièrement conclue avec son plus grand ennemi, et en même temps la constitution intérieure, sur laquelle reposent le bien-être et l'existence de notre patrie a été bouleversée. Ce danger menaçant tous nos féaux sujets, nous a forcée à la fin de recourir à Dieu et à sa justice, et nous conformant au désir manifeste et sincère de tous nos fidèles sujets, nous sommes montée sur notre trône russe, souverain et impérial, et nous avons reçu l'hommage de tous nos sujets. Donné à Saint-Pétersbourg, le 28 juin (v. st.) 1762. »

« Signé CATHERINE. »

Le même jour, le changement fut notifié aux ministres étrangers à l'exception de celui de Prusse, par la note suivante écrite en français et non signée : « S. M. l'impératrice qui est montée aujourd'hui sur le trône, suivant le désir unanime et les fortes prières de ses très-fidèles sujets et des véritables patriotes de cet empire, a ordonné de faire part de cet événement à tous les ministres étrangers qui résident à sa cour, en les assurant que S. M. I. est dans l'intention de vivre en

bonne intelligence avec les souverains leurs maîtres. On nommera incessamment le jour auquel ces ministres pourront avoir l'honneur de faire leur cour et féliciter S. M. I. »

Ainsi on regardait, à Pétersbourg, la révolution comme consommée : elle ne l'était pourtant pas si le malheureux Pierre n'avait entièrement perdu courage. Cependant le conseil de Catherine délibérait sur la manière de la consommer. L'impératrice voulait se mettre à la tête de ses troupes, aller à Péterhoff et de là à Oranienbaum pour livrer aux 3,000 hommes de l'empereur (on lui croyait plus de forces) un combat qui ne paraissait pas douteux. A quoi aurait cependant servi une victoire si Pierre était maître de Cronstadt et de la flotte qui s'y trouvait à l'ancre, et si le chemin de Livonie lui restait ouvert? On y pensa un peu tard; le vice-amiral Iwan Talysin s'offrit pour aller séduire la garnison de Cronstadt, et on détacha un corps pour intercepter la route de Livonie. Dans la soirée du 9 juillet on envoya des courriers en Allemagne avec ordre pour Soltikoff d'observer les mouvemens de la Prusse, à Roumanzoff de remettre le commandement de l'armée de Poméranie à Pierre Panin, frère du gouverneur du grand-duc, et à Tchernitcheff de se retirer, au lieu de se réunir à l'armée prussienne, comme il lui avait été ordonné.

A sept heures du soir, Catherine se trouvait à la tête d'une armée de 15,000 hommes, dont on anima le courage en les abreuvant d'eau-de-vie fournie des caves du gouvernement. Les ministres des puissances

Catherine marche contre Pierre.

alliées contre la Prusse, sortant du rôle de spectateurs tranquilles, firent aussi distribuer de cette liqueur enivrante aux soldats qui passaient devant leurs hôtels.

A neuf heures, Catherine affublée de l'ancien uniforme des gardes à pied qui rappelait le temps d'Élisabeth, décorée de l'ordre de Saint-André, portant sur le chapeau une branche de chêne, ses beaux cheveux flottant dans l'air et retenus par un simple nœud, monta à cheval et sortit de Pétersbourg à la tête de ses troupes. Sous ses ordres l'armée était commandée par Wolkonski et Villebois. Catherine avait à ses côtés le hetman Razoumoffski et Iwan Chouwaloff; derrière elle on voyait la princesse Daschkoff, et après un petit intervalle les feld-maréchaux Troubetzkoï et Bouttourlin, Panin, les Orloff, Odart et d'autres conjurés. L'impératrice coucha au Cabaret Rouge (Krasnaïakabak); l'armée passa sous les armes la nuit, (si l'on peut nommer ainsi le peu d'heures pendant lesquelles le soleil se couche dans ce climat et dans cette saison).

Voyons cependant ce qui se passa à Péterhoff depuis qu'on y avait aperçu la fumée des canons tirés pendant le dîner de Catherine. L'empereur ayant perdu la tête, Münnich, Troubetzkoï, Woronzoff et Chouwaloff résolurent d'agir pour lui s'il voulait le souffrir. Ils convinrent que Münnich resterait avec lui, et que les trois autres iraient à Pétersbourg pour prendre des informations et, s'il était possible, apaiser la révolte. Dans tous les cas, ils promirent de revenir pour rendre compte de ce qu'ils auraient vu. Ils descendirent devant le palais

impérial ; sans se faire annoncer, le grand-chancelier se présenta devant Catherine et, sans attendre qu'elle lui adressât la parole : Je viens, dit-il en français, de la part de l'empereur, mon maître... « Que voulez-vous? dit, en l'interrompant, Catherine.... Apprendre les vues de V. M., continua Woronzoff. Et comme la colère empêcha l'impératrice de répondre, il ajouta : « Quel droit avez-vous sur le trône, tandis que l'empereur l'occupe et que, même avant vous, son fils doit lui succéder un jour ? » L'impératrice ayant eu le temps de se remettre de son trouble, le prit par la main, le conduisit à la fenêtre et lui montra le peuple et les gardes qui, à l'instant même, firent entendre leur hourah. « Demandez à ceux-ci, dit Catherine, ce n'est pas moi qui agis, je ne fais que céder. » Woronzoff se retira dans son hôtel où un officier vint lui annoncer les arrêts. Troubetzkoï et Chouwaloff prêtèrent serment à l'impératrice et se joignirent à sa suite ainsi que nous l'avons vu.

Après le départ de ces trois seigneurs, Pierre qui se préparait à combattre les rebelles, changea l'uniforme prussien contre celui des gardes russes, et se décora de l'ordre de Saint-André. Il envoya aux troupes holsteinoises qui étaient à Oranienbaum, l'ordre de prendre poste dans la forêt. Toute sa société fut ensuite obligée de le suivre au jardin, sur le bord de la mer, et il compta, d'un instant à l'autre, les dames qu'après le départ de leurs maris, il voulait garder comme ôtages. Ayant appris que le hetman s'était déclaré pour l'impératrice, il fit venir de Gostilitz Alexis Razou-

moſſki, son frère. Münnich conseilla de marcher en Ukraine avec les Holsteinois et les autres régimens qu'il avait avec lui; de réunir à lui, chemin faisant, toutes les troupes qu'on trouverait; d'aller avec elles en Holstein, et de faire de ce pays le centre d'une entreprise contre Catherine. Pierre rejeta cet avis, et ordonna de faire lever en masse les paysans des environs. Dans le trouble où il était, incapable de profiter d'un bon conseil et de faire lui-même quelque disposition raisonnable, il donna des ordres impossibles à exécuter, rédigea des manifestes remplis d'injures pour son épouse, et des ordres aux commandans des provinces. Tout le monde fut occupé à les copier, sur des tables, sur les bancs qui se trouvaient dans le jardin. L'empereur courait de l'un à l'autre pour signer ces papiers, et les remit à des hussards, pour les porter à leur destination. Enfin il demanda à manger, et l'on porta à toute la société qui ne quitta pas le jardin, quelques rafraîchissemens et du vin.

Conseil de Münnich.

Münnich et Goudowitsch profitèrent de ce moment où l'empereur était assis, pour lui représenter la nécessité de prendre un parti décisif. Et que me conseillez-vous? demanda-t-il d'une voix émue. « Vous mettre, dit Münnich, à la tête de vos troupes; vous montrer aux gardes, aller hardiment à eux; demander comment vous avez mérité qu'on se révolte contre vous; rappeler les bienfaits dont la nation vous est redevable, et promettre de remédier aux griefs s'ils sont fondés. » Il fallait quelque courage pour suivre ce conseil; jamais Münnich et Goudowitsch ne pu-

rent l'inspirer à leur souverain. « Non, répondait-il sans cesse, je n'oserais; je connais ma femme, elle ordonnerait ma mort. Non, je m'en fie à mes Holsteinois, ils me défendront jusqu'au dernier homme.

Cronstadt est livré à Catherine.

Il approuva un dernier conseil, et celui-là pouvait le sauver encore si, par un sort fatal, il n'en avait confié l'exécution à l'homme le plus borné de sa suite. Le comte Devière, un de ses aides-de-camp, fut envoyé à Cronstadt, pour arrêter Nummers, le commandant, et prendre sa place. A son arrivée, on ne savait encore rien de ce qui s'était passé à la résidence, et Devière se garda bien d'en parler, ou d'exécuter promptement ses ordres. Pendant qu'il s'entretenait de choses indifférentes avec Nummers, arriva Talysin envoyé par Catherine, qui raconta qu'à la campagne où il s'était trouvé, il avait entendu parler de troubles qui avaient éclaté à Pétersbourg; que, quoique ce bruit fût probablement faux, il avait cependant cru devoir se rendre à son poste qui était la flotte. Devière, enchanté de l'ignorance du vice-amiral, se retira pour prendre ses mesures. Dès qu'il eut tourné le dos, Talysin fit, au nom de la nouvelle souveraine, de brillantes promesses à Nummers, le gagna facilement et l'engagea à arrêter l'aide-de-camp de l'empereur dont la mission ne pouvait plus paraître problématique. « Vous avez manqué, dit Nummers en trouvant Devière, le moment de m'arrêter; maintenant, au nom de l'impératrice, vous êtes mon prisonnier. »

Pierre III s'embarque.

Après le départ de son aide-de-camp, Pierre continua à donner des ordres confus et contradictoires.

Les fatigues et les émotions qu'il avait éprouvées, épuisèrent ses forces; il tomba en faiblesse, et ensuite en un sommeil léthargique d'où il s'éveilla à minuit. Il résolut alors d'aller à Cronstadt. Il monta, avec toutes les dames, avec Münnich et Goudowitsch, dans une galère, et ordonna aux autres personnes de sa suite de le suivre dans un yacht qui avait été préparé.

Il est repoussé de Cronstadt.

A une heure et demie, la galère arriva sur la côte de Cronstadt où l'on trouva une partie de la garnison avec du canon, les mèches allumées. On allait baisser le pont pour descendre, lorsque la sentinelle, avertie que c'était l'empereur, répondit qu'il y avait ordre de ne laisser entrer qui que ce fût. Ne me connais-tu pas? dit Pierre en rejetant son manteau. La réponse fut un coup terrible pour le malheureux prince. « Nous n'avons plus d'empereur; vive Catherine II ! » Et toute la garnison cria : Vive Catherine II! Un officier cria à la galère de s'éloigner; qu'on allait donner feu si elle restait. Pierre voulait se retirer. « Ne fuyez pas, dit Goudowitsch, en le prenant par le bras; sautez avec moi à terre, personne n'osera tirer, je vous en réponds sur ma tête. Un peu de courage, et Cronstadt avec la flotte sont à vous! » Münnich appuya ce conseil, mais l'empereur ordonna de s'éloigner, se cacha au fond de la cahute, et tomba de nouveau dans une courte faiblesse.

Münnich et Goudowitsch plongés dans de tristes réflexions, étaient restés sur le tillac. La galère et le yacht s'étaient éloignés; on demanda à Pierre où il

fallait diriger la course. Ne sachant que répondre, il fit appeler ses deux amis. « J'aurais dû suivre vos conseils, dit-il au feld-maréchal; mais vous qui dans votre longue carrière avez su, par votre prudence, échapper à tant de dangers, dites-moi : que faut-il faire pour sortir de ma terrible situation? — Rien n'est encore perdu, répondit le vieillard; allons tout droit à Reval où est une division de votre flotte; nous monterons un vaisseau de guerre qui nous transportera en Poméranie; vous vous mettrez à la tête de votre armée que vous ramènerez en Russie; je promets à V. M. que, dans six semaines, Pétersbourg et la Russie seront à vos pieds. »

Toutes les femmes, et parmi elles la favorite, accueillirent cette proposition avec des cris de terreur. Comment les rameurs auront-ils la force d'aller jusqu'à Reval? Nous les remplacerons, dirent Münnich et Goudowitsch. Tous les autres se réunirent aux dames pour soutenir que le danger n'était pas assez pressant pour que l'empereur quittât le pays; que la voie de la négociation lui était ouverte. Ce misérable avis fut préféré aux conseils de la prudence, de l'expérience et du courage. Pierre déclara qu'il tâcherait de s'entendre avec son épouse, ordonna à la galère d'aller à Oranienbaum, au yacht à Péterhoff. La première arriva le 10, à quatre heures du matin.

Pierre retourne à Oranienbaum.

Aussitôt Pierre ordonna à la garde du palais de s'en aller parce qu'il n'en avait plus besoin, fit dire au ministre de Prusse qu'il ferait bien d'aller à Pétersbourg, et entra dans la petite forteresse qu'il avait fait

construire, pour en renvoyer également la garde. Il perdit de nouveau connaissance; revenu à lui-même, il demanda à manger. Il ne se trouva rien que du pain de seigle avec du vin, parce que toutes les provisions avaient été envoyées à Oranienbaum, et ensuite portées sur le yacht.

Sa lettre à Catherine.

Pierre se rendit ensuite dans un petit cabinet dont la tenture en satin bleu était ornée de petites images brodées par Catherine. Il tomba sur un sopha et s'endormit. Au bout de quelques heures, il s'éveilla en sursaut, demanda une plume et de l'encre et écrivit à l'impératrice qu'il reconnaissait son tort, et qu'il était prêt à partager avec elle l'empire. Comme l'empereur, revenu au palais, montra cette lettre à quelques personnes, on a su que, malgré sa faiblesse, elle était essentiellement différente de celle que Catherine fit publier ensuite, comme lui ayant été adressée par son époux. Münnich et Goudowitsch blâmèrent hautement la lettre et prédirent à l'empereur qu'elle resterait sans effet.

Catherine était partie du Cabaret Rouge avec son armée, après 5 heures du matin; on marcha lentement parce qu'on ne savait pas à quoi on devait s'attendre de la part de l'empereur. Grégoire Orloff et quelques autres conspirateurs allèrent en avant pour reconnaître le terrain. Arrivés à la forêt, ils trouvèrent la levée en masse que Pierre y avait fait placer la veille; ces paysans attendaient les officiers qui devaient les commander et leur dire pourquoi on les avait fait venir. Orloff seul entra dans cette foule au galop, le

sabre nu à la main, et les dispersa dans un instant. Près de Strelna, Catherine entra au couvent de S.-Serge pour y faire sa dévotion : ce fut là que le vice-chancelier, prince Galitzin, lui présenta la lettre de Pierre; elle déclara à haute voix qu'elle ne répondrait jamais à cette lettre, et que le bien-être de l'empire exigeait d'autres mesures. On se mit de nouveau en marche, et, à dix heures, Catherine fut à Péterhoff.

Ce fut là que Mikhaïl Ismaïloff, un des serviteurs de l'empereur, dans la fidélité duquel il mettait la plus grande confiance, apporta à Catherine une seconde lettre que Pierre, voyant qu'il n'arrivait pas de réponse à la première, lui avait écrite. Il y renonçait à la couronne et demandait une pension et la faculté de se retirer en Holstein avec Goudowitsch et Élisabeth Woronzoff. Après cette démarche, il redevint calme; il croyait que tout était fini. Pour prouver la sincérité de sa renonciation, il ordonna aux soldats de mettre bas les armes, de ruiner les parties extérieures de sa forteresse et de mettre l'artillerie hors de service. « Sire, lui dit Münnich avec une noble indignation, si vous ne savez pas vivre comme empereur, montrez au moins, à la tête de vos troupes, que vous savez mourir en souverain. Je me placerai devant vous; on ne vous atteindra qu'en marchant sur mon corps. » Rien ne pouvait relever la pusillanimité de ce prince que la main de Dieu semblait avoir frappé. Seconde lettre de Pierre.

On allait exécuter ses ordres, lorsqu'il reçut la nouvelle que Catherine était déjà arrivée près de Péterhoff: Pierre est trahi.

aussitôt il se décida à la fuite et demanda qu'on sellât son meilleur cheval.

L'empereur s'était confié à un traître; Ismaïloff, qu'il croyait si fidèle, l'avait vendu aux Orloff: il avait promis de le leur livrer. Cet infâme arriva à Oranienbaum au moment où l'on sellait le cheval de son maître. Le vice-chancelier et Grégoire Orloff étaient avec lui pour apprendre d'autant plus vite le succès de leur intrigue, mais ne parurent pas devant l'empereur. Ismaïloff rapporta à celui-ci qu'il avait trouvé l'impératrice dans de bonnes dispositions; qu'elle le laisserait aller en Holstein pourvu qu'il renonçât au gouvernement, qu'il signât un acte que Catherine lui envoyait, désarmât ses troupes, et rendît lui-même son épée en signe de soumission. Ismaïloff lui fit peur en lui parlant de la fureur des troupes, et lorsqu'il vit que Pierre, révolté des termes de l'acte, balançait encore, il finit par dire: V. M. fera comme elle le jugera à propos, mais, par ordre de la souveraine, je vous arrête. Ces mots terrassèrent Pierre; il remit à Ismaïloff son épée, et s'assit devant le portrait d'Élisabeth pour copier de sa main et signer l'acte ainsi conçu [1]: « Dans le peu de temps de mon règne absolu sur l'empire de Russie, j'ai reconnu que mes forces ne suffisaient pas à un tel fardeau, et que je n'étais pas capable de gouverner cet empire ni souverainement ni d'une manière quelconque. Aussi en ai-je aperçu l'ébranlement qui aurait été suivi de sa ruine

Il est arrêté.

Signe un acte d'abdication.

[1] Dans la traduction française, qui fut communiquée aux ministres étrangers.

totale, et m'aurait couvert d'une honte éternelle. Après avoir donc mûrement réfléchi là-dessus, je déclare, sans aucune contrainte et solennellement en face de l'empire de Russie et de l'univers, que je renonce pour toute ma vie au gouvernement dudit empire, ne souhaitant d'y régner ni souverainement ni sous aucune autre forme de gouvernement, sans aspirer même d'y parvenir jamais par quelque secours que ce puisse être. En foi de quoi je fais un serment sincère devant Dieu et tout l'univers, ayant écrit et signé cette renonciation de ma propre main, ce 29 juin 1762.

*Signé* PIERRE, DUC DE HOLSTEIN. »

Ismaïloff remit ce document à Galitzin et Orloff qui l'avaient attendu dans une pièce voisine et qui allèrent le porter à leur souveraine. Après leur départ Ismaïloff agit en maître. Il ordonna le désarmement des troupes de Holstein, qui, forcées à l'obéissance par un fort détachement de hussards, venu de Péterhoff, donnèrent des marques de rage et de désespoir. Il arriva du même château une vieille voiture sale, attelée de six chevaux, dans laquelle on plaça Pierre, Goudowitsch et Élisabeth Woronzoff. Ismaïloff fut le quatrième. Entre midi et une heure, cette voiture partit pour Péterhoff. Il fut défendu aux prisonniers de dire un mot en route.

Lorsque cette voiture traversa les rangs des soldats qui entouraient Péterhoff, il y régna un morne silence. Plusieurs régimens de Cosaques qui venaient d'arriver et qui la première fois qu'ils virent leur empereur, le vi-

rent prisonnier, frémirent ; ils ne croyaient pas que Pierre se soumettrait à son sort. Celui-ci, tout en fureur, monta le grand escalier et fut conduit dans l'appartement qu'il avait habité comme grand-duc. Toutes les pièces étaient ouvertes. On lui arracha l'ordre de S.-André et on lui ordonna de se déshabiller. Comme on n'avait pas d'autres vêtemens à lui donner, il resta quelques instans en chemise et sans bottes : dans son désespoir il jeta quelques plaintes. On lui imposa silence et quelqu'un lui apporta une vieille robe de chambre et des pantoufles. Il fut conduit ensuite dans une chambre isolée dont l'entrée fut gardée par un factionnaire. Il y tomba de nouveau en faiblesse et resta pendant une grande partie de l'après-dîner dans cet état. Nikita Panin vint le voir et lui dit qu'il était indispensable de le tenir aux arrêts à cause de la fureur du peuple. Il sollicita vainement la permission de voir son épouse, et la fit supplier de ne pas maltraiter le fidèle Goudowitsch et Élisabeth Romanowna. Catherine le lui fit promettre. A sept heures du soir, il fut conduit par une forte escorte à Ropcha, château impérial dans le voisinage.

Il est conduit à Ropcha.

Ici commence le règne de Catherine ; mais les événemens qui se passèrent jusqu'au 14 juillet, doivent être rapportés ici en tant qu'ils concernent Pierre III.

Après avoir couché à Péterhoff d'où trente-six heures auparavant elle s'était furtivement évadée, Catherine fit, le 14 juillet, son entrée triomphante à Pétersbourg. Elle était encore à cheval ; le favori ne la suivait plus de loin ; il avait pris à côté d'elle la place

qui indiquait sa nouvelle fortune. On lui assigna un appartement dans chaque palais impérial. Le 13, Catherine reçut les félicitations du corps diplomatique. L'envoyé de Prusse était sans doute embarrassé de sa conduite; il fut tiré de sa peine en recevant, une heure avant l'audience, la notification officielle que l'impératrice ne recevrait aucun étranger en uniforme militaire: comme on savait qu'il n'avait pas d'habit français, c'était le dispenser de paraître. Catherine était-elle heureuse? Elle le paraissait pendant le jour, mais quand la nuit venait, les terreurs qui assiégent le crime, sur le trône comme dans la cabane, ne la laissaient jouir d'aucun repos; des personnes qui paraissaient bien instruites assurèrent qu'elle se leva fréquemment, dans les premières nuits, et, accompagnée de peu de personnes, quittait le palais pour chercher ailleurs le sommeil qui la fuyait.

Mort de Pierre III.

Pour terminer ses inquiétudes et pour satisfaire l'ambition d'Orloff, la mort de Pierre III fut résolue. Catherine l'a-t-elle ordonnée? y a-t-elle au moins consenti? On le lui a fréquemment reproché, mais l'histoire ne peut admettre sans de fortes preuves une accusation si grave: il n'en existe aucune contre Catherine. C'est assez que la postérité dise: un tel forfait a pu se commettre sous le règne de Catherine, et il est resté impuni. N'aggravons pas les reproches qui tombent sur elle en chargeant sa mémoire des crimes d'autrui. Il paraît qu'elle était d'abord intentionnée de renvoyer son époux en Allemagne; il est vrai aussi qu'après la révolution on lui représenta ce départ comme

pouvant avoir les suites les plus dangereuses. Ces appréhensions augmentèrent le tourment qu'elle éprouvait. Il est certain aussi qu'il n'y avait de salut pour elle que dans la mort du souverain légitime. Telle est la nature des révolutions, que quiconque y a trempé par un premier forfait est irrésistiblement entraîné à une suite de crimes.

Pierre était malade. On n'espérait pas pouvoir corrompre son médecin, le docteur Luders. Les Orloff portèrent à un des médecins de l'impératrice un prétendu ordre de la souveraine, d'empoisonner une bouteille de vin de Bourgogne, boisson ordinaire du ci-devant empereur. Le 17 juillet, Alexis Orloff la porta à Ropcha : ses compagnons et ses complices furent un autre Orloff, son cousin, qui s'appelait Grégoire comme le favori, le prince Bariaitinski, le cadet; Téploff; un comédien nommé Wolkoff. Un courrier du cabinet qui ne savait rien du but de la promenade, avait eu ordre de les accompagner. Le prince Bariaitinski, l'aîné, un sergent de la garde nommé Engelhardt, qui se trouvaient à Ropcha, étaient initiés dans le complot.

Pierre en déshabillé était assis devant une table sur laquelle il traçait avec de la craie le plan d'une forteresse, lorsque Teploff entre chez lui; le malheureux prince qui espérait beaucoup de la magnanimité de Catherine, se réjouit de voir cet homme : il ignorait la part qu'il avait eue à la révolution. Alexis entra après lui : tous deux lui annoncèrent sa prochaine délivrance et lui demandèrent pour eux et pour l'autre Orloff, et le cadet Bariaitinski, la permission de dîner

avec lui. Les assassins voulaient être témoins de la mort du malheureux. On se mit à table : Pierre demanda son vin ordinaire et on lui servit la bouteille empoisonnée. Il avait l'habitude de tremper son Bourgogne avec beaucoup d'eau; ce jour-là il en avala un verre pur. Aussitôt il déclara le vin falsifié; dans la seconde suivante, le feu dévorait ses entrailles, et il cria : je suis empoisonné! Ainsi, ajouta-t-il, il ne m'a pas été permis de régner dans ma patrie, ni de monter sur le trône de Suède qui m'était destiné! Il a fallu que je vinsse dans ce pays pour mourir de poison! Pierre demanda du lait; pour se donner un air d'innocence, les meurtriers lui en firent apporter. Après l'avoir bu, il eut un violent vomissement; il lui prit des convulsions et il se jeta sur son lit.

Après avoir conféré un instant sur ce qu'il y avait à faire, les quatre conspirateurs entrèrent dans la chambre du lit. Alexis s'en approcha et prit l'empereur à la gorge. Celui-ci se leva subitement, déchira la figure du meurtrier avec les ongles, et cria : Quel mal t'ai-je fait? Le monstre eut un retour vers l'humanité. Frappé de terreur ou de compassion, il lâcha sa victime et quitta la chambre. Au bruit, Luders accourut : arrivé à la porte il fut frappé de stupeur; deux gardes, que les meurtriers avaient appelés pour les aider, le forcèrent de sortir. L'aîné Bariaitinski, Wolkoff, Engelhardt et les deux soldats, furent les véritables meurtriers; Grégoire Orloff, Teploff et le cadet Bariaitinski, les aidèrent sans toucher l'empereur; Alexis Orloff courait éperdu sans voir ce qui se passait autour

de lui; Luders et quelques autres personnes se trouvant sur une terrasse, purent voir le forfait se commettre. On commença par jeter Pierre sur le lit pour l'étouffer sous les coussins; la fureur du désespoir donna des forces à la victime et on ne réussit pas. On le jeta d'abord sur un fauteuil, et ensuite par terre; il se défendit comme un lion en poussant des hurlemens affreux qu'on entendit au loin. Bariatinski prit alors une serviette, en fit un nœud et le jeta autour du col de Pierre; Engelhardt tira le nœud et l'étrangla, pendant que les autres appuyaient les genoux sur sa poitrine ou le tenaient par les bras et les jambes.

Il était entre deux et trois heures lorsque Pierre rendit le dernier soupir; il était parvenu à l'âge de 34 ans et quelques mois.

On plaça le cadavre sur le lit, et on appela Luders en le prévenant que l'empereur avait eu un coup de sang. Le médecin n'y trouva plus une trace de vie.

Alexis Orloff courut en pleine carrière à Pétersbourg. L'impératrice était en société; elle avait commencé un récit, lorsqu'on vint lui dire qu'Orloff la priait de passer dans une autre pièce. Quand elle vit sa figure toute décomposée, une vive frayeur la saisit. Orloff lui avoua une partie de la vérité; il lui dit que Pierre était mort subitement. Catherine exprima sa peur que cette mort ne lui fût imputée. Panin, qu'elle fit venir, conseilla de ne publier cette nouvelle que le lendemain, comme étant arrivée pendant la nuit. L'impératrice retourna au salon, et continua tranquillement le récit de son histoire.

Instruite le lendemain du meurtre, elle montra la plus vive douleur et fondit en larmes; elle se plaignit du mauvais service que le zèle de ses amis lui avait rendu. Le même jour 18 juillet (n. st.), elle annonça au peuple par un manifeste et au corps diplomatique par une circulaire sans signature, que le ci-devant empereur était mort d'une colique hémorrhoïdale.

On envoya un médecin russe à Ropcha, sous prétexte de faire la dissection; elle n'eut pas lieu, mais on publia sous mains qu'on avait trouvé un polype dans le corps du défunt. Le cadavre portait des signes évidens d'une mort violente; les yeux lui sortaient de la tête; la langue était pendante, le col déchiré; on le cacha par une énorme cravate. Dans la nuit du 18 au 19, on transporta le cercueil dans une chambre du couvent d'Alexandre Newski où on le laissa voir au public. Le 21, il fut enseveli entre la régente Anne Carlowna et la grande-duchesse Anne, fille de Catherine II qui était morte en 1759. On oublia de dire les messes pour les morts; cet oubli eut des conséquences au bout de plusieurs années.

### 5. *Caractère de Pierre III.*

5. Caractère de Pierre.

Pierre III avait des membres biens proportionnés et la taille bien prise; mais son extérieur n'avait rien de gracieux. Sa constitution originairement faible avait pris des forces par les exercices qu'il suivit à Oranienbaum. Sa manière de vivre n'avait rien d'extraordinaire. A l'exception d'une courte époque de sa jeu-



nesse, il était sobre. Comme enfant, il détestait la fumée de tabac; successivement il s'habitua à fumer lui-même et finalement il poussa cette habitude jusqu'à un excès qui devint dégoûtant.

Quoique la nature lui eût donné beaucoup d'intelligence, un excellent jugement, et une mémoire prodigieuse, sa paresse et ses penchans sensuels l'empêchèrent de les cultiver par l'étude. Plus tard il prit du goût pour la lecture et acheta beaucoup de livres, qu'il plaça à Oranienbaum.

L'allemand était sa langue maternelle. Il parlait le français avec facilité mais pas correctement; il ne savait que très-imparfaitement le russe. Dans les trois langues il écrivait mal.

Il savait être très-agréable en société; il avait l'humeur gaie, et sa conversation était spirituelle, souvent satirique; quelquefois elle tomba dans la bouffonnerie.

Il aimait beaucoup la musique et croyait bien jouer du violon; personne ne partageait cette opinion. Il était, dans son enfance, d'une extrême poltronnerie que l'éducation et l'âge diminuèrent, et qui sembla avoir disparu ensuite, mais nous avons vu que dans les derniers jours de sa vie, lorsque le malheur l'atteignit, elle revint, affaiblit toutes ses forces intellectuelles et le perdit.

Quoique peu religieux, il ne souffrait pas qu'on affectât l'incrédulité; dans sa croyance, il était plus Luthérien que Grec.

La bienveillance était la partie dominante de son caractère. Il se faisait une fête d'opérer des réconciliations entre des amis brouillés. Il mit des bornes au

despotisme du monarque et à celui des ministres qui est plus redoutable.

Disons encore un mot du sort de ses serviteurs et amis.

Élisabeth Romanowna Woronzoff fut traitée avec brutalité devant les yeux de son amant, à l'instant où arrivés à Péterhoff les captifs furent séparés. Elle fut arrêtée et on lui arracha la décoration qu'elle portait. La princesse Daschkoff l'apporta à l'impératrice qui la para elle-même de cette dépouille de sa sœur. Élisabeth eut long-temps les arrêts dans la maison de son père, obtint enfin la liberté, épousa le brigadier Polianski, et mena une vie triste et retirée.

L'honnête Goudowitsch fut aussi arrêté. Son indignation s'exhala en reproches publics contre les ennemis de son maître. Il fut relégué dans ses terres en Ukraine.

Wolkoff, le conseiller d'état qu'il faut distinguer de l'histrion de ce nom, vécut pendant quelque temps en disgrâce; l'impératrice qui avait besoin de ses talens, le rappela au service, mais il fut toujours tenu dans un certain éloignement.

Après le départ de Pierre d'Oranienbaum pour être transporté à Péterhoff, le feld-maréchal Münnich se rendit au même château et se présenta à l'impératrice qui lui fit quelques reproches, auxquels il répondit avec dignité. Il ajouta qu'il la servirait avec la même fidélité qu'il avait prouvée à son ancien maître.

George-Louis, prince de Holstein-Gottorp, arrêté dans le premier moment, obtint sa liberté le 23 juil-

let avec la promesse d'une pension de 10,000 roubles. Catherine, comme tutrice de son fils, le nomma son lieutenant en Holstein [1].

Le baron Ungern-Sternberg, aide-de-camp de l'empereur, donna sa démission et vécut de ses rentes. Il était encore en vie, lorsque Paul parvint au trône: celui-ci honora en sa personne la loyauté du serviteur et la mémoire de son père.

Le colonel Budberg prit sa démission et alla en Livonie où il resta jusqu'à la fin de ses jours.

Les troupes holsteinoises qui étaient restées fidèles à Pierre, furent horriblement maltraitées et enfin embarquées pour être transportées en Allemagne. Elles périrent dans une tempête.

Comme le règne de Paul Ier tombe hors de l'époque où nous terminons cette histoire, nous dirons ici un mot des obsèques qu'il fit célébrer pour son père.

Le 17 novembre 1796 à dix heures du soir, Catherine II quitta la vie en jetant un cri terrible. Le 19, l'empereur Paul visita les restes de son père qui étaient presque entièrement réduits en poussière; le cercueil ayant été refermé et placé sous un catafalque, l'empereur ordonna qu'il serait gardé pendant deux jours et deux nuits par le seul ami de Pierre III qui fût encore en vie, le baron d'Ungern-Sternberg, et par deux de ses assassins, Alexis Orloff, et le grand-maréchal de la cour, prince Bariatinski. Le 22, le cercueil fut porté, dans une procession solennelle au palais. L'empereur et toute sa famille l'accompagnèrent;

[1] Voy. vol. XLII, p. 356.

ils attiraient moins les regards du public que les deux grands criminels qui furent obligés de marcher, pendant près d'une heure, à côté du cercueil portant sur des coussins les insignes du pouvoir dont ils avaient dépouillé leur maître. Le 18 décembre, le cercueil, suivi de celui de Catherine, fut déposé au caveau de la forteresse.

---

## SECTION IV.

### *Règne de Catherine II Alexiewna* 1762-1796

Manifeste et couronnement de Catherine II.

La mort violente de Pierre III avait affermi le trô
de Catherine; dès-lors c'était à elle à procurer à s
usurpation la sanction de l'opinion publique, en tr
vaillant au bien-être de ses peuples et en étouffant p
des bienfaits les regrets que les bonnes qualités de s
époux avaient laissés; en acquérant en même temp
par une politique sage et modérée, le respect et
confiance des puissances étrangères, sans prétend
leur inspirer de la crainte. Elle réussit parfaiteme
dans le premier objet, et nous aurons presque tou
jours occasion d'applaudir à la force de son caractèr
à sa sagesse, à sa justice, à son infatigable activité,
sa bonté inépuisable; qualités que la flatterie de s
contemporains a encensées sans pouvoir les ternir,
qu'au bout de quarante ans, la postérité lui reconnaîtr
Nous blâmerons l'ambition qui l'a portée à ébranl
le système politique de l'Europe, par rapport à
Pologne et à la Turquie. Nous sommes fâché que not
devoir nous force de jeter quelquefois un coup d'œ
sur sa vie privée et sur cette continuité de faiblesse
prolongées même jusqu'à l'âge où elles ne trouver
plus d'excuses; mais tel est le sort des souverains, d
M. de Ségur, il n'est point de vie privée pour eux
leurs liaisons intimes et leurs sentimens ont une tro
fréquente influence sur la politique, pour échapper
l'attention publique; ils ne sauraient trop se le répéter

que journée de leur existence est une page de leur
oire. Toutefois, en parlant des brillantes qualités
Catherine et de ses vices, nous ne serons l'écho
les poëtes, des philosophes et des journalistes qui
it flattée pendant trente ans, ni des libellistes qui
versé leur venin sur elle. Nous avons une autre
ervation à faire. Le long règne de Catherine a été
rêmement riche en événemens de tout genre; il est
rapproché de nous, et les événemens qu'il offre,
ce au grand nombre de voyageurs qui, pendant
te époque de gloire, ont visité la Russie, sont si
éralement connus, que, par ce double motif, nous
ns cru devoir faire usage de la plus grande concision
ur les rapporter. Il s'ensuit que cette section de
tre ouvrage n'est guère plus qu'une table des ma-
tes raisonnée, ou, tout au plus, le canevas d'une
toire. Nous souhaitons qu'on n'ait pas quelque
ission importante à nous reprocher.

Parmi les moyens dont les ministres de Catherine
t fait usage pour étouffer le souvenir des bienfaits
Pierre III, il y en a un que la morale réprouve hau-
nent; c'est la calomnie. On l'a employée avec une
pudence incroyable et avec un succès qui fait le
sespoir de l'historien. Pendant près d'un demi-siècle,
mensonges consignés par Teploff dans un mani-
te qui porte le nom de Catherine, ont été pris pour
vérité; et de nos jours encore, ils sont répétés par
s écrivains estimables [1]. Dans cette trop fameuse

[1] M. de SÉGUR même parle encore du projet de Pierre de se
arer de Catherine et de la reléguer en Sibérie, comme d'un

pièce, on fait dire à Catherine, qu'après la mo
d'Élisabeth, la nation avait espéré que le successe
la dédommagerait de la perte d'une si bonne souv
raine, mais que bientôt on s'était aperçu que Pier
manquait des qualités requises dans un prince; q
la patrie avait été saisie d'épouvante et de terre
lorsqu'elle avait vu que le nouveau souverain ne pe
sait qu'à assouvir ses passions; que dans les premie
temps du règne de sa tante, il avait caché ses pencha
vicieux, mais qu'il n'avait pu empêcher qu'ils ne pe
çassent suffisamment pour faire craindre ce qui e
arrivé; que, parvenu au trône, il avait cessé de se fai
violence; qu'il n'avait pas même su dissimuler la joie q
lui inspirait l'aspect du cadavre de sa bienfaitrice do
il avait parlé d'une manière bien peu analogue à
reconnaissance qu'il lui devait; qu'au lieu de reme
cier le Très-Haut de l'avoir fait monter sur le trô
il n'avait vu dans son avénement que l'effet d'un ave
gle hasard; que cette erreur corroborant ses pencha
vicieux, ainsi que son incurie avaient été la source
toutes les innovations tendant à la ruine de la natio
qu'il avait entrepris d'introduire; qu'infidèle à la r
ligion grecque, il s'était moqué de son culte et av
projeté la destruction de la foi orthodoxe; qu'il av
foulé aux pieds les lois de la nature en persécuta
sans mesure le grand-duc Paul et la mère de ce prin
qu'il avait voulu exclure le premier de la successi
pour livrer l'empire à des étrangers et détruire l'o
vrage de Pierre le Grand; que sous son règne les l

fait constant. Voy. *Mémoires ou souvenirs*, vol. III, p. 4

vaient été sans force, les tribunaux sans activité; que
es revenus de l'empire avaient été dilapidés et les
ffaires publiques négligées; qu'à peine sorti d'une
uerre il avait voulu précipiter la nation dans une au-
re; que sa conduite envers les gardes, comblées d'hon-
eurs par ses prédécesseurs, n'avait eu d'autre but
ue d'avilir ce corps respectable; qu'il les avait offen-
ées par des innovations dangereuses; que tous ces
vénemens avaient vivement affecté l'âme de l'impé-
atrice; qu'elle-même et ses fidèles serviteurs avaient
té en butte à la plus horrible persécution; que
'ierre III avait eu l'intention de la faire mourir; que
les sujets pleins de zèle, des cœurs pieux et magna-
imes l'en avaient informée, et qu'enfin, après avoir
nploré l'assistance du Très-Haut, elle avait résolu
e sauver la patrie; qu'aussitôt les vœux de la nation
'étaient manifestés; que d'un commun accord, les
rdres de l'état lui avaient spontanément prêté le ser-
ient de fidélité; que pour faire manquer les desseins
erfides du ci-devant empereur, et pour prévenir
effusion du sang, elle s'était mise à la tête des gardes
e l'artillerie et de quelques autres régimens; qu'à
eine sortie de la ville, elle avait reçu deux lettres,
e Pierre; que dans la première il avait témoigné le
ésir de retourner en Holstein, sa patrie; que dans
seconde il avait offert de renoncer à la couronne,
il lui était permis d'emmener avec lui Goudowitsch
Élisabeth Woronzoff; que cette lettre avait été
mplie d'expressions polies et flatteuses, tandis que
uelques heures auparavant, il avait ordonné la mort

de l'impératrice ; qu'on connaissait cette circonstance par la personne qui avait reçu cet ordre [1] ; que la souveraine lui avait répondu par écrit que, pour satisfaire la nation, il devait lui envoyer une abdication volontaire, entièrement écrite de sa main, et bien formelle ; qu'il l'avait fait, et qu'ainsi Catherine était montée sur le trône sans qu'il y eût du sang répandu, et sans autre secours que celui des élus de seigneur.

Les puissances étrangères eurent l'air d'ignorer la mort de Pierre qui ne leur avait été annoncée que par une note sans signature. La cour de Suède seule prit le deuil pour la mort d'un parent. Marie-Thérèse ne put cacher son indignation, lorsque le prince Galitzin lui annonça la révolution par laquelle Catherine était montée sur le trône. Frédéric II écrivit à son ministre : La nouvelle de la révolution arrivée en Russie, et de la mort tragique de l'empereur, m'a navré le cœur. Bientôt après, Goltz reçut ordre de témoigner à Catherine les sentimens d'amitié dont le roi était pénétré pour elle.

Aussitôt que Catherine put, à la suite de la mort de son époux, se regarder comme véritablement souveraine, elle pardonna d'une manière généreuse à toutes les personnes de la cour d'Oranienbaum qui l'avaient desservie. Elle dédaigna, dit Rulhière, de faire éprouver son ressentiment à ces esclaves, sans force et sans haine ; femme singulière dont les grandes qualités se trouvèrent malheureusement altérées par l'habitude

[1] Il est vrai que, parmi les exclamations qui échappèrent à Pierre dans le trouble de son âme, il dit aussi : Qu'on la tue! qu'on la tue!

des petites intrigues, altière, séduisante et dissimulée, que ni la colère, ni la vengeance n'emportèrent au-delà du point précis où le crime lui avait été nécessaire; aimant la gloire et donnant tout à la renommée; mesurant tout sur sa fierté; ayant conçu un grand mépris pour les hommes par la facilité qu'elle avait trouvée à leur en imposer; suivant, sans aucun plan, sans aucun système, des desseins vastes et immodérés, mais les suivant par caractère; avançant pied-à-pied pour bien connaître ce qu'elle peut oser, et se laissant engager par la facilité du premier pas dans les plus audacieuses entreprises, avec la confiance que son bonheur et son adresse la sauveront de tous les embarras; jamais abattue par les revers, souvent emportée par les succès; comblée enfin de tous les présens de la nature et de la fortune, mais recevant trop aisément l'empreinte de tous les vices de son peuple.

La relation suivante pourra contribuer à faire juger son caractère; elle renferme plusieurs faits peu connus, mais authentiques.

L'intérieur de la cour de cette princesse ne lui offrait rien qui pût faire diversion aux inquiétudes qui la tourmentaient. Entourée de parvenus grossiers qui abusaient des droits acquis par leur dévoûment pour lui extorquer des grâces : Je ne mène point une vie agréable, dit-elle un jour à un ministre étranger; je sais que les gens qui m'entourent, manquent d'éducation; mais je leur dois ce que je suis; ils sont pleins de probité et de courage, et je suis bien sûre qu'ils ne me vendront pas.

Dans cette foule de courtisans rustiques, le seul Panin se distinguait. Il avait puisé en Suède des idées républicaines, et il ne voyait rien de plus beau que le gouvernement d'un sénat aristocratique, absorbant la puissance monarchique. Il croyait qu'il serait possible de réaliser ce projet en Russie. Un jour, ayant trouvé Catherine tourmentée par les dangers qui la menaçaient, il lui proposa comme un moyen sûr de rendre son trône inébranlable, de renoncer à l'autorité absolue, et de créer un conseil permanent et inamovible avec lequel elle partagerait l'autorité. Catherine était susceptible d'enthousiasme; l'idée de fonder la liberté sur les bords de la Newa, flatta son imagination : sa passion lui offrit une grande satisfaction dans l'idée de placer à côté d'elle, comme chef du sénat, Orloff, son amant. Le favori en parla au vieux Bestoucheff, qui avait été rappelé à la cour. Ce vieux politique fut effrayé du projet, et y fit renoncer l'impératrice; mais comme il n'avait pas renoncé à l'espoir de jouer encore une fois un rôle sur la scène du monde, il conçut alors le projet de marier Catherine à l'homme pour lequel elle nourrissait une passion effrénée. Il rédigea au nom de la nation une requête qui devait être adressée à la souveraine; on y représentait que le grand-duc était d'une faible constitution, que sa mort entraînerait de grands malheurs, qu'elle pouvait prévenir en sacrifiant sa liberté au bien-être de la nation pour laquelle elle avait déjà tant fait. On lui proposa d'épouser l'ex-empereur Iwan, parce que Bestoucheff savait bien que la nation désapprouverait ce choix.

En effet, douze évêques, auxquels il la communiqua d'abord, la signèrent, mais en rejetant l'époux proposé, et demandant qu'on lui laissât la liberté de choisir parmi ses sujets celui qu'elle jugerait digne. Plusieurs grands seigneurs y adhérèrent, et déjà Catherine, informée de ce qui se passait, songeait à réaliser ce vœu en donnant sa main à son amant, lorsque cette intrigue fut déjouée par la fermeté de Panin de Razoumoffski et de Woronzoff. Celui-ci se jeta aux pieds de Catherine, et la conjura de renoncer à une union qui la déshonorerait. Catherine, feignant la surprise, désavoua Bestoucheff, et menaça de le punir. Cette menace n'eut pas d'effet; mais le chancelier obtint la permission de voyager pendant deux ans.

Avant de se rendre à Moscou où son couronnement (cérémonie négligée par Pierre III) eut lieu le 18 juillet, Catherine témoigna sa bienveillance au comte de Münnich, le fidèle conseiller de son époux, et rappela les exilés, excepté toutefois le ci-devant empereur Iwan et sa malheureuse famille. Biren, vieillard de soixante-douze ans, revint à la cour où il se rencontra avec Münnich qui avait été l'auteur de sa chute et son successeur à Pelin. Lestocq que Pierre III avait rappelé, reçut une pension. Le couronnement fut célébré avec une grande pompe, et la souveraine se concilia l'affection des habitans de Moscou par un séjour prolongé de huit ou neuf mois qu'elle y fit, et celle des troupes, par un manifeste qu'elle publia le jour du couronnement, en l'honneur de l'armée qui avait combattu contre la Prusse. Elle se déclara colo-

nel des quatre régimens des gardes, et s'adjoignit, comme lieutenans-colonels, les quatre frères Orloff.

La première démarche politique de Catherine fut de confirmer la paix avec la Prusse. Les conseils salutaires que Frédéric II avait donnés à Pierre III, dans la correspondance qui tomba entre les mains de l'impératrice, réveillèrent en elle les sentimens d'affection pour le monarque auquel elle devait sa grandeur, puisqu'il avait négocié son mariage. Elle rétablit aussi les rapports d'amitié avec le Danemark, contre lequel l'empire de Russie n'avait pas de griefs.

Les premières ordonnances de Catherine étaient rédigées dans un ton de bienveillance auquel on n'était pas accoutumé chez cette nation, et même remplies de ces principes philanthropiques que plus tard on a nommés libéraux. « Tout ce que nous avons ou aurons, notre vie même, nous le consacrons à la chère patrie, dit un oukase du 29 juillet 1762. Nous ne regardons rien comme nous appartenant. Nous ne travaillons pas pour nous-même; tous nos efforts, tous nos soins sont employés pour le bien-être et la gloire de notre peuple. »

Catherine confirme la suppression de la chancellerie secrète.

Le 30 octobre 1762, Catherine confirma la suppression de la chancellerie secrète; suppression qui était un bienfait que la nation devait à l'infortuné Pierre III, et dont la flatterie tâcha d'attribuer tout le mérite à son épouse. L'ordonnance qu'elle publia, définit avec précision les faits qui dorénavant devaient être regardés comme crime de lèse-majesté et de haute

trahison. L'usage de *crier le mot*[1] fut aboli. Tous ceux qui, dans l'ivrognerie ou dans des rixes ou dans l'espoir d'échapper à une discipline méritée, le prononceraient, devaient être punis comme perturbateurs du repos public. S'il se présente, dit l'oukase, quelque délateur des dernières classes, tel que soldat, matelot, paysan, ouvrier, on commencera par l'examiner pour s'assurer qu'il sait ce que c'est qu'un crime de lèse-majesté ou de haute-trahison. Si on trouve qu'il le sait, et qu'il persiste dans son accusation, et s'il articule des faits sans les prouver ou rendre probables, on lui adressera une exhortation pour lui faire sentir les conséquences de son accusation. S'il y persiste, on lui donnera le temps de faire des réflexions en l'enfermant pendant quarante-huit heures sans lui donner à boire ni à manger. Si, après cette épreuve, sa constance n'est pas ébranlée, on donnera suite à la dénonciation en faisant une enquête.

Institutions d'utilité publique.

Dans la vue d'attirer en Russie des colons étrangers dont les bras pussent défricher l'immensité des terres incultes qui se trouvent dans les gouvernemens de Tobolsk, d'Astrakhan, Orenburg et Bielgorod, Catherine institua, au mois de décembre 1762, une cour de tutelle ou de curatelle pour la direction des étrangers, et pour veiller à leurs intérêts, et le 22 juillet 1763, elle publia une ordonnance pour faire connaître à ceux qui voudraient se fixer dans ces contrées éloignées, les avantages dont on leur assurait la jouissance, tels que

[1] Voy. p. 203 de ce vol.

le remboursement de leurs frais de voyage, le libre exercice de leur religion, l'immunité pour trente, dix et cinq ans, selon le genre de leur établissement, de toute charge ou imposition quelconque, la concession des terres nécessaires, des secours en argent, la franchise du service militaire. Cette ordonnance fut publiée en français, accompagnée d'une désignation des terres incultes et se qualifiant à recevoir des colonies dans les quatre gouvernemens nommés. Ces mesures eurent le plus grand succès : une foule d'Allemands qui ne jouissaient pas chez eux d'une tolérance religieuse illimitée, ou croyaient avoir à se plaindre de vexations ; d'autres pour qui le défrichement de terres vierges avait un charme particulier, se transportèrent dans ces régions asiatiques. Il y vint aussi des Français, des Polonais et des Suédois.

Parmi les nombreux établissemens d'utilité publique qui durent leur naissance à Catherine, nous devons nommer particulièrement les grands hôpitaux pour l'accouchement des femmes enceintes et pour les enfans trouvés ou plutôt déposés par leurs parens, que l'impératrice fonda, en 1763, à Moscou et à Pétersbourg ; l'institution du département de la médecine, de la même année, n'est pas moins remarquable. Cette haute administration a pour but d'exercer une surveillance salutaire sur les médecins, chirurgiens, pharmaciens, ainsi que sur les études des sciences médicales.

Nouvelle organisation du sénat.

Ce fut encore la même année, 1763, que le sénat dirigeant, création de Pierre le Grand, reçut une nou-

velle organisation, et par un oukase du 15 décembre, fut divisé en six départemens dont les quatre premiers résident à Pétersbourg, les deux autres à Moscou. Les affaires du gouvernement furent distribuées entre ces conseils de la manière suivante : au premier furent attribués les finances, la population, la cour de tutelle des étrangers, les affaires synodales, les affaires étrangères, le règlement des frontières, le nouveau code, les banques; 2°. le second fut chargé de l'examen des recours et plaintes des sujets en affaires civiles et criminelles, et de la confection du cadastre; 3°. les affaires particulières de l'Ukraine, de la Livonie, de l'Esthonie, et du gouvernement de Wibourg; les ports, canaux, chemins publics, et en général toute espèce de construction qui se fait aux frais de l'état, sont du ressort du troisième; 4°. les affaires militaires, la noblesse de Smolensk et de la Nouvelle Sévérie dépendent du quatrième; le cinquième fut chargé des affaires courantes du gouvernement, et le sixième, des appels [1].

Nouvelle administration des biens ecclésiastiques.

Au mois d'août 1762, Catherine cassant l'ordonnance de Pierre III relative aux biens du clergé, par laquelle, disait-elle, les bases de la religion orthodoxe avaient été ébranlées, avait rendu au clergé l'admi-

[1] L'organisation du sénat a encore subi un changement en 1802: il est composé aujourd'hui de huit départemens, dont trois à Moscou. Le ministre de la justice, comme procureur-général, préside, au nom de l'empereur, les assemblées générales; un grand-procureur préside chaque département. Le sénat est le gardien des lois; les oukases de l'empereur sont promulgués par ce corps.

nistration des biens de l'Église. Bientôt après, elle établit une commission chargée de donner au clergé une constitution stable, conforme à la discipline ecclésiastique et aux vues de Pierre Ier, son aïeul, comme elle affectait toujours de l'appeler. Elle nomma en conséquence, au commencement de l'année 1764, sous le titre de *Collége d'économie*, une commission chargée de l'administration des biens ecclésiastiques, à l'exception des champs, près et jardins, appartenant aux presbytères et aux fondations, et de la partie des forêts destinée à leur fournir le bois nécessaire pour leur consommation. Il fut assigné à chaque ecclésiastique un traitement suffisant et proportionné à son rang et aux circonstances locales, avec pleine immunité de toute espèce de charge publique. L'excédant des revenus des biens ecclésiastiques fut destiné aux paiemens de pensions pour d'anciens militaires et pour des veuves, et de secours pour des hôpitaux et autres établissemens de bienfaisance. On se convainquit, dès le premier moment, que, pour ces paiemens, on pouvait employer 250,000 roubles par an; l'expérience permit, par la suite, d'aller bien au-delà. On trouva que, d'après le dénombrement de 1760, le clergé possédait 910,886 paysans serfs dont la capitation fut d'abord fixée à 1 1/2 rouble par tête; par la suite, on la doubla.

L'impératrice sépara, en 1764, l'académie des arts de celle des sciences, dont elle faisait partie, et lui donna une organisation particulière sous le titre d'Académie de peinture, de sculpture, d'architecture et

des arts mécaniques; lui assigna un palais et y joignit une institution pour l'instruction de jeunes artistes.

Les élèves qui se distinguent par des talens obtiennent 1,500 roubles chacun, pour un voyage de trois ans; il y en a toujours douze qui jouissent de ce secours.

Enfin, avant la fin des trois premières années de son règne, Catherine fonda une maison d'éducation pour deux cents jeunes demoiselles.

Tels sont les principaux objets qui, pendant la première période de son règne, occupèrent la sollicitude de Catherine II; elle en annonça d'autres : un plan général d'éducation pour relever les Russes de la barbarie d'où Pierre le Grand n'avait pu les tirer; le projet de donner à ce peuple une nouvelle législation, celui d'introduire dans ses états une parfaite tolérance religieuse. L'Europe qui sortait à peine d'une guerre générale, fut frappée de voir surgir les lumières de la nuit profonde qui couvrait la Russie. Les lois et les réglemens publiés par la jeune souveraine, n'avaient rien de cette précipitation avec laquelle d'autres souverains et d'autres peuples ont voulu depuis opérer, comme par un coup de baguette, une régénération complète. Tout paraissait médité et s'exécutait avec cette lenteur qui est le fruit de la sagesse, et avec cette célérité sans laquelle les plans les mieux conçus restent souvent sans résultat. En rendant cette justice à Catherine, convenons qu'elle connaissait parfaitement l'art de faire célébrer par les écrivains tout ce qu'elle entreprenait, et d'en faire annoncer d'avance les succès; elle n'épargna ni argent ni flatteries pour gagner dans

tous les pays ces trompettes vénales de sa gloire.

Meurtre d'Iwan VI.

L'Europe retentissait de l'éloge de Catherine, et on était disposé à lui pardonner la mort de son époux, à croire même à son innocence, lorsqu'en 1764 il arriva un événement qui frappa tout le monde de stupeur, causa une horreur générale, et suspendit le jugement favorable que les hommes de bien allaient porter de cette souveraine. Il a laissé une tache sur sa réputation, parce que cet événement fut accompagné de circonstances qu'on a laissées dans l'obscurité, soit parce qu'on ne pouvait les éclaircir sans soulever l'indignation publique, soit parce qu'on n'avait rien à révéler, les choses s'étant vraiment passées comme on les a fait connaître au public. Nous allons nous borner à ces récits; nous ne cacherons pas les faits qui paraissent compromettre Catherine; mais nous ne croyons pas qu'ils puissent autoriser l'histoire toujours impartiale, quelque sévère qu'elle soit, à condamner sa mémoire.

On a vu quel projet Pierre III avait formé pour soulager dans son malheur le ci-devant empereur Iwan. Ce prince périt dans la nuit du 15 au 16 juillet 1764, d'une manière aussi cruelle qu'inattendue.

L'impératrice faisait un voyage dans les provinces ci-devant suédoises de son empire, lorsqu'un individu obscur, un sous-lieutenant d'un régiment d'infanterie, conçut le projet de tirer l'imbécille Iwan de sa prison et de le placer sur le trône. Wassileï-Mitrowitsch, petit-fils d'un Ukrainien, qui avait eu part à la révolte de Mazeppa, était mécontent de Catherine, parce qu'elle ne lui avait pas fait rendre les biens

confisqués sur son aïeul. Pour se venger, il résolut de la détrôner. Catherine n'avait encore donné aucun sujet de mécontentement à la nation. Néanmoins Pétersbourg ne devait pas manquer de ces hommes ambitieux et entreprenans qui, pour satisfaire leurs passions, sont toujours prêts à se charger des coups les plus hardis. Mitrowitsch ne chercha pas de complice dans cette classe. Pour renverser le trône de Catherine, il ne fallait à cet officier subalterne, sans fortune et sans famille, qu'un aide de son espèce; il le trouva dans le lieutenant Apollon Ouchakoff. Ces deux associés se liguèrent étroitement par un serment solennel qui fut prêté à l'église de Notre-Dame de Kasan, et, circonstance qu'il faut remarquer, Mitrowitsch rédigea un manifeste dans lequel Catherine était peinte avec les couleurs les plus noires. Ouchakoff ayant péri par un accident, Mitrowitsch s'ouvrit de son projet à un autre second lieutenant nommé Sémen-Tchewaridsoff, et à un laquais de la cour; ni l'un ni l'autre ne purent l'assister. Alors Mitrowitsch trouva moyen de se faire envoyer en garnison à la forteresse de Schlüsselbourg. On sait qu'en été il ne fait presque pas nuit dans ce climat boréal. Le 16 juillet à deux heures du matin, et par conséquent en plein jour, Mitrowitsch instruisit de son dessein trois caporaux et trois soldats qui étaient de garde: tous les six lui promirent leur assistance. Aussitôt il fit éveiller tout le corps-de-garde, le rangea en ligne et lui commanda de charger les armes. Cet ordre étant donné par un officier, les soldats, accoutumés à la plus stricte subordination,

obéirent sans balancer. Le commandant de la garnison, éveillé par le bruit, sortit de sa maison, fut aussitôt terrassé par un coup de crosse et arrêté. Alors Mitrowitsch conduisit tout le détachement, fort de 38 hommes, contre la casematte où l'empereur détrôné était enfermé, et attaqua le poste qui le gardait. Les deux officiers qui ne quittaient jamais Iwan, sortirent et ordonnèrent à leurs gens de riposter au feu des assaillans. Ni dans l'attaque ni dans la défense, un seul coup ne porta, à cause, dit-on, d'un épais brouillard qui s'éleva dans cette heure matinale. Toutefois, les soldats de Mitrowitsch voyant que deux officiers d'un rang supérieur à celui du sous-lieutenant qui les conduisait eux-mêmes, lui faisaient résistance, furent troublés et demandèrent à celui-ci en vertu de quels ordres il agissait. Mitrowitsch leur donna lecture d'un prétendu ordre de Catherine, et fit chercher un canon qu'on braqua contre l'enclos de palissade qui défendait la porte de la prison. Le capitaine Wlassief et le lieutenant Tahekin se retirèrent dans la casematte, où ils s'accordèrent à juger que le moment était arrivé d'exécuter un ordre écrit, qui leur avait été donné du temps de l'impératrice Élisabeth, et qu'on n'avait jamais révoqué. Cet ordre portait que, si jamais il arrivait qu'ils fussent attaqués par une force supérieure, plutôt que de laisser enlever leur prisonnier, ils le tueraient. Le malheureux Iwan dormait d'un si profond sommeil, que le bruit qui entourait sa prison ne l'avait pas éveillé. Les deux officiers s'approchèrent de son lit pour le percer de leurs sabres. Le trouble de

leurs sens fut cause que le premier coup, au lieu de frapper le cœur, entra dans la cuisse de la victime et éveilla le prince. Il fut encore blessé au bras en voulant détourner le second coup; le troisième le frappa au cœur. Ainsi mourut l'empereur Iwan VI, âgé de près de vingt-quatre ans, presque entièrement passés dans l'obscurité d'une nuit perpétuelle.

Aussitôt que le forfait fut consommé, les bourreaux ouvrirent la porte et laissèrent entrer les soldats. A l'aspect du cadavre sanglant, Mitrowitsch prononça un éloge pompeux de l'enfant auguste, et sans se servir de son épée, la présenta aux meurtriers, et se rendit prisonnier. On fit le procès aux coupables; Mitrowitsch seul fut condamné à la mort, toutefois à la simple décollation sans autre aggravation de la peine. Elle fut exécutée sur cet homme inconnu ou, comme disaient les personnes qui traitaient ce récit de fabuleux, sur quelque autre coupable qu'on mit à sa place. D'autres ont prétendu que le patient comptait sur la grâce qui lui avait été promise, et au moment encore où on lui ordonna de poser la tête sur le billot, il se retourna, assure-t-on, pour voir si le porteur de sa grâce n'arrivait pas [1]. On ne fit aucune recherche pour s'assurer que cette conspiration n'ait pas eu des ramifications. Les deux régicides furent récompensés et osèrent paraître devant l'impératrice; mais les

[1] Cette circonstance a été racontée à l'auteur, dans sa jeunesse, par un témoin oculaire très-digne de foi; mais le mouvement du condamné peut avoir eu tout autre motif que celui qu'on lui attribuait.

courtisans mêmes ne purent cacher l'horreur que cet aspect leur causait. Il y eut quelques mouvemens dans les régimens des gardes qui seuls prétendaient avoir le droit de créer et de faire mourir des souverains ; on parvint à les apaiser.

Renvoi de la famille de Brunswick.

Le père du malheureux Iwan, ses sœurs et frères, apprirent cet événement dans leur triste exil de Kolmogori, où ils furent traités avec dureté par Goloffzin, gouverneur d'Arkhangel. Antoine-Ulric, prince de Brunswick mourut en 1776. Goloffzin le suivit en 1779 et fut remplacé par un officier plus humain. Melgouneff, nommé gouverneur-général, vit les prisonniers, les consola et se chargea de remettre à sa souveraine une lettre de la seconde des princesses, qui, ainsi que ses deux frères, était née dans l'exil et la pauvreté. L'impératrice fut touchée du sort de cette famille infortunée; elle résolut de l'envoyer en Danemark, auprès de la reine Juliane, sœur d'Antoine-Ulric. Après une courte négociation, tout fut convenu. En 1780, Catherine donna 200,000 roubles pour équiper les deux princesses et leurs deux frères; on les conduisit à Arkhangel où ils apprirent le sort qui leur était destiné. Habitués à l'indigence et au séjour d'une très-petite ville, ils craignaient de se faire voir sur un plus grand théâtre et demandèrent à être renvoyés au triste Kolmogori. Melgouneff leur inspira du courage. Au mois de juillet, une frégate russe les porta à Berghen en Norwége. Un nouveau chagrin les y attendait. Un bâtiment danois reçut les deux princes et les deux princesses; mais Antoine-Ulric, dans un veuvage

de près de trente ans, avait eu plusieurs enfans naturels; une éducation commune avait inspiré aux princes un tendre attachement pour leurs frères et sœurs nés hors de mariage. Ce n'est qu'à Berghen qu'on leur annonça la nécessité de se séparer, parce que les bâtards devaient s'en retourner en Russie, où Catherine leur assigna des pensions ou les établit. Les enfans de la princesse de Mecklembourg, de la ci-devant régente Anne, furent envoyés à Horsens, petite ville commerçante en Jutlande, ayant un port de mer. Catherine donna 60,000 roubles pour les frais de leur établissement, et paya une somme annuelle de 32,000 pour leur entretien. Catherine, l'aînée, née quatre mois avant la chute de ses parens, mourut en 1807; Élisabeth dès 1782, le prince Pierre en 1798, dernier descendant de la ligne aînée de la maison de Romanoff. Alexis, le plus jeune des enfans d'Antoine-Ulric, avait cessé de vivre en 1787.

Tels sont les événemens des trois premières années du règne de Catherine, dans l'intérieur de son vaste empire : à l'exception du meurtre d'Iwan VI, ils étaient tous bienfaisans pour la nation et glorieux pour la souveraine. Ce n'était pourtant pas la seule gloire que l'autocratrice ambitionnait; elle voulait dominer en Europe comme elle dominait en Russie, et une partie de ce vaste plan réussit. «Jamais, dit un historien allemand, aucun monarque ne s'est saisi de la dictature de la république européenne, dans l'étendue que Catherine lui a donnée; aucun des souverains qui, jadis, avaient fait craindre une monarchie universelle, Politique étrangère.

ne paraît avoir été initié dans l'art de cette femme, de montrer, dans les situations les plus dangereuses, une confiance allant jusqu'à l'orgueil, et dans les occurrences les plus ordinaires, une dignité que rien n'affaiblit jamais. L'empire qu'elle s'arrogea n'était pas fondé seulement sur la force, mais il l'était autant et mieux encore sur l'intelligence qui savait faire usage de sa puissance. »

Projet d'une confédération du Nord.

Après avoir changé, par le traité du 11 avril 1764 [1], en une alliance intime la paix avec Frédéric II, que celui du 5 mai 1762 avait rétablie, elle conçut le plan d'une grande confédération entre toutes les puissances du Nord, la Russie, la Pologne, la Prusse, la Saxe, la Suède, le Danemark et la Grande-Bretagne, dont elle se proposait sans doute d'être la modératrice. Cette ligue puissante devait former le contre-poids du système politique qui unissait la maison d'Autriche et les cours bourboniques, et partager ainsi l'Europe en deux grandes masses. Pour conclure une telle alliance, elle choisit un homme qui était plus propre à jouer, comme nous l'avons vu en Pologne, le rôle de dictateur que celui de négociateur, M. de Saldern. De Varsovie où ce ministre avait d'abord été envoyé pour examiner l'état de cette cour, il se rendit à Berlin; il ne put faire agréer au roi de Prusse un projet d'alliance avec la Grande-Bretagne contre laquelle il était trop irrité. « L'assistance de la Suède, du Danemark et de la Saxe, dit Frédéric en parlant de ce projet, était nulle parce qu'on ne pouvait les faire agir

[1] Voy. vol. XLII, p. 54 suiv.

qu'en leur payant de gros subsides ; et de plus, étant unies avec la Russie, elles pouvaient trop partager l'influence que le roi espérait de gagner dans ce pays-là. Il valait donc mieux les en éloigner à temps, d'autant plus qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. »

De Berlin, M. de Saldern alla à Copenhague où il prit un grand ascendant sur le roi, par la conclusion du traité provisionnel relatif à l'échange du Holstein.

Premier partage de la Pologne, 1772.

La Courlande et la Pologne furent les premiers états limitrophes sur lesquels Catherine exerça son influence qui ne fut pas toujours heureuse pour les peuples. Depuis que la Livonie appartenait à la Russie, on s'était accoutumé à regarder le duché de Courlande comme une dépendance de cette puissance. Il avait été rendu à Biren revenu de son exil, et on ne trouva rien d'extraordinaire à ce qu'un prince qui avait toujours été traité en sujet russe, après avoir subi la peine à laquelle il avait été condamné, rentrât dans la possession de ses biens. Quant à la Pologne, elle donnait à l'Europe une leçon terrible, qui devait lui montrer jusqu'à quel point de décadence l'exagération des principes et la corruption des mœurs peuvent faire tomber une nation brave et spirituelle. Catherine se mêla des affaires intérieures de ce pays, en vertu de ce droit d'intervention dont, dans un moment où les passions faisaient oublier tous les principes, on a un instant contesté la légitimité, mais dont l'humanité et la religion font un devoir, lorsqu'un parti opprimé réclame la protection contre l'injustice

et la violence, et que commande la défense de soi-même, lorsque les faits ou les principes énoncés menacent la tranquillité des voisins. Il est vrai que l'intervention étrangère peut être injuste dans son origine, et qu'elle dégénère facilement en tyrannie, mais l'abus est toujours à côté du pouvoir. Catherine a certainement mérité les reproches de ses contemporains et de la postérité par l'usage qu'elle a fait du sien, ainsi que de l'ambition qui, de son règne, a fait une suite de guerres avec ses voisins. Nous ne la suivrons pas dans les affaires de la Pologne qu'elle a effacée du rang des états européens, ni dans ses guerres avec l'empire ottoman dont elle a préparé la chute, ni dans ses traités avec le Danemark pour l'échange du Holstein, ni dans les négociations de Teschen où elle est intervenue, ni dans celles qui se rapportent à la neutralité armée du Nord où elle a acquis une gloire peu durable, ni dans le changement de sa politique aux dernières années de son gouvernement qui a failli la brouiller avec la Prusse : toutes ces matières appartiennent à une histoire de Catherine, mais sont traitées par nous dans d'autres chapitres. La part indirecte qu'elle a prise à la révolution française n'entre pas dans notre cadre : nous nous bornerons à fixer seulement l'époque de ces grands événemens.

La violence que Catherine employa pour imposer à la nation polonaise un roi peu digne de cette élévation; les excès que commirent ses troupes; le despotisme avec lequel ses ministres traitaient une nation libre, comme si c'était des troupeaux d'esclaves; les innova-

tions arbitraires qu'elle fit dans la constitution de cette nation, enfin le premier partage de la Pologne, sont des taches ineffaçables de sa gloire. Si ces iniquités multipliées ne firent pas sur l'Europe toute l'impression défavorable qu'elles méritaient, Catherine dut ce ménagement à la protection qu'elle accordait aux dissidens. Cette conduite lui concilia la bienveillance des vrais philosophes aussi bien que de ces fanatiques qui avaient arboré les étendards de la tolérance pour cacher la haine qu'ils avaient vouée à la religion.

Guerre contre les Turcs, en 1768.

Si les affaires de la Pologne avaient flatté l'ambition et la vanité de Catherine, la guerre glorieuse que depuis 1768 elle faisait aux Ottomans, lui inspira ou nourrit en elle le désir des conquêtes. Cette guerre fonda la réputation militaire des Russes, quoique leurs succès fussent plutôt dus à l'imperturbable courage du soldat russe qu'aux talens des généraux; car toute la suite des opérations prouve le peu de capacité des officiers. Elle appartient néanmoins sous ce rapport aux événemens européens dont les conséquences s'étendront sur les siècles à venir. Elle plaça la Russie parmi les puissances maritimes, et on vit des flottes de la Baltique remporter de brillantes victoires dans l'Archipel grec. Cette expédition maritime avait été préparée par une expédition de pur commerce par laquelle l'autocratrice voulut accoutumer ses marins à des mers inconnues. Ayant formé avec des négocians de Pétersbourg une société de commerce, elle fit équiper la frégate Bonne-Espérance, commandée par le capitaine Plechedoff, qui, entré dans la mer Méditer-

ranée par le détroit de Gibraltar, passa deux années à visiter les ports de cette mer où l'on n'avait jamais vu le pavillon russe.

Paix de Koutchouk-Kaïnardji.

La paix de Koutchouk Kaïnardji qui, en 1774 termina la première guerre contre les Turcs, valut à la Russie un district considérable situé sur la mer Noire, la ville et le district d'Asoff, le fort d'Iénikalé, Kartsch et Kinburn, la navigation du Pont, et la reconnaissance du titre impérial. Elle créa un nouvel état indépendant, la Crimée, gouvernée par un khan de la famille de Guéraï.

Fondation de l'ordre de S.-George.

Cette guerre enrichit la Russie d'un nouvel ordre militaire. Le 23 novembre (v. st.) 1769, l'impératrice le fonda pour en décorer les militaires qui, après avoir satisfait à tous les devoirs que leurs sermens et l'honneur leur imposaient, se seraient encore personnellement distingués par leur bravoure ou la sagesse de leurs conseils. L'ordre de S.-George (tel est son nom) est divisé en quatre classes, et les chevaliers jouissent de pensions proportionnées à leur grade.

Trois grandes calamités affligèrent la Russie pendant la guerre de 1768 : l'émigration des Kalmucs, une peste violente et une révolte dangereuse.

Émigration des Kalmucs.

On divise la nation nombreuse des Mongols en trois branches, savoir 1°. Mongols proprement ainsi nommés qui sont les plus orientaux, occupent les contrées situées au nord du grand mur de la Chine, et le vaste désert de Kobi ou Gobi, et sont soumis à l'empire chinois. La race la plus populeuse et la plus septentrionale de ces Mongols proprement dits, les Kal-

kas, d'où était sorti Djingiskhan, sont les restes de ces Mongols qui, sous Koublai, petit-fils de ce conquérant, soumirent, en 1260, la Chine où ils régnèrent jusqu'en 1368. Au nord de ces Mongols, autour du lac de Baïkal, dans le gouvernement russe d'Irkoutsk, on trouve 2°. les Burattes, nommés en russe Bratski, les plus féroces de tous les peuples de race mongolique. Enfin, 3°. à l'occident de ces deux peuples, au nord et au sud du mont Altaï, demeure (si l'on peut se servir de ce mot en parlant de Nomades) la puissante race des Kalmucs ou OElates (deux mots dont par corruption on a fait Kalmoucs et Eleutes), mais dont ni l'un ni l'autre n'est le véritable nom de ces Mongols qui ne s'appellent que Dœrbœn-Orœt, c'est-à-dire les quatre peuples confédérés. Ces quatre peuples ou hordes sont les Khochot, les Soniores, les Derbet et les Torgös. Les premiers, nommés Toufans par les Chinois, étaient anciennement les maîtres du Tibet qu'on nommait alors l'empire de Toufan : ils se divisent, d'après la couleur de leurs tentes, en Toufan ou Sifanes noirs et jaunes; le Dalaï-Lama (leur dieu incarné) est toujours pris parmi les jaunes; les uns et les autres sont soumis aux Chinois. Une partie des Sonïores, tous les Derbets et Torgös, entrèrent, en 1758, en Russie, et occupèrent les steppes du Wolga, ou se soumirent au moins aux Russes ; leur vice-khan Dondoudidachi, institué par le Dalaï-Lama, s'étant adressé à l'impératrice Élisabeth pour la prier de nommer son fils, âgé de treize ans, son successeur, Élisabeth assigna en même temps à ce jeune homme

une pension de 500 roubles, somme considérable dans une nation qui ne connaît d'autre richesse que ses troupeaux de brebis, de chameaux et surtout de chevaux. Ces derniers sont d'un grand usage aux Kalmucs, qui passent leur vie à cheval et préparent, du lait de jument, une liqueur très-forte qu'on nomme koumusch. Chaque père de famille possède de 100 à 3 ou 4,000 chevaux.

Le gouvernement russe employa dans la guerre de sept ans des hordes de Kalmucs, et la Prusse se rappelle avec horreur les excès que ces barbares féroces se permirent partout où touchaient les pieds de leurs chevaux. Cependant, la race même des Soniores et des Torgös se dégoûta de la domination de la Russie, qui travaillait à leur faire connaître le christianisme et l'agriculture, et à introduire, parmi eux, une espèce de conscription militaire : trois choses qui sont également odieuses à ces peuples libres, paresseux et très-attachés à la religion lamaïque. Les prêtres stimulèrent leur mécontentement et leur inspirèrent le désir de quitter un pays où l'on prétendait leur faire connaître les bienfaits et les inconvéniens de la civilisation. Leurs chefs surent cacher aux Russes leur projet d'émigration; ils trompèrent même le gouverneur, au point qu'il leur confia deux canons avec des munitions et des artilleurs, pour les aider à repousser les Kirguises, leurs voisins et anciens ennemis, dont ils se prétendirent menacés.

Au commencement de l'automne de l'année 1770, les Kalmucs se mirent en marche avec leurs femmes, leurs enfans, leurs esclaves et leurs troupeaux ; ils for-

maient trois corps innombrables, ayant leur avant-garde et leur arrière-garde, et les flancs de chaque corps couverts par des détachemens. Ils pillèrent et saccagèrent tous les établissemens pour la pêche et le commerce qu'ils trouvèrent sur le Wolga et la mer Caspienne; arrivés plus au sud, ils furent arrêtés par les Cosaques de l'Iaïk qui en tuèrent un grand nombre, et forcèrent des milliers de familles à s'en retourner en Russie. Au printemps de 1771, ils éprouvèrent une forte résistance de la part des Kirguises; enfin ils atteignirent cependant les frontières de l'empire chinois, où ils furent reçus à bras ouverts.

Une armée russe, envoyée trop tard, suivit long-temps les fuyards sans pouvoir les joindre; le sénat s'adressa par écrit au gouvernement chinois pour demander qu'on refusât un asile aux déserteurs; la réponse fut un refus absolu conçu en termes très-offensans pour la vanité de l'autocratrice. On a prétendu que, par cette émigration, la Russie a perdu une population de 150,000 familles: ce nombre paraît exagéré; les familles ou *tentes*, forcées par les Cosaques à rebrousser chemin, formaient le nombre exact de 12,342. On croit que la perte fut de 60,000 familles qui peuvent avoir fait un million de têtes.

La peste fut un des fruits de la guerre avec les Turcs. Peste de Moscou de 1771.
L'avidité des soldats russes qui pillaient les effets pestiférés des vaincus, l'ignorance et la présomption des généraux qui, au lieu de prendre à temps des mesures de précaution contre l'infection, croyaient l'arrêter en défendant de croire que la maladie dominante fût la

peste et l'inexpérience des médecins valurent à la Russie ce mal, ou le portèrent à un point qui menaça d'exterminer la nation. Vers la fin de l'année 1770, ce fléau atteignit Kieff où, en très-peu de temps, il mourut 6,000 hommes, parce que le gouverneur ne connaissait, pour se garantir de l'infection, que des moyens de superstition. Vers Noël, on remarqua à Moscou les premiers indices de cette terrible maladie : une publication officielle rassura les habitans; on les trompa en donnant à l'épidémie un autre nom. La mortalité augmentant cependant, les trois quarts des habitans quittèrent la ville; mais comme on négligea toute précaution, ces fuyards portèrent la contagion dans les villages voisins, où elle fit périr 30,000 individus. Malgré la désertion, il mourut à Moscou, en moins d'une année, plus de 60,000 personnes, dont les cadavres pourrissaient dans les rues, parce que le général Ierapkin, qui ne manquait ni de courage ni d'activité, n'avait pas assez de moyens de transport pour les faire enlever. Enfin, au mois de septembre 1771, l'impératrice envoya son favori, Grégoire Orloff, avec des pouvoirs et des moyens pour réprimer les progrès du mal. La conduite d'Orloff mérite des éloges; il employa toutes les précautions possibles pour arrêter le mal; mais on ne trouva aucun remède pour sauver ceux qui étaient attaqués de la peste. La nature en fournit un; ce fut la rigueur de l'hiver qui diminua progressivement la mortalité qui était de 800 individus par jour, jusqu'à ce que, le 6 janvier 1772, la contagion cessa entièrement.

La grandeur du mal qui affligea Moscou doit en partie être mise sur le compte de la superstition du peuple. Quinze jours avant l'arrivée d'Orloff, un fanatique se persuada qu'il avait eu une vision : dans une chapelle située près de la porte de Sainte-Barbe, on invoquait une image de la vierge qui, dans d'autres circonstances, s'était montrée secourable ; depuis que la peste régnait dans la ville, on avait négligé son culte. L'image s'en plaignit, promit cependant d'arrêter la maladie si on lui demandait un miracle. Depuis ce moment la foule se pressa dans la chapelle et dans les environs, et la contagion augmenta. L'archevêque jugea nécessaire de faire enlever pendant la nuit l'image, cause d'un si grand mal. Cette *impiété* d'un prélat, jusqu'alors respecté, excita un tumulte ; on sonna le tocsin et le peuple en fureur chercha l'auteur du sacrilége ; il s'était enfui dans un couvent situé hors de la ville. On l'y trouva le lendemain, occupé de ses fonctions pontificales ; on l'arracha de l'autel pour le massacrer.

Couvert du sang du prélat, le peuple força les hôpitaux pour en chasser les malades et tuer les impies médecins qui prétendaient les guérir par des moyens profanes. Vers le soir, le général Ierapkin, après un combat opiniâtre, dispersa les rebelles dont 250 furent tués dans les rues ; beaucoup de blessés qui s'enfuirent de divers côtés, moururent faute de secours. La tranquillité fut rétablie.

Les précautions qu'on prit, lorsqu'au printemps 1772, le froid cessa, empêchèrent le retour de la peste qui avait dévoré 133,299 individus.

Révolte de Pougatcheff.

En 1773 éclata la révolte de Pougatcheff.

Sept imposteurs se donnèrent successivement pour Pierre III qui, à ce qu'on prétendait, avait échappé à la mort. Cette fable trouva des crédules, parce qu'on avait négligé des messes de mort pour le défunt empereur, cérémonie qu'en effet on n'avait pu observer sans sacrilége, si ce prince vivait encore.

Le premier pseudo-Pierre parut, en 1767, dans le gouvernement de Woronye. C'était un cordonnier que des moines fanatiques avaient excité à la révolte. Elle fut promptement étouffée. Lorsqu'on en apprit la nouvelle à Pétersbourg, l'imposteur n'existait déjà plus : il avait été exécuté.

Après lui, un soldat déserteur joua le même rôle, en 1770, sur les frontières de la Crimée. Fils d'un paysan qui n'avait probablement pas de nom de famille, il était connu sous celui de Tchernitcheff, sans doute parce qu'il était né dans les terres de cette noble famille. Reconnu par le clergé du pays, il allait se faire couronner, lorsque le commandant militaire dispersa les rebelles, et fit couper la tête au prétendu empereur.

L'Albanie ou le pays des Montenégrins où la guerre conduisit les Russes, en 1770, fut le théâtre où le troisième imposteur joua un instant son rôle, si toutefois on peut qualifier d'imposteur un homme qui ne se donna jamais pour Pierre III, mais permit qu'on le prît pour ce prince, et par ce moyen organisa une rébellion parmi les Montenégrins contre les Turcs auxquels ils étaient soumis. C'était un médecin nommé

Stefano Piccolo. Les Turcs étouffèrent sa révolte. Après s'être caché quelque temps, Stefano tomba entre les mains du prince Michel Dolgorouki ou se rendit lui-même à ce général. Après avoir publié par toutes les gazettes que le faux Pierre III était pris, les Russes donnèrent à Piccolo le grade de lieutenant-colonel, et il leur amena un corps nombreux de Montenégrins [1].

Quatre faux Pierre parurent dans la seule année de 1772. Le premier fut un paysan des terres de la famille de Woronzoff, qui était venu se réunir à un corps de Cosaques commandé pour joindre l'armée. Chemin faisant, il prit un air imposant et s'annonça comme empereur de Russie. On ajouta foi à son récit, et les Cosaques lui jurèrent fidélité. Il était sur le point de se faire couronner, lorsqu'un officier, à la tête de quelques troupes, vint disperser les rebelles qui étaient peu nombreux : le paysan fut arrêté et transporté dans une ville voisine où les moines excitèrent une émeute pour le délivrer. Cette tentative n'eut pas de succès, et l'imposteur expira sous le knout.

Vers la même époque, un paysan des monts Ou-

[1] Stefano Piccolo paraît être le même individu qui s'est fait connaître à plusieurs cours d'Europe sous le nom de Stefano Zannewich, prince d'Albanie, descendant du célèbre Scanderbeg, et qui par ses escroqueries et ses mensonges, a fait nombre de dupes en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Hollande, jusqu'à ce qu'arrêté, en 1786, à Amsterdam, pour dettes et filouteries, il se tua. Il a publié, en italien et en français, un grand nombre d'ouvrages de littérature et de poésies.

rals se donna pour Pierre III. Ses adhérens l'abandonnèrent bientôt, et il échappa, par une prompte fuite, à la punition qui l'attendait.

Un malfaiteur qui avait rompu ses fers dans les prisons d'Irkoutz, fit une tentative semblable, et mourut sous les coups du knout.

La révolte d'un dernier imposteur ébranla le trône de Catherine. Il s'appelait Iémelian Pougatcheff. Les Cosaques du Don et de l'Iaïk (c'était alors le nom du fleuve Oural; Catherine le supprima pour étouffer le souvenir de la révolte dont nous allons parler) envoyèrent à Pétersbourg quelques députés pour porter au pied du trône les plaintes de la nation qui prétendait que ses priviléges avaient été violés. Le comte Zakhari Tchémitcheff, président du collége de la guerre, ayant renvoyé les députés sans réponse satisfaisante, les Cosaques envoyèrent une seconde députation. Prévenu de l'approche de ces délégués, Tchémitcheff les fit chasser à coup de bâton. Pour venger cet outrage, sept d'entre eux résolurent alors de nommer parmi eux un Pierre III qui réclamerait le trône, non pour lui-même, mais pour le grand-duc Paul auquel il appartenait. Le sort devait décider qui représenterait l'empereur : il tomba sur Pougatcheff, homme de peu de moyens, né en 1726, dans le village de Tswiwitzkoïa-Stonitza sur le Don. Krasnoborodko et Perfilioff, les plus habiles parmi ses complices, se chargèrent d'organiser la révolte. Un hasard ou peut-être les affaires des conjurés conduisirent Perfilioff dans les terres d'Iwan Orloff où il fut arrêté. On le transporta

à Pétersbourg pour y recevoir sa punition ; mais l'esprit d'intrigue qu'on lui remarqua, fit naître l'idée qu'on pourrait se servir de lui pour étouffer la révolte. Gagné en apparence par l'argent qu'on lui donna et par les promesses qu'on lui fit, il s'engagea à trahir Pougatcheff, et à le livrer entre les mains du gouvernement. Ayant ainsi obtenu sa liberté, il retourna à l'armée des Cosaques qu'il trompa, mais dans un autre sens qu'il avait promis, savoir en disséminant des bruits mensongers faits pour exalter leur courage. Il raconta qu'il avait vu le grand-duc Paul qui lui avait promis de venir avec une puissante armée à la rencontre de *son père*. Le nombre des adhérens de Pougatcheff augmenta considérablement depuis ce moment, et la fortune lui fut favorable. Le prétendu Pierre III publia des manifestes, délia les sujets du serment de fidélité que, par ignorance, ils avaient prêté à l'usurpatrice, et adressa des oukases au sénat et aux autres autorités. Il annonça que sa seule intention était de chasser l'usurpatrice pour placer sur le trône le grand-duc Paul, après quoi il se retirerait dans un couvent pour y passer le reste de ses jours. Il donna à ses ministres des noms de grandes familles ; l'un fut appelé Panin, un autre Tchernitcheff, un troisième Woronzoff, pour faire croire que les serviteurs de Catherine avaient abandonné cette princesse. Il distribua des décorations d'ordres, et fit frapper des monnaies à l'image de Pierre III, *redivivus et ultor*. Une tentative qu'il fit pour séduire le colonel Simonoff commandant d'Iaïzkoi, ne réussit pas ; mais 500 hommes

de la garnison désertèrent, traînant avec eux douze officiers que Pougatcheff fit mourir dans les tourmens. Il se rapprocha alors des Roskolnicks du gouvernement d'Orenbourg qui, persuadés que Pierre III appartenait à leur secte, puisqu'on disait qu'il était l'adversaire des orthodoxes et voulait dépouiller le clergé de ses richesses, se déclarèrent pour l'usurpateur. La prise d'Ilezka lui procura quelque artillerie. Au bout de deux mois, il se trouva à la tête d'une armée formidable de Baschkirs, de Kalmucs et de Cosaques, tous gens sans discipline.

Au commencement d'octobre de 1773, il se présenta devant Orenbourg avec trente-six canons dont le nombre, à la fin du même mois, fut porté à soixante-dix. Le 9 novembre, il ordonna un assaut que le commandant, le général Reinsdorff, repoussa bravement. Pougatcheff changea alors le siége en blocus, et détacha le feld-maréchal Tchernitcheff, c'est-à-dire le Cosaque Tchika, pour assiéger Oufa. Resté dans son camp devant Orenbourg, il s'abandonna aux débauches, et quoique marié et père de famille, il prit une seconde femme qu'il déclara impératrice.

La nouvelle du siége d'Orenbourg, capitale du gouvernement ayant plus d'une lieue de circonférence, apprit à Catherine que la révolte de Pougatcheff était un événement plus sérieux que les émeutes fréquentes parmi les peuples à demi-sauvages soumis au sceptre de Russie. On résolut de prendre des mesures efficaces pour l'étouffer. Le général Karr fut chargé de marcher de Moscou contre le pseudo-Pierre. Celui-ci, avec une

partie de ses troupes, alla à la rencontre du général et le défit complètement. Le général Bibikoff fut alors envoyé contre les rebelles avec un corps plus considérable. Arrivé le 26 décembre à Kasan, il commença ses opérations par la prise de Samara qui eut lieu le 29.

Bibikoff avait sous ses ordres deux officiers qui s'étaient distingués dans la guerre des Turcs, le prince Galitzin et le colonel Mikhelson. Il détacha le premier contre Pougatcheff, l'autre contre Tchika, son lieutenant. Les difficultés que Mikhelson eut à vaincre pour atteindre Oufa réduisirent le nombre de ses soldats à 1,200, avec lesquels, au commencement du mois de mars 1774, il surprit les avant-postes des rebelles et attaqua Tchika qui avec 8,000 hommes occupait un camp retranché. Les rebelles firent une résistance vigoureuse, mais succombèrent à la tactique des Russes qui en prirent 2,000 avec une cinquantaine de canons.

Mikhelson poursuivit les fuyards, les atteignit le troisième jour, les dispersa et prit le *feld-maréchal* Tchika avec ses principaux officiers.

Galitzin, de son côté, à travers les neiges et les glaces marcha contre Pougatcheff. Celui-ci chargea une partie de ses Cosaques de continuer le blocus d'Orenbourg; lui-même avec les autres s'enferma à Talitcheva, mauvaise bicoque qu'il entoura de remparts de neige qu'on changea en glace en les arrosant d'eau : il garnit ces fortifications de quarante canons. Le 23 mars 1774, Galitzin prit cette place d'assaut, et y trouva 6,000 rebelles. Pougatcheff, avec 4,000 hommes qui lui res-

taient, échappa par la fuite. Le vainqueur alla délivrer Orenbourg dont la garnison était réduite à la dernière extrémité. Il poursuivit ensuite Pougatcheff, le battit le 29 près de Kargali, prit la moitié de son monde et le reste de son artillerie consistant en sept pièces. Le rebelle dut son salut à 500 Cosaques dévoués à sa personne, formant une espèce de bataillon sacré, qui le conduisirent dans les montagnes de l'Oural où il organisa promptement une nouvelle armée de 4,000 hommes mais manquant de canons. Au mois d'avril Mikhelson traversa l'Oural dont les défilés étaient encombrés de neige, et força Pougatcheff à lui livrer bataille. Les Cosaques se battirent en désespérés, mais comment auraient-ils pu se soutenir contre de l'artillerie et contre la discipline des Russes ? Cependant les cinq cents sauvèrent encore une fois leur *empereur*.

Un mois était à peine écoulé que cet imposteur se trouva de nouveau à la tête de 16,000 hommes, avec lesquels il fit des incursions dans le district d'Iékatherinebourg, et arriva devant Kasan le 11 juillet. Dès le lendemain ses troupes attaquèrent avec fureur la ville dont le commandement avait été confié au comte de Brand assisté du général Paul Potemkin. La trahison livra Kasan à Pougatcheff; la garnison se retira dans la citadelle. Après avoir commis toutes sortes d'horreurs dans la ville, le soir étant venu, les rebelles y mirent le feu.

Aussitôt que Mikhelson eut été informé de la marche de Pougatcheff, il s'était mis en marche pour prévenir, s'il était possible, le malheur de Kasan; en

s'approchant de cette ville dans la matinée du 12 juillet, la fumée qu'il vit s'élever, l'avertit qu'il venait de quelques heures trop tard. Il fit halte. Le lendemain Pougatcheff vint l'attaquer avec une partie de ses troupes, mais fut rejeté dans la ville. Il en sortit de nouveau le 15 avec 30,000 hommes et vingt-huit canons. Mikhelson se défendit pendant cinq heures contre des forces infiniment supérieures aux siennes : il allait succomber, lorsque, par un coup de désespoir, il se mit à la tête de sa cavalerie, enfonça l'armée des rebelles, et la dispersa dans un instant. Son entrée à Kasan délivra la citadelle.

Avec sa garde toujours fidèle, Pougatcheff se retira le long du Wolga sur la route d'Astrakhan, forma une nouvelle armée, s'empara de plusieurs forts où il trouva du canon, pilla et brûla les villes qui osèrent lui résister, et conçut le plan hardi de marcher sur Moscou, ce foyer du mécontentement qui n'était gardé que par une faible garnison. Pour le malheur du prétendu empereur, la paix fut conclue le 21 juillet avec les Turcs; on put dès-lors envoyer des troupes sur le Wolga. Cependant la consternation régnait à S.-Pétersbourg où l'on prit des mesures pour la sûreté de la famille impériale. Le comte Pierre Panin qui n'était plus au service, sollicita le commandement de l'armée destinée à combattre les rebelles, et l'obtint.

Mikhelson sortit de Kasan pour faire manquer le plan de Pougatcheff; il le força à se détourner de la route directe. Alors l'imposteur bombarda Saratoff. La trahison de la garnison et des habitans engagea le

commandant, colonel Bosnœck, à quitter la ville avec une cinquantaine de braves. Après Saratoff, Pougatcheff prit, le 12 août, Dimitreffski, dont la garnison augmenta le nombre de ses troupes régulières. Le professeur Lowitz, membre de l'académie de S.-Pétersbourg, qui était occupé à lever le plan des environs, étant tombé entre ses mains, il le fit périr d'une manière horrible; on le souleva en l'air sur les pointes des hallebardes, pour le rapprocher, lui disait-on, des astres. Pougatcheff avait juré la mort de tous les Allemands qu'il rencontrait, afin que son ignorance de leur langue ne trahît pas son imposture.

Après avoir garanti Kasan contre une surprise de la part des corps détachés de Cosaques qui parcouraient le pays, Mickhelson continua à poursuivre le chef des rebelles. La fumée des villes détruites lui fit connaître le chemin qu'il avait pris : elle le conduisit dans les environs de Tsaritzin, ville qui avait arrêté ses progrès. Averti de l'approche d'un adversaire si redoutable, Pougatcheff, avec 18,000 hommes et vingt-quatre canons, prit une forte position derrière deux défilés par lesquels l'armée impériale devait passer; Mickhelson les évita, tourna les rebelles, et les attaqua le 24 août par les flancs. Leurs retranchemens furent forcés; eux-mêmes furent hachés en pièces, ou faits prisonniers ou dispersés : cependant Pougatcheff réunit une partie des fuyards, et prit une position d'où il fut chassé le lendemain. Lui-même avec le reste du corps sacré échappa encore une fois.

Arrivé au Wolga, il passa ce fleuve avec un petit

nombre de ces fidèles, parce qu'il n'y avait pas assez d'embarcations pour les recevoir tous. Il espérait pénétrer jusqu'aux Calmouks; mais l'actif Mickhelson avait fait passer, en trois endroits du fleuve, des troupes qui enfermèrent Pougatcheff dans un désert, où il n'eut avec ses compagnons d'autre nourriture que la chair des chevaux, ni d'autre boisson que leur sang. Ses trois affidés, Tworogoff, Thoumagoff et Fédouloff résolurent enfin de sortir d'une si horrible situation. « C'est assez faire l'empereur, dit l'un d'eux, tout espoir de salut est perdu, remets-toi à la clémence des Russes. » Un coup de pistolet fut la réponse de Pougatcheff, que dans le moment même ses trois amis garottèrent; accompagnés de vingt-cinq de leurs camarades, ils le conduisirent à Iaïzkoff, où ils le livrèrent au lieutenant-général Souwaroff, qui le fit transporter à Simbirsk.

On l'envoya de là à Moscou: une commission militaire, présidée par le prince Wolkonskoï et le général Paul Potemkin, prononça, le 9 janvier 1775, un jugement en vertu duquel le feld-maréchal Tchika fut décapité à Oufa; quelques autres furent pendus, d'autres reçurent le knout, eurent les narines fendues et furent envoyés en Sibérie; les deux femmes et les trois enfans de Pougatcheff furent acquittés. Lui-même devait avoir les mains et les pieds coupés, et être ensuite décapité; mais par une méprise du bourreau ou en vertu d'un ordre secret, on commença par lui trancher la tête. Il mourut avec calme et résignation, avouant son imposture et demandant pardon à toutes

les personnes qu'il vit en traversant les rues, placé sur l'échafaud portatif où il devait recevoir la mort. L'exécution eut lieu à Moscou le 20 janvier 1775.

La rébellion de Pougatcheff coûta la vie à plus de 100,000 individus; un grand nombre de villes et 70 églises furent détruites, 1,404 personnes, tombées entre les mains du monstre, furent massacrées de sang-froid. Pour marquer d'un signe de réprobation la rébellion des Cosaques du Iaïk, par un oukase du 16 janvier 1775, le nom de ce fleuve, l'ancien Rhymnus, fut voué à l'oubli, et on ordonna que dorénavant il porterait le nom d'Oural, et la ville de Iaizkoï, celui d'Ouralsk.

Une chose peu importante par elle-même, mais qu'il est nécessaire de consigner ici comme intéressante pour la classe de lecteurs à laquelle cet ouvrage est particulièrement destiné, c'est l'espèce de réconciliation qui eut lieu entre la France et l'impératrice Catherine, en 1772. Le refus du duc de Choiseul d'accompagner le titre de Majesté, qu'il lui donnait dans ses lettres, de l'épithète d'Impériale, sous prétexte que cette jonction était contraire au génie de la langue française, avait été la première cause du froid entre les deux cours, et avait empêché depuis longtemps Louis XV d'accréditer un ministre à la cour de Pétersbourg. Après la chute du duc de Choiseul, on convint d'un expédient : c'était que le roi donnerait à l'impératrice le titre de Majesté Impériale, mais que la correspondance entre les deux cours se ferait en latin. M. Durand, qui avait été à Vienne et qui ne s'était

annoncé à Pétersbourg que comme chargé d'affaires, y déploya alors le caractère de ministre plénipotentiaire.

Les douze années qui suivirent le traité de Koutchouk-Kaïnarji furent l'époque la plus glorieuse du règne de Catherine II : ce furent les années où elle s'occupa, avec le plus de soin et de suite, de la prospérité de son empire, et se livra à son goût pour l'embellissement de ses résidences, sans pouvoir toutefois renoncer à ses projets d'agrandissement. Les succès brillans que ses armées avaient obtenus en Turquie, contribuèrent sans doute à affermir son trône, parce qu'ils remplirent d'enthousiasme une nation brave et animée d'un esprit guerrier qui aime par-dessus tout la gloire. Catherine entretint cette disposition par les récompenses qu'elle distribuait, et par les monumens par lesquels elle rappela le souvenir des hauts faits de ses troupes. La victoire de Kagoul [1], la destruction de la flotte ottomane à Djesmé [2], la conquête de la Morée [3], celle de la Crimée [4], se lisent sur des pyramides, des obélisques, des colonnes rostrales placées dans le jardin du château de Tzarskoe-Selo où Catherine passait les étés et qu'elle a richement décoré, ainsi que les châteaux de Péterhoff et d'Oranienbaum. Elle fit construire et, au moyen d'une galerie couverte, réunir au Palais d'hiver (monument qui doit son existence à Élisabeth) le fameux Ermitage qui, outre une riche collection de tableaux, renferme un

Construction de monumens.

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 191.
[2] Voy. *ibid.*, p. 199.
[3] Voy. *ibid.*, p. 201.
[4] Voy. *ibid.*, p. 203.

double jardin dont l'un, dit le jardin d'hiver, est une vaste serre chaude; l'autre, le jardin d'été, doit rappeler les merveilles de Sémiramis, car il est porté par les murs du bâtiment et lui sert de toiture. Catherine fit encaisser dans des blocs de granit la Néwa, la Moïka, la Fontanka et le canal de Catherine, quatre fleuves ou larges ruisseaux qui traversent ou coupent S.-Pétersbourg; elle fit bâtir un grand nombre de maisons magnifiques et remplacer celles de bois qui déparaient les rues.

Erection de la statue équestre de Pierre I.

Parmi les monumens érigés par Catherine II, il y en a un qui mérite encore une mention particulière: c'est la statue équestre en bronze représentant Pierre le Grand montant au galop un rocher, qu'Étienne-Maurice Falconnet, sculpteur français, acheva en 1782, et qui orne la place de l'Amirauté à S.-Pétersbourg. La statue est une des belles productions des arts du dix-huitième siècle; son exécution présentait beaucoup de difficultés à une époque où l'art de la fusion que, de nos jours, on a tant perfectionné, était presque tombé dans l'oubli. Le rocher qui la porte est un grand bloc de granit qu'on avait trouvé dans un marais de la Finlande, et qui fut transporté à Pétersbourg d'abord par mer et ensuite, dans une distance de près de deux lieues, par terre, sur un chemin rendu ferme par la glace, et au moyen de boules de bronze roulant entre des rainures de métal. On fit honneur de cette invention à un Grec nommé Marin Carburi, plus connu sous le nom du chevalier Lascary; mais on prétend qu'elle est due à un serrurier du pays.

Pour donner à la nation un exemple qui pût servir à extirper les préjugés nuisibles, Catherine qui, dans sa jeunesse, n'avait pas eu la petite-vérole, se fit, au mois d'octobre 1768, inoculer le virus de cette maladie qui, dans le dix-huitième siècle, exerçait tant de ravages dans toute l'Europe. L'opération pour laquelle elle avait fait venir d'Angleterre le médecin Dimsdales ayant réussi, Catherine la fit faire aussi sur son fils; beaucoup de personnes des premières classes imitèrent cet exemple, et l'inoculation devint un moyen de faire sa cour à la souveraine et une affaire de bon ton. On établit alors jusque dans les provinces les plus éloignées, et dans les steppes des peuples nomades, des hospices où l'on inoculait gratis. Introduction de l'inoculation de la petite-vérole.

L'idée de donner à sa nation, composée de cent peuples divers, une législation uniforme, occupa également Catherine. Pour exécuter ce projet, elle établit à Moscou une commission législative. Quand on considère l'impossibilité de réunir sous les mêmes lois les peuples de Russie, d'origine, de mœurs, de langues, de religions si différens, et placés à des degrés de civilisation qui n'admettent aucune concordance, on est tenté de croire qu'au lieu de se proposer une telle chimère, Catherine a plutôt voulu rendre un hommage solennel, et ériger un monument aux principes qu'elle avait puisés dans les écrits des philosophes. La commission ouvrit ses séances en 1767. On y voyait des députés de toutes les classes d'habitans et de toutes les nations du vaste empire, savoir un membre du sénat, du saint synode et de chaque collége, un dé- Projet d'un code général.

puté de la noblesse de chaque district, un député de chaque ville, un des paysans libres de chaque province, un député choisi dans chaque province parmi les soldats chargés de la culture des terres, un autre choisi dans la classe des paysans de la couronne qui, au lieu de la capitation, paient un impôt en nature; un député par province de chaque peuplade ayant des demeures fixes, qu'elle fût chrétienne ou musulmane, ou attachée au paganisme ; enfin, un certain nombre de Cosaques. La forme de l'élection de ces députés était déterminée. Pour prétendre à cette distinction, il fallait avoir l'âge de trente ans, être époux et père et n'avoir jamais été condamné à une correction publique. Les députés étaient munis de mandats et, s'ils ne parlaient pas russe, accompagnés d'un interprête. Chacun recevait une indemnité qui, pour le noble était fixée à 400, pour le citadin à 120 et pour le paysan à 37 roubles par an. Chacun d'eux reçut, à titre de décoration, une médaille d'or attachée à une chaîne du même métal, pour la porter à la boutonnière; chacun fut déclaré à jamais exempt de la peine de mort, de la torture et de toute correction corporelle.

L'assemblée, convoquée par un oukase du 14 décembre 1766, s'ouvrit le 10 août 1767. On lui donna lecture d'une instruction rédigée par la souveraine même, avec l'aide du comte Pierre Zacondoffski que, plus tard, sous le règne d'Alexandre, nous avons vu ministre de l'instruction publique, et, en 1810, chef du département de la justice. L'instruction respire l'humanité et la bienveillance; elle est pleine de ces

idées que, par la suite, on nomma libérales, mais sans les exagérations par lesquelles l'enthousiasme et l'ignorance les ont poussées jusqu'à l'absurdité. Néanmoins, s'il est vrai que l'impératrice ait cru à la possibilité de régénérer la nation avec l'aide de délégués librement nommés, elle s'aperçut bientôt de son erreur : la commission fut promptement dissoute sans avoir produit d'autre résultat que des panégyriques des orateurs et les vers des poètes de toutes les nations [1]. Il faut néanmoins rendre à Catherine la justice de dire que, sans ces députés, elle a introduit nombre d'adoucissemens et d'améliorations dans la législation russe.

Nouvelle organisation et division de l'empire.

Une des opérations les plus importantes de Catherine, dans l'intérieur de l'empire, fut la nouvelle organisation, qu'à dater du 1er janvier 1776, elle donna à l'administration. La Russie fut divisée en

[1] Parmi les éloges que Catherine recueillit, il faut nommer celui du roi de Prusse. Il lui écrivit une lettre très-flatteuse ; mais ce qui flattait davantage l'amour-propre de l'impératrice, c'était l'apostille qu'il ajouta de sa main à la dépêche par laquelle il chargeait le comte de Solms de lui remettre sa lettre. « J'ai lu, y disait-il, avec admiration, l'ouvrage de l'impératrice ; je n'ai pas voulu dire tout ce que j'en pense, parce qu'elle aurait pu me soupçonner de flatterie, mais je puis vous dire, en ménageant sa modestie, que c'est un ouvrage mâle, nerveux et digne d'un grand homme. L'histoire nous dit que Sémiramis a commandé des armées ; la reine Élisabeth a passé pour bonne politique ; l'impératrice-reine a montré beaucoup de fermeté au commencement de son règne ; mais aucune femme encore n'avait été législatrice : cette gloire était réservée à l'impératrice de Russie. » On pense bien que le comte de Solms fit parvenir cette apostille à sa destination.

quarante-trois gouvernemens généraux, dont cinq en Asie, lesquels ont une étendue d'autant plus immense que leur population est faible. Quelques gouvernemens furent subdivisés en provinces, tous en cercles, dont chaque gouvernement en a de six à dix. Chaque cercle devait renfermer de 40 à 60,000 habitans, chaque gouvernement de 6 à 800,000; mais les localités ne permirent pas de s'astreindre à ces bases. A la tête de chaque grande division, il fut placé un gouverneur-général, un gouverneur et un conseil de gouvernement, avec des tribunaux inférieurs et d'appel, et les autorités administratives analogues à la nature du pays. Cette organisation faite sur un grand pied, devint très-coûteuse; il y a telle province ou ville qui ne connut le luxe que par les gouverneurs et fonctionnaires richement payés qu'on lui envoya. Au surplus, cette organisation fut très-simple et concentra le pouvoir tout en séparant les parties administratives, de justice et militaires. Elle convenait beaucoup à un gouvernement absolu.

Quatre ans après, en 1780, Catherine publia de nouveaux réglemens pour l'administration de la justice.

Fondation de l'ordre de S.-Wladimir.

Le 3 octobre 1782, elle fonda l'ordre de Saint-Wladimir, pour des personnes de l'état civil ou militaire qui avaient bien mérité de la patrie, et pour tous ceux qui, pendant trente-cinq ans, avaient servi d'une manière irréprochable. Par la suite cet ordre, divisé en beaucoup de classes, fut aussi donné aux étrangers. Cependant Catherine ne le prodigua pas.

Banque territoriale.

Catherine fonda une banque territoriale qui avance

aux propriétaires et aux communes des fonds sur hypothèque à un intérêt de cinq pour cent; elle en nomma directeur le comte Pierre Zawadoffski. La Russie doit aussi à cette princesse l'établissement d'un mont-de-piété, des caisses pour la subsistance des veuves et des orphelins. Elle construisit deux cent soixante villes, et assigna des fonds considérables pour bâtir des maisons dans les anciennes villes.

Papier-monnaie.

Dans une publication de 1786, Catherine annonça que la dette de l'état contractée pendant la guerre, avait été réduite à 6,600,000 roubles, et qu'on était en mesure pour rembourser annuellement un million; néanmoins les nouvelles guerres que l'impératrice entreprit, non-seulement empêchèrent ce remboursement, mais forcèrent à contracter des dettes très-considérables. Pour remédier à la rareté toujours croissante des espèces, on eut recours à des expédiens qui augmentèrent le mal. Le premier fut une altération de la monnaie qui en détériora successivement la valeur jusqu'à vingt-huit pour cent. On frappa une grande quantité d'espèces de cuivre, et comme leur transport était onéreux, on les remplaça finalement par du papier ayant une valeur déterminée en cuivre. Ce papier, nommé *assignation*, se maintint assez bien dans cette valeur pendant l'époque qui entre dans notre Cours. L'abus qu'on en fit plus tard, produisit des effets déplorables.

Priviléges de la noblesse, de 1785.

La noblesse russe doit à Pierre III et à Catherine II une éternelle reconnaissance : le premier l'a relevée de l'esclavage dans lequel elle croupissait jusqu'alors; la seconde lui a accordé des priviléges qui en ont fait

véritablement un état constitué. Ils sont déterminés par un oukase du 29 avril 1785 dont voici le sommaire.

Aucun noble ne sera privé de sa noblesse autrement que par un jugement légal, et il ne pourra être jugé que par ses pairs. Une sentence portée contre un noble en affaire criminelle ne pourra être exécutée qu'après avoir été révisée par le conseil, et confirmée par le souverain. Il est permis à la noblesse de prendre service chez les puissances européennes amies de la Russie, et en général de voyager dans les pays étrangers, à condition de revenir dans la patrie aussitôt qu'elle aura été rappelée. Les biens d'un noble condamné pour crime sont exempts de la confiscation. La noblesse pourra posséder des maisons dans les villes, et y établir des manufactures; mais, dans ce cas, elle sera, à l'égard de ces possessions, soumise aux lois municipales. Elle pourra faire vendre, en se conformant aux réglemens, les marchandises qu'elle fera fabriquer dans ses terres. Elle jouira de la pleine propriété de ses terres, non-seulement à l'égard de ce que leur surface produira, mais aussi à l'égard des richesses souterraines, de la pêche des étangs et rivières, etc. Les nobles sont exempts de toute imposition personnelle. Ils pourront tenir des assemblées dans leurs gouvernemens respectifs, pour y délibérer sur leurs intérêts, mais les délibérations et représentations qu'ils auront arrêtées, seront remises aux gouverneurs, et il leur est interdit de faire des arrêtés contraires aux lois. Chaque assemblée de gouvernement aura ses archives et son sceau : elle pourra se donner

un secrétaire, et établir une caisse particulière. Pendant la tenue des assemblées, aucun noble ne pourra être arrêté. On tiendra dans chaque gouvernement un régistre des familles nobles qui y sont établies; les noms de toutes ces familles y seront portés par ordre alphabétique; on y tiendra note des mariages, naissances, des rangs et emplois. Le registre sera divisé en six classes. Dans la première, on portera les familles qui prouveront une noblesse de cent ans ou qui auront obtenu du souverain, ou d'une puissance étrangère, un diplome de noblesse. La noblesse militaire formera la seconde classe. Tout officier de l'armée devient noble par le fait du service, et recevra une patente de noblesse pour lui et sa postérité légitime. Tous les employés nationaux ou étrangers des huit premières catégories d'employés, formeront la troisième classe, et jouiront de toutes les prérogatives de l'ancienne noblesse. Les familles étrangères seront enregistrées comme quatrième classe; les familles titrées ou brévetées comme cinquième. Les anciennes familles nobles qui pourront prouver plus de cent ans de noblesse, et dont l'origine se perd dans l'obscurité des siècles, formeront la sixième classe. Le maréchal du gouvernement et les députés de la noblesse seront chargés d'examiner les preuves de noblesse qui doivent consister dans les pièces suivantes: lettres de noblesse accordées par les souverains du pays ou des têtes couronnées étrangères; armoiries données par des souverains; brevets d'emplois donnant rang de noblesse; pièces qui attestent que les aïeux du

postulant ont été décorés d'ordre de Russie ou ont servi comme hommes d'état, ambassadeurs, ministres, etc.; concessions de terres ou fiefs; pièces qui prouvent des services nobles ou la propriété de terres nobles. Les officiers non nobles de naissance auront la noblesse pour eux et pour leurs enfans nés depuis qu'ils sont devenus nobles; s'il y a des enfans nés antérieurement, un seul d'entre les fils, au choix du père, aura la noblesse. Les enfans des employés civils ayant rang d'officier ne seront pas nobles; cependant lorsque trois générations ont joui de la noblesse personnelle, les héritiers pourront demander la noblesse héréditaire.

Politique de Catherine dans la seconde partie de son règne.

Au milieu de ses occupations pacifiques, Catherine ne perdait de vue ni ses projets d'agrandissement, ni la politique de l'Europe dont elle prétendait se mêler. Dans l'histoire de la maison de Holstein-Gottorp, nous lui avons vu terminer le long différend de cette maison avec les rois de Danemark, qui entravait l'amitié qui lie naturellement ces monarques à la Russie [1]. Dans l'histoire de la paix de Teschen, nous lui avons vu acquérir, dans l'empire germanique, une influence qui ne paraît pas devoir appartenir aux Moscovites dans le centre de l'Europe. On a remarqué, comme une singularité, que, dans le premier article de son instruction pour la commission législative, elle a établi, comme maxime politique, que la Russie est une puissance européenne. On a regardé comme une faute imputable à l'ignorance de ses mi-

[1] Voy. vol. XLII, p. 356 suiv.

nistres que, dans le traité de 1767 avec le Danemark, par lequel, au nom de son fils, elle convint de l'échange du Holstein contre Oldenbourg, et dans l'acte par lequel ce dernier duché fut abandonné à la branche cadette de la maison de Holstein, elle n'ait pas réservé à l'aîné le droit de voix et séance à la diète germanique, tandis que l'exécution de ses plans rendait si important pour elle d'avoir de l'influence sur le corps germanique. Il paraît que Catherine croyait exercer cette influence d'une manière plus efficace comme puissance étrangère que comme membre de la confédération. En effet, les ministres de Russie à la diète y jouèrent un rôle prépondérant, comme nous l'avons vu dans l'affaire de l'échange de la Bavière.

Neutralité armée du Nord.

Pour ce qui regarde les autres événemens politiques de la seconde partie du règne de Catherine, où elle joua un principal rôle, nous rappelons ici la conclusion de la neutralité armée de 1781 [1], l'occupation de la Crimée en 1783, et la cession de ce pays par la Porte, qui se fit pendant que Catherine étendait les frontières de son empire du côté du Caucase. Il existait alors en Géorgie deux états jouissant d'une certaine indépendance, quoique feudataires, l'un du chah de Perse, l'autre de la Porte. Un de ces états se composait des principautés ou royaumes de Kartalince et de Khakhet, l'autre était nommé principauté d'Imirate. Le 24 juillet 1783, Heraclius II Tesmourowitsch, tzar de Cartalince et de Khakhet, signa un traité par lequel, renonçant à ses rapports avec la

Acquisition de la Crimée.

Soumission de la Géorgie.

[1] Voy. vol. XXXVIII, p. 269.

Perse, il se soumit volontairement à la suzeraineté de la Russie. Cet exemple fut suivi, en 1785, par David, tzar d'Imirate, vassal de la Porte. Ainsi fut préparée la réunion définitive de la Géorgie à l'empire de Russie, qui eut lieu en 1801.

On ne saurait douter qu'à cette époque Catherine ne se soit sérieusement occupée du projet de conquérir Constantinople et de restaurer l'empire de Byzance. L'affaiblissement momentané de l'Angleterre et de la France, toutes deux si vivement intéressées au maintien des Turcs en Europe, paraissait favoriser cette révolution. Cependant on assure que la triple-alliance qui se forma entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, à laquelle elle ne réussit pas à opposer une ligue avec l'Espagne, la France et l'Autriche, lui firent abandonner ou au moins ajourner ses vastes plans, et il est probable que la paix se serait maintenue en Orient, si l'Angleterre et la Prusse, alarmées des négociations dans lesquelles elle était entrée, n'avaient inspiré des inquiétudes à la Porte, qui entraînèrent la Russie dans une nouvelle guerre avec les Ottomans. Nous allons dire ce que c'était que ce rapprochement entre l'autocratrice et la France.

Depuis quarante ans, le cabinet de Versailles voyait avec chagrin le commerce du Nord exclusivement livré aux Anglais qui couvraient la Baltique de leurs vaisseaux et inondaient l'empire russe des productions de leur industrie. Toutes les marchandises de France étaient portées dans le Nord sur des bâtimens anglais ou hollandais; les vins de France étaient assujétis à

des droits exorbitans, et les marchands français étaient forcés d'acquitter tous les droits en écus d'Albertus, tandis que les Anglais les payaient en monnaie du pays, ce qui faisait une différence de 12 p. 0/0 à leur avantage. Ces entraves éloignaient tous les bâtimens français de la Baltique, et comme la Russie fournissait seule aux puissances maritimes le chanvre et les matières nécessaires à leur marine, la France ne pouvait recevoir ces indispensables fournitures que par les mains de ses ennemis naturels.

Traité de commerce de 1787 avec la France.

Tous les ambassadeurs français, à S.-Pétersbourg, avaient consécutivement tenté, sans succès, de faire sortir leur pays d'une position si désavantageuse. Enfin, Louis-Philippe, comte de Ségur, qui y avait été envoyé en 1785, profitant de l'aigreur naissante qu'excitaient contre les Anglais l'accession de George III, comme électeur d'Hanovre, à la confédération des princes germaniques, le rapprochement de ce prince de la Prusse, et le refus du cabinet britannique de reconnaître les principes de la neutralité armée, parvint à conclure le $\frac{\text{31 décembre 1786}}{\text{11 janvier 1787}}$, un traité de navigation et de commerce qui assurait aux sujets français les droits, franchises et exemptions, dont les nations européennes les plus favorisées jouissaient en Russie. Pour encourager le commerce de la mer Noire, les marchandises françaises appartenant à des Français ou à des Russes, et déchargées dans des ports russes de cette mer, et les marchandises russes appartenant à des Français ou à des Russes, et venant des ports de la mer Noire dans celui de Marseille, obtin-

rent des faveurs et facilités plus grandes encore. On diminua aussi les droits d'entrée des fers, des suifs et des cuirs de Russie importés en France, et des vins de France et savons de Marseille importés en Russie. Les principes établis par les traités pour la neutralité armée, par rapport au commerce avec les neutres furent confirmés.

Ce traité fut conclu pour douze ans; mais les troubles de France et « les atrocités qui souillèrent cette terre malheureuse, étant parvenus à leur comble, l'orsqu'il s'est trouvé plus de sept cents monstres qui ont abusé du pouvoir qu'ils s'étaient arrogé par les voies les plus criminelles, au point de porter leurs mains parricides sur la vie de l'oint du seigneur, » Catherine, par une déclaration du 8 février 1793, suspendit les effets du traité de commerce de $\frac{1786}{1787}$, et tout commerce de ses sujets avec les Français. Par une déclaration subséquente du $\frac{8}{19}$ avril 1793, toute introduction de marchandises françaises, sur tels navires ou pour telle douane que ce pût être, fut défendue. Le 22 janvier 1797, l'empereur Paul renouvela cette défense, à l'exception des vins de France, des huiles, des câpres et des anchois, sur des vaisseaux neutres.

Voyage sur le Dniepr.

Ce fut à l'époque du rapprochement entre la Russie et la France, qu'eut lieu le fameux voyage de Catherine sur le Dniepr. Nous en avons une description très-intéressante par le comte de Ségur, qui accompagna la souveraine dans ce voyage. La société de Catherine se composait de madame Protessoff, du comte Mo-

monoff, qui remplissait alors les fonctions de favori; du grand écuyer Narischkin, du grand chambellan Chouwaloff, des comtes Tchernitcheff et d'Anhalt, et des ministres des cours de Vienne (comte de Cobentzl), de Londres (Fitzherbert), et de Versailles. Nous allons placer ici la description simple et exacte de ce voyage, telle que M. Eyriès l'a insérée dans le volume IV de la Continuation de l'Art de vérifier les dates.

« Le 18 janvier 1787, Catherine part pour la Crimée; devenue souveraine de ce pays, elle désira le connaître. Ce voyage, annoncé avec emphase, et entrepris avec un faste asiatique, dut faire craindre à la Porte qu'il ne cachât des vues ambitieuses et des projets hostiles. Une armée russe, commandée par Potemkin, se rassembla sur le Dniepr; elle paraissait trop considérable pour être destinée seulement à protéger le voyage de la souveraine. Après s'être arrêtée jusqu'au 3 mai à Kieff[1] où les nobles Polonais vinrent l'accueillir, Catherine s'embarqua sur le Dniepr; des rochers gênaient la navigation de ce fleuve: on les fit sauter pour que la flottille de vingt-deux galères richement décorées, pût passer. Partout l'impératrice jouissait du spectacle de l'aisance et du bonheur de ses peuples. Elle apercevait de loin des villes et des villages; mais il n'en existait que les murailles extérieures. De près, elle voyait une population nombreuse qui se précipitait autour d'elle pour la voir passer; mais cette même population cou-

[1] Elle y était arrivée le 9 février.

rait, pendant la nuit, pour lui donner plus loin, le jour suivant, le même spectacle. Sans doute elle fut la dupe de quelques-unes de ces supercheries; sans doute aussi elle en devina d'autres : mais elle eut la complaisance de se prêter à l'illusion. Si des sommes excessives furent absorbées par ces parades, du moins ce ne fut pas sans utilité, puisque ces dépenses répandirent l'argent et l'industrie sur des pays de création nouvelle. »

« A Kanieff, gros bourg du gouvernement de Kieff, Catherine eut une entrevue avec le roi de Pologne le 6 mai. Elle descendit le Dniepr jusqu'à Kaïdak où elle rencontra, le 18, Joseph II. Les deux souverains arrivèrent ensemble à Kherson dont une des portes était décorée de cette inscription fastueuse : *Route de Constantinople*. Les projets qui purent être formés dans cette ville, sont restés enveloppés du secret. On ne s'occupa en apparence que de plaisirs, de fêtes et de divertissemens militaires. Catherine vit lancer à l'eau un vaisseau de soixante-quatorze canons et une frégate de quarante. A Baktchisaraï, elle logea dans le palais des anciens khans. Elle fonda, en présence de Joseph, la ville d'Iekatrinoslaff, sur la rive droite du Dniepr, et posa la première pierre de la cathédrale. Conduite à Pultava, on lui donna le spectacle de la célèbre bataille dans laquelle Charles XII fut vaincu par Pierre Ier. Elle fut accompagnée par l'empereur jusqu'à Moscou. Le 22 juillet, elle fut de retour à Tzarskœselo. »

Nous avons vu que ce voyage devint la cause de la guerre de 1787 avec la Porte; il devint aussi celle de

la guerre avec la Suède ; mais on sait aujourd'hui qu'au moins de la part de Catherine il n'avait pas de but politique. M. de Ségur, témoin irréprochable de tout ce qui s'est passé, assure que cette princesse ne conservait, sur la conquête de l'empire ottoman, qui avait long-temps flatté sa vanité, que des idées vagues et éloignées ; qu'elle en ajournait l'exécution à des temps plus favorables, et que loin de désirer une rupture, à cette époque, elle la redoutait et se résignait, pour l'éviter, à des sacrifices qui devaient coûter à sa fierté.

Cet écrivain spirituel nous a fait connaître le vrai motif d'un voyage qui inquiéta toute l'Europe, et dont la somptuosité l'étonna. C'était une intrigue du prince Potemkin qui, sur le pinacle de la grandeur, craignait un revers de la fortune. Il savait que ses ennemis faisaient journellement des efforts pour apprendre à l'impératrice que son armée était désorganisée, que ses sujets étaient mécontens, leur commerce sans activité, ses finances épuisées, et que les provinces méridionales qu'elle avait conquises, n'étaient que des déserts. Il résolut de faire faire à sa souveraine une marche triomphale dans ses nouvelles possessions, certain de fasciner ses yeux par son charlatanisme, de l'étourdir par la rapidité de sa course, de l'entourer de troupes et de peuples de tous pays et de toutes couleurs, de l'énorgueillir par les hommages de plusieurs souverains, et de l'enivrer par l'éclat des prestiges dont il saurait l'environner.

Nous avons rapporté les événemens de la guerre que la Porte déclara un peu précipitamment à la Rus- Guerre de 1787 avec la Porte.

sie en 1787; guerre qui appartient aux plus sanglantes du dix-huitième siècle : nous rapporterons, dans le chapitre suivant, l'agression de la Russie septentrionale par un ennemi que Catherine méprisait, et qui la troubla dans ses fêtes en menaçant d'envahir sa capitale; humiliation qu'elle ne croyait pas avoir à craindre après vingt-six années de gloire, et qui fut vengée par des flots de sang. Nous verrons tous ces combats terminés dans le Nord par la paix de Werelæ de 1790, suivie de l'alliance de Drottningholm.

Guerre de Suède.

Paix de Werelæ.

Alliance de Drottningholm.

Nous avons déjà vu que dans le midi ces événemens produisirent un nouveau changement de politique, une liaison intime entre l'Autriche et la Prusse, dirigée contre l'ambition de Catherine, et ayant pour but de forcer cette souveraine à accorder à la Porte des conditions équitables d'une paix qui assurât la continuation de son existence en Europe. La part qu'à l'exclusion de la France déjà agitée par le vertige révolutionnaire, l'Angleterre et les États-Généraux prirent à la pacification de Yassy, en ayant fait un objet de la politique européenne, nous en avons traité dans un chapitre général.

Paix de Yassy.

Troisième partage de la Pologne.

Nous verrons ensuite tant de brouilleries et des systèmes si opposés se résoudre en une harmonie parfaite, consolidée par un nouveau morcellement de la Pologne qui amena la disparution de ce pays de la catégorie des états européens. Toutes les forces des alliés se tournèrent alors contre la France. Nous avons réservé la tâche de développer les conséquences de ce système qui sont postérieures à l'époque de notre ou-

vrage, au mortel qui, ayant survécu à un siècle de révolutions et de malheurs, aura le courage d'en être l'historien.

Nous terminons l'histoire de Catherine par le portrait que le comte de Ségur a tracé de cette souveraine. Portrait de Catherine.

« Le génie de Catherine était vaste, son esprit fin. On voyait en elle un mélange étonnant des qualités qu'on trouve le plus rarement réunies. Trop sensible aux plaisirs, et cependant assidue au travail, elle était naturelle dans sa vie privée, dissimulée dans sa politique. Son ambition ne connaissait point de bornes; mais elle la dirigeait avec prudence. Constante non dans ses passions, mais dans ses amitiés, elle s'était fait, en administration et en politique, des principes fixes; jamais elle n'abandonna ni un ami ni un projet. »

« Majestueuse en public, bonne et même familière en société, sa gravité conservait de l'enjouement, sa gaîté de la décence. Avec une âme élevée, elle ne montrait qu'une imagination médiocre; sa conversation même semblait peu brillante, hors les cas très-rares où elle se laissait aller à parler d'histoire et de politique, alors son caractère donnait de l'éclat à ses paroles : c'était une reine imposante, et une particulière aimable. »

« La majesté de son front et le port de sa tête, ainsi que la fierté de son regard et la dignité de son maintien, paraissaient grandir sa taille naturellement peu élevée. Elle avait le nez aquilin, la bou-

che grâcieuse, des yeux bleus et des sourcils noirs, un regard très-doux quand elle le voulait, et un sourire attrayant. »

« Pour déguiser l'embonpoint que l'âge, qui efface toutes les grâces, avait amené, elle portait une robe ample avec de larges manches, habillement presque semblable à l'ancien habit moscovite. La blancheur et l'éclat de son teint furent les attraits qu'elle conserva le plus long-temps. »

« Trop entraînée par d'autres penchans, elle avait au moins la vertu de la sobriété; et quelques voyageurs satiriques ont commis une grossière erreur en affirmant qu'elle buvait beaucoup de vin; ils ignoraient qu'habituellement la liqueur vermeille qui remplissait son verre, n'était que de l'eau de groseilles. »

« Cette princesse ne soupait jamais; elle se levait à six heures du matin, et faisait elle-même son feu. Elle travaillait d'abord avec son lieutenant de police, et ensuite avec ses ministres. »

« Rarement à sa table, servie comme celle d'un particulier, on voyait plus de huit convives. Là, comme aux dîners de Frédéric, l'étiquette était proscrite et la liberté permise. »

« Philosophe par opinion, elle se montrait religieuse par politique. Jamais personne ne sut avec une aussi inconcevable facilité passer des plaisirs aux affaires; jamais on ne la vit entraînée par les uns au-delà de sa volonté ou de ses intérêts, ni absorbée par les autres au point d'en paraître moins aimable. Dic-

tant elle-même à ses ministres les dépêches les plus importantes, ils ne furent réellement que ses secrétaires, et son conseil n'était éclairé et dirigé que par elle. »

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LE QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME,

HUITIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIII^e SIÈCLE.

---

SUITE DE LA DEUXIÈME PARTIE DU LIVRE HUITIÈME.

FIN DU TOME QUARANTE-QUATRIÈME,

HUITIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIII[e] SIÈCLE.

R
J.W.